TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES ET DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

CONTENUS

DANS LA GAZETTE DES TRIBUNAUX. (14 ANNÉE JUDICIAIRE.)

1er Novembre 1838 au 31 Octobre 1839.

NOTA. Les dates des jours et des mois qui suivent chaque mot de matière et chaque nom de lieu et de personne, sont celles des numéros de la Gazette où l'on trouve les renseignements que l'on désire sur les matières, les lieux et les personnes qui sont l'objet de la recherche.

Les Questions de droit et de fait, ainsi que les Faits, se trouvent sous les dénominations qui leur appartiennent.

A

A... (comtesse d'), 24 décembre. — Abancourt (d'). 4, 7 avril. — Abauzit, 22 septembre, 9 octobre. — Abbadie, 13 mai. — Abbey, 11 janvier. — Abd-el-Kader, 28 novembre. — Abdallah, 3 février. — Abram de Zaincourt, 15 novembre.

Absent. V. *Bail, Notaire, Succession.*

Abus (appel comme d'), sépulture de M. de Montlosier, 28, 29, 31 décembre, 6 janvier. — Pétition, 23 juin.

Abus de confiance. En se servant du mot *disposition*, l'article 405 du Code pénal entend-il l'appliquer à celui qui s'est fait remettre, par les moyens indiqués, un acte de nature à porter atteinte à la fortune d'autrui? 5 décembre. — Coiffé (Marie), un cheval, 23 juin. — Leroy, homme d'affaires, 21 novembre. — S.., 15 juin. — Un cocher, pour 35 sous de pour-boire, 20 décembre, 25 janvier. — Un autre, pour 8 fr., 13 janvier. — V. *Escroqueries, Vols.*

Achard, 24 janvier. — Achmed-Nadir-Bey, 15, 18, 22 août, 6 septembre.

Acide prussique, pris comme remède, 9 janvier.

Acquiescement. V. *Contrainte par corps, Emprisonnement, Dot.*

Acte de naissance, négligence réparée très tard, 5 juin. — Déclaration tardive d'un maître, 24 août.

Acte sous seing-privé. V. *Obligation, Quittance.*

Acte unilatéral. V. *Hypothèque.*

Acteur. Peut-il en *minorité* s'engager valablement lorsque ses parents le savent? 10 janv., 8 mars. — Quelle force a l'engagement contracté par ses parents, lorsqu'il est devenu majeur? 30 janv., 8 mars, 9 juin. — V. *Théâtre.*

Actions industrielles. L'offre de les reprendre au pair, faite dans un journal, est-elle obligatoire? 10 nov. — Demande en nullité de vente pour dol, 26, 28, 30 nov., 12 déc. — V. *Chemin de fer, Société. Notaire, Agent de change.*

Action possessoire. Est-ce à partir du trouble, et non de sa connaissance, que court le délai de cette action? Celui résultant de *fossés* continue-t-il pour la *prescription*, encore qu'ils aient été comblés par les parties intéressées? Cette prescription court-elle aussi contre les *communes?* 6 mai. — V. *Appel.*

Action résolutoire. V. *Vente.*

Adam, 22 juin, 16 août. — Adam (Ad.), 10 janvier. — Adam (Alix), 27 févr. — Adam et comp., 2 mai. — Adams, 6 janv. — Adhémar (femme), 8 août.

Administrateur provisoire. Le jugement étranger qui confère cette qualité a-t-il besoin d'un *exequatur* en France? 6 déc.

Adoption. L'enfant reconnu par sa mère naturelle peut-il être adopté par elle? 26 juillet. — *Quid* par son père naturel? 6 sept. — *Quid* d'un Français à l'égard d'un *étranger?* 17 mars. — Celle postérieure à une *institution contractuelle* en modifie-t-elle les effets? Nonobstant l'exécution qu'il aurait consentie de ce contrat, l'enfant adoptif peut-il en demander la nullité? 30 mars. — Celle promise et non réalisée donne-t-elle lieu à *dommages-intérêts?* 27 juin. — Brégant (Anne), par époux Lambert-Brégant. — Chavy (Marie), par Cornufaccia, 3 juin. — Dandrieux (Dlle), par femme Sauvade, 14 juillet. — Denevers, par Caillat, 22 juin. — Desvalré, par Puzin, 30 mai. — Dionet, par Delaunay, 3 juin. — Générelly, par Labarre, 18 févr. — Goussard, par Petit, 9 mars. — Hutot (Marie et Amélie), par Hutot, Ve Bontour, 13 mars. — Ibo (d'), par de Barquier, 27 janvier. — Lecomte (Suzanne), femme Gros, par Henriette Lecomte. — Marcq (Eléonore), par époux Parvillez-Marcq, 12 mai. — Musnier (Marie), par Chatry de la Fosse, 1er juin. — Paris (Sophie de), par de Paris, 1er janvier. — Renet, par Renet. — Un fils adoptif en *Crimée*, 3 mars. — V. *Quotité disponible.*

Adour, 9, 16 déc. — Adrets (Ve des), 25 octobre.

Adultère. L'exception de réconciliation appartient-elle au complice, même dans le silence de la femme? 11, 15 fév. — *Quid*, en cas de flagrant délit, si le mari ne veut poursuivre que le complice? 31 juillet. — Le décès du mari après plainte, mais avant jugement, éteint-il l'action publique, même à l'égard du complice? 2 août, 5 oct. — Boisflotté (femme) et Blanchet, 23 févr. — Boucleux (femme), 16 janv. — Brouet, 16 août — Dumont (femme) et Souillet, 31 juillet. — Dutrannoy (femme) et Charlet, 6 mars. — Flyger (femme) et Gooding, 5 oct. — Frelier (femme) et son beau-frère, 15 fév. — G... (Pierre), limonadier, 15 juin. — L... (miss), 1er juin. — Lemèle (femme) et Plaisant, 20 sept. — Lottin dit *Lolo*, 31 mai. — M... (femme) et J.-B. M..., 5 oct. — Normand (femme) et Paulet, 17, 26 nov., 12, 17 janv. — Olivier, 22 avril. — P... (femme) et Biètre, 21 nov. — P... (femme) et E..., avocat, 15 juin. — Raulin (femme) et son maître, 18, 20 juillet, 8 août. — Soulié (femme) et Liauzu, 15 février. — Tillard (femme) et Darentires, 14 févr. — G... (femme) et G... fils, *à Lille*, 17 mars. — Valois (femme) et Milet, 17 février. — Wiguelin (femme) et Wood, médecin, 17 mai. — Méprise, au bal *Ventadour*, 23 janv. — Confidence d'un distrait, *à Marseille*, 30 mai. — Une dame se disant veuve et quatre amants, 7 août. — Femme s'accusant pour sauver son mari, 2 juin, — V. *Récidive, Séparation de corps.*

Advielle, 24 mai.

Affiches. Une partie peut-elle, sans permission de justice, faire afficher le jugement rendu à son profit? 24 févr. — Le juge peut-il les autoriser pour la suppression d'un *mémoire?* 18 mai. — Peut-il en fixer le prix? 17 juin. — Affiches fractionnées sans timbre, 23 déc. — Insultantes pour l'autorité, 23 août. — Pour le vol d'une partie de thé, *à Londres*, 5 oct. — Pour des drogueries, 28, 31 juillet. — Sur les monuments, 13 oct. — V. *Journaux, Placards, Vente.*

Affranchissement. Son bénéfice, par testament, s'étend-il aux enfants de la femme affranchie, au moment du décès du testateur? 26 juillet. — V. *Succession.*

Affre, 1er décembre.

Affrètement. Celui fait par l'administration est-il du domaine commercial? 31 mai.

Agent de change. — Celui qui sans nantissement suffisant a acheté des *actions* pour le compte d'un client, et qui se fait autoriser à les revendre, a-t-il un privilége sur le prix? 12 juillet. — N'est-ce là qu'un *jeu de Bourse* qui le prive de tout recours? 2 oct. — Celui qui avant le Code a acheté et fait inscrire pour un tiers une *rente sur l'Etat*, peut-il, faute de tradition, y prétendre lui-même? Peut-il, si elle est restée entre ses mains, opposer la *prescription* trentenaire aux réclamants? *Quid* des arrérages perçus? Est-ce à lui de prouver qu'il n'a pas reçu les fonds nécessaires à cette acquisition? 2 sept. — Est-il responsable de la négociation des *billets de commerce* dont on le charge? 17 juillet. — V. *Bourse* (*jeu de*).

Agent de police. V. *Procès-verbal.*

Agréés. Renouvellement de leur chambre, 22 mai. — Arrêté sur leurs émoluments, 19 juillet.

Aguado, 28 nov., 1er mai. — Aigle, 2 juin. — Aigle (comtesse de l'), 19 juin. Aiglon, 25, 29 avril. — Ailhaud, 12 août. — Aillaud, 7 févr. — Airolles, 12 juin. — Alain (Dlle), 1er mai, 5, 12, 14 juin, 24 juillet. — Alaix, 29 juillet — Albert, 4 mai. — Albert, actrice, 22 févr., 7 juillet. — Albert, notaire, 8 avril. — Albinie, 15 mars. — Albrecht, 1er déc. — *Albret*, duché, 17 avril. — Aldringen, 18 mai. — *Alençon*, ville, 28 sept. — Alerme, 16 févr. — Alexandre, grand-duc, 26 mai. — *Alexandre*, navire, 22 déc., 18, 20, 21, 23 mars, 10, 12, 13 avril, 15 mai, 4 août, 9, 15 sept. — Alfont, 9 janv.

Alger. Assassinat d'un Franc par deux Arabes, 21 mars. — Nombreux assassinats, 22, 31 juill., 7 août. — Accidents à la fête du roi, 15 mai. — Des naissances, mariages et décès, 18 sept.; répudiation, divorce, légitimité, 19 sept.; esclavage, 20 sept.; la propriété, 25 sept., sa preuve, son exploitation, de ses divers domaines, 27 sept. — V. *Désertion, Etranger.*

Ali-Miza, 3 mars. — Alibert, 7, 9 juillet. — Aligre (d'), 17 déc.

Alignements. Les conseils de préfecture peuvent-ils connaître des contraventions en cette matière? 26 mai. — Peut-on exiger la démolition des murs en saillie construits sans autorisation? 19 juillet, 4 août, 5 sept. — Est-ce le jury ou le tribunal qui peut fixer l'indemnité du terrain abandonné à la voie publique? 31 janvier.

Aliments. La mère naturelle peut-elle en demander à son fils? 3 mai. — V. *Enfant adultérin, Contrainte par corps.*

Alkan, 4 sept. — Allain, 29 avril, 18 mai. — Allaire, 13 janv. — Allard, 16 décembre, 10 juillet. — Alleau, 20 janv. — Allègre, 25 sept. — Allombert, 30 mars. — *Almanach populaire*, 22, 25 nov., 12 janv., 6, 7 fév., 10, 25, 31 mars, 19 juin. — Alquier, 17 juillet. — *Alsace*, V. *Domaines engagés.* — Alsopp, 18 avril. — Altazin, 27 oct. — Amat, 8 mars, 19 août. — Ambert, 18 nov. — Ambrogini, 23 nov. — Ambrosini, 17 mars. — Amelot de La Roussilles, 4, 20 fév.

Amendes. V. *Culte, Sociétés commerciales.*

Amnistie. Lorsqu'elle est accordée (notamment par l'ordonnance de 1837) pour délits forestiers commis antérieurement à la publication, ne s'applique-t-elle qu'aux délits antérieurs à sa date? 17, 24 juillet. — V. *Pension de retraite, Garde nationale.*

Anas (Hortense), 19 avril. — Ancelet, 14 juillet, 8 11, 13, 21, 22 sept. — Ancelin, 29 nov., 18 août. — Andereaux, 12 oct. — Anderson, 14 avril. — André, 28 janv., 27 mars. — André (Dlle), 6 sept. — Andriaza, 16 fév. — Andriel, 19 juillet. — Andriot, 12 déc. — Andry, 27 janv. — Anfrey, 16 nov. — Angélique, 7 avril. — Angelliers, 13 janv., 9 juillet. — Angers, 2 déc. — Anglade, 31 oct.

Angleterre. Opposition au passage de la reine dans une prairie, 22 fév. — Cavalier admirateur de la reine, 21, 27, 31 juillet. — Pétitionnaire arrêtant la reine, 3 sept. — Bris de glace au château de Windsor, 17, 18 oct.

Animal inconnu à *Montoire*, 24 juin. — Animal féroce blessant une Anglaise, 23 mars — V. *Bestiaux.*

Annonces. Le chimiste peut-il, sans autorisation, s'y présenter comme élève de celui chez qui il a travaillé? 7 mars. — Pour homeopathie, 12 juin. — V. *Journaux, Enseigne.*

Anselin, 14 oct. — Ansoure, 26 nov. — *Anthien*, commune, 7 mars. — Antomarchi, 5 janv., 19 sept. — *Anzin.* V. *Mines.*

Appel. Suffit-il que son exploit indique le *domicile* de l'appelant par un équipollent? 25 nov., 6 déc. — Est-il nul si, interjeté au nom d'une *commune*, on a désigné l'ancien maire au lieu du nouveau; cette erreur peut-elle être réparée par l'*intervention* de ce dernier? 16 oct. — Celui qui a été partie dans un jugement peut-il, s'il n'est pas intimé, *intervenir* pour demander la confirmation? 16 nov. — Cette procédure suspend-elle l'exécution par *enquête* d'un jugement de justice de paix, s'il n'est pas exécutoire par provision? 28 mars. — Lorsqu'un jugement sur *action possessoire* a admis à faire une preuve, et que sur l'appel le défendeur se borne à demander la confirmation, peut-on, par voie d'évocation et sans appel incident du demandeur, infirmer dans son intérêt, en considérant la preuve comme faite? 15 avril. — Lorsqu'un prévenu condamné l'a interjeté le premier et le procureur du roi le second, qui doit plaider le premier? 9 nov. — Nouvelle fixation de son taux de compétence, 21 janv. — Procès pour le coût d'un exploit, 5 oct. — V. *Contrainte par corps, Faillite, Femme mariée, Liquidation, Ordre, Pourvoi en cassation, Prescription, Rente, Retard, Revendication, Saisie immobilière.*

Appert, 2 fév., 24 mars, 22 avril. — Appey, 30 août. — Aragon, 6 fév.

Arbitrage. Une clause compromissoire est-elle obligatoire pour des héritiers *mineurs?* 30 janv. — Un tribunal prenant en considération la négligence des arbitres, ou le mauvais vouloir des parties, peut-il imposer d'office des arbitres? 26 avril. — Ne peuvent-ils être *récusés* que par acte, au greffe du tribunal de commerce? Ne peuvent-ils se constituer qu'après signification des jugements et arrêts qui leur confèrent leurs pouvoirs, et de ceux qui prorogent les délais de l'arbitrage? 22 mai. — Peuvent-ils, sans statuer sur chose non demandée, substituer un mode d'exécution de leur sentence à celui désiré par les parties? Leur sentence ne doit-elle être annulée qu'*in parte quâ?* 20 fév. — Le refus d'un des trois arbitres de signer la sentence, après débats et délibération, la rend-elle nulle? 13 fév. — Lorsque l'arbitrage participe du volontaire, par la renonciation à tous recours, *l'opposition* formée à *l'exequatur* en suspend-elle l'exécution? Le juge du référé peut-il ordonner cette suspension? 8 nov., 2 mars. — Est-il d'ordre public entre *associés*, à *la Martinique?* Dans tous les cas, suffit-il qu'une des parties le réclame pour que les autres s'y soumettent? 25 sept. — Lenteurs d'un arbitrage commencé en 1792, 26 avril. — V. *Compétence, Rapport, Féodalité.*

Arbouetde Brach, 17 janv.

Arbres. Le fait d'en avoir planté sur un terrain revendiqué par une *commune* est-il un acte de propriété, si ce fait n'a eu lieu que par abus de la puissance *féodale?* 16 oct. — V. *Domaine engagé.*

Arbus-Lapalme, 10 avril. — Archambault, 26 nov. — Ardouin et comp., 4 avril, 31 mai. — Arène, 1er avril. — Arlequin (fille), 7 déc. — *Arlequin-Rôtisseur*, 23 fév.

Armée. Anglaise, ses engagements, 3 avril. — Française, observations du *National*, 11 avril.

Armengaud aîné, 1er juin.

Armes. La loi sur leur port n'est-elle applicable qu'à celles de guerre et de calibre? 20 fév. — Danger de les laisser aux soldats hors de service, 7, 27 fév. — *Armes prohibées.* Pétillot, 4 avril.

Armuriers. Arrêté de police, 7 juin. — Contraventions à cet arrêté, 11 juill.

Arnal, 13 oct., 20 nov. — Arnaud, 12 juil., 4 sept., 26 oct. — Arnaud de Fabre, 3, 4, 7, 16, 17, 21 fév., 23 mars. — Arnaudeau, 10 mars. — Arnaudin (Fe), 19 août. — Arnauld, 19 oct. — Arnault-Ménardière, 15 nov. — Arné, 18 oct. — Arnould, 12 nov. — Arnoux (Ve), 10 fév.

Arrestations. D'un mari visitant sa femme en prison, 2 nov. — à *Montrouge* et à *Montmartre*, 18 mai. — ARBITRAIRE. Quand peut-on la considérer comme telle? 15 juin. — Deux faux agents de police envers deux vieilles, 11 janv. — Goût frères, 24 mars, 15 juin. — Par ERREUR, 16 nov. — POLITIQUES : à *Cahors*, 1er mai; à *Paris*, 15 juill.

Arrêt. Faut-il qu'il donne des motifs spéciaux sur un chef qu'il rejette? Suffit-il que ces motifs se trouvent dans la généralité de ceux des premiers juges adoptés par la cour? 13 janv. — Y a-t-il cumul du *rescindant* et du *rescisoire* dans l'arrêt qui, par suite de la rétraction d'un précédent, annulle l'exécution de l'arrêt rétracté, par suite de *requête civile*, et ordonne une restitution de *fruits?* Le compte de ces *fruits* peut-il être renvoyé simplement devant un conseiller de la cour? La nullité, résultant de ce que l'arrêt sur le rescindant n'aurait pas été *signifié* avant l'arrêt sur le rescisoire, est-elle couverte par les conclusions et les plaidoiries sur le fond du procès? 19 juin. — V. *Taxe.*

Arrosage public. Est-ce à l'administration seule qu'il appartient de reviser les vieux réglements qui répartissent ses frais entre les propriétaires riverains? 4 fév.

Arrivat, 10 déc. — Arustein, 30 janv. — Artaud, 12 juill. — Aspad, 3 avril. — Aspay (femme), 15 sept.

Asphyxie. Femme noyée, rétablie à *Londres*, 27 juill.

Assénac, 11 août.

Assassinat. Les circonstances de préméditation et de guet-à-pents constituent-elles des questions distinctes? 29 nov. — Lorsque l'accusé ne comparait que pour ce crime, le président peut-il poser au jury, comme résultant des débats, une question connexe de vol? 14 oct. — Adam, 19 juill., 12 oct. — Agostini, 27 janv. — Ahmed-Ben-El-Arby, 22 mars. — Ahmed-Ben-Salah, 13 sept. — Alexandre, soldat, 7, 9, 18, 31 juill. — Alliette (Eugénie), 28 nov., 8, 28 fév., 9 mars et suivants, 3 mai. — Andrau, 19 août. — Antognetti, 20 juill. — Arby-Oulid-Ben, 22 mars. — Arthaud, 24 janv. — Aubin, 30 sept. — B..., chiffonnier, 16 juin. — Baixès, 12 mai. — Balseiro, 12 août. — Baptiste, dit *Tachou*, 12 mai. — Barault père et fils, 24, 25, 26 nov., 5, 7 janv., 2, 11, 12, 13, 14, 15 sept. — Barnèdes, 12 mai. — Barrabas, 15 avril. — Barrio, *possédé*, 22 fév. — Bastianesi, 16 août. — Beaulieu (de), 23 juin, 10 juill. 19 août. — Ben-Abdallah, 21 mars. — Bénard, 17 déc., 7 avril. — Benito (don), *remède de la lèpre*, 17 juin. — Berbeo, 27 déc. — Berdaguer, 12 mai. — Beugnet, 10, 29, 31 mars, 4, 27 avril. — Blanchard, 27 sept. — Bloche, 7 déc., 4 fév. — Blondeau, 31 juill. — Bodin père et fils, 3, 20 mai, 14 juin, 12 juill. — Boisbeland, 17, 24 avril, 25 mai. — Bolam, 7 août. — Bollé, 18 oct. — Bonnefoy, 15 sept. — Bouchard, 13 janv., 13 fév. — Bouché (famille), 15 nov., 14 déc. — Bouchon, 11 oct. — Bourgeois, dit *Chopinot*, aliéné, 19 janv., 21 avril. — Brallet, 21 juillet. — Bray, 14 août. — Breslou, 7 août. — Cabanes, 12 mai. — Cagnon, 22 avril. — Caillouel, 28 juill., 2 oct. — Canacci, 30 mars. — Caprile (*en mer*), 16 nov. — Carère, 12 mai. — Caron-Carpentier, 31 oct. — Casalonga, 23 mai, 10 juill., 16 août. — Castillo (famille), 27 mai. — Chapmann, 28 mars. — Chazal, 10 janv., 1, 2, 4 fév., 31 mars. — Chéruel, 27 avril. — Chevalier, 12, 13 oct. — Cioccio, 9 mai. — Clémenti frères, 23 oct. — Cognard, 26, 29 août. — Collier (famille), 19 nov., 28 janv. — Crouazic, 12 août. — D... (sa femme), 3 fév. Decormeille (Aimée), 8 avril, 1, 2, 3, 31 mai, 15 juin. — Delavier, 23, 24 déc., 1er avril. — Delport, 3 mai, 21 juin. — Destrempe, 15 mai. — Deugnet, 26 nov. — Diaz-Fabian, 18 janv. — Dumont, 15 août. — Dupuis (femme), 21 août. — Ehlert, 2, 29 août. — Fabre (Antoine), 7 août — Fabre (époux), 25 janv. — Faure, 12 mai. — Faussemagne (femme), 6 juin. — Fernandez, 12 mai. — Ferrando, 18 mai. — Filleul, 14 juill., 8, 11, 13, 21, 22 sept. — Filliol, 27 mars. — Finamore, 6 sept. — Folgueras, 12 mai. — Franco, 20 déc. — Françon, 25 mars, 3 oct. — Gagnier (Ve), 12 août. — Galy, 12 mai. — Garcin, 17 juill. — Garet (*une sorcière*), 16 juin. — Gartner, 16 sept. — Gaucher, 25 janv. — Gauthier, 16 janv. — Gautho, 6 fév. — Gé y, 12 mai. — Genty, 19 janv., 25 juill. — Gibrat, 12 mai. — Gilbert, aliéné, 10, 30 nov., 1, 3 déc., 26 janv., 13, 15, 18, 20, 24, 29 avril, 16 mai, 7, 22 juin. — Giovannaj, 23 mai, 10 juill. — Goubert, 12 mai. — Gouy, 2, 22 sept. — Gracias, 12, 24, 25 août. — Grimaldi, 6 avril. — Grouvelle, 11 oct. — Guenet, 25 mai. — Guichard (Ve et fils), 6, 29 juin. — H... (Nicolas), 20 mai. — Harpin, 29 mai. — Hervé (Anne), aliénée, 1er sept. — Heude, 26 sept. — Heurtevent, 12 avril. — Hilliard, 27 mars. — Hortinja, 7 oct. — Huberty. — Hurand, 26, 29 août. — Hurel, 24, 25, 26 nov., 5, 7, janv., 2, 11 à 15 sept. — Imbert (cousins), 3 juin, 8, 26 juill. — Jacob, 25 nov., 13 déc. — Jego (femme), 25 sept., 4 oct. — Johnson, 29 août. — Joly, 18 août. — Jottrat, 12, 22 août, 27 sept. — Jouvet, soldat, 3 avril. — Juanole, 12 mai. — K..., à *Guipavas*, 31 déc. — Karty, 3 mars. — Kune, 4 mai. — Lacour, 14 déc., 17 fév., 1, 27 mars. — Lafond, *sourd-muet*, 10, 11 fév. — Lagoirdette, 10 mai. — Laporterie, 14 sept. — Lardeyret, dit *Charavani*, 29, 30 mars. — Larosa, 18 nov. — Laubert-Dordoir, 7, 9, 11, 12, 14, 24 oct. — Lavergne frères, 7 août. — Leprince, dans un cachot, 5, 21 sept., 24 oct. — Leroux (Adèle), 7, 11, 19 oct. — Leroy, 16 août. — Lesage, 28 nov., 8, 28 fév., 9 mars et suivants, 23 mars, 12, 28, 29 avril, 3 mai. — Llobères, 12 mai. — Luchini, 18 avril, 20 juill. — Luciani, 2 nov. — Mac-Kinnis, 24 janv. — Maisonneuve, 23 juin, 14 oct. — Maljean, 28 oct. — Marcangeli, 20 juill. — Marchant, 24, 31 mai, 24 juin, 12 juill. — Marche, 7 mars. — Marga, 4, 14 oct. — Marin, 2 fév. — Mariotti, 20 juill. — Martin, 1er mars, 25 juill. — Menenti, 19 juill. — Meyssonnier, 19 sept. — Mihm, 18 oct. — Millot, 27 mars, 30 sept., 11 oct. — Mirbeau, 13 fév., 4 mai, 9, 11 à 15, 18 sept., 17 oct. — Mitjaville, 22 mai. — Montagne, 24 mars, 12 avril, 30 mai. — Montigny, dit *Risque-tout*, 12 avril, 4 août, 26 oct. — Moralès, 18 nov. — Morel, 7 juill., 2, 21 juin, 9 août. — Morin, 27 déc. — Morosini, 12 nov. — Mounet, 3 mai. — Mourice, 7 oct. — Muglioni, 25 janv. — Negroni, 5 janv., 2 fév. — Nicolaï, 17 janv. — Noël, 25, 27 avril. — Nugues, 29 nov., 14 déc., 27 mars, 27 avril. — Orsini, 25 janv. — Padavoni, 3 mai. — Palillo, 15 avril. — Pelicier, 4, 27 sept. — Pensuti, 16 août. — Perrin, 1, 2, 24 nov., 15, 16 déc. — Perrot, 15 nov. — Peytel, 26 nov., 16, 17, 29, 30, 31 août, 1 à 4, 14, 20, 28, 29, 30 sept., 2, 7, 11, 17, 19, 24, 30, 31 oct. — Pezet, 4, 27 sept. — Philip (femme), 4, 23 mars, 18 mai. — Pietri, 29 nov. — Polze (Victoire), 19 sept. — Pompeiani, 10 juill. — Pons, 10 déc. — Poplemont, 13 mai, 21 juin. — Pradelles, 6 janv. — Prévost, 29 mars, 2, 11 à 15 sept. — Privat, 22 avril. — Rabinand, envers son notaire, 17 janv. — Raulin, 18, 20 juill., 8 août. — Régineau, 23 mai. — Ristori, 20 juill. — Rivaud, 13 sept., 4 oct. — Rodolphe, 30 nov., 1er déc. — Rodrigues, 12 mai. — Romain, 13 fév., 4 mai, 9, 11 à 15, 18 sept., 17 oct. — Romback, 21 juill. — Ruggiero, 6 oct. — Sajaloli, 12 mai. — Sansonetti, 18 mai. — Sarrat, 2 nov. — Savary, 23 sept. — Schneider, 18 oct. — Sitterlin, 12 déc. — Soucaze-Baqué, 4, 14 oct. — Soufflard, 28, 30 nov, 8, 28 fév., 9 mars et suivants, 21, 22 mars. — Souk, 9 janv. — Torresi, 10 juill. — Tragon, 15 avril. — Trempson (Eugénie), 25 fév. — Truelle (Jeannette), 27 déc. — Tsaryna, 7 oct. — Ulrich, 18 oct. — Urbain, 29 avril. — Velosi, 10 juill. — Vessière, 16 juin, 15 août. — Vial, 27 déc., 16 janv. — Vidal, 24 mars, 12 avril, 30 mai. — Viellescazes, 6 mars. — Villena, 2 août. — Vincente (don), *par charité*, 27 oct. — Vittini, 4 août. — Vollard (femme), 28 nov., 8, 28 fév., 9 mars et suivants, 23, 24 mars. — Wetta, 9, 13, 14, 15 déc. — Un mari, à *Ormoy*, 2 déc. — Un mari *arabe*, 3 avril. — Un amoureux, à *Saint-Aubin*, 26 janv. — Un père, à *Reims*, 3 fév. — Un ouvrier jaloux, envers une cotonnière, à *Nantes*, 21 juin. — Envers un fiancé, à la *Forêt*, 17 juin. — Deux bateliers flamands, dans l'*Escault*, 16 mai. — Quatre déserteurs, en *Belgique*, 18 oct. — Sept déportés anglais, à la *Nouvelle-Galle*, 20 juin. — Des douaniers, à *Arques*, 26, 31 oct. — Envers des douaniers, à *Delle*, 23 oct. — Envers un courrier, à *Gournay*, 26, 27 juin. — Envers un marchand de vins, 5, 6 juill. — Chez un changeur, en *Prusse*, 20 fév. — Rue Montmorency, 1er nov. — A *Epernay*, 30 nov. — Au Champ-de-Mars de *Saint-Quentin*, 26 janv. — Enfant éventré, à *Marseille*, 12 juill. — Bande d'assassins dans l'*Inde*, vente des enfants, 26 juill., 3 août. — Bande, à *Rochefort*, 21 août. — Brigandages des *carlistes espagnols*, 15 avril, 12 mai, 23 juin. — Envers l'escorte d'une diligence, près de *Madrid*, 10 nov. — Assassin noyé par une fermière, 2 mars. — Dévouement d'une femme pour innocenter son mari, 2 juin. — V. *Alger, Baraterie, Commutation, Corse, Empoisonnement, Fratricide, Homicide, Infanticide, Meurtre, Parricide.*

Assignation V. *Appel.*

Assises (Cours d'). La Cour peut-elle renvoyer une affaire à une autre session après les réquisitions pour l'application de la peine, si la déclaration du jury lui paraît erronée, et alors que le renvoi n'est requis par personne? 7 oct. — Peut-elle appliquer le *maximum* d'une peine en vertu seulement de la faculté qu'elle possède de la graduer? *Quid* de la violation de l'art. 365 du Code d'instr. crim.? 4 oct. — La défense peut-elle protester contre le *résumé* du président, sous prétexte qu'il ajoute des arguments qui n'ont pas été produits par l'accusation? 26 août. — Retardées à *Paris* pour les élections, 14 fév. — Double session à *Paris*, 9, 31 oct. — Ajournées dans *Eure-et-Loir* pour la moisson, 4 août. — Suspendues par un suicide, 15 fév. — Débats annulés pour défaut de jurés, 21 juillet. — Assises de la tour de *Londres*, 22 mai. — V. *Jury criminel, Témoins.*

Association. De Saint-Joseph, 19 avril. — D'étudiants à *Giessen*, 5 août. — V. *Rentes sur l'Etat.*

Assurance contre les procès. La clause par laquelle la société se réserve la faculté de poursuivre est-elle facultative, et frappe-t-elle le contrat de nullité? 1er juin.

Assurance contre l'incendie. Assurance de la compagnie du *Soleil* avec un assureur de sinistres, 26 juin.

Assurances maritimes. Le navire assuré pour une destination en perd-il le bénéfice, s'il termine son voyage dans un port intermédiaire? 21 déc. — La faculté de relever dans un autre port que celui de destination, s'il y a interdit,

s'applique-t-elle à la nécessité du ravitaillement? S'il y a retenu au port d'armement, à cause de *blocus*, est-ce un risque de guerre dont l'assureur soit responsable, bien qu'il n'ait pas traité pour le retour? Que doit-on alors comprendre dans le dommage à réparer? 25 mai. — Quand et comment les assureurs sont-ils responsables des avaries arrivées aux *marchandises* dans l'intérieur du navire, par mauvais voisinage? *Quid* de la *baraterie* du patron? 22 mars. — V. *Navigation*.

Attaques nocturnes. Leur relevé, 23 oct.

Attentat contre le roi. Stéphanie Girondelle, 19, 20, 21, 26 oct. — V. *Insurrection*.

Aubé, 3 mars. — Aubenas, 5 mai.

Aubergiste. Sa responsabilité s'étend-elle sur le vol des objets non déclarés par les voyageurs? Le tribunal de commerce est-il *compétent?* 9 janv. — *Quid* du vol commis sur une voiture laissée sur la route, faute de place dans l'auberge? 15 mai. — V. *Enfant, Foire*.

Aubert, 16, 18 nov., 8 sept. — Aubert, charpentier, 17 février. — Aubertin, 8 juin. — *Aubigny*, domaine, 17, 20, 24 juin, 12 juillet. — Aubin (femme), 7 fév., 9 mai, 30 sept. — Aubineau, 16 nov. — Aubril, 20 mai. — Aubry, 27 avril, 15 août. — Aubusson-Soubrebost, 9 nov. — Auclair. — Audebert, 23 sept. — Audemart, 24 août, 30 sept. — Audeval, 5, 6 janv., 31 oct. — Audibert, 31 août.

Audience solennelle. Lorsque pour compléter la seconde chambre on emprunte un membre de la première, les magistrats des autres chambres sont-ils présumés légalement empêchés? *Quid* lorsque le premier président fait partie de l'assemblée? 16 mai. — Peut-elle être tenue à *huis-clos?* 13 juin.

Audlom (baron), 28 mars. — Audra, 30 mai. — Audy, 10 oct. — Auffret, 6 mai. — Augaumarre, 27 juin. — Auger, 18 fév., 19 sept. — Augier (Victor), 19 nov. — Augmont, 13 fév. — Auguet de Saint-Sylvain, 5 oct. — *Augustines*, voitures, 20 janv., 1er fév. — Aulnette et comp, 12 juillet. — Aumale (duc d'), 8 avril. — Aumont, 13 déc. — Aumont (duchesse), 20 déc. — Aurange, 12 juin, 25 sept. — Aurion, 13 janv. — Austin, 9 oct. — *Auteuil*, commune, 11 juillet. — Authment, 17 mars. — Autichamp (d'), 5 nov. — Autran, 4 mars. — Auzanet, 18 avril.

Aval. La garantie d'un prêt déterminé, réglé plus tard en *billets à ordre*, est-elle commerciale? La dispense de *protêt*, faite par ce garant, change-t-elle son obligation? 15 sept. — La *femme mariée* autorisée à prêter une somme l'est-elle à signer un aval à un billet de commerce? L'autorisation spéciale peut-elle se suppléer par des équivalents? Le tribunal de commerce est-il *compétent* quant à elle? *Quid* si est elle seule assignée? 11 juillet. — V. *Contrainte par corps*.

Avaries. Le manque de rapport de mer du capitaine peut-il faire mettre à sa charge les avaries survenues aux marchandises? Le livre de bord peut-il suppléer à ce rapport? 29 sept.

Aviet, 25 mars. — *Avignon*, ville, 25, 27 mai, 21 juin, 4 juillet. — Avisse, 26, 27 juin, 21 août.

Avocat. Lorsque des réquisitions sont prises contre lui pendant un procès, doit-il être sursis pour prononcer jusqu'après le jugement de l'affaire? 16 déc. — Une Cour peut-elle refuser le *serment* d'un licencié? 1er avril. — *Serment* de jeunes licenciés, 10 fév. — Coutume du compliment, 4 mars. — Visite au garde des sceaux, 19 mai. — Avocat des pauvres à *Nîmes*, 4 mars. — Suspendu au *Sénégal*, pour un compte de blanchisseuse, 22 mars, 24 avril. — Diplôme de médecin pris par erreur pour celui d'un avocat, 17 fév. — Conférence à *Paris*, 17, 26 nov, 2 déc. — ELECTIONS. A *Paris*, 2, 9 juin, 11 août. — A Châteauroux, 9 sept. — A *Bordeaux*, 21 août. — A *Nantes*, 24 août — A *Poitiers*, 16 déc. — A *Rodez*, 26 déc. — A la Cour de cassation, 5 nov, 19 août. — V. *Défense, Honoraires, Jugement, Poursuites disciplinaires*.

Avortement. Le jury doit-il être interrogé d'abord sur le fait principal, et ensuite par question séparée, sur la qualité de l'accusé? Les sages-femmes sont-elles comprises dans l'art. 317 du Code pénal? 18 fév. — Naudin et femmes Boucheter et Philmann, 19 juin. — Lacroix (Marie), 2 août. — L..., sage-femme, 25 août.

Avoués. Son assistance dans une instance correctionnelle est-elle à la charge de celui qui succombe? 30 janv. — L'ordonnance du président qui le nomme d'office pour présenter, au nom d'un *acquéreur*, la requête pour faire notifier, est-elle succeptible *d'opposition? Quid* de *l'appel?* N'est-elle valable qu'après le refus des autres avoués? 14 fév. — Fixation de leur nombre à *Moulins*, 21 janv. — Elections à *Paris*, 31 août. — V. *Cautionnement, Office ministériel*.

Avranche (d'), 5 déc. — Avrouin, 22 août. — Ayet, 5 déc. — Ayral de Sérignac, 27 avril. — Azaïs, 10 déc.

B

B..., capitaine, 8 déc. — B..., général, 13 avril. — B..., notaire, 7 nov. — B... (Angélique), 20 déc. — B... (Frédéric), 23 nov. — B... (Louis), 17 déc. — B... (époux), 15 nov. — B... (fille), 7 avril. — B... (Ve), 31 juillet. — Babin, 7 oct. — Babut, 28 avril, 16 mai, 23 oct. — Bacri, 3 fév. — Badet, 8 fév. — Badran, 10 nov. — Baffer, 12 mai.

Bagnes. Leurs dépenses et population, 26 oct.

Bagnik-Monier, 24 mai. — Bagot, 1er août. — Baignard de Praville, 24 août.

Bail. Est-il résiliable avec dommages-intérêts, pour le soupirail d'une cuisine? 14 déc. — *Quid* pour mauvaise société, 23 déc., 6, 29 avril. — *Quid* pour vues directes nouvelles? 13 fév. — *Quid* si la rue est convertie en passage? 15 mai. — Est-il valable celui de quinze ans fait par un fol-enchérisseur? 23 mai. — L'adjudicataire devant notaire du bail d'un immeuble *d'hospice*, est-il tenu de l'exécuter, quoiqu'il se refuse de signer, s'il est prouvé qu'il a surenchéri? 23 oct. — Lorsque pour *utilité publique* des locataires sont évincés en partie, en élevant le chiffre de leurs réclamations assez haut, pour faire présumer de leur part l'intention d'une résiliation complète, peut-on, devant le jury, conclure à une indemnité alternative pour le cas de dépossession totale ou partielle? 15 avril. — Le bail passé en *Algérie* doit-il, pour les stipulations qui concernent les *absents*, être passé en présence du cadi? Celui où le preneur s'est réservé de lui donner la durée qui lui conviendrait est-il une *vente?* La loi française est-elle applicable à la ratification d'un tel acte? 19 nov. — V. *Enregistrement, Fonds de commerce*.

Baillée aux roses, 2 nov.

Baillet, 28 nov. — Bailly, 21 juillet. — Bailly, grand vicaire, 17 mars. — Bailly, mousse, 22 déc., 18, 20, 21 mars. — Bailly (femme), 2 déc. — Bajot, 4 août. — *Bal des Vaches*, 21 juillet. — Balagnier (Rosine), 12 avril.

Balayeurs. Insultés, 4 févr. — V. *Rixes*.

Balguérie et comp., 1, 5, 7 nov. — Ballard, 19 oct. — Balleret, 21 juin.

Balles incendiaires, 7, 10 nov., 6 fév.

Ballimond, 13 janv. — Ballin, 18 août.

Ballon. Contestation à *Londres*, 3 sept. — Déchiré par les spectateurs, 21 sept.

Balson, 15 février. — Balthasard, 26, 27 nov., 12 déc. — Balzac (de), 14, 28, 29, 30 sept., 7, 24, 25, 28 oct. — Bamar, 7 sept.

Ban (rupture de). Bardet, 28 oct. — Bisson, 28 nov. — Chatillon, 23 janv. — Clérambaut, tragédien, 8 mars. — Collot, 28 nov. — Joseph dit *Musicien*, 15 sept. — Lafond dite *Tronquette*, 2 mars. — Lévêque (Joséphine), aliénée, 5, 12 avril. — Pressieux (Victoire), 17 mai. V. *Surveillance*.

Bancal (maison), 14 juillet, 21 août. — Bance (Flore), 19 avril. — Banéat, 4 mai. — Bannier, 5, 7 sept. — *Banque* d'amortissement des hypothèques, 13 oct. — *Banque* de mobilisation. — *Banque* nationale de la dette foncière, 16 juin.

Banqueroute frauduleuse. Pour en être coupable, faut-il que le jury énonce la qualité de négociant failli de l'accusé? 9 oct. — Baligny, 25 nov., 27 déc., 15 mars. — Berthou, 30 sept. — Blatte, 10 févr. — Bois, 11 sept. — Chavignier, 23 juin. — Cocheteau, 21 févr. — Cœlestin et Furcy, 20 déc., 8 mars. — Cottard, 12 août, 9 oct. — Delbos, 19 janv. — Delvau, 28 oct. — Doussin, 27 décembre. — Duquesne (femme), 12 oct. — Guérillon, 22 mars. — Gobbé, 19 juin. — Jacquet, 27 mars. — Kahn, 21 févr. — Lambert, 10 mai. — Lamiche (femme), 10 mars. — Lecomte-Lanos, 19 janv. — Lefebvre, 10 janv. — Lemeunier-Delente, 1er mars. — Liebich, 27 avril. — Magallon, 8 mars. — Malapeyre, 25 oct. — Manigot, 10, 27 mars. — Masson, 1er août. — Mayer, 27 avril. — Morel, 27 janvier, 10 févr. — Soret, 19 janv. — Vintré, 14 oct. — Un portier, fabricant de gants, 5 sept. — V. *Contrainte par corps*.

Bapaume, 12 juillet. — Baptist, 6 sept. — Baracey, 11 oct. — Baragnon, 22 sept.

Baraterie. Sur le vaisseau l'*Alexandre*, Marsaud, Raymond, Bellegou et autres, 22 déc., 18, 20, 21, 23 mars, 12, 13 avril, 15 mai, 9, 15 sept. — V. *Assurances maritimes, Navigation*.

Barba, 12 janv., 13 mars, 27 avril. — Barbot, 30 mars. — Barbereau, 1er mai. — Barbès, 18, 22 mai, 18 juillet. — Barbet, 14 mars, 14, 17 juin. — Barbier, 11 oct. — Barbier (femme), 22 mai. — Barbitte, 28 oct. — Barbou, 9, 31 mai, 12 sept. — Barbuat-Duplessis, 13, 23 mars. — Bardenet, 12 août. — Bardou, 6 mars, 10, 17 avril. — Bardounault, 22 avril, 6 mai, 12 juillet. — Bareau, 25 avril. — Barenne, 1er mai. — Barey de Saint-Marc, 3 août. — Barnichon, 9 mars. — Baron, 6, 22 févr. — Baron (femme), 20 févr., 14 avril. — Barrat, 30 janv. — Barrau, 18, 20 oct. — Barrault frères, 5, 7 janv. — Barré, 25 juillet, 16 oct. — Barreau, 17, 27 avril, 12 mai, 18 août. — Barrère, 30 janvier. — Barret et Barret, curé, 8 avril. — Barrière-Luzarches, 17 juillet. — Barris, 22 fév. — Barrois, 18 juillet. — Barron, 24 août. — Barrot (Ferd.), 18 mai. — Barry (femme), 23 févr. — Barthe, 1, 4, 7 avril. — Barthélemi (femme), 14 nov. — Barthélemy, 23 déc., 31 janv. — Barthélemy-Durand, 19 juin. — Barthélemy des Adrets (Ve), 25 oct. — Bartholomot, 15 juillet. — Barthomeuf (Antonie), 14 nov. — Bartin, 26 oct. — Barton et Guestier, 1, 5, 7 nov. — Bary, 23 février, 27 mars. — Bascle de Lagrèze, 14 mars, 23 juin. — Basque, 23 juin, 20 oct. — Basse, 21, 28 sept. — *Basse-Camargue*, marais, 25 avril. — Basset, 18, 20, 21 mars, 17 mai. — Basset (Dlle), 25 août. — Bastard, 10 oct. — Bataille, 30 sept. — Batanero, 25, 26 sept. — Batardy, 14 juillet.

Bateau à vapeur. Sur quelles bases doit être perçu chez eux le droit du dixième du transport des voyageurs? 24 fév. — Pour la vérification de la régie, doivent-ils les inscrire sur un registre et le représenter à l'autorité? 28 mars. — Est-il assujetti à ce droit celui qui fait une navigation maritime, mais dont le parcours comprend aussi l'intérieur? 2 déc. — L'explosion de la machine peut-elle les exposer à des *dommages-intérêts?* 19 avril. — Explosion à bord de la *Parisienne*, 24 juin. — Autre à bord du *Butterfly*, 3 sept. — Double accident sur la route de *Rouen*, 22 juillet. — Autre à *Bercy*, 31 juillet. — Autre sur la *basse Seine*, 28 août. — Danger de nager sur leur passage, 22 juin. — Bateau attaqué sur la *Gironde*, 2 nov. — V. *Chemin de fer*.

Batini, 20, 29, avril. — Bauche, 22 mars. — Baud, 19 déc. — Baudelocque, 2 juin. — Baudin, 27 mars, 18 mai. — Baudoin, 6 fév. — Baudouin, 8 fév., 14 mars, 27 avril, 5 août. — Baujart, 4 mai. — Baulot, 16 février. — Bayard, 1er juin. — Bazetti, 24 nov., 2 déc. — Bazoche, 20 avril. — *Bazoche* (la), 4 mars. — Beau (ve), 8 nov. — Beauchen, 17 avril. — *Beaucoudray*, église, 4 fév. — Beaucousin, 7 nov. — Beaudoin, 12 juillet, 7 sept. — Beaufils, 7 déc. — Beaugé, 27 mars. — Beaugrand, 12 sept. — Beaulieu, 23 juin, 10 juillet. — Beaumont (Joséphine), 8 décembre, 20 avril. — Beaumont (ve), 3, 20 mai. — Beaupéré, 6 janv. — Beauregard, 19 juin, 29 sept. — Beaussant, 5 août. — Beauvais, 13 déc. — Beauvert (de), 18 juillet. — Beauvisage, 26 janv., 10 fév. — Beauvois, 27 oct. — Beauvoisin, 10 nov. — Béchard, 12 nov., 15 avril. — Béchaud (Antonine), 7 oct. — Béchet, 16 juin. — Becq, 12 juillet, 2 oct. — Bédard (Hortense), 22 août. — Bédor, 14, 20, 27 sept. — *Bédouin*, chez un marchand de porcelaines, 31 janv. — Beer, 9 juin. — Béguin, 29 nov., 22 août. — Béguinot, 1er avril. — Beirand, 5 août. — Bekieli, 3 avril. — Belchen, 26 avril. — Beligneux (de), 18 août. — Belin, 20 janv. — Bellamy, Jones et comp., 1er, 5, 7 nov. — Belland, 7 mars. — Belleau, 15 mars. — Bellecour (femme de), 26 juill. — Bellecourt, 9 nov. — Bellegou, 9 sept. — Bellenger, 6 déc. — Bellet, 6 janv. — Belliard, 1er déc., 5, 6 janv. — Bellingham, 20 fév. — Belloc, 6 janv. — Bellot, 22 nov. — Belot, 18 nov. — Bels, 13 janv., 6 mars. — Belval, 7 sept. — Ben-Durand, 30 sept., 2 oct. — Bénard, 28 janv., 30 mai. — Benat-St-Marsy, 24 janv. — Benazet, 9, 16 déc., 14, 23 fév. — Benès, 7 janv. — Bénétreau, 29 mai. — Benett père et fils, 13 juillet. — Beneyton, 3, 31 août. — Bénier, 10 avril. — Béniqué, 19 janv. — Benistant, 17 oct. — Bennett, 12 juillet. — Benoist, 23 janv., 27 avril. — Benoît, 26 juillet. — Benso, 1er juin. — Bentabole, 25 oct. — Béra, 20 juin. — Béranger, 27 janv., 6 fév. — Béranger (fe). 5 sept. — Béraud, 7 nov. — Bérault, 18 août. — Berchon, 23 août. — Berchu, 31 oct. — Béré, 11 fév. — Berger, 22 nov. — Bergère (Victoire), 16 août. — Bergeret, 16 mai. — Bergeron, 24 nov. — Bergholtz, 2, 29 août. — Bergot, 25 mai, 5 juin. — Berkelay (de). — Berlyn, 9 juin. — Bernage, 6, 15 déc. — Bernard, 7, 14 mars, 18, 19 avril, 20 juin, 14 sept., 30 oct. — Bernard (chevalier), 26 sept., 24 oct. — Bernard, substitut, 6 fév. — Bernard (Martin) 22, 23 juin. — Bernard (Moïse), 20 juin. — Bernard (fille), 31 juillet. — Bernard-Léon, 5, 13, 22 déc., 17 fév., 6 mars, 20 mai, 3 juin. — Bernay, 9 juin. — *Bernay*, ville, 3 avril. — Berne, 31 mai, 10 juin. — Bernège, 21 mars. — Bernicot, 18 sept. — Bernier, 10 déc., 5 sept. — Bernot, 20 janv. — Bernuchot, 28 janv. — Berny (Antoinette), 10 oct. — Berny (de), 8 août. — Berry, 14 mars. — Berryat-St-Prix, 28 janv. — Berryer, 27, 28 fév., 1er mars. — Berson, 29 août. — Berthier (femme), 22 juin, 19 juillet. — Bertin, 13, 27 janv., 27 sept. — Bertrand, 28 nov., 11, 22 fév. — Bertrand, juge, 15, 18 mars. — Bertrand (Thérèse), 21 sept. — Berty, 1er avril. — Bérurol (Marianne), 17 mars. — Bervanger (de), 10, 11 nov., 10 fév. — Berwick (princesse de), 8 mai. — Berzewitchy, 9 janv. — Besançon, 14 février. — Besme, 14, 15 août. — Bessait, 25 août. — Bessières-Bastide, 13 fév.

Bestiaux morts. L'arrêté d'un maire qui oblige ceux qui en ont de les déclarer et d'indiquer où ils veulent les enfouir, est-il légal? 18 oct.

Bethmann frères, 1er, 5, 7 nov. — Béthune, 9 juin. — Bétoland, 3, 21 août. — Bettoni, 30 août. — *Beurtman*, bateau, 16 mai. — Bezolles, 15, 18 juillet. — Bezombes-Delcros, 7 avril. — Bezon, 22 nov. — Biadelli, 4 mai. — Biarnès, 15 juillet.

Bibliothèques publiques. Ordonnance à leur sujet, 25 fév.

Bichoff, 6 sept. — Bidault, 20 févr. — Bienvenu, 4 mai. — Bierfurher, 3 août.

Bierre falsifiée à *Londres*, 20 fév. — V. *Octroi*.

Biès-Narbonne (femme), 8 déc. — Bièvre, 21 nov. — Biffi, 29 avril.

Bigamie. Du consentement des premières femmes, 2 nov., 15 déc. — Première femme demoiselle d'honneur : Sharrocks, 5 oct. — Laurent, singulier traité avec un curé, 16 novembre. — Renaud, 24 juillet. — Sampson, six femmes. — Mainvaring, 19 août.

Biget, 16 mars. — Bignon (femme), 22 mars. — Bigot, 20 janv., 22 mars. — Bigot (Zoé), 15 nov. — Bilbille, 26 avril. — Billard, 9 mai. — Billard (femme), 3 juin, 16 sept. — Billebault, 15 fév.

Billet à ordre. La mention de *retour sans frais* engage-t-elle les tiers-porteurs? 8 avril, 31 août, 10 oct. — Son souscripteur peut-il déférer à son créancier le *serment* décisoire sur leur nature sociale et commerciale, après un jugement définitif qui leur a donné un caractère de dette personnelle? 14 oct. — V. *Agent de change, Aval, Fonds de commerce, Hypothèque, Lettre de change, Société*.

Billian, 16 sept. — Billiaz (Ve), 11 nov. — Bimar, Glaize père et fils et Ce, 6 février. — Bimont, 4 oct. — Binaux, 5 août. — *Binocle magique*, 17 déc. — Bioteau, 10 févr. — Biou de Marlavagne, 1er déc. — Biré, 28 juillet. — *Birmingham*, ville, V. *Chartiste*. — *Bitume* végéto-minéral et de couleur, 30 mai. — Biveau de Bley, 27 févr. — Blaja, 31 août. — Blakemore, 30 oct. — Blanc (Et.), 25 févr. — Blanc des Foucandes, 31 oct. — Blancard-Calmets, 18 nov. — Blanchard, 12 mai. — Blanche, 2 février. — Blanche, reine, 9 mai. — Blanche de Castille, 2 nov. — Blanchenay, 23 janvier. — Blanchet, 28 juillet. — Blandet, 11, 18 janv. — Blanquart, 16 oct. — Blanqui, 19 nov., 28 décembre, 25 mai, 16 17, 25, 26 oct. — Blanvillain, 17 mai. — Blaquière (Ve), 24 mars. — Blavier, 6 sept. — Blériot, 24 fév. — Blessebois, 24 mars, 6 avril.

Blessures graves. Badourez, 7 fév. — Biallon (Catherine), 27 juin. — Biard (femme), 3 sept. — Boyard, 21 août. — C..., ouvrier, 7 nov. — C..., marchand de vins, 6 avril. — Charles, 25 oct. — Charroy, 26 oct. — Delalleau, 22 mars. — Descarres, 7 fév. — Devillers, 8 déc., 8, 20 avril. — Diguier, 27 juin. — Drouin, 7 février. — Dudevant, 1er déc. — Eustache, 31 janv. — Fointia, écaillère, 19 nov. — Galouzeau, 27 févr. — Gaudet, 13 janv. — Giroud, 1er août. — Gosset, 5 janvier. — H..., ébéniste, 5 nov. — Héderich, 21 sept. — Henry, 10, 21 déc. — Hermann, 23 janvier. — Hubert, 8 sept. — Jullien, 12 nov. — Jury, 24 oct. — Lebarre, 1er août. — Leblanc, 27 févr. — Leclerc frères, 11 nov. — Lejeune, 9 sept. — Lelorrain, 5 déc., 8, 25 avril. — Mathieu, 7 fév. — Maurice, *nez arraché*, 4, 31 mars, 12, 23 août. — Moglia, 8 nov. — Morizetti, 17 mars, 12, 20 juillet. — Mortelmonte, 25 nov. — Mosnier, 21 sept. — N.. (Louis), 1er avril. — P.. (Louis), 22 août. — Pasquier, 13 oct. — Pedruzzi, 16 déc. — Picard, 7 févr. — Pichard, 5, 7, 27 janvier. — Prain (femme), 24 mai. — Rével, 14 nov. — Sandor, 26, 31 janv. — Sans, 24 août. — Sanson, 31 juillet. — Sartiau frères, 26, 31 janvier. — Sauvanet, 22 juillet. — Sellier, 14, 23 oct. — Soulens, 14 janv. — Vaudoton, 27 janv. — Vérine, 8 mars. — Vilain, 28 nov. — Vincent (femme), 26 nov. — Un sergent de ville en opérant une arrestation, 7 avril. — Un amant envers sa maîtresse, en croyant frapper le mari, 15 juin. — Une fille publique, 2 août. — Six Allemands, 9 août. — V. *Assassinat, Meurtre, Voies de fait*.

Blessures par imprudence. Hardy (des pétards), 7 déc. — Jomeau, couvreur, 21 nov. — Kergis, 21 oct. — Une panthère à *Londres*, 23 mars. — Un boulanger par une bûche, envers une femme, 4 sept.

Bleuart, 5 déc. — Bley (de), 27 février. — Bleynie, 19 janvier, 21 avril. — Blin, 15, 17 mars. — *Blois*, ville, 28 sept. — Blondeau, 23 novembre, 19, 31 janvier, 4 fév. — Blondeau, professeur, 9 août. — Blondeau (Anne), 5 sept. — Blondel, 3 juin, 25 juillet. — Blondy, 6 mars, 20 mai. — Blot, 21 nov. — Blouet, 14 oct. — Blouin, 16 nov. — Bloune (femme), 18 sept., 9 oct. — Blum, 25 juillet, 8, 15, 16 août. — Bochard, 16 oct. — Bocquet, 14 sept. — Bodin, 3 juin, 24 août, 16 oct. — Bodinier, 2 mai. — Bodino, 16 févr. — Bœglin, 16, 22 sept. — Bogniard, 20 sept. — Bohain, 6 avril, 7 juin. — Boher-Keller, 20 déc. — Boigues et comp., 18 sept. — Boileau (famille), 13 fév., 4 mai, 9, 11 à 15 sept., 17 oct. — Boilève (femme), 19 nov. — Boillot, 9 oct.

Bois à bâtir et à brûler. V. *Bois et Forêts*.

Bois et Forêts. Le droit d'y prendre des bois de *construction* et de *chauffage* se *prescrit-il* par trente ans? 3 avril. — N'appartient-il qu'à l'adjudicataire d'une coupe, ou à ses ouvriers, d'y pénétrer avec des instruments tranchants? 22 fév. — L'introduction d'*usagers*, par le cessionnaire dans une coupe affouagère, avec instruments tranchants, malgré la défense de l'entrepreneur, est-elle un délit? 1er mars. — Les adjudicataires d'une coupe ne doivent-ils avoir qu'un seul marteau? 8 avril. — Est-ce à leurs propriétaires, et non aux adjudicataires des coupes, à payer les subventions pour dégradations des *chemins vicinaux*? De ce qu'un abonnement annuel a été convenu, s'ensuit-il que la commune ne puisse pas demander une subvention plus élevée et provoquer une expertise? Cette *expertise* est-elle nulle s'il n'y a pas eu prestation de serment? 23 fév. — En restituant un dépôt de fonds provenant de ventes de coupes, l'état peut-il opérer la retenue des frais de régie et autres à lui attribuée en 1805? 20 avril. — Les délits commis à *l'étranger*, par des adjudicataires français, peuvent-ils être poursuivis en France? 27, 28 sept. — La *copie d'un titre* de concession d'un droit *d'usage* délivrée par la chambre des comptes, sur réquisition du procureur-général, fait-elle-foi de son contenu? Peut-on l'opposer au successeur de l'ancien propriétaire, si le titre primordial n'a pas été ratifié par lui quand il devait l'être? La preuve de ce droit peut-elle être faite par témoins? 22 mars. — Troubles pour une vente à *St-Amans*, 20 juin. — Délit commis par Honoré, garde, et la fille Varin, 13 fév. — V. *Amnistie, Enregistrement, Pacage, Terres vaines*.

Boisauteau, 1er mars. — Boisbeland (Marie), 17, 24 avril, 25 mai. — Boise, 5, 30 déc. — Boisflotté, 23 fév. — Boisnot, 10 oct. — Boisrobert, 2 oct. — Boissard, 28 janv., 4 fév. — Boissarie, 18 fév. — Boissat, 30 sept., 7, 20 oct. — Boissel, 19 sept. — Boissière (demois.), 4 mars. — Boisson, 10 oct. — Boisson (demois.), 3 mars. — Boissy (de), 17 déc. — Boiteuzet, 28 août. — Boivin, 23 fév., 27 mars, 1er juin. — Boizé, 2 mars. — Bole, 9 nov. — Bome, 30 janv. — Bomé, 3, 14 avril. — Bonafos, 5 déc. — Bonaparte (Louis), 20 mai. — Bonaparte (famille), 24 nov., 7 déc, 1er juin, 5, 9, 25 août. — Bonaventure, 22 fév. — *Bondieu-Bondiable*, 22 avril. — Bondy (de), 1er avril. — Bonhomme, 22 fév. — Boniceau-Gémon, 6 fév. — Bonjour, 22 sept. — Bonnaire, 3 fév. — Bonneau, 21 nov. — Bonnefonds de Lavialle, 31 juillet. — Bonnel, 21 août. — Bonnet, 22 avril, 5 oct. — Bonnet, notaire, 30 août. — Bonnet (Pascal), 24 fév., 29 mars.

Bonnet-d'âne, promenade d'un voleur, 25 mai. — Les deux Bonnets, 2 oct.

Bonnevaux, 28 nov. — Bonnier, 4 juillet. — Bonnivet, 17 oct. — Bonnord, 16, 18 sept. — Bono, 26 oct. — Bonvalet, 8, 28 sept. — Bordas, 31 juillet. — Borde, 10 nov., 3 juin, 1er sept. — Bordeaux (duc de), 19 avril. — Bordenave-d'Abère, 23 juin. — Bordet, 14 avril. — Bordillon, 2 déc. — Bordillot, 12 nov. — Borel, 29 sept. — Borel de Bretizel, 7 fév. — Borghèse (de), 2 nov. — Borghèse (princesse de), 24 nov., 7 déc.

Bornage. Le décider à l'aide de plusieurs titres fortifiés par une sentence, où toutes les parties n'ont pas figuré, est-ce violer l'autorité de la *chose jugée?* 3 avril.

Bornemann, 22 nov. — Borredon, 5 sept. — Bort, 16 juin, 15 août. — *Bosnie*, ses mœurs, 9 déc. — Bosquain, 10 août. — Bosquillon, 14, 21, 29 avril. — Bosquin, 24 janv. — Bosredon (de), 20 avril. — Bossicard, 12 oct. — Bossis, 4 mai. — Botet (Rose), 23 mai. — Botherel (de), 14 déc., 29 juin, 16 août, 12, 19 oct. — Botta, 17, 20 juillet.

Bottes. Morceau vendu par un militaire, 18 nov.

Bottin, 4 nov. — Bouchard, 11 oct. — Bouchat, 7 mars. — Boucher, 14 déc., 3 mai. — Boucher-Lemaître, 13 déc. — Boucherain, 22 juillet. — Bouchet, 5 janv. — Bouchette, 7 mars. — Bouchon, 14 oct. — Boucleux, 16 janv. — Bouclier, 12 juillet. — Boudard, 10 oct. — Boudet, 21 mars, 26 mai, 12, 14, 18 août. — Boudin, 8, 17 juin, 26 juillet. — Bouet, dit *Dubois*, 18, 20, 21 mars. — Bougeard sœurs, 30 mai. — Bouillé (de), 11 avril. — Bouillet, 29 juill. — Bouillette, 9 mai. — Bouillon, 7 janv. — Bouin, 4 mai. — Boulachon, 18 sept. — Boulanger, 18 nov., 31 oct.

Boulangers. La vente de pain au-dessus de la taxe, par suite d'un marché, est-elle une contravention? 5, 16 sept. — *Quid* pour la taxe faite pour son compte, par les préposés à son commerce? 12 oct. — *Quid* des pains qui n'ont pas une cuisson suffisante? 28 oct. — L'exposition de pains sans poids peut-elle être assimilée à la vente pour le poids qu'ils devraient avoir? Peuvent-ils établir par témoins que la contravention n'est pas justifiée? 20 oct. — Tambourinage de pains, 27 janv. — Savon mis dans la pâte, 23 fév. — *Faux poids*, 7 nov., 18 janv., 20 fév., 7 avril, 10 mai, 12 juin, 12 juill., 5, 25, 26 sept., 26 oct.

Boulard, 9 oct. — Boulay, 13 mars, 6, 22 sept. — Boulay (femme), 5 sept. — Boulé, 17, 18 nov., 8, 28 fév., 7, 20 juin, 10 juill. — Boulet, 22 août. — Boulet (femme), 19 avril. — Bouley et Simon, 4 avril. — Boullemier, 8 nov. — Boullier, 2 déc. — Boulloche, 4 nov. — *Boulogne-sur-Mer*, ville, 22 juin. — Bouloumié, 12 juin. — Boulu, 21 janv. — Bouly, 23 janv. — Bouquelon, 2 juin. — Bouquet, 17 juin. — Bourbon (prince de), 8 avril. — Bourbonne, 20 fév. — Bourcier, 29 sept. — Bourdillat, 24 avril. — Bourdillon, 18 sept. — Bourdin, 31 mai. — Bourdon, 15 nov., 29 août, 22, 30 sept. — Bourdonneau, 26 oct. — Bourgeois, 28 nov., 18 juill., 18 août. — Bourguignon, 19 déc., 18 fév., 3 oct. — Bourguignon, Hourlier et comp., 18 mai. — Bouricaud (femme), 17 fév. — Bourjot, 20 janv. — Bourlez, 16 oct. — Bourmancé, 20 juin. — Bourmont, 18 avril. — Bournat. — Bournier, 8 mars. — Bourquin, 9 nov. — Boursault, 31 mars.

Bourse (*jeu de*). Lorsqu'il y a eu jeu sur marchandises, le courtier, qui l'a ignoré, peut-il réclamer son courtage? 18 nov.

Boursier, 20 sept. — Bousige, 21 fév. — Bousquet, 28 déc., 13 avril. — Boussard, 1er mars. — Bousseau, 21 juin, 30 oct. — Boutin, 24 janv. — Boutrais, 19 août. — Boutroye (Cath.), 31 mars. — *Bouvantes*, commune, 12 juin. — Bouvard (Ve), 19 déc. — Bouvet, 16, 21 oct. — Bouvier, 7 janv., 17 juill.

Boxe. Combat anglais, 6 janv., 25 fév.

Boy, 25 sept. — Boyard, 9, 12 nov. — Boyce, 15 nov. — Boyer, 18 janv. — Boyer (femme), 26 déc. — Boys, 23 oct. — Brabant, 24 nov. — Brabant (femme), 3 sept. — Brachon (Ve), 19 août. — Braconnier, 15 juill. — Brame, 20 oct. — Brandin, 12 nov. — Brant, 26 nov. — Branzon, 3 mars, 19 avril, 5 sept. — Brascon, 14 mars. — Brassard, 19 mai.

Brasseurs. Doivent-ils représenter à la régie, tant les bières en fabrication que celles fabriquées, quel que soit le mode de fabrication? 17, 20 juill. — V. *Bière, Contributions indirectes*.

Brault, 7 juin. — Bravard, 13 janv. — Bravard-Veyrières, 24 janv., 22 juin. — Bray (femme), 14 août. — Brayer, 3 oct. — Bréant, 24 nov., 18 août. — Brébant (femme), 18 oct. — Breeks, 2 nov. — Brehon, 7 mars. — Brellmann, 10 déc. — Bremant, 9 mai, 2 août. — Bremklé, 26 nov. — Brenet, 6 mars. — Brenugat, 5 juin. — Breschot, 24 janv. — Bressant, 29 nov. — Breignères de Courteilles, 18 mars. — Breton, 15 juillet, 16, 21 oct. — Breton (Ve), 10 janv. — Breuillaud et comp., 27 fév. — Breuvery, 2 juill.

Brevet d'invention. La déchéance pour description antérieure s'applique-t-elle aux importations? *Quid* si cette description est faite dans un journal étranger? Les juges du fond sont-ils souverains pour statuer sur cette publication antérieure et sur la détermination de l'objet breveté? 3, 6 déc., 3 mars. — Le brevet donne-t-il à l'inventeur *non pharmacien* le droit de préparer et de vendre au *poids médicinal?* 17 janv. — L'inventeur d'un *produit chimique* peut-il exiger de l'inventeur d'un procédé de fabrication qu'il y ajoute que le brevet ne concerne que le procédé? 7 mars. — V. *Contrefaçon, Société commerciale*.

Briatte, 20 sept. — Brien, 7 mars. — Brière, 13 avril. — *Brigands Laliotes*, 19 déc. — Brindeau, 8, 28 fév. 2, 20 juin, 10 juill., 8, 9 août. — Brindejonc, 30 oct. — Bringot, 8 mars. — Brion, 30 août. — Briot, 22, 23 juin. — Briotet, 25 avril, 6 juin.

Bris d'armes, pour avoir été puni un jour d'émeute, 6 juin. — Normant, 24 août. — De *glaces*, au château de *Windsor*, 17, 18 oct. — A la voiture du roi, 19, 20, 21 oct. — Dans un restaurant : Robert, 15 sept., 30 oct. — De *lanternes* : un jeune homme pendant la nuit, 12 juin. — De *meubles* : Roussel frères, 3 mai. — De *prisons* : Béchon et Envesailles, à *Saint-Germain*, 6, 28 oct. — Boy, 25 sept. — Fontaine, à *Saint-Germain*, 6 sept. — Ruckterfkulh, soldat, 17 mai. — De *vitres*, à *Brême*, pour la bataille de Leipzig, 17 déc. — Pour aller en prison, 22 avril.

Brissa, 5 oct. — Brisson, 1er juin. — Brisson (Caroline). — *Britannia*, navire, 4 oct. — Brochot, 2 déc. — Brodin (fille), 17, 19 oct. — Broglie (de), 23 fév., 3, 11 mars, 13, 19 juin, 27 juill. — Broma (Louise), 4 oct. — Brossard, 8 nov., 27 fév. — Brossard, général, 7 nov., 7, 23 janv., 21 fév., 14 avril, 30 mai, 24, 26, 27, 28, 30 juin, 1, 2, 3 juill. — Brosseau, 21 mars. — Brouard, 9 mars. — Brouckère (de), 28 juill. — Broucolle, 24 juill. — Brouet (femme), 16 août. — Brougham (lord), 7 avril, 25, 26, 28 oct. — Broughton, 11 fév., 14 avril. — Brouillet, 10 fév., 26 oct. — Brouquens, 17 mai. — Broussais, médecin, 23, 25 nov., 6, 9, 12 déc., 2, 9 juin, 30 sept., 2 oct. — Broussais,

août. — Carrère, 4 août. — Carrier, 15 nov., 5 déc. — Carrière, 6 mai, 23 juin. — Cartayrade, 30 sept. — Carteret, 3 déc.

Cartes bizeautées. Dans les salons de *Toulouse*, 23 août.

Casabianca, 2 mai.— Casamajor de Charitte, 13 mai. — Casanobe, 27 juin. — *Casimir*, vaisseau, 25 mai.— *Casino-Paganini*, 30 nov., 5 janv., 1er mars, 11 avril, 6, 12 mai, 30 août. — Ses *affiches*, 23 août. — Un *lampion*, 25 sept. — Cassagne, 31 août. — Castaing, 22 nov. — Castandet, 10 avril. — Castel, 22 avr. — Castel (femme), 7 août. — Casteljaloux, 23 janv. — Castella (de), 23 août.— Castellane (de), 2 mai. — Castes, 21 mars. — Casteuble, 4 fév. — Castillo (Rita) 27 mai.

Castration. Bouton, 15 déc.

Catelle, 27 mars. — Cateril, 1er avril. — Catoire, 10 avril. — Caubet, 28 juillet. — Caulet-d'Hauteville, 4 mai. — Caumartin, 12 août. — Caumartin (fe), 23 août. — Causserouge, 22 nov. — Caussidières, 22 mai.

Cautionnement. Celui non solidaire envers un commerçant rend-il justiciable du tribunal de commerce? 18 sept. — L'obligation de le fournir doit-elle s'entendre d'une caution *hypothécaire*? 20 sept. — La personne qui a fourni celui d'un *officier ministériel*, peut-elle former *tierce-opposition* au jugement obtenu par un tiers qui y prétend privilége? 3 mai. — V. *Journaux*, *Société commerciale*, *Surenchère*.

Cauvin, 12, juin. — Cavailhon, 7 janv.

Cavalier renversé au bois de *Boulogne*, 7 août.

Cavard, 14 déc. — Cayrol, 18 mai — Cazal, 22 fév. — Cazalère, 18 oct. — Cazeneuve, 26 juillet. — Céleste, 9 août. — Célestine, 8 sept. — *Celles*, commune, 22 juillet. — Censier, 5 déc.

Censure dramatique. Est-elle passible de dommages-intérêts pour une pièce permise et défendue ensuite avant la représentation? 19 janv.

Censure magistrale. Y a-t-il incompétence et excès de pouvoirs de la part d'une cour qui censure, soit dans un arrêt public, soit dans une délibération prise par suite en chambre du conseil les actes d'un procureur-général, 4 fév.

Cercle des Deux-Mondes, 13 janv. — Cerfberr, 29 juillet. — Céron (ve), 28 janv.

Certificat curieux, 29 avril.

Certificats de vie. Attribués à tous les notaires, 10 juin.

Cession de biens. Le comte de S..., 25 janv.

Cézanne, 4 août. — Ch... (Léon), 12 mars. — Chabanne, 22 juin, 17 juillet.— Chable (fe), 18 sept. — Chabot, amiral, 4 mars. — Chabrant, 23 déc. — Chagot, 2 mai. — Chailloux, 15 mai. — Chainier, 3 juin. — Chalette, 6 juin. — Chamarante, 30 mars. — Chambaud, 19 oct. — Chamblain, 18 nov. — Chambon, 22 sept.

Chambre d'accusation. Comment doit-elle être composée pour prononcer utilement? 24 mai. — CHAMBRE DU COMMERCE : *Elections*, 20 déc. — CHAMBRES LEGISLATIVES : *Ouverture*, 9 nov. *Prorogation*, 1er février. *Dissolution*, 1er, 3 fév. — *Réouverture*, 5 avril.

Chameroy, 20 avril. — Chamon (ve), 23 déc. — Champdivers (Ogier de), 20 21 juin. — Champeaux, 3, 6 fév., 19, 20 mai. — Champion, 5 juin, 4 sept. — Championnière, 20 juillet. — Chancerel, 2 juin. — Chandebout, 9 nov. — Chandelier (le), 17 fév. — Chanet, 3 mai. — Chanlin, 18 sept.

Chansons. V. *Crieurs publics.*

Chantreaux, 5 oct. — Chapart, 20 déc., 11 août. — *Chapeau.* V. *Grosse* (*lettre de*). — *Chapelle-en-Vercorps* commune, 12 juin. — Chaperon, 21 janv. — Chapon, 9 fév. — Chappe, 28 janv. — Chappell (Elisabeth), 13 sept. — Chapuis, 14 janv., 3 juin. — Chapuy, 3 mai. — Charasson, 26 oct. — Charbaud, 30 oct.— Charbonnel, 25 oct.— Charbonnier, 26 oct. — Chardin-Houbigant, 27 juin. — Charlemagne, 26 juin, 18 août. — Charles X, 30 nov., 1er déc. — Charlet, 22 mai, 14 oct. — Charlier, 16 août. — Charlotte, 20 sept. — Charin, 8 déc.

Charivari. Au *Mans*, 7 mars. — A une mère, pour suicide de sa fille, 16 mai. — A un président d'assises, 17 juin. — A *Bar-sur-Aube*, pour secondes noces, 24 juin.

Charollais, 12 août. — Charpentier, 25, 26 avril, 16 juin. — Charpillon, 3 mai. — Charpit de Courville, 9 mars.

Charrette d'un marchand de balais, abandonnée, 14 janv.

Charreyron, 16, 17 fév. — Charrières (femme), 20 sept. — Chartié, 26 oct. — Chartier, 5 déc., 15 mars, 22 avril, 12 juin

Chartistes, à *Londres* et à *Birmingham*, 16, 19, 30 mai, 10, 11, 19, 20, 22, 26 juillet, 3, 5, 9, 10, 12, 18, 19, 22, 29 août, 5, 26 sept.

Chasles, 2 nov., 13 janv. — Chaspoul (Françoise), 29, 30 mars. —Chassan, 19 janv., 23, 24 mai. — Chassanée, 17 oct.

Chasse. Est-elle permise en tout temps dans les marais? 22 nov., 12 déc.— Ce droit, fondé sur d'anciens aveux et démombrements étrangers au propriétaire, lesquels furent faits à cause d'un fief, peut-il encore subsister? Les lois sur la *féodalité* ne l'ont-elles pas aboli? 3 avril. — Celui qui chasse sans port-d'armes et avec une *arme prohibée* encourt-il deux peines? 5 juin. — Est-ce commettre un délit que de tendre des *collets* à des lapins destructeurs? 1er juillet. — Un *mineur* de moins de seize ans peut-il être renvoyé des poursuites, sous prétexte qu'il a agi sans discernement? *Quid* des *dépens*? 21 juillet. — Suffit-il qu'un chien ait posé sur un terrain royal pour qu'il y ait délit? 31 oct. — Bergot, 25 mai, 5 juin. — Ducoup, garde, 29 août. — Gauthier, garde, 23 juin, 1er juillet. — Genry, garde, 23 janv. — Orbichon, garde, 30 janv. — Roy, père et fils, 9 oct. — Le procureur du roi de *Blois*, 20 sept. — Rixe entre gendarmes et braconniers à *Herseaux*, 25 oct — Rigueur des lois anglaises, 30 mai. — V. *Concussion*, *Corruption*.

Chasseriaux, 2 nov. — Chasseul (Marie), 22 juin. — Chastaing, 4 août. — Chastellain, 30 nov

Chat. Son squelette pris pour celui d'un enfant, 18 mai. — Les égorgeurs, 15 déc.

Chataignier, 6 févr. — *Chatam*, île, 5 mars. — Chateau, 16 sept. — Chateauvillard (de), 26, 27, 28 sept. — Chatelain, 12 mars, 25, 29 avril. — Chaubry, 16, 31 mai. — Chauchard, 16, 21 oct. — Chaucheprat, 13 mars. — Chaudron, 7 sept. — *Chauffeurs en Espagne*, 7 nov. — Chauffour (du), 18 août. — Chauroux, 27 juin. — Chautard, 8 fév. — Chauveau, 2 déc., 27 mai — Chauvigny, 22 nov. — Chauvin, 21 déc. — Chauvirey, 30 mars. — Chavaudon, 21, 26 janv., 2 fév. — Chavineau, 17 juillet. — Chayter, 23 mars. — Chazal (femme), 10 janv., 1, 2, 4 fév., 2, 31 mars, 31 août. — Chazeret, 6 juin. — Chedel, 20 fév.

Chemins de fer. Comment l'état doit-il être indemnisé du terrain dont on le dépossède? 20 déc. — Une ordonnance royale, rendue en exécution d'une loi de concession, et qui a servi de base à un jugement d'expropriation, peut-elle être attaquée en cassation comme violant cette loi? Lorsqu'une compagnie, qui a obtenu des expropriations, change ses plans, au moment où le jury va prononcer, doit-il être sursis jusqu'à ce que l'expropriation ait été régularisée? Quelle est l'amende à consigner devant la Cour de cassation, et quelle indemnité est exigible dans ce cas? 8 fév. — Les tribunaux civils sont-ils *compétents* pour statuer sur la demande de construction d'un pont sur un chemin de fer, pour une *rue* autorisée, lorsque l'expropriation est définitive? 27 mai. — Ses *actionnaires* responsables du versement ultérieur des sommes dues par les promesses d'actions, peuvent-ils être appelés, à ce sujet, devant un tribunal arbitral? 18 juillet. — De *Versailles* (rive droite), expropriations, 11 janv.— *Id.* (rive gauche), bris de clôtures, 18 nov.; procès avec la ville de *Versailles*, 24 janv.; déchaussement d'une propriété, 13 avril. — De *St-Germain*, expropriations, 8 fév.; accident à *Asnières*, 1, 3 mai; rencontre de convois, au *Pecq*, 16 mai; ouvrier sautant hors d'un wagon, 22 avril; *dommages-intérêts* pour défaut de transport des voyageurs à *Rouen*, 20 juin. — *D'Orléans*, expropriations, 22 juillet. — De *Strasbourg* à *Bâle*; lettre à son sujet, 4, 5 nov — De la *Loire*; sa faillite, 18 janv.— De *Clarence*; accident, 28 mars. — V. *Jury civil*, *Utilité publique*.

Chemins vicinaux. Son impraticabilité donne-t-elle toujours droit de passer sans contravention sur les propriétés voisines? 20 janv. — Lorsque les travaux qui les concernent sont ordonnés par plusieurs communes, sont-ils des *travaux publics*? 20 oct. — Quand son ouverture doit donner lieu à la dépossession d'une propriété privée, doit-elle être prononcée suivant la loi de 1833? 25 mars. — Les entrepreneurs de *travaux publics* qui les dégradent, par suite des travaux dont ils sont chargés, doivent-ils contribuer à leur réparation, comme le seraient les chefs d'entreprises industrielles? 7 mars. — Les tribunaux ont-ils le droit d'en se fondant sur ce qu'elle a été dévolue entre parents? 18 juillet. — Quel est le temps utile pour demander le remboursement du droit d'un *contrat de mariage* non accompli? *Quid* des suspensions de *prescription* à ce sujet? 10, 16 décembre. — Quel est le droit d'une *donation* mobilière faite dans un *contrat de mariage* par une tante par alliance? 28 janvier. — La faveur accordée à ces *donations* s'étend-elle à celle faite, en dehors du contrat, en faveur du mariage? 31 janvier. — Quel droit doit supporter la *donation*, qualifiée entre-vifs, d'une somme exigible au décès du donateur, sans intérêts ni hypothèque, et avec clause de retour? *Quid* si elle est faite dans un *contrat de mariage*? 1er mars. — La *prescription* du droit d'un acte non présenté à cette formalité est-elle de trente ans, à partir du jour où l'administration en a connaissance? — *Quid* du double droit d'une *mutation* immobilière? 26 avril. — La maxime *contrà non valentem agere non currit præscriptio* est-elle applicable en cette matière? 24 janvier, 18 juillet.— La ratification en un seul acte, par un *mineur* devenu majeur, de plusieurs actes, emporte-t-elle autant de droits qu'il y a d'actes ratifiés? 4 mars. — Le droit d'un *jugement* doit-il être payé par celui qui obtient gain de cause, sauf son recours contre qui de droit? Ce dernier peut-il contester plus tard la nature du droit perçu? 20 février. — Arrêté sur cette formalité à *Alger*, 15 sept. — Origine de ces droits, 20 juillet, 1, 2 août.—Ouverture des bureaux d'enregistrement, 4 avril. V. *Contrainte par corps*, *Hypothèque*.

Enseigne. Un ouvrier, employé ou élève, qui s'établit, peut-il y rappeler le nom de son maître? 6, 12 déc.— Les trois frères provenceaux, 6 déc.— La reine et la dame blanche, 2 fév., 17 juin.

Entrepreneurs de bâtiments. Leur chambre, 21 oct.

Envesailles, 6, 28 octobre.

Epiciers. Chronicle, 9, 16 mai. — Faux poids, 6 déc., 21 fév., 7 avril, 10 mai, 12 juin, 12 juillet, 5, 26 sept.

Epitaphe. V. *Culte.*

Erard (Louise), 7 oct. — *Erceg*, navire, 21 déc. — Ermenon, 21 juin.

Esclavage. Ordonnances de recensement et d'affranchissement, 14 juin.—Prix proposé par l'Académie des sciences morales, 22 avril. — Commission d'affranchissement, 13 oct.— Observations sur son abolition, 31 oct.— V. *Affranchissement*, *Douanes*, *Mariage*.

mars. — Christophe, 19 juillet. — Christophe, prince, 26 nov. — Christy, 31 juillet. — Chuppin de Germiny, 10 mars. — Cibiel, 17 juillet. — Cibot, 14 oct. — Cicile, 25 oct.

Cimetière. Les outrages dont on s'y rend coupable sont-ils du ressort des assises? 24 août. — Débats et collision pour celui de *Montmagny*, 17 juillet. — Bouleversé à *Joinville* par les carrières, 20 fév., 26 août. — Dégradé à *Londres*, avec ses registres, 13 sept. — Tombeau mal construit, 10 fév. — Vols à *Paris*, 13 mai.—Reprise des terrains au *Mont-Parnasse*, 28 nov. V. *Tombeaux*, *Cioccio*, 9 mai.

Circonstances aggravantes. Chacune d'elles doit-elle faire l'objet d'une question et d'une réponse spéciales? 7 janv. — CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES. V. *Surveillance*.

Circulaire. V. *Imprimeur*.

Cisterne-Delorme, 4 sept. — Citron, 13, 15 sept. — Civier, 24 janv. — Clapier, 6 fév. — Claret, 22 juillet. — Clarisse, 10 janv. — Claro, 14 déc. — Clauss, 9 janv. — Claveaux, 9 juin. — Clavel, 21 avril, 30 sept. — Claverol, 24 janv. — Clayer, 6 déc. — Clayette, 26 oct. — Clayton, 2 mars — Cleeman, 2 déc., 10 fév., 25 juillet, 8, 15, 16 août. — Clément, 8 déc. — Clément (femme), 1er mai. Clémot (femme), 10 fév., 3, 26 mai, 14 juin. — Clerc, 12, 29 mai.— Cléret, 12 mai. —Clergé (Victorine), 13 janv. — Clerget, 25 juillet, 8, 15, 16 août.— Clérisse, 5 déc. — Clermont, 21, 22 déc. — Clisson, 14 août.

Cloche enlevée par un curé, 19 avril.

Clodomir, 10 juin. — Clouet, 5 sept. — Clouet (de), 20 avril. — Cluzel (Ve), 25 mai.

Coalition. De chapeliers, 23 mars, 5 mai. — Maçons, 4 avril. — Menuisiers, 21 oct. — Paveurs, 8 nov. — Tonneliers, a *Lunel*, 13 juin. — A la fabrique d'acier de *Neuilly*, 20 fév. — V. *Roulage*, *Voitures publiques*.

Cochard (Cath.), 22 nov. — Coche, 1er mars.

Cocher de cabriolet. Trait de fidélité, 11 oct.

Cochet, 27 juin, 11 juillet. — Coconnier, 14 sept — Cocu, 9 oct. — Codron, 16 oct. — Coettant, 20 juin. — Cœlina, 5 janv. — Cœuret, 10 juillet. — Cohadon, 12 juin. — Coictier (André), 19, 21 juillet. — Coignaud (femme), 16 juin. Coin-Delisle, 18 avril. — Coland de la Salcette, 19 août. — Colbert, 7, 9 sept. — Coligny, 14, 15 août. — Colin, 22 sept. — Coliardeau, 4 avril. — Collas, 1er déc.. — Collet, 11, 18 janv. — Collier, 9 mai. — Collivet, 8 fév. — Collot, 26 avril. — Colmann (femme), 20 avril. — Colomb-Ménard, 31 août. — Colombet (femme), 21 fév.

Colonies. Le créancier porteur d'un titre non contesté peut-il y former *opposition* au départ de son débiteur pour France, surtout à *la Guadeloupe*? 25 avr. — Assesseurs au *Sénégal*, 24 avril. — Dévouement d'une femme mariée, 2 juin. — *Sainte-Catherine*, 18 août. — V. *Jury*, *Succession*.

Colonies agricoles, Pour les jeunes détenus, 26 juin, 27 juillet, 19 oct.

Colonne de juillet, 12 mars.

Colot. — Coltmann, 26 sept. — Columbell, 3 avril. — Combalot, 22 avril, 15 sept. — Combas, 28 déc. — Combe, 20 janv. — Combemale, 9 oct. — Combes, 18 oct. — Combès. — Combescure, 10 déc. — Combres, 15 juillet. — Comes, 6 février.

Commandement. V. *Routes*, *Contrainte par corps*.

Commerçant. Sa reconnaissance au profit d'un non négociant, causée valeur *pour mes besoins* et portant *intérêt* à 5 pour 100, est-elle censée souscrite pour les besoins de son commerce? 22 mai. — V. *Compétence*, *Constructions*.

Commissaire-priseur. Peut-il vendre, en neuf, des meubles ou *marchandises* faisant l'objet actuel d'un commerce? 27 déc., 2, 8 févr. — Peut-il faire de telles ventes à l'exclusion des *courtiers*? 23 oct. — Celui qui est dépositaire du prix d'une vente antérieure à l'ordonnance de 1816, en doit-il les *intérêts* de plein droit? 31 juillet. — Reconstitution de leur chambre, 20 mai.

Communal, 6 janvier.

Communauté. — La femme commune et légataire en usufruit des biens de son mari doit-elle être privée de ses droits sur la moitié des valeurs détournées par elle et qui lui auraient appartenu en toute propriété? Comment la reprise de ces valeurs doit-elle s'opérer? 7 mars. — Le mari peut-il disposer des droits incorporels que la femme commune s'est réservé en propre? 18 juillet.— Lorsqu'elle fut dissoute par *émigration*, si les époux se sont plus tard réunis de fait, l'ancienne communauté a-t-elle été rétablie avec rétroactivité, sauf les droits des tiers? 14 avril. — L'acte qui rétablit une communauté dissoute doit-il être publié, et comment? 27 mai, 26 juin.

Commune. Le moyen tiré de ce qu'elle est irrégulièrement représentée dans un procès, peut-il encore être présenté en cassation? 17 déc. — Lorsque, pour une contestation, le maire agit comme mandataire des habitants, pour la petite *voirie*, les débats doivent-ils être portés devant les Tribunaux ordinaires? 1er avril. — Quand est-elle responsable des dégâts causés chez elle par des attroupements? 23 fev., 21 mars.— V. *Appel*, *Action possessoire*, *Arbres*, *Curé*, *Enregistrement*, *Terres vaines*.

Communication de pièces. Lorsqu'une Cour l'ordonne, rend-elle un arrêt susceptible de recours en cassation? 18 mai.

Commutation de peines. Aubert, 13 avril. — Barbès, 15 juillet. — Bégin, 29 juin. — Coudercq, 24 déc. — Decormeille (Aimée), 15 juin. — Gilbert, 22 juin. — Guyot (époux), 12 avril. — Lacour, 27 mars. — Lefebvre (fille), 17 déc. — Lelouet, 15 juin. — Leroy, 16 août. — Lesage, 3 oct. — Mariton, 22 juillet. — Savariau, 6 mai. — A l'occasion du couronnement, 4, 9 août.

Compagnonnage. Ses usages, ses dangers, 1er juin.

Comparetti, 21 novembre.

Compétence. Avant de statuer à ce sujet, un Tribunal de commerce peut-il renvoyer devant arbitre tant à cet égard que sur le fond? Ce jugement n'est-il que préparatoire et non susceptible d'*appel*? 20 fév. — Le *commerçant* assigné au civil, et qui ne décline pas cette juridiction dès le principe, est-il présumé avoir renoncé à cette faculté? 22 mars. — Cette exception, au sujet d'une contestation administrative, peut-elle être opposée pour la première fois en cassation? 20 oct. V. *Connexité*, *Marchandises*.

Compian, 7 février.

Complicité. Résulte-t-elle de ce que plusieurs individus sont accusés d'avoir commis un crime conjointement, sans poser la question comme résultant des débats? 7 janvier.

Complot. V. *Conspiration*, *Insurrection*.

Compoint, 2 mars.

Compte de blanchisseuse. Cause de la suspension d'un avocat, 22 mars, 24 avril.

Compte-rendu de la justice criminelle, 26, 27 déc.

Comptoir général du commerce, 31 oct.

Comte, 18 avril, 23 mai. — Conche, 15 juillet.

Concordat. Sous François Ier, 16, 17 oct.

Concussion. Un maire et deux gendarmes pour chasse, 28 janv.

Condesse, 4 avril.

Condition potestative. Existe-t-elle dans l'obligation de payer une somme à la volonté du débiteur? 21 déc. — V. *Assurance contre les procès*.

Conflit. Celui qui intente une action après une ordonnance de conflit doit-il seul en supporter les *dépens*? 7 janvier. — N'y a-t-il que le préfet du département où le procès a lieu qui puisse l'élever? *Quid* d'un préfet voisin appelé en *garantie*? 20 avril, 19, 20 oct. — V. *Indemnité*, *Route*.

Confrérie des Vierges, 12 nov — Congoule, 18 nov. — Conlome, 14 mars.

Connexité. Lorsqu'un fait est déclaré délit par la chambre du conseil et qu'elle reconnaît qu'il est connexe avec une *contravention*, quel est le tribunal *compétent*? 19 janv.

Conscription. Celui qui recèle un insoumis doit-il prouver sa bonne foi? 6 février.

Conseil d'Etat. Projet d'organisation, 7, 9 janv.; nouvelle organisation, 22, 23, 28 sept., 13, 14, 17, 19 oct.—DE FAMILLE V *Succession*.—DE GUERRE. Son jugement, qui ne contient pas la reconnaissance que le prévenu a agi *sciemment*, est-il nul? 28 janv. — Le recours en *cassation* n'est-il ouvert qu'aux individus non militaires? 13 avril. — En est-il justiciable le conscrit qui n'a jamais été incorporé dans un régiment? 6 oct. — Son personnel modifié à *Paris*, [illegible] ges, 28, 29 nov. — Faget, 13 mai. — Faguet, 27 juin.

procéder avec la force armée? 17 oct. — L'arrestation peut-elle être annulée si le capital dû n'est pas rappelé dans le *commandement*? 5 janv. — *Quid* si elle est faite à la requête d'un *prête-nom*? 27 mars. — *Quid* si elle a lieu contre un *garde national de service*? 9 mars, 19 mai. — La contrainte autorisée pour *dommages-intérêts* ne doit-elle être appliquée que pour dol, fraude, ou insolvabilité suspecte? 1er avril. — Le débiteur, incarcéré dans une *prison* ordinaire, peut-il demander sa translation, aux frais de son créancier, dans une prison pour dettes, lorsque là où il est il n'y a pas de division pour les dettiers, et qu'il est soumis au régime ordinaire? 12 août. — L'*appel* en cette matière est-il encore recevable sur le chef de la contrainte trois mois après acquiescement? *Quid* si le jugement est par défaut? 27 mars, 30 mai, 9 août, 18 sept., 18 oct.— L'*étranger* autorisé à établir son *domicile* en France cesse-t-il d'être soumis à la contrainte préalable s'il n'habite qu'un hôtel garni? 9 janv. — Est-ce devant le tribunal de commerce qu'il doit demander la nullité de son emprisonnement, faute d'assignation régulière dans la huitaine? 10 nov. — Quel moyen de recours existe-t-il pour son créancier lorsque, par erreur, le juge a prononcé une contrainte de trois mois au lieu de trois ans? Cette erreur peut-elle être rectifiée par le même tribunal? *Quid* de la voie d'*appel*? 7 juillet, 2, 18 sept., 4 oct. — Lorsqu'un tribunal *correctionnel* a omis de la fixer pour *amende*, peut-il le faire par un jugement postérieur? 8 nov., 10 janv.— Deux consignations d'*aliments* par l'incarcérateur et par un recommandant sont-elles communes malgré l'imputation du greffier sur des mois différents? Le droit de l'un venant à cesser, les aliments profitent-ils à l'autre? 22 nov. — Assignation donnée à un débiteur pour parvenir à l'exécuter, 15 fév. — Garde du commerce courant deux arrestations à la fois et les manquant, 27 janv.— *Dommages-intérêts* demandés contre un garde du commerce, 29 nov. — Arrestation d'un dévot et d'un cocher, 11 nov. — Délivrance d'un débiteur de l'*enregistrement* par ses co-détenus, 12 oct. — Rébellion d'un tapissier en *garde national*, 18 août — V. *Faillite*, *Notaire*.

Contravention Quelle loi est applicable lorsqu'un prévenu demande son renvoi en simple police, en se fondant sur ce que le fait qualifié délit n'est qu'une contravention? 3, 14 avril. — Marchand ambulant relâché par un faux commissaire de police, 29 nov. — V. *Connexité*.

Contrebande. Le navire et son patron sont-ils responsables de la fraude faite par des marins? 12 mars. — *Quid* si ce sont des passagers? 4 oct.— Un prétendu *Adolphe Nourrit*, 6 avril. — Dans la peau d'un chien, 10 oct. — De la volaille, aux chemins de fer, 12 sept. — Du salpêtre à la frontière d'Espagne, 12 juillet.— A *Marseille*, 14 janv. — A *Strassen*, 26 sept. — Lutte entre douaniers et fraudeurs à *Ittenheim*, 2 juin. — A *Bordeaux*, 20 oct. — V. *Assassinats*, *Douanes*.

Contrefaçon. Existe-t-elle pour un *dessin d'étoffes* livrées au commerce avant dépôt? 23 déc., 27 mars, 5, 13 avril. — *Quid* si, pour *dessin de papiers peints*, le dépôt fait avant circulation des produits est postérieur à la circulation de la la contrefaçon? 16 janv. — L'idée d'un procédé et son agent étant connus, y a-t-il invention dans l'application de cette idée et de cet agent à une nouvelle destination (*capsules gélatineuses*)? 17 janv., 31 mars. — Lorsqu'un *brevet* est accordé pour une fabrication, comprend-il les moyens employés? 8 fév. — La contrefaçon existe-t-elle dans le fait de produire des copies de *statues* devenues publiques par l'achat qu'en a fait un gouvernement? 22 mars, 16 juin, 6 juillet — Celui qui est attaqué correctionnellement, peut-il appeler en *garantie* ceu qui lui ont commandé les objets contrefaits? 22 avril. — Celle d'étiquettes, quoique destinées à l'étranger, est-elle un fait commercial? Le Français qui a servi d'intermédiaire est-il solidaire des *dommages-intérêts*? 27 juin. — Disposition pénale contre les embaucheurs pour l'étranger, 27 déc. — De cristallerie, 22 avril, 19 juin. — Chapeau mécanique, 16 mars. — Etiquettes de bouteilles de cirage, 20 janv. — Etiquettes de savon, 26 janv. — Etiquettes de commerçants français, 27 juin. — Du masque de Napoléon, 19 sept. — De porcelaine, 4 avril. — De pointes de Paris, 8 fév. — De pommade du lion, 21 nov. — Peignes de dames, 8 août. — De statuettes de Spartacus et Philibert-Emmanuel, 22 mars, 16 juin, 6 juillet. — De celle de Déjazet, 1er juin. — De celle de Talleyrand, 10 juin. — De seringue à jet continu, 1er, 15 fév. — De la température du feu, 3 mars. — V. *Brevet d'invention*.

Contrefaçon littéraire. Existe-t-elle si l'ouvrage est réimprimé dans les vingt ans de la mort d'un des auteurs, s'il n'a paru que sous ce nom (*Traduction de Sedibus et Causis morborum*)? 16 juin. —Marguerite, la cuisinière, 7 sept.

Contre-lettre V. *Notaire*.

Contribution foncière. Tant qu'une ordonnance royale, rendue en forme administrative, n'a pas révoqué l'ordonnance d'autorisation, les bâtiments affectés à une *école secondaire ecclésiastique* doivent-ils en être affranchis? 20 janv.

Contribution (distribution par). V. *Référé*.

Contributions indirectes. Les saliniers, brasseurs et sucriers peuvent-ils choisir eux-mêmes le terme des obligations souscrites par eux, en échange des sommes dues sur l'exercice du mois précédent? 18 fév. — Les *jugements* en cette matière, quoique devant être rendus en chambre du conseil, doivent-ils l'être publiquement? La mention de cette publicité est-elle substantielle? 18 avril. — V. *Octroi*.

Contumace. Peut-il être sursis à son jugement, hors le cas où il fait proposer par ses parents ou amis l'une des excuses admissibles d'après la loi? 4 fév. — Protection qu'ils trouvent en *Corse*, 21 nov. — V. *Succession*.

Convention nationale. V. *Chartistes*.

Cook, 25 février.

Copies de titres. V. *Bois et Forêts*.

Copin, 20 avril. — Coppens, 28 juillet. — Coppin, 30 mars. — Coppinger, 10 avril. — Coppry, 15 nov., 9 déc.

Coqs. Leurs combats défendus en *Angleterre*, 9 juin.

Coquelet (femme), 2 août. — Coquelin, 7, 12 avril. — Coquet, 14 fév., 19 juillet, 14 août. — Coquille (Guy), 5 nov. — Corbeau, 8 sept. — Corbie, 20 avril. — Corbière, 8 juin.

Corbillard. Doit-il un impôt en *Angleterre*? 12 nov. V. *Enlèvement*.

Corbin, 16, 17, 20, 23 mars, 20 avril. — Corcelette, 3 sept. — Cordant, 27 fév. — Cordelle, 1er avril. — Cordet, 31 juillet. — Cordier, 23 déc., 13 avril. — Cordoue (de) 17 déc.—Coresn, 24 juillet.—Coriolis, 20 juin.—Cormenin (Timon), 28 déc., 8 mai, 15 sept.—Cormon, 20 avril.—Corne, 13 avril.—Cornet, 6 oct.— Cornier, 26 mai.— Cornier (Henriette), 18 août.— Cornisset-Lamotte, 10 mars. — Cornu, 15 fév. — Cornudet, 13 mars. — Cornulier (de), 17 avril. — Corot (femme), 14 janv. — Correch, 16 juin.

Corruption. La tentative envers un agent de l'autorité, pour qu'il s'abstienne d'un acte (*chasse*), est-elle punie par la loi? 12 nov. — Tentative à *Alger*, P... et G..., 25 sept.

Corsaire dans les eaux d'*Athènes*, 3 fév.

Corse. Rapport à son sujet, 19 nov. — Compte-rendu de la justice, 21 mars. — Statistique des crimes qui s'y commettent, 10 juin. — Chasse aux bandits, 24 avril, 9, 18, 23 mai, 16, 21 août. — Scènes de meurtres à *Bastia*, 1er, 8 juin. —V. *Contumace*, *Mœurs*, *Surveillance*.

Cosnard-Lebel, 1er déc. — Cossin, 28 sept., 5, 6 oct. — Costa, 3 avril. — Coste, 23 mars, 18 avril, 12 mai, 18 oct. — Costèja, 12 mai. — Costes de Guillemin (Ve), 15 sept. — Costis, 16, 21, 28 oct. — Cotelle, 9 nov., 30 août. — Cottin 20 fév. — Couder, 16 janv. — Coudrey (fille), 4 sept. — Coudy, 5 janv., 15 avr. — Couleaux, 1er mai. — Coulomb, 2 mai. — Coulon, 12 mai. — Coupey, 29 mai. — Coupin (Ve), 12 déc.

Cour de cassation. Rentrée, 1er, 2, 5 nov.; mode des audiences en cas de partage, 23 déc. — COUR DES COMPTES. Rentrée, 4 nov.; vacances, 16 août; installation-Barthe, 4, 7 avril. — COURS ROYALES. De *Paris*; rentrée, 4 nov.; mercuriale, 30 nov., 26 oct.; nomination du concierge, 3 juin. — De *Rouen*; rentrée, 7 nov.; conflit avec le barreau, 18 mars. — RENTRÉES, à *Amiens*, 7 nov. A *Besançon* (messe). — *Bourges* 9 nov. — *Caen* (messe), 7 nov. — *Limoges*, 15 nov. — *Metz*. — *Montpellier*. — *Nancy*. — *Pau* (messe), 12 nov.— *Poitiers*, 19 nov. — *Toulouse*, 16 nov.

Course de taureaux à *Nimes*, 14 août.

Courtage V. *Bourse* (*jeu de*), *Commissaire-priseur*.

Courtaigne, 20 déc., 11 août. — Courtecuisse, 22 juillet. — Courtefay, 3, 14 avril. — Courtet, 27 mars. — Courtier, 1er nov. — Courtier (femme), 27 janv — Courtigis, 2 déc. — Courtois, 5 janv. — Courtois (veuve), 18 [illegible] Chauvin, 9 nov. — Feuillet, 8 fév. — Feuquières, 27 mai. — Février, 31 août, 18 sept. — Feydeau, 5 août. — Fieuzal, 18 nov. — Fiévet (femme), 12 nov. — *Fièvre jaune*, 9 déc. — Filbig, 24 avril. — Filet, 11 août. — Filhol, 15 nov.

Filiation. L'enfant d'un Israélite qui a abjuré et abdiqué son ancien nom peut-il, par témoins, établir sa filiation? 24 nov., 2 déc.

Fillion, 13 avril. — Fiocre, 27 mars. — Fissiaux, 2 décemb. — Fitz-Herbert (mistriss), 15 juin. — Fitz-James (Nathalie), 25 sept. — Flach, 21 nov. — Flageolet, 26, 31 oct. — Flamand, 21 fév. — Fleuriau, 11 fév. — Fleuriot (de), 18 juillet. — Fleury (Arthur), 6 mai. — Fleury, maçon, 19 sept. — Fleury (époux), 1er juin. — Fleury (femme), 7 mars. — *Florensac*, ville, 17 déc. — Flouet, 15 juin. — Flourat, 11 avril. — Fluchaire, 10 juillet. — Fluquet, 12 avril. — Flyger, 5 oct. — Fohr, 16 à 19, 21, 23, 25 nov.

Foire. Est-il obligatoire l'arrêté d'un maire qui oblige les forains à n'exposer que dans un lieu désigné, et qui défend aux *aubergistes* de les laisser étaler chez eux? 28 juillet.

Folard, 14 avril. — Folcher, 20 janv., 27 mai. — Follet, 29 mai.— Fombertaut, 8, 17 juin, 26 juillet.

Fonctions usurpées. Dans (Désiré), 15 fév. — Fiocre et Thielland, 27 mars. Gout, 24 mars. — Labouglise et Lefèvre, 16 fév. — Pour du pain d'épices, 6 fév.

Fondeur, 16 sept.

Fonds de commerce. Son prix porte-t-il *intérêt* de plein droit du jour de la livraison? 16 déc. — La résiliation de sa *vente* et de la cession du droit au *bail* est-elle une cause civile? 3 mars. — L'action en *résolution* de sa *vente* existe-t-elle dans la loi nouvelle qui, en cas de *faillite*, prohibe le privilége de l'article 2102 du Code civil? *Quid* de la résiliation d'un *sous-bail*, consenti par l'acte de vente? 5 sept. — Est-ce l'action en *revendication* qui peut-être exercée dans ce cas? 19 avril. — Le *billet* souscrit après son acquisition et pour son paiement est-il un acte de commerce? 20 juin.

Fontaine, 23 déc.— Forain, 21 nov.— Forbin, 4 sept.— Forcade, 13, 21 mars.

Forçats. Ferrements et convois, 3 déc., 28 avril, 22, 31 août, 27 sept., 26 octobre.

Forestier, 4 nov., 6, 23 oct. — Foret, 12 juin.

Faillites. La *péremption* de six mois peut-elle être invoquée contre un jugement de déclaration de faillite par défaut? 23 nov. —Ce jugement par défaut est-il susceptible d'*appel* ou d'*opposition*? Ce jugement peut-il être prononcé en chambre du conseil? Ne lui doit-on pas la publicité de l'audience? La Cour en infirmant peut-elle renvoyer la faillite devant un autre tribunal? 3 mai. — Les poursuites mobilières commencées avant la faillite peuvent-elles être continuées contre les syndics? 12 déc., 20 janv., 1er avril. — Le vendeur non payé d'une *mécanique* y est-il *privilégié* sur cette machine? 21 nov. — *Quid* depuis la dernière loi? 3 août. — Sous cette loi, la *revendication* peut-elle être exercée sur des *marchandises* livrées à l'acheteur, embarquées par ses soins, mais non encore emmagasinées? 10 fév. — Un *protêt* non purgé par un paiement intégral peut-il fixer l'*ouverture* de la faillite, si le débiteur a fait des paiements plus tard? — *Quid* d'une *hypothèque* consentie à un autre créancier après ce protêt? 9 mars. — Est-ce au lieu du principal établissement que l'on doit fixer le siége de la faillite? 13 oct. — Lorsque le gérant de plusieurs *sociétés en commandite par actions* tombe en faillite, et qu'il a confondu les comptes de ses différentes gestions, doit-on déclarer en faillite ces diverses sociétés et ne former qu'une masse? 3 oct. — Le débiteur *emprisonné* avant faillite peut-il être élargi postérieurement sur la demande de ses syndics? 9 mars, 10 oct. — *Quid* si

tions des tribunaux ordinaires? 27 juillet. — Un marguillier *anglican* doit-il sous peine *d'amende*, assister aux offices? 2 déc. — Une *épitaphe* contraire aux dogmes est-elle un fait punissable en *Angleterre*? 2 nov., 15 déc. — Collision entre l'autorité et le desservant de *Fresnes-l'Archevêque*, 25 janv. — Ordonnances de diverses puissances sur la liberté de l'exercice des cultes, 28 déc. — V. *Abus* (*appel comme d'*), *Curé, Garde nationale, Prédication,*

Cumont, 30 août. — Cunin-Gridaine, 4 avril, 10, 13 mai, 5 août, 1er sept. — Cuny, 20 juin, 2 juillet, 25 oct. — Cuoque, 3 avril. — Curat, 16 sept.

Curé. L'indemnité de son logement est-elle d'une manière absolue à la charge de la *commune*? 9 janv. — Constitué marchand de draps, 8 avril. — Obligé de payer un violon, 12 mai. — V. *Culte*.

Curmer, 24 oct. — Cuyonnet, 24 fév.

D

D..., avocat, 22 mars, 24 avril. — D..., colonel, 5 oct. — D... (Eugène), 29 juillet. — D... (Marie), 15 nov. — D... (Michel), 4 avril. — D... (comte), 4 fév. D... (femme), 3 fév., 17 juin. — D... (Ve), 29 avril. — D... (comtesse de), 30 janv. — Dacosta, 5 août. — Dagnan, 13 mars. — Dagomel, 22 avril. — Dagomet, 20 déc., 11 août. — Daguenet, 7 fév., 22 sept. — Daguerre, 9 mars, 22 sept., 17 oct. — Daguillon-Pujol, 16 nov. — Daguin, 10 avril. — Daleman, 10 mars. — Dalence, 10 oct. — Dallez, 31 juillet. — Damas (baron de), 13 janv., 19 avril. — Damboullé, 22 avril. — Dameront, 17 déc. — *Dames réunies*, voitures, 12 août. — Danel, 17 févr. — Danglès, 26 août. — Dangley, 22 févr. — *Dangu*, commune, 5 décemb. — Daniel, 11, 25 avril, 12 mai. — Danin jeune, 29 avril, 2 octobre.

Danse immorale. Alexis, 27 sept. — Beautreillis, 12 sept. — C... (Simon) et Joséphine, 1er mars. — Delaitre-Lemaître, 1er août, 27 sept. — Duris et Pinot, 18 mars. — P..., commis-voyageur, 15 nov. — Valentin (*réglement singulier*), 18 janv. — Un malin et une camarge; *dissertation*, 11 fév. — Aux fêtes des Champs-Elysées, 13 déc. — *Danses mauresques*, 18 janv.

Danthiet de Sisgan, 4 mars. — Danty, 25 mars. — Daras, 22 fév. — Dardier, 22 sept. — Daré, 20 déc. — Daresseur, 13 février. — Darnis, 10 juillet. — Darparens, 26 août. — Darrot, 26 oct. — Dartois, 23 oct. — Dassas, 12 nov. — Dastc, 15 nov. — Datzé, 13 déc. — Daublaine, 4 mars. — Dauchez, 10 avril. — Dauer, 2 juin. — Dauguy, 21 nov. — Daunisson (femme), 7 août. — Dauphin-Dubourg, 4 févr. — Dauriat (femme), 23 juin. — Dautheville, 5 août. — Daverton, 29 mars, 21 juin. — David, 5 déc., 14 mars, 5, 14 avril, 26 oct. — David, acteur, 17, 19 nov., 15 déc. — David, agent de change, 16 fév. — David (fille), 4 août. — Davidson, 13 juillet. — Davidson, mère et fille, 3 fév. — Davis (Patience), 26 nov. — Davogne-Dutiller, 13 fév. — Davoust, 21 nov., 30 mars. — Death. — Deaucourt, 20 fév. — Debais, 14 févr. — Debarle, 14 déc.

Débauché (excitation). La loi ne s'applique-t-elle qu'à celui qui l'a excitée pour un tiers, et non à celui qui l'excite pour lui-même? 19 oct. — Carpentier, 23 juin. — Poutret de Mauchamps, 15, 17 nov., 3, 8, 27 déc., 1er févr. — Royer (Marie), 22 févr. — Rozier (femme), 24 nov. — Venier, 12 avril. — V. *Outrage aux mœurs, Viol*. — MAISONS DE DÉBAUCHE. Police qui les concerne, 23 déc.

Debœvre, 24 août. — Debelleyme fils, 12, 14 août. — Debière, 1er avril. — Debladis (Ve), 13 avril. — Deblenne, 14 janvier. — Decaux (sœurs), 7, 9, 11, 12, 14, 24 oct. — Decazes (vicomte), 4, 27, 28 mars

Décès. Constatation en mer, 16 nov. — Instruction d'office pour ceux des militaires, 25 mai. — V. *Inhumation*.

Décle, 27 janv. — Déel, 24 janv.

Déchéance. V. *Dépôt*.

Dechorié, 13 octobre.

Défense. Indépendance des avocats, 14 oct. — Observations sur celles présentées d'office, 24 janv., 17 avril. — Absence d'un défenseur, 23 sept.

Defranc, 10 juillet. — Defraysse-Lafeuillade, 6 févr., 20 juin. — Defrêne, 24 déc. — Defresne (Dlle), 13 juillet. — Degennes, 21 juillet. — Degeorge, 12 janv., 6, 7 fév., 10, 25 mars. — Degeorges, 8 juin, 31 oct. — Degourcaf, 9 juin. — Degouve de Nuncques, 25 nov., 6, 7 fév. — Degove, 28 sept., 5, 6 oct.

Dégradations de monuments. Trois enfants à *Londres*, 3 avril.

Dejazet, 1er juin. — Dejean, 19 mai. — Delabarre, 13 févr., 3 avril. — Delabenne, 7 août. — Delabouglise, 8 déc. — Delacretay, 19 juin. — Delacroix-Frainville, 10 mars. — Delacroix-Saint-Clair, 8 févr. — Delafosse, 7, 9 sept. — Delamarche, 14 mars. — Delamarre, 6 déc., 23 mars. — Delahaie, 30 nov., 1er déc., 17 oct. — Delahaye, 14 nov. — Delair, 6 févr. — Delaissement, 13 oct. — Delaistre-Poirson, 21 janv. — Delaitre (Adèle), 1er août, 27 sept. — Delaize, 10 déc. — Delandine de Saint-Esprit, 14 avril. — Delaney, 16 sept. — Delapalme, 20 avril. — Delarbre, 30 mars. — Delaroche, 20 oct. — Delarue (femme), 7 fév. — Delasalle, 23 janv. — Delattre, 8 nov. — Delaunay, 24 avril. — Delaunay (femme), 7 sept. — Delaunay (Dlle), 9, 12 déc., 2, 9 juin. — Delavier, 23, 24 déc. — Delbas, 18 oct. — Delbecque, 9, 14, 21 déc. — Delcamp, 12 août. — Delécole (Dlle), 14 juillet. — Delépine, 8 nov. — Delerre, 13 janv. — Delessert (Gabriel). — Delestra, 30 nov. — Delestre-Poirson, 6 janv. — Delettre, 20 sept., 31 oct. Delhomel, 6 janv. — Deligny, 22 févr., 29 mai. — Deligny (femme), 7 juin. — Delille, 10 avril. — Délisle (Héloïse), 12 nov., 9 déc.

Délit. Celui commis à l'étranger par un Français envers un Français peut-il, à leur retour, être poursuivi en France, s'il ne l'a pas été à l'étranger? *Quid* de délits *forestiers*? 27, 28 sept. — V. *Connexité*.

Dellac, 9 mars. — Dellamano, 17 mars, 20 juillet. — Delongpré (Amanda), 5 juillet. — Delore (femme), 6 févr. — Delorme, 23 mars. — Delort, 10 févr. — Delpech dit *Bourrech*, 7 janv. — Delpon, 6 janv., 1er juillet. — Delquié, 28 juillet. — Delsenserie (Henriette), 2 mars, 15 avril, 18 mai.

Démence. Un échappé de Bicêtre à *Ivry*, 22 août. — Un père de famille à *Damvilliers*, 16 sept. — Un maçon orateur à un service funèbre, 20 sept. — Une dame, rue de l'Ourcine, 16, 20 sept. — Un soldat à la caserne de Babylone, 30 sept. — Un jeune homme guéri en se jetant dans la Seine, 9 oct. — Une Américaine pendant une tempête, 4 oct. — Une prétendue fille de Georges IV, 28 sept. — Un ministre anglican, 18 sept.

Démonts, 26 août. — Denat, 31 août. — Deneix, 10 févr. — Deniere, 25 août, 22, 29 sept.

Deniers publics dilapidés. Lambert et autres à *Bordeaux*, 22, 23, 27 février, 4 mars.

Denis, 10 nov., 17 juin, 11 juillet. — Denizot, 22 avril. — Denjoy, 16 déc.

Dénonciation. Convenue entre détenus, 9 août.

Dénonciation calomnieuse. Contre un juge d'instruction, 22 avril, 6 mai. — bourgeois contre sa maîtresse, 26 sept.

Denorne, 2 oct. — Denoyelle, 17 juillet.

Denrées. Sont-ce tous les objets destinés à la consommation de l'homme ou des animaux? 30 janv.

Denus (fille), 7 juin. — Deparis, 23 févr. — Dépeaux, 12 juin. — Depernay, 3 avril.

Dépôt. Celui fait dans les caisses de l'état, en vertu de décision du ministre, eut-il être frappé de *déchéance*? 20 avril.

Depuille, 16 nov. — Dequevauviller 26 avril. — Deradiès (femme), 7 juin. — Derecq (Ve), 25, 27 juillet, 14 août. — Deretz, 4 sept. — Derlon, 17 janv., 31 mars, 10 mai. — Dermenon, 23 juin. — Deronssoy, 1er juin. — Derval (fille), 15 nov., 14 déc. — Desandrouin, 5, 6 janv. — Desaphix, 27 juillet. — Désavenière, 8 nov.

Désaveu de paternité. Cette action peut-elle être exercée par un créancier contre celui qui se prétend héritier d'une personne dont le débiteur serait héritier, si cette filiation n'existait pas? 15 avril. — Rigaut, 23 juin.

Desban, 27 fév. — Desbarreaux, 29 mars. — Desbassyns de Richemont, 7 août. — Desbœufs, 1er juin. — Desbordes, 12 avril. — Desboures; 17, juillet. — Deschamps, 23 mai, 25 juill., 25 sept. — Descolins, 15 nov. — Descosses, 4 fév. — Desertine, 22 nov., 8, 20 fév., 12 juin, 28 août.

Désertion. Le *remplaçant marié* échappe-t-il pour ce fait à la justice militaire? 26 janv. — Le conseil de guerre peut-il passer outre au jugement, si le prévenu prétend n'être pas régulièrement incorporé, avant d'avoir statué sur ce premier chef? 28 janv., 29 avril. — Sont-ce les lois de paix ou de guerre qui réglent ce crime à *Alger*? 28 nov. — Allard, 13 oct. — Assibat, classe de 1824, 20 sept. — Balada, 9 fév. — Barreau, amateur de prison, 31 oct. — Cambier, 15 sept. — Chauvin, de retour de *Belgique*, 8 fév. — Cloin, *remplaçant marié*, 25 sept. — Delonchamps, voleur, 7 août. — Dury, 25 oct. — Géranton malgrélui, 30 janv. — Kopitza, en *Russie*, 22 juillet. — Lefebvre, ami des arts, 28 sept. — Lévêque, 29 avril. — Leymarac, étudiant, 25 sept. — Lorber, *marié*, 26 janv. — M..., étudiant en droit, 12 oct. — Moreau, 29 avril — Nesle, 25 oct. — Nheumann, 28 nov. — Noël, dragon en faction, 21 janv. — P... (Alexandre), poète, 10 août, 22 sept. — Paris, 25 oct. — Paris (Jacques), 11 août. — Périneau, municipal. — Treille, pour élever ses frères, 22 août. — Weiss, 31 janv. — Un insoumis trop petit, 30 sept. — Complot dans le 18e léger, 25 oct. — V. *Conscription*.

Desessart, 9 juin. — Desfontaines, 5 janv. — Desforges, 30 janv. — Desforges (Ve), 22 mai. — Desgages, 8 nov. — Desglissières, 18 nov. — Desgodins, 3 août. — Desgoutiéras, 23 juin, 14 oct. — Deshayes, 6 mai, 4, 30 août. — Deshayes (Ve), 26 déc. — *Désirée*, corvette, 9, 18 janv. — Desjardins (Rosalie), 7 juin. — Deslauriers, 13 mai, 30 oct. — Desmaretz, 5, 6 janv., 1er mars, 17 juillet. — Desmaretz (Ve), 23 déc. — Desmed, 26 juin. — Desmortiers, 7 nov. — Desmortreux, 26 juillet — Desmoutiers, 6 janv. — Desnoyelles, 23 fév. — Desnoyez, 28 août. — Désolard, 24 août. — Désormeaux, 16, 20, 21 juin. — Desouche, 27 juillet. — Despans-Cubières, 1er avril. — Despaulx, 1er août. — Despierres, 30 nov. — Despinassoux, 22 sept. — Despinois, 29 août. — Desplechin, 7, 8 déc., 10 mars. — Despont (demoiselle), 30 sept. — Despréaux, 17 nov., 20 déc., 15 juillet. — Desprez, 31 mai, 6 juin, 26, 31 oct. — Desprez, sculpteur, 10 juin. — Desprez (Médard), 16 août, 4 sept. — Despruneaux, 1er, 15 fév. — Desretz, 9, 10, 14 fév., 22 mars, 3 oct. — Desroches Grosse-Agnès, 24 nov. — Desroys, 7 mars. — Dessaignes, 1er mai. — Dessolier, 2 nov. — Destaillades, 26 sept., 24 oct. — Destouet, 16 juin. — Destrac, 9 fév. — Desvaux, 21 déc. — Desvignes, 21 déc., 16 oct. — Desvoys, 28 déc. — Détape, 23 juin. — Détourbet, 3 déc.

Détournement de mineures. V. *Enlèvement*.

Deucher, 18 août. — Deutchz, 27 avril. — Devage (Rosalie), 8 juillet. — Devaudrimey-Davoust, 30 mars. — Devaux, 20 janv., 24 août. — Devaux-Paulin, 6 oct. — Devergie, 7 sept. — Devienne (Ve), 4 mars. — Deville, 12 nov. — Devillers-Gillet, 15 juillet. — Devillier, 8 nov. — Devilliers (femme), 21 déc., 22 août. — Devois, 10, 11 fév. — Devos, 9 sept., 19 oct. — Devot, 22 nov. — Dez-Maurel, 11, 12 juillet. — Dezauche, 31 août. — Dhabert, 22 mars. — Diard, 12 avril, 11 juillet, 26 oct. — Didier, 15 nov. — Diest (Ve), 16 fév. — Diéterle, 7, 8 déc., 10 mars. — Dieudonné, 31 janv.

Diffamation. A quelle juridiction doit-on soumettre celle adressée à un *fonctionnaire*, lorsqu'elle concerne sa vie privée et sa vie publique? 19, 30 janv. — *Quid*, lorsqu'un *fonctionnaire* est accusé par *écrit* d'avoir diffamé un candidat aux *élections* en produisant des pièces dont il était dépositaire, comme magistrat? 18 nov. — *Quid*, de celles contenues dans un *pouvoir* présenté à une *justice de paix* contre le juge de paix lui même? 19 avril. — Celles verbales envers un *fonctionnaire* peuvent-elles être prouvées par enquête? 14 avril. — La Cour d'assises n'est-elle compétente que lorsque celle qui a eu lieu par la *presse* s'adresse à une personne comme agent ou dépositaire de l'autorité, ou comme ayant agi dans un caractère public au sujet de ses fonctions? 5 mai. — Peut-on poursuivre directement les membres d'un *conseil général*, pour diffamation contre un particulier, résultant d'un *procès-verbal* imprimé et publié? Est-ce un acte administratif? Sont-ils agents du gouvernement? 21 oct. — L'*imprimeur* qui a agi d'après l'ordre d'une Cour peut-il être poursuivi de ce chef (*Angleterre*)? 6 juin. — Les fils peuvent-ils poursuivre celle faite à la mémoire de leur père? *Quid*, si la déconsidération peut retomber sur eux? 20 juin, 15 août. — Dire à quelqu'un qu'il a reçu des soufflets *sans en demander réparation*, est-ce diffamer *ou injurier*? 21 nov. — Celui qui a coopéré à la publication d'un *mémoire* peut-il être condamné comme *complice*? *Quid*, de la solidarité des *dépens*? 21 juin. — Dans une question de *complicité* en cette matière, faut-il que le président des assises se serve des mots : COMPLICE, DÉLIT, DIFFAMATION? La complicité peut-elle être déclarée alors que l'auteur principal est acquitté? 1er sept. — Lorsque le jury a déclaré un *écrit* non coupable, la Cour, sur les conclusions de la partie civile, peut-elle le supprimer et condamner l'acquitté à des *dommages-intérêts* et aux *dépens*? 9, 12 nov., 24 mars, 6 avril. — Lorsque l'action publique est éteinte par la *prescription*, l'action civile est-elle recevable devant la Cour d'assises? 24 mars, 6 avril. — L... (de), au sujet d'un enlèvement, 6 déc. — Ruffle, 12 août. — Entre médecins à *Libourne*, 4 fév. — Tambourinage d'un mariage, 20 déc. — D'un adultère, 4 mars. — Mémoires tirés des archives de la Police, 20 juin. — V. *Culte, Faillite, Injures, Journaux*.

Diguet, 6 avril, 18 sept. — Diguet (femme), 8, 14 sept. — *Dijon*, ville, 9 janv. — Diloz, 15 juin.

Dimanche. Sa sainteté est-elle compromise en *Angleterre*, par la conduite d'une voiture? 24 juin. — *Quid* par les marchands de tabac? 13 oct. — *Quid* par les barbiers-marchands d'eau-de-vie? 30 oct. — *Quid* en *France* pendant le service divin, du transport de charretées de bois? Le tribunal de police peut-il, à ce sujet, censurer les actes du ministère public? 18 juillet.

Dines (James), 1er juin. — Dino (de) 1er nov., 2, 6 déc., 9 fév. — Diomedi, 3 fév. — Dion, 30 nov., 2 déc. — Discry, Talmour et comp., 4 avril. — *Distilleries du Nord*, 12, 19 juin.

Distribution par contribution. Lorsqu'elle s'élève sur un cautionnement de liberté provisoire, le trésor est-il privilégié, si l'inculpé a plus tard été condamné contradictoirement? 7 fév.

Divorce. Peut-on l'attaquer par *tierce-opposition*? 15 nov. — Demandé par une Anglaise dont le mari est absent? — 14 avril.

Doazan, 22 fév.

Doigt coupé pour se rappeler une vengeance, 21 nov. — V. *Dommages-intérêts*.

Dol. Peut-il être personnel aux héritiers de celui qui l'a commis, s'ils ont continué la déception de leur auteur? L'exécution volontaire du traite argué de dol est-elle une fin de non recevoir? 19 juin. — V. *Requête civile, Jugement*.

Doléon (Ve), 16 juin. — Dolsan, 5 août. — Domage, 11 mars. — Domaine, 5 juin.

Domaine public. V. *Chemin de fer*.

Domaines engagés. Lorsqu'il y a contestation sur la qualité du domaine, quels sont les juges compétents? 4 août. — Est-ce à l'état qui l'exerce à établir cette qualité, surtout en ce qui concerne les fiefs de l'*Alsace*? En l'absence de titres la Cour royale peut-elle décider que le fief est un *oblat*? 1er déc. — Si le *conflit* ne peut être élevé après cet arrêt, peut-il l'être sur son exécution? Les tribunaux ordinaires peuvent-ils décider si un engagiste, comme finance de consolidation, doit le tiers ou la valeur entière des *futaies* qui se trouvent sur ce domaine? 3 sept.

Domange et comp., 13 déc. — Domat (Dlle), 19 juin. — Domecq (Ve de), 29, 31 juillet, 23 août. — Domen, 7 janv. — Domergue, 25 mai.

Domestique. A-t-il la possession de fait et de droit des sommes trouvées dans une armoire à son usage, sauf au maître à prouver qu'elles lui appartiennent? 18 fév.

Domicile. Violation. — Mansuy, 17 mars. — V. *Appel, Contrainte par corps, Surveillance*.

Domicile conjugal. Doit-on entendre par-là aussi bien celui qu'habitaient les époux avant la demande en *séparation de corps*, que celui choisi depuis par le mari? 17 avril. — V. *Mariage, Séparation de biens*.

Dommages-intérêts. Lorsque cette demande est jointe à une contestation immobilière, est-ce une action mixte qui peut être intentée au domicile des défendeurs? 2 déc. — L'action civile engagée à ce sujet doit-elle être suspendue tant qu'il n'a pas été prononcé sur l'action publique? 1er mai. — L'imputation d'un vol, sans mauvaise foi, peut-elle y donner lieu? 15 déc. — Pour les cheveux d'un savetier, 6 sept. — Jambe cassée par une poutre, 16 août. — Doigt cassé, 26 avril. — Morsure de *cheval*, 30 nov. — *Cheval* entraîné dans un *éboulement*, 29 nov. — Ouvrier mort dans un *éboulement*, 15 avril. — Enfant mort sous du sable *éboulé*, 17 avril. — V. *Adoption, Bateaux à vapeur, Chemin de fer, Contrainte par corps, Contrefaçon, Diffamation, Faillite, Journaux, Mariage, Rente, Voitures*.

Domont, 7 septembre.

Donation. La présence du *notaire* en second est-elle essentielle? 27 avril, 29 juillet. — Celle d'une somme d'argent avec réserve d'usufruit, mais sans hypothèque, est-elle une donation entre-vifs? 27 juin. — La réserve du droit de *retour légal* doit-elle s'entendre du retour de l'art. 951, ou de celui de l'art. 747 du Code civil? 16 sept. — Le jugement qui rejette la demande en révocation pour inexécution des conditions, empêche-t-il de la demander pour caducité? 2 mai. — Don de 80,000 fr. dans un bouquet, 15 avril. — V. *Douaire, Enregistrement, Notaire, Quotité disponible, Succession*. — DONATION MUTUELLE. — V. *Adoption*.

Doneaud, 14 janv. — Donges (Marais), 26 déc. — Donnadieu, 7 fév, 27 mars. Donnefort, 20 sept. — Donzel, 14 déc. — Dorchies, 16 oct. — Doré, 27 fév., 13 mars. — Dorlencourt, 14 mars. — Dorlhac, 9 nov.

Dot. Sous ce régime la femme peut-elle, à défaut de remploi de ses immeubles aliénés, agir contre son mari par voie *hypothécaire*? 29 nov., 17 déc. — Ses revenus non échus peuvent-ils être *vendus*? *Quid* s'ils sont nécessaires aux besoins de la famille? 17 juin. — La dot de la femme mariée à *Lyon* et domiciliée à *Grenoble* a-t-elle pu être *aliénée*? 27 mars. — La femme séparée *de corps* peut-elle *s'opposer*, après *acquiescement* (si elle n'y a pas été autorisée), au jugement qui déclare valable les offres de sa dot faite par son mari? L'autorisation de justice donnée au commencement du procès a-t-elle été suffisante? Le placement en *rentes sur l'état* est-il un remploi suffisant? *L'hypothèque légale* subsiste-t-elle, après paiement de la dot, pour les droits éventuels? 29 mars. — La faculté donnée au mari d'*aliéner* l'immeuble dotal lui donne-t-elle le droit de l'*hypothéqner*? L'arrêt qui prononce sur ce chef échappe-t-il à la Cour de cassation? *Quid* de la compensation du prix avec une *hypothèque*? 29, 31 mai, 10 juin. — Lorsque le mari est autorisé à *vendre* les biens dotaux à charge d'emploi en fonds certains, cette vente est-elle nulle si les acquéreurs se sont contentés d'une *hypothèque* sur les biens du vendeur? Le mari survivant et *tuteur* peut-il confirmer cette vente en recevant son prix? *Quid* s'il devient héritier d'un de ses enfants? 26 oct. — V. *Vente*.

Dotation impériale. Celles faites sur le domaine extraordinaire pouvaient-elles être révoquées, et comment? Leurs arrérages sont-ils *prescriptibles* par cinq ans? 6 déc. V. *Liste civile*.

Dotézac, 4 avril.

Douaire. La faculté de stipuler une *donation* aux enfants dans un contrat de mariage, et de leur créer un douaire particulier, est-elle encore permise? 22 mars. — La *cession*, par un enfant, d'un fond de douaire à lui propre, avant qu'il soit ouvert, est-elle nulle comme contenant renonciation à la *succession* future du père? 24 août.

Douanes. Lorsque devant le tribunal on conteste l'origine ou la qualité des marchandises, doit-on renvoyer cet examen au jury spécial? 31 janv. — Peut-elle confisquer un *esclave*, comme moyen de transport de marchandises prohibées? *Quid* de la responsabilité du maître? 10 fév. — En cette matière le *transit* s'opère-t-il aux risques des soumissionnaires sans qu'ils puissent être exempts du paiement des droits, en alléguant la perte totale ou partielle des marchandises? Dans ce cas, n'est-il dû qu'un simple droit? *Quid* des événements de *Lyon* comme motifs de perte? 23 janv. — Arrestation arbitraire d'une dame à *Strasbourg*, 9 oct. — Douaniers assassinés à *Delle*, 23 oct. — V. *Assassinats, Meurtres*.

Douar, 15 mars. — Douarin, 30 nov. — Doublet, 15 fév., 16 sept. — Doublet de Boisthibault, 9 sept. — Douglas, 9 juillet. — Douillard (femme), 20 déc. — Doundorff, 4 mai. — Doutrelepont, 18 oct. — Doy, 4 juillet. — Doyet, 6 sept. *Drapiers de Paris*, 7, 12 avril. — Drawetski, 9 janv. — Drayer (femme), 18 fév. — Dreux-Brézé, 17 mai. — Drevult (femme), 3 avril. — Drevon, 4 fév., 4 juillet — Dreyfus, 20 fév., 24 mars, 18 sept., 30 oct. — Driant, 7 avril. — Drieux, 15 mars, 24 avril. — Drouart, 4 nov. — Droubaix, 7 juin. — Drouet, 5 déc. — Drouin, 28, 31 juillet, 2 oct. — Drouineau, 10 juin, 18 juillet. — Drouot, 5 juin. — Drudes de Campagnolles, 27 janv. — Drujon de Beaulieu, 24 fév. — Drutin, 5, 7 janv. — Druyer, 16 nov. — Dubail, 13 janv. — Dubarret, 3 déc., 21, 27 fév., 15 avril, 18 mai. — Dubernard, 6 janv. — Dubeux, 12 sept. — Dublant, 15 nov., 17 janv. — Dubec, 17 fév. — Dubochet, 23 oct. — Dubois, 29 avril, 18 mai, 17 juillet, 5, 16, 21 oct. — Dubois, médecin, 2 juin. — Dubois, pharmacien, 19 août. — Dubois (Marie), 12 déc. — Dubosc, 16 déc., 20, 31 janv., 7 mars, 1er mai, 20 oct. — Dubourg (comte), 23 janv. — Duboys (d'*Angers*), 24 nov. — Dubreuil, 27 juillet. — Dubrujeaud, 21 oct. — Dubut, 10 oct. — Ducanoy, 23 juin. — Duchatel, 13 mai. — Duchemin, 20 fév., 24 avril, 2, 11 à 14 sept. — Duchêne, 22 mai, 19 juin. — Duchenest (femme), 1er mai. — Ducher, 10 avril. — Duclaux, 4 nov. — Duclos, 13 janv. — Ducos, 4 sept. — Ducros, 24 mars, 6 avril. — Dudon (baron), 3 oct.

Duel. Est-il un crime? *Quid* des témoins? 28 nov., 3, 6, 9, 22 fév., 13, 15, 22 avril, 5, 19, 29 mai, 1er juin, 4 août. — *Quid* de l'armurier? 6 juin. — *Quid* en *Belgique*? 28 mars, 28 juillet. — B... (Raoul) et C... (Edouard), élèves de Saint-Cyr, 18 fév., 28 juillet. — Baron, Quesnot et leurs témoins, 22 fév., 29 mai. — Biré et de Brouckère, 28 juillet. — Busche et Mallet, 7 déc., 27 mars, 13 avril. — C..., avocat, et L..., propriétaire, à *Londres*, 21 mars. — Chocardel, Courmaux et Lagoirdette, 1er juin. — Denys, Girard et leurs témoins, 4 août. — Elliot, Mirfin et leurs témoins, 11 fév., 14 avril. — F... (Alphonse) et B... (Auguste), 15 avril. — G... (Achille) et un militaire, 25 fév. — Galin, Kéderic, et leurs témoins, 5 mai. — Gilbert, Deroy et Robin, 3, 6 fév., 19, 20 mai. — Grattan et Londonderry (lords) 17 juin, — Lafage, Dagomel et Dambouillé, 22 avril. — Lorois et de Sivry, 8 déc. — Meunier et un Italien, 5 août. — Normann et Sullivan, 17 juillet. — Novosiline et Tchernick, à *Moscou*, 17 oct. — Pitensier, étudiant, 20, 21, 22 déc. — Senenko et Wisotski, à *Alger*, 18 avril. — Tréveneuc (de) et ses témoins, 6 juin. — Un sous-lieutenant et un ancien condisciple, 18 fév., 28 juillet. — Sur l'eau, à *Marseille*, 30 déc. — A coups de poings, à *Vouziers*, 30 janv. — Duel chevaleresque en *Géorgie*, pour l'enlèvement d'une sœur, 20 déc. — Ecrits sur cette matière, 6 mars. — V. *Meurtre*.

Duesme et Perrin, 28 sept. — Dufaure, 13 mai. — Dufaut, 31 août. — Dufestel, 8 nov. — Duffourc, 25 octob. — Dufonteny, 4 mars. — Dufrêne, 13 mai, 21 sep. — Dufresne, 24 nov., 4 fév. — Dugazon, 10 déc. — Duggan, 10 mars. — Dugied (femme), 14 avril. — Dugué, 4 fév. — Duguey, 6 janv., 27 avril. — Duhamel, 12, 27 mars. — Duhamel (femme), 22 avril. — Dujardin (Ve), 1er mai. — Dujarrier, 6 mai. — Dulac, 10 févr. — Dulau, 28 décemb. — Dulieux, 7, 11 nov. — Dulme, 6 avril, 6 oct. — Dulphy, 1er juin. — Dumanoir, 21 février, 16 août. — Dumas, 16 déc., 16 janv. — Dumas (Alex.), 18 janv. — Dumas (femme), 27 avril. — Dumas de Polart, 30 août. — Duménil, 2 septemb. — Dumesnil, 21 avril, 25 juillet. — Duminy (Adélaïde), 16, 17, 19 oct. — Dumont, 31 juillet. — Dumont, imprimeur, 12 janv., 10 juillet. — Dumont (femme), 15 août — Dumont-Graindorge, 5 mai. — Dumouchel, 29 avril. — Dumouchelle frères, 7 mars. — Dumoulin, 6, 15 déc., 6, 7 juin, 11 juillet, 2 sept. — Dumoulin (Ch.), 9 juin. — Dumoulin (Ev.), 31 janv. — Dunant, 20 oct. — Dunas (femme), 10 nov. — Dunn, 17 janv. — Dunoyer, 17 juillet. — Duperré, 13 mai. — Dupin aîné, 5 nov., 3 mai. — Dupin (Ph.), 19 déc. — Duplat, 17 juillet. — Duplessis, 4 nov. — Duponchel, 16 oct. — Dupont, 8 nov., 13 avril, 17 juillet. — Dupont, avocat, 18 juillet. — Dupont, imprimeur, 4 juillet. — Dupont (Christine), 17 janv. — Dupont, 1er mars. — Duportail, 8 mars. — Duportal, 4 mai. — Duppa, 2 nov. — Duprat, 16, 17 oct. — Dupré, 1er avril. — Dupré, juge, 6 fév., 15 mars. — Duprez, 10 oct. — Dupuch, 26 avril. — Dupuis, 11 nov., 23 fév., 4 mai, 21 août. — Dupuis, soldat, 23 août. — Dupuis (femme), 6 mai. — Dupuy 15, 24 nov., 4 mai. — Dupuy-Bonnemère, 18 mai. — Duquesne (femme), 12 octob. — Duran, 8 sept. — Durand, 30 janv., 14, 19 août, 20 oct. — Durand, fruitier, 27 janv. — Durand, juge, 18 fév. — Durand, pêcheur, 26 sept. — Durand (femme), 7 oct. — Durand-Vaugaron, 17, 27 janvier. — Durant, 28 oct. — Duret (Marie), 24 juillet. — Durieux, 6 mars. — Durios, 29 mars. — Duris-Dufresne, 2, 5 juin, 8, 9 août. — Duroquier, 25 oct. — Duroudin, 24 août. — Duroux, 21 août. — Durrenberger, 21 sept. — Duruis, 5 déc. — Dusablé, 25 oct. — Dutacq, 26, 28, 29, 30 nov., 12 déc., 1er juillet. — Duthé (Ve), 5, 12 sept. — Dutiers, 24 fév. — Dutour (femme), 30 août. — Dutrannoy, 6 mars. — Dutremblay, 7 nov. — Dutrône, 14 août, 15 sept. — Dutuit, 23 juin. — Duval, 28 janv., 1er avril, 10 mai. — Duval (Léon), 29 avril. — Duval-Villebogard, 4 fév. — Duvergier, 23 mai, 5 septembre. — Duvergier de Hauranne, 16 févr. — Duvigneux (femme), 10 nov. — Duvivier, 3 août, 4 sept.

E

Eau de mélisse des Carmes. Est-elle une préparation pharmaceutique interdite aux épiciers-droguistes? 20 sept.

Eau (cours d'). Quels sont les ouvrages qui le font acquérir au fonds inférieur? 7 nov. — Quelle est la grosseur d'une cuisse en fait de prise d'eau? 10 décembre.

Eaux de Montmartre (société des), 28 janv.

Eboulement. Une salle sur un enfant, 17 avril. — Atteignant deux ouvriers, rue St-Lazare, 6 sept. — Dans une carrière à *Fécamp*, 30 sept., 3 octob. — V. *Dommages-intérêts, Ecroulement, Mines*.

Eccleston, 27 juillet. — Eckmulh (d'), 21 nov., 17 avril, 12 août.

Ecole. Le chef d'une maison de charité non pourvu d'un brevet peut-il faire tenir école par un subordonné pourvu de ce certificat? *Quid* si ce subordonné n'est pas autorisé à cet effet? 10, 11 nov., 10 fév. — L'élève devenu majeur est-il tenu, comme ses père et mère, envers l'instituteur auquel ils l'ont confié en *minorité*? 18 nov. Troubles au collége de France, au cours Lherminier, 26 nov. — Suspension de ce cours, 29 nov — Rébellion de quatre gamins chez les frères, 1er juin. — Les écoliers et le parlement, 25 janv. — ECOLES DE DROIT. Proposition sur la liberté de cet enseignement, 29 juin. — Ecoles de droit au moyen âge, 25 juillet. — *Paris*; concours, réglement ministériel, 28 déc.; protestation d'un professeur, 13, 19 janv., 4 juillet.; chaire de législation pénale comparée, 6 avril. — *Aix*; récompenses d'études, 16 oct. — *Caen*; concours, 15 juillet. — *Toulouse*; désordres pour un réappel, 10 mai, 10 juin. — *Strasbourg*, concours, 15 juillet. — ECOLE POLYTECHNIQUE : affaires de mai, 17 24 mai, 24 juin. — V. *Contribution foncière*.

Ecroulement. Une maison, rue Saint-Christophe, 6 fév. — Un entablement de maison, rue Coquillière, 3 déc.

Edouard, vaisseau, 15 juillet. — Egemier (Dlle), 16 déc. — Eglington (lord), 4 sept. — Egron, 13 sept — *Elbeuf*, ville, 12 avril.

Elections des députés. Le fonctionnaire public révocable peut-il demander son inscription sur les listes d'un nouvel arrondissement, avant d'avoir fait au greffe les déclarations légales? 23 oct. — La translation de domicile est-elle valable six mois avant la clôture des listes? Pour qu'elle soit régulière, faut-il antérieurement payer une contribution directe au nouveau domicile? 3 mars. — L'électeur rayé par erreur de l'arrondissement qu'il n'a pas cessé d'habiter, et à qui la notification est faite à un autre domicile, peut-il réclamer auprès du préfet, même après les délais? *Quid* de la Cour royale, en cas de refus? 27 fév., 2 mars. — *Quid* si cette radiation est opérée pour décès? 2 mars. — Peut-on comprendre dans le sens les contributions d'un *fidéi-commis*? 3 avril — *Quid* des prestations en nature? 23, 24 oct. — Achat de suffrages à *Metz*, 7 avril. — *Enlèvement* d'électeurs en *Angleterre*, 18 avril. — Electeur anglais arrêté pour avoir fêté la nomination de son candidat, 23 mars. — Troubles à *Bagnères*, 1er juillet. — V. *Diffamation, Emeute*.

Elections départementales et municipales. L'inscription sur les listes d'éligibilité est-elle nécessaire pour la validité d'une élection au conseil général? 2 fév. — Celle sur la *liste supplémentaire* donne-t-elle le droit de critiquer les inscriptions faites sur les listes d'arrondissement? 2 mai. — L'omission au procès-verbal du relevé des voix données à deux candidats influe-t-elle sur l'élection de ceux qui ont eu la majorité? Lorsque les opérations sont ajournées indéfiniment, comment les électeurs doivent-ils être réappelés? — Le préfet, qui peut d'office annuler les élections qui ne lui paraissent pas régulières, peut-il *intervenir* devant le conseil d'état pour soutenir la validité de celles qui sont attaquées? 13 janv. — Lorsqu'en cette matière des ordonnances royales contradictoires sont attaquées par requête civile, comme fondées sur pièces fausses, faut-il le ministère d'un avocat au conseil pour la validité du *pourvoi*? 20 janv. — Election-Mongis, 26 janv., 2 fév. — Les *Livery*, à *Londres*, 30 sept.

*Elis

sur l'indemnité qui lui revient à tout autre titre que celui d'héritier bénéficiaire? Y a-t-il lieu à indemnité lorsque le bien a été réuni au domaine à tout autre titre que celui de confiscation? 8 avril. — V. *Enfant naturel.*

Emin, 20 oct. — Eminh-Pacha, 30 oct. — Emmerli (Marie), 24 juillet.

Empoisonnement. Auffret (femme), 6 mai. — Barrère (femme), 30 janv., 22 fév. — Boulay, 5 sept. — Bouricaud, 17 fév. — Brémand, 2 août. — Campagne (femme), 6 mars. — Cazeaux (Jeanne), 28 mars. — Charioux (Ve), 17 juillet. — Clémot, trois femmes, 10 fév., 3, 26 mai, 14 juin. — Cros frère et sœurs, 16, 17 déc. — D... et veuve R..., 17 juin. — Dantan, 30 janv., 22 fév. — David (femme), 21 sept. — Diguet, 8, 14 sept. — Froidefond sœurs, 28 juillet. — Froquais (Ve), 7 dec., 23 mars. — Gandit, 27 janv. — Guichard, 20 avril, 18 mai. — Guyon, 1er mars. — Hayot, 21 janv. — Hiéron (femme), 8 sept. — Iland, 17 juillet. — J... (Dlle), à Jonzac, 20 janv. — Josserand (femme), 20 juin. — Leclerc frères, 8 mai. — Legendre (femme), 19 août. — Leideger (Cath.), 11 janv. — Letournel (Marie), 4 août. — Leveillard, 19 janv. — Lhoste (Ve), 17 fév. — Malaurent (femme), 5 déc. — Martin, 19 oct. — Maurin, 26 avril. — Méreville, 7 sept. — Morlière, 30 nov. — Muller (femme), avec de *l'émétique*, 11 janv. — Nerdeux, 8 sept. — Orlu (Ve), 11 nov. — Perro (femme), 8 mai. — Peyrichoux, 5 déc. — Picard (Ve), 11 nov. — Piltan, 8 sept. — Pommé, 14 sept. — Prayer, 19 août, 21 sept. — Ramel, 7 déc., 23 mars. — Recb, 3, 19 avril. — Ribot (Ve) 8 sept., 12, 18 oct. — Rocher, 2 oct. — Savin, 17, 19 nov. — Sébert (Stéphanie) 2 mars. — Sèga-Amady, nègre, 30 sept. — Stanring, 9 juin. — Szypowski, 13 janv. — Nouveaux procédés pour constater ce crime, 31 janv., 7 fév., 7 sept. — V. *Parricide.*

Emprisonnement. De quel jour commence la durée de cette peine à l'égard du condamné qui y a *acquiescé*, lorsqu'il est sous le coup d'autres préventions? 8 juillet, 19 oct.

Enfant. Son abandon dans le *tour* d'un *hospice* est-il un délit? 20 oct. — *Quid* moyennant salaire? 11 nov. — Un *aubergiste* peut-il garder ceux de ses hôtes pour garantie de ce qu'ils lui doivent? 9 juillet. — L'éducation d'une fille peut-elle être revendiquée par la mère? 6 juin. — *L'enfant naturel* dont la mère, indiquée dans l'acte de l'état civil, ne l'a reconnu que postérieurement à son mariage, peut-il exercer des droits dans sa succession? 3 déc. — Celui qui n'est reconnu que par son père peut-il être admis à une recherche de maternité qui lui donnerait pour mère une femme mariée à un autre? 7 janv. — Pour sa légitimation par mariage subséquent, la certitude de la maternité doit-elle lui être acquise avant le *mariage*, et comment? 23, 25 janv. — Lorsqu'avant mariage un enfant naturel est indiqué, dans l'acte de naissance, comme *légitime*, le mariage subséquent lui donne-t-il cette qualité, s'il y a postérieurement reconnaissance formelle de la mère? 21 avril. — Lorsqu'il est déclaré né de père et mère inconnus, et qu'il est reconnu plus tard par quelqu'un, cela l'empêche-t-il de rechercher sa mère? et, si cette dernière était mariée à l'époque de sa naissance, d'être, jusqu'à preuve contraire, présumé né de son *mariage?* 24 fév. — L'action du *tuteur* AD HOC d'un *mineur* pour rectifier son acte de naissance est-elle recevable? L'acte qui constate qu'il est né d'un *beau-frère* et d'une *belle-sœur* mariés, quand ce *mariage* n'était pas permis, doit-il être ratifié? Faut-il attendre, à cet effet, la majorité de l'enfant? En rectifiant le jugement, une Cour peut-elle autoriser à attribuer à l'enfant un autre père, par suite du nouveau mariage de la mère? 4, 11 août. — Peut-il prouver par témoins sa légitimité, s'il existe un commencement de preuve par écrit, ou des indices résultant de faits graves et constants? Les tribunaux sont-ils juges absolus de l'appréciation de ces faits? 7 sept. — Celui reconnu par le testament d'un *émigré* peut-il, depuis la loi de 1825, faire reconnaître ses droits et prendre part à l'indemnité? La *transaction* passée entre lui et les héritiers légitimes, et qui porte un seul et même prix au sujet de l'état de cet enfant et de ses intérêts, est-elle nulle pour le tout? 10 avril. — Ceux nés d'un *mariage* contracté à *Saint-Domingue*, avant 1792, entre un blanc et une femme de couleur, sont-ils *légitimes?* 17 janv. — La reconnaissance d'un enfant ADULTÉRIN est-elle radicalement nulle? Peut-elle lui donner droit à des *aliments?* 23 juin. — V. *Affranchissement, Aliments, Désaveu, Etat* (*suppression et question d'*), *Naturalisation.*

Enfants (faits divers). Jeune enfant égaré, 3 déc. — Retrouvé mort dans un champ, 22 mai. — Abandonné rue St-Honoré, 6 févr. — Dans une voiture, 10 oct. — Chez un commissaire de police, 11 oct. — Brûlés par imprudence, 13 janv., 27 fév., 11 juillet. — *Noyés* en pêchant, 26 juin. — Dans un tonneau de jardinier. — En jouant sur un train de bois, 27 juillet. — Sauvé par son père, 18 juillet. — Par un autre enfant, 22 sept. — Tombant sans mal d'une fenêtre, 27 juin. — Jouant avec un ours, 7 oct. — Réclamé par une jeune mère à l'hospice de *Brest*, 23 sept. — Reconnu par deux pères, 4, 11 août. — *Volé*, pour simuler une maternité, 30 oct. — Exhumé et pendu à la porte de son père naturel, 1er juin. — Enfant mort offert à un apothicaire, à *Londres*, 15 sept. — Données par *Macbeth*, 31 janv. — Quand on les attaque pour défaut de *cautionnement*, y a-t-il lieu aussi de les condamner pour défaut de dépôt au parquet? 6 avril. — Dans ce cas, les faits antérieurs aux poursuites sont-ils autant de délits? 26 juillet. — Leurs *actionnaires* ont-ils droit au *cautionnement* de préférence aux créanciers ordinaires du journal? 3 août. — Y a-t-il *compte-rendu* dans l'article qui, en se référant à l'insertion des débats dans le numéro précédent, ne contient pas un nouveau récit? Peut-on poursuivre cet article pour infidélité? La loi qui permet d'ordonner *l'affiche* du jugement autorise-t-elle d'ordonner le dépôt au parquet d'exemplaires du journal condamné? 3 août. — Lorsqu'une lettre en *réponse* à un article ne contient pas la réquisition de l'insérer, le gérant qui ne le fait pas est-il condamnable? 12 nov. — *Quid*, si elle est injurieuse? 15 déc., 2 mars. — Sont-ils passibles de *dommages-intérêts* pour la *critique* de la nouvelle édition d'un ouvrage? 25, 26 avril, 16 juin. — Peuvent-ils reproduire, sans autorisation, les *feuilletons* des autres journaux? *Quid* du droit des auteurs de ces romans? *Quid* du gérant du journal? 18 janv., 12, mai, 24, 25 oct. — Le *dépôt* au parquet est-il exigible pour chaque *édition* d'un même journal, quelque peu importants que soient les changements de chaque édition? 19 avril. — Un *jugement* de la chambre du conseil est-il suffisant pour établir la *nationalité* voulue par la loi pour fonder un journal? 4 mai. — Les entrepreneurs *d'annonces* ont-ils action contre leurs mandants pour celles contraires à la vérité qu'ils y ont fait insérer? 8 fév. — Leurs propriétaires et rédacteurs peuvent-ils se plaindre en *diffamation* à raison d'imputations dirigées contre le journal? 2 déc. — Des *comptes-rendus* d'audience, 4 nov. — Des saisies pour défaut de *timbre*, 10 juin. — Suspension du *Populaire royaliste*, 18 mai. — Trafic des rédacteurs anglais, 15 févr. — Emeute fictive annoncée par un porteur anglais, 14 janv. — V. *Contrainte par corps, Diffamation, Imprimeur, Loterie, Presse* (*délit de*). — *Affiches* (*Petites*), 26 déc. — *Le Belge*, 27, 31 mai. — *Bon Sens*, 2 nov., 13 janv. — *Bulletin français*, 10, 17, 24, 28, 29 avril, 4 mai. — *Cabinet de Lecture*, 2 nov., 24 déc. — *Catholicisme*, 9, 10, 14 fév., 22 mars. — *Charivari*, 9 nov., 6, 9, 12, 15, 16 déc., 10, 11, 14 janv., 22 mars, 5 août. — Compte-rendu, 22 nov. — *Concurrence, Courrier des Marchés*, 3 avril. — *Constitutionnel*, 31 janv. — *Corsaire*, 1er, 4, 15, 25 nov., 5, 31 janv., 1er, 25, 26 avril, 4, 5 mai, 14, 16, 20, 27 juin, 15 août, 3, 19 oct. — *Courrier des Ardennes*, 4 avril. — *De la Banlieue*, 8 mars. — *De Bordeaux*, 2 mars. — *De Copenhague*, 2 nov. — *Français*, 16 fév. — *Des Imprimeurs*, 15 juin, 14 juillet. — *Le Droit*, 5 mai. — *Echo des Ardennes*, 4 avril, 10 mai, 5 août, 1er sept. — *Des Tribunaux de Commerce*, 30 déc. — *Français*, 24 déc., 3, 27 mars, 11 avril. — *Emancipation*, 19 avril, 26 juillet. — *Entr'acte*, 19 janv. — *Estafette*, 17, 18 nov., 12, 22, 26 avril, 7, 14, 20, 21 juin. — *Etudiant, Journal des Ecoles*, 10, 13, 23, 25, 27 fév., 6 avril, 26 juillet. — *Europe*, 1er, 4, 5, 15, 25 nov., 31 janv., 1er, 17 fév., 1er, 2, 3, 9, 11, 27 mars, 11, 12, 22, 26 avril, 4, 5 mai, 20, 27 juin, 15 août. — *Figaro*, 9, 14 déc., 3 août. — *Franc-Royaliste*, 26 déc. — *France contemporaine.* — *France musicale*, 26 janv. — *Gazette de France*, 4, 8 nov., 6, 13 déc., 24 mars, 4, 13 avril, 23 juin, 11, 29 juillet, 1er, 8, 11 août, 20 oct. — *Du Limousin*, 16, 17 fév. — *Musicale*, 26 janv. — *Des Salons*, 18 fév. — *Des Théâtres*, 15 déc. — *Des Tribunaux*, les sociétés, 14 janv.; insertion d'une lettre, 28 fév. — *Glaneur*, 2 nov., 13 janv. — *Guyenne*, 2 mars. — *Intelligence*, 1er avril, 19 juillet. — *Journal de Rouen*, 30 nov., 2 déc., 16 fév. — *Libéral du Nord*, 9, 14, 21, 23 déc. — *Suédois*, 2 novemb. — *Mémorial dieppois*, 12 nov. — *De Rouen*, 30 nov., 2 déc., 18 janv., 24, 25 oct. — *Messager*, 8, 28 fév., 7, 20, 21 juin, 10 juillet; affaire Gisquet, 12, 14, 24 nov., 2, 7, 9, 10, 24, 26, 29, 30, 31 déc., 1er, 2, 4, 5 janv. — *Mode*, 17 nov., 27 janv. — *Monde dramatique*, 6 mai. — *Moniteur de l'Enregistrement*, 17 nov. — *Républicain*, 16, 26 mai, 8, 9, 10, 12, 17, 26 juin, 10, 26 juillet. — *Musée des Familles*, 16 fév., 3 oct. — *National*, 1er, 4, 15, 25 nov., 5, 31 janv., 17 fév., 2, 3, 9, 27 mars, 11 avril, 4, 5 mai, 14, 20, 27 juin, 15 août. — *Némésis incorruptible*, 1er, 8, 16 déc., 27 janv. — *Nouvelliste*, 2, 9 mars. — *Nouvelliste d'Aylesbury*, 23 mai. — *Office de Publicité*, 10 nov. — *Persévérant*, 18 mai. — *Populaire royaliste*, 10 nov., 15 déc., 17 janv., 18 mai, 29 juin, 18 août, 28 sept. — *Progrès*, 17 déc. — *Prolétaire-Philosophe*, 26 déc. — *Propagateur*, 8, 28 fév., 10 juillet. — *Propriétaire*, 7 nov. — *Presse*, 25 avril, 4 mai, 3, 19 oct. — *Quotidienne*, 18 oct. — *Radical du Lot*, 18 juillet, 2, 3 août, 4 sept. — *Revue britannique*, 17 nov. — *Musicale*, 26 janv. — *De l'Oise*, 26 nov., 16 déc. — *Siècle*, 27 janv., 2, 9, 12 mars. — *Temps*, 4, 8 nov., 6, 13 déc., 5, 6 janv., 4, 13 avril. — *Tribune du Peuple*, 20 juin. — *Voleur*, 14 juillet, 9 août. — *Wolkstriend*, 27, 31 mai.

Jouve (Hortense), 15 sept. — Jowett, 17 déc. — Joyeux, 8 nov., 10 janvier. — Jubbs, 22 févr. — Jubé, 21 juin

Jugement. Celui passé en force de *chose jugée* peut-il être attaqué par *action principale* comme obtenu par *fraude?* 15 nov. — Celui auquel assiste un avocat doit-il mentionner, à peine de nullité, que les juges et juges-suppléants étaient empêchés, et que l'avocat était le plus ancien de ceux présents à l'audience? 18 juillet. V. *Affiches, Enregistrement, Journaux, Péremption, Référé.*

Juges de paix. Pour qu'ils puissent statuer en dehors de leur juridiction, leur faut-il un mandat exprès et signé des parties? 11 mars. — Comparé à un bœuf, 18 juillet. — Ordonnance sur leur traitement, 26 déc. — *Nominations*, 9 nov. 10 déc., 6, 7 janvier, 9, 18, 24 févr., 15 mars, 10, 11, 18, 24 avril, 4, 9, 13, 19, 31 mai, 5, 12, 20, 23 juin, 1, 10, 15, 28 juillet, 3, 5, 7, 16, 19, 31 août, 12 sept., 4 oct. — V. *Garde nationale.*

Juifs. Leur expulsion de Paris, 7, 12 avril.

Juigné (de), 9 oct. — Juillard, 8 sept. — Juillien, 5 mai, 28 août. — Julie, 27 juillet. — Jullien, 10, 16 mars. — Jullien, artiste, 25 septembre. — Jullien (femme), 12 nov. — Jullon, 17 janv. — Jumentier, 12 déc.

Escroquerie. Existe-t-elle dans le fait de vendre des marchandises au-delà de leur valeur? 8 avril. — Adolphe et Isidore, envers des *remplaçants*, 29 nov. — Allouis, 19 sept. — Arnal, 29 mars. — B..., vendeur d'*indulgences*, 15 fév. — Belin, 26 avril. — Beresford, 28 oct. — Boudet (fille), 19 juillet. — Bouresche (femme), effets du *Mont-de-Piété*, 15 juin. — Bourienne (femme), 24 octob. — C..., ex-commissaire de police, 9 janv. — C... (comte de la), 12 nov. — Castella, *cartes biseautées*, 23 août. — *Catholicisme*, 9, 10, 14 févr. — Cauvin, *recrutement*, 29 avril. — Chabot, 4 avril. — Chamayon, *recruteur*, 7 avril. — Chaudière, (Eugénie), un déguisement, 21 fév., 26 juillet. — Croizier, chez des notaires, 21 juillet. — Davrigny, 28 janv. — Duval, 29 mars. — Errière, *comtesse supposée*, 3, 13 oct. — Esse, *comte de Veny*, 15 juin. — Ferraille, garçon du Palais, 7 avril. — François, *fiancé*, 21 sept. — Gauthier-Desbrosses, 6 févr. — Gautier, 13 sept. — Geoffroy, 4 avril. — Gratadou, *joueuse*, 12 oct. — Guyet, *notaire*, 22 juin. — Has, huissier, 14 sept. — Hébert, 22 juin. — Herbert, placeur, 9 juin. — Hughes et comp., des *cautionnements*, 25 oct. — L..., clerc de notaire, *au jeu*, 13 sept. — Laporte (femme), 24 oct. — Laron, 21 déc. — Lavergne, 24 août. — Lebaudy, 10 nov. — Leblanc (fille), 19 sept. — Leclerc, *au jeu*, 22 févr. — Levacher, 12 août. — M..., tailleur, *au domino*, 13 sept. — Madeline de Saint-Sauveur, *par les Petites-Affiches*, 26 déc. — Martin, accident simulé, 27 déc. — Massias (Céline), 8 sept. — Milard (Caroline), concierge d'un Tribunal, 19 déc. — Minard, *recrutement*, 11 juillet. — *Mines de Graverand*, 16, 17, 20, 23 mars. — Moulin, 27 déc. — Mozard, 31 oct. — Mullier (femme), aumônière de la reine, 14 déc. — N... (femme), au faubourg St-Antoine, 7 avril. — Oulmon (Nathan), 8 avril. — Pagnet, 7 août. — Palmyre (duchesse de), 29 mars. — Pascal, 19 juin. — Paté, 27 déc. — R... (Alphonse de), 15 déc. — Ravenel, 11 juillet. — Raymond, *joueuse*, 12 oct. — Rousse, *placeur*, 9 juin. — Saint-Victor, *cartes biseautées*, 23 août. — Stoff, 28 janv. — Vebosse (Cather.), 15 mars. — Velosi, 16 août. — De faux garçons de recette. — Des frais de simple police, 6 févr. — Pour un piano, 7 févr. — Pour des œuvres pies, 15 févr. — Avec une prétendue ménagerie, 29 juillet. — Au jeu de *domino*, 13, 15 sept. — La fille d'un concierge et un tailleur, 6 avril. — Une domestique envers un épicier, 17 oct. — Un moine à *Marseille* et à *Bayonne*, 24 juillet, 22 sept. — V. *Abus de confiance, Mariage* (*contrat de*), *Sorcellerie, Vol.*

Escudiez, 28 déc., 26 janv. — Esnard, 19 nov. — Esnault frères, 19 juin. — Esnaux, 22 avril. — Esnet, 22 déc.

Espagne. Brigandage, 15 avril, 12 mai. V. *Assassinat.* — Femmes émigrant et venant chercher des secours à *Paris*, 11 juillet.

Espert (Ve), 4 oct. — Espinosa, 7 nov. — Ess, 18 sept.

Essence de térébenthine. Donnée par un père à son enfant, 3 juin.

Estelle, navire, 30 mars. — Esterhazy, 12 mai, 9 juin, 29 août. — Estèves, 6, 10, 17 janv. — Estibal et comp., 28, 31 juillet. — Estienne, 14 fév. — Estienne (femme), 2 nov. — Estoquet, 20 oct. — Estrade, 1er avril.

Etablissements insalubres. Ses voisins peuvent-ils s'opposer à son autorisation? Lorsqu'un premier arrêté la refuse, que sur une nouvelle demande cet arrêté est confirmé, le *pourvoi*, formé plus de trois mois après le premier arrêté, est-il recevable? Si l'on allegue des modifications, y a-t-il lieu de renvoyer de nouveau devant le préfet? 9 mai. — Le conseil d'État est-il juge de l'accomplissement des conditions qui leur sont imposées? 26 juillet.

Etat (question d'). L'enfant né 284 jours après le décès du premier mari peut-il être reconnu et légitimé par le second? 13, 14 juillet. — SUPPRESSION D'ÉTAT. Choiseul-Beaubarnais, 18 fév., 10 juin. — Desjardins (Rosalie), mère supposée, 7 juin. — Furcy, 27 janv. — Nesme (femme), fausse nourrice, 1er juin. — V. *Etranger.*

Ethis, 7 oct. — Etourneau, 8 déc.

Etranger. Un *Algérien* l'est-il et doit-il la caution *judicatum solvi?* 3 févr. — Les actes étrangers qui règlent un *état* et une capacité civile peuvent-ils avoir effet en France? 24 juin. — V. *Adoption, Contrainte par corps, Garde nationale, Naturalisation, Exequatur.*

Evasion. Arnaud de Fabre, à *Marseille*, 21 févr. — Augry, du greffe, 22 juillet. — Aumont dit *Larivière*, à *Rochefort*, 26 sept. — Bouvillier, à *La Rochelle*, 7 août. — Carguet, à *Perpignan*, 2 févr. — Chamotet, dans une caisse, à *Paris*, 24 mars. — Durenval, Jacob et Thévenard, à *Clairvaux*, 28 sept. — Dumoutier et Lamy, à *Cambrai*, 10 oct. — Gilbert, a *Bicêtre*, 13, 15, 18, 20 avril, 16 mai. — Guérillon et autres, à *Rouen*, 16 janv. — Guyot, à *Paris*, 3 oct. — Hubert, à *Paris*, 24 oct. — Lécalier, à *Pont-Audemer*, 14 avril, 3 juin. — Lescar (femme), d'une *maison de santé*, 29 nov. — Magnant, au *Palais*, 29 juin. — Montpays, à *Rochefort*, 22 sept. — Pagot, du *greffe*, 18, 22 juillet. — Renet, de l'*hospice*, 5 avril, 12 juillet. — Riegert, à *Strasbourg*, 10 juin. — Rossignol, d'un poste à *Lyon*, 20 févr. — Au moyen de fausses feuilles de route, à *Brest*, 2 nov. — Pour boire un canon, à *Paris*, 8 nov. — Un marin, à *Marseille*, aidé par le peuple, 14 févr. — Un ramoneur, par la cheminée du commissaire, 4 avril. — Un *déserteur* (Dne), 15 févr. — Lacour (Therese), 14 déc., 17 févr., 1er mars. — Lacroix, 12 juin. — Laden (femme), 18, 26 avril. — Ladevèze, 20 avril. — Ladvocat, 31 août. — Laenen, 18 oct. — Laennec, 6 févr. — Lafage, 22 avril. — Lafargue (fille), 21 juillet. — Lafaye (de), 18 août. — Lafayette, 20 juin. — Laferrière, 29 nov., 1, 2 déc. — Laferté-Sénestère, 13 fév. — Lafeuillade, 4, 20 févr. — Laffitte (Ch.), 27 janv., 12 juillet. — Laffitte (J.), 24 nov., 7 déc., 1er juin, 10 octob. — Lafosse, 23 févr. — Lafutaie (de), 16, 17 oct. — Lagarde, 7 mars. — Lagasquie, 13 avril. — Lagrange, 14 mars. — Lagrange (comtesse de), 5 déc. — Lagréé, 4 fév. — Lahens, 24 fév. — Lahora, 28 sept. — Laigle, 14 avril. — Laigneau, 16 mai. — Lainé, 25 nov., 8 juin, 2, 11, 12, 13 sept., 11, 16 oct. — Laingeville, 24 nov. — Lainné, 6 mars. — Laissac, 16 déc. — Laity, 6 janv. — Laizé, 30 mai. — Laliberté, 19 octob. — Lallemand, 5 déc. — Lallemant, 21 fév. — Lallier, 4 nov., 10 juillet. — Lally-Tolendal, 26 août. — Lalonge, 24 janvier. — Laluyé, 1, 6 sept. — Lamartine (de), 22 avril. — Lambert, 13 janv., 22 févr. — Lambert (de *Bordeaux*), 22, 23, 27 fév., 4 mars. — Lambrecht, 4 nov. — Lambron (Louise), 12 novem. — Lamidey, 12 juin. — Lamoignon (de), 2 oct. — Lamome, 27 déc. — Lamoureux, 2 mai. — Lamouroux, 6 fév. — Lamy, 13 mars. — Lanaire (femme), 15 sept. — Lancaster (Diane de), 29 juillet. — Lançon, 26 juin. — *Landernau*, ville, 28 juillet. — Landrau, 15 mars. — Landre, 21 nov., 5 janv. — Landré, 9 oct. — Landrin, 14 nov. — Landrin (fille), 7 août. — Langley, 28 oct. — Langlois, 20 janv., 11 fév., 5 juin, 11 juillet. — Langlois (femme), 29 nov. — Langlois et comp., 5 août. — Langumier, 6 mars. — Lanjuinais, 26 nov. — Lankpape, 25 octobre. — Lanne, 27 mars. — Lanoë, 1er déc. — Lanoue, 15, 23 août, 3 sept. — Lantelet, 1er nov. — Lanyer, 22 sept. — Laperche, 3 oct. — Lapeyre, 16 janvier. — Laplanche, 29 mars. — Lapie-Lafage, 21 déc.

Lapins. Suspects de dégâts, 17 janv. — V. *Chasse.*

Laporte, 13, 21 déc., 15 juillet. — Laporte (femme), 24 octob. — Lapouje, 12 avril. — Larden (femme), 18 avril. — Lardon, 21 nov., 7 déc., 20 janv. — Larmand, 27 mars. — Larnac, 22 sept. — Laroche, 27 mars, 11 oct. — Larochelle (femme), 16 mai. — Laroncière, 10 juin, 7 août., 1er sept. — Larose, 24 nov. — Larpin, 6 avril. — Larramet, 11 juillet. — Larrat, 13 mai — Larribêtre, 23 sept. — Larrieu, 2 mars. — Larroumets, 22 avril. — Lartésien, 7 juillet, 2, 18 sept., 4 octobre. — Larue, 11 mars, 25 avril. — Lasalle, 15 nov. — Lascours (Ve de), 15 sept. — Lasiague, 1er avril. — Lassalle, général, 21 novemb., 1er déc., 5, 6 janv. — Lassare, 20 juin. — Lasserre, 9, 27 déc. — Latey, 28 novemb. — Latgé (Dlle), 23 déc., 6 avril. — Laurelli, 24 avril — Laurendot (femme), 14 janv. — Laurent, 23 mai, 5 août. — Laurent (Paul), 1er févr. — Laurey, 16 janv., 2, 9, 16 fév., 2 mars, 29 août — Laurier, 23 fév., 2, 5 juin, 8, 9 août. — Lauriston (de), 19 sept. — Lauvergniat, 1er avril. — Lavaguiuo, 6 mars, 14 juin. — Laval, 6 février, 3 mai. — Lavallière (Dlle de), 7, 9 nov. — Lavaudan, 8 juin. — Lavessière, 19 nov. — Lavielle, 15 août. — Lavielleuse, 10 mars, 15, 19 sept. — Lavigne (Adèle), 23 août. — Lavisse, 22 nov. — *Lavoisier*, vaisseau, 27 juillet. — Lavondès, 9 oct. — Lazier, 29 nov. — Léant (femme), 7 avril. — Lebaillet, 26, 29 août. — Lebaillif, 23 mai. — Lebastard, 17, 19 oct. — Lebatteux, 9 nov. — Lebaudy, 12 octob. — Lebel, 15 juillet. — Leber, 27 juillet. — Lebertre, 13 mars. — Lebertre-Lopinot, 16, 17, 20, 23 mars. — Lebidois, 27 févr. — Leblanc, 17 mars, 5 août. — Leblanc (femme), 7 févr. — Leblanc (Jeanne), 8 mars. — Leblanc-Latouche), 16 août. — Leblond, 6 janvier, 11 juillet. — Leblond (femme), 7 sept. — Lebœuf (femme), 17 déc. — Lebon, 15 sept. — Leborgne, 7 juin. — Leboul, 3 août. — Lebourgeois, 26 sept. — Lebreton, 5 août. — Lebrun, 3, 29 mai, 3 sept. — Lebrun, bijoutier, 8 déc. — Lebrun-Boilletot, 11 juillet — Lecat, 29 août. — Lecerf, 15 mai. — Lecerf (Dlle), 5 août. — Lechambrier, 18 août. — Lechat (femme), 27 mars. — Lechelette, 5 août. — Leclerc, 5 mai, 29 août. — Leclerc, boulanger, 30 décem. — Leclerc, cuisinier, 18, 20, 21 mars. — Leclerc (fille), 1er nov. — Leclerc et comp., 8 juin. — Leclerc de Sainte-Croix, 17 mai. — Leclercq, 11 nov. — Lécluse (Victoire), 26 nov., 29, 31 mars, 4 avril. — Lecœur, 30 mai. — Lecointe, 5 août. — Lecointe-Desarts, 13 octobre. — Lecomte (Minor), 22 mai, 8, 17, 26 juin, 26 juillet. — Lecomte (femme), 7 fév. — Leconte de Roujou, 20 sept. — Lecoq, 21 nov. — Lécrivain, 24 août. — Lecrocq, 18 mai. — Lecuent, 3, 14 avril. — Ledille (femme), 28 août. — Ledo, 10 juillet. — Ledos, 12 août. — Ledoux, 25 nov., 13, 27 oct. — Ledru (Ch.), 25 nov., 22 déc. — Leduc, 11 mars, 20 sept. — Lefebvre, 3 fév., 30 mai — Lefebvre, tapissier, 18 août. — Lefebvre, teinturier, 9 août. — Lefebvre (Florine), 27 juin. — Lefebvre et comp., 3 mai. — Lefebvre-Devaux, 28 sept. — Lefebvre-Meuret, 5 août, 18 oct. — Leféron, 17 oct. — Lefeuvre, 22 juillet. — Lefèvre, 8 décembre, 13 février, 8, 15 août, 29 sept., 4 oct. — Lefèvre (femme), 4 oct. — Lefort, 17 juillet. — Lefortier, 7, 10 nov., 6 févr — Lefranc, 4, 25, 27 juillet, 14 août. — Lefrancois, 1er juillet. — Lefrotter, 3 mai. — Legagneur, 22 sept. — Legat, 6 janv. — Legault, 5 nov. — Legeard de la Diryais, 4 fév. — Legendre, 10, 31 mars, 1er mai, 19 août. — Legenvre, 13 fév. — Léger, 15 fév., 28 août.

Légion-d'Honneur. La loi sur son port illégal s'applique-t-elle aux décorations étrangères portées par un Français? Est-ce au prévenu à faire la preuve de la légalité du port de sa décoration? 20 janv. — Belin, 20 janv. — Charlemagne, 26 juin. — Gaudenry, 27 sept. — Gros, avocat, 19 déc., 1er, 7 févr. — Romorin, pour se déguiser, 22 fév. — Rouzet de Rouville, 4, 11 août, 19 sept.

Législation criminelle maritime. Observations, 30 oct.

Légitimation. V. *Enfant.*

Légitime. Lorsque l'héritier la demande en nature sur un bien déterminé, sauf retranchement, et que le défendeur demande des lots, l'arrêt qui fixe cette légitime et le retranchement à opérer sur le bien pour la solder statue-t-il définitivement sur l'existence de l'obligation et sur son mode d'exécution? 15 avril.

Legoff, 6 sept. — Legouvée, 4 mars. — Legouvre, 18 mai. — Legrain, 25 mars.

pour frais de poursuites antérieurs à la faillite, existe-t-il, encore que la condamnation de ces frais y soit postérieure? 8 mars. — Le président peut-il, en *référé*, autoriser les syndics à toucher à la caisse des dépôts les fonds de la faillite, nonobstant les *oppositions?* 6 mars. — Les *dommages-intérêts* accordés à un failli *diffamé* lui appartiennent-ils exclusivement? 29 mai. — Une *société anonyme* faillie, représentée par ses ex-administrateurs, ou par un liquidateur, doit-elle être entendue sur le compte des syndics et sur le *concordat* proposé; ou n'y a-t-il lieu qu'à passer outre au *contrat d'union?* 18 janv. — L'homologation d'un *concordat* peut-elle être demandée par les *héritiers* même bénéficiaires du failli? Le tribunal peut-il alors exiger d'eux une caution jusqu'à concurrence des dividendes promis? 27 fév. — Le créancier qui, contrairement au *concordat*, a reçu, avant le délai accordé, son règlement en espèces ou en valeurs de portefeuille, est-il passible de restitution? Le règlement d'un concordat stipulé en billets doit-il s'entendre de billets des débiteurs? 16 nov. — Après réception d'un dividende, peut-on encore, en attaquant le *concordat* en nullité, former des *oppositions* sur l'avoir de l'ex-failli? 6 mars. — Les avantages faits à une *femme* par son *contrat* peuvent-ils être exercés en cas d'attermoiement simple? 15 nov. — Faillites chez les *Banians*, 26 juillet. — Demande en reddition de comptes après trente ans de *contrat d'union*, 16 août, 4 sept. — *Dommages-intérêts* pour annonce erronée d'une faillite, 30 déc. — Leur relevé pendant l'année, 5 janv. — Observations sur la nouvelle loi, 24 janv. — Faillites clôturées d'office, 2, 7, 10, 12, 14, 15, 18, 24, 25, 28 nov., 5, 10, 21, 28, 29 déc., 14, 18, 28 janv., 1, 8 fév., 1, 2, 6, 16, 23, 24, 29, 31 mars, 6, 7, 17, 18, 24 avril, 4, 5, 8, 9, 22, 31 mai, 14, 15, 16, 24, 26 juin, 9, 31 juillet, 21 août, 19, 20 sept., 14, 16 oct. — V. *Banqueroute, Fonds de commerce, Lettre-de-change, Rapport, Remplacement.* — DÉCLARATIONS NOUVELLES. V. *Fin de la Table.*

Falconnet, 14 mars. — Fallet, 16 déc., 13 fév. — Fallot, 20 juin. — Fandard, 22 nov. — Fanfan (Julie). — Faraud, 19 sept. — Farin, 22 juin. — Farot, 6 sept. — Farout, 29 sept. — Farell, 3 avril. — Faucher, 14 oct. — Faucon, 9 mai. — Fauconnier, 6 janv. — Faugas, 9 mai. — Faulquier, 7 janv. — Faultrier, 29 nov., 16 sept. — Fauque, 8 mars. — Faure, 19 avril. — Faussemagne, 6 juin. — Fauvel, 22 déc.

Faux. Quelle espèce de faux constitue l'usurpation de faux noms et de fausses qualités dans un acte introductif d'instance? 18 mai. — Le jury peut-il répondre d'une manière complexe sur divers faits d'usage? 31 mars. — Allaigre, 9 fév. — Angelard, 23 juin. — Annautaux, 13 juillet. — Aubert, 28 oct. — Avoiron, 7 juin. — Azure (veuve), 26 août. — B..., notaire, 7 nov. — Bacoup, 4 sept. — Barthe (*mariage*), 28 nov. — Belin, 10 mars. — Bellanger, 22 mars. — Benoît fils, 4 oct. — Bernard, 19 août. — Betès, 29 mars. — Bilstein, 13 juillet. — Blache (brevet de juillet), 27 mars, 12 avril. — Boichat, 19 avril. — Bombon (Rose), 18 mai. — Bornaret, 8 mars — Bossu, 9 fév. — Boucher, 3 mai. — Bourdonneau, 27 avril. — Brawaski, 14 juin — Brigeon, 8 avril. — Burter (Françoise), 10 déc., 25 janv. — Cailleux, 6 sept. — Champion, 10 mars. — Chapart, 1er août. — Charpentier, 13 juillet. — Clévenot, 10 janv. — Combes, 13 mai. — Cook, des billets de spectacle, 20 fév — Copin, 27 sept — Cornet, 30 sept., 6 oct. — Courtin, 30 sept., 9 oct. — Couturier (supposition de personnes), 31 mars. — Cugnet, 1er, 14 août. — D.., bijoutier, 5 oct. — Darbois, 19 avril. — Darrigues, 26 août, 7, 27 sept. — Decauchy, 13 juillet. — Degousée, 15, 20 sept. — Delamarre (veuve), 31 mars. — Delorier, 30 sept. — Denis, 3 sept. — D'Hénard, 10 janv., 31 mars, 4 oct. — Dubaret, 21, 27 fév., 2 mars, 15 avril, 18 mai. — Dubois, 7 juin. — Duchesne, 28 oct. — Dugourd, 10, 26 janv., 8 mars. — Durand (femme), 22 mars. — Durdez, 22 fév. — Duval, 12 août. — Ebrard, 27 janv., 9 fév. — Esparceil, 17 juillet. — Faure, 18 oct. — Fayard, 28 oct. — Féral (Louise), 21, 27 fév., 2 mars, 15 avril, 18 mai. — Fleury, 10 nov. — Fockedey, 10 déc., 10 janv., 29 mars. — Fort, 17 juillet. — G..., des billets d'Opéra, 11 nov. — Gagneret, 14 juin. — Gallot, 27 mars. — Gazel, 19 janv. — Georges, 26 août. — Girard (*remplacement*), 13 juillet, 8 sept. — Glaizal, 12 août. — Godefroy, 26 déc. — Godin, 23 juin, 15 sept. — Gouttebaron. — Grand (brevet de juillet), 12 avril. — Grandrie, 10 mai. — Groisy, à la poste, 25 nov., 16 déc. — Grosse, notaire, 31 mai, 8 juillet. — Guérillon, 22 mars. — Guérot (femme), 25 janv. — Guillot, 26 août. — Guionie, 18 oct. — Guyot, 12 juillet. — H... (Jos.), 21 janv. — Haunel-Lyon, 26 août. — Hénard, 27, 28 janv. — Henry, 7 juin. — Humblot, 6 sept. — Jean, 26 août, 5 sept. — Jouannet, dit *Caracqui* (supposition de personne), 7 avril. — Joubert, dit *Joubard*, 19 janv. — Jules, billets de spectacle pour mystification, 21 fév. — Kahn (*remplacement*), 13 juillet, 8 sept. — Koch, 14 juin. — Krah (femme), 23 juin. — Lagarde (femme), 10 nov. — Lahaie sœurs, 1er mars, 2 juin. — Lange, 26 août. — Langlois-Fondelair, 22 juin. — Lauvergne (fille), 12 juillet. — Lecomte, 10 déc. — Legendre (femme), 10 nov. —

Forges. V. *Ouvriers*.
Forget, 18 sept. — Fort, 9 nov. — Fortet, 19 mai.
Fortifications. Les terrains qui en dépendent font-ils partie du domaine publics, et sont-ils, à ce titre, inaliénables et imprescriptibles? D'où peut-on faire résulter un changement de destination? 6 oct.
Fortin-Baubois, 20 juin. — Forsse, 18, 26 avril. — Forster, 13 juillet.
Fossés. V. *Action possessoire*.
Fouassin, 3 mai. — Foucault, 24, 29, 30, 31 déc., 1er, 2, 4 janv. — Foucher, 5, 28 déc., 1er juillet. — Foucher (Victor), 4 fév., 15 avril, 4 mai.
Fouet. Donné à une pratique par une blanchisseuse, 29 mars.
Fouët de Conflans, 6 mars, 10 juillet. — Foulon (veuve), 8 août. — Fouque, 16 nov.— Fouquet, 26 nov., 5 janv., 7, 9 sept. — Fouquet (femme), 29 juillet, 3 oct. — Fournereau, 13 nov. — Fournès, 21 juillet, 31 août. — Fournier, 17 mars, 18 mai, 23 sept. — Fournier, notaire, 20 déc., 11 août. — Fournier (demoiselle), 21 août. — Fournier-Verneuil, 9 fév. — Fourniol, 1er avril. — Fournioux, 9 mars.—Fourny, 27 fév. — Fourquedot, 22 juin.—Fourrage, 23 mai.— Foyatier, 22 mars, 16 juin. — Foyer, 9 août. — Frada (veuve), 9 déc. — Fragot (Virginie), 26 oct.
Frais. Enormes pour 20 fr., 3 déc. — V. *Chasse, Conflit, Contrainte par corps, Diffamation, Jury criminel*.
Fraises. Mangeurs extraordinaires, 24 juillet.
Fraisse, 1er avril. — Franc, 13 déc. — Francard, 1er juin. — Franchebalme, 15 nov. — Francisco de Paule (don), 6 mars, 14 juin. — François, 21, 26, 27 nov., 12 déc., 11 janv. — François, cultivateur, 2 déc. — François, évêque, 3 avril. — François, forçat, 18 janv. — François Ier, roi, 4 mars, 16, 17 oct. — Francon, 12 juillet. — Franck-Carré, 4 nov. — Franque, 7 oct. — Franquebalme, 27, 30 janv.
Fratricide. Brun, 3 août. — C..., 30 oct. — Coudy, 5 janv., 15 avril.—David, 5 déc., 5 avril. — Dubosc, 20 oct.
Fréchot, 25 janv.— Frelier, 15 fév.— Frémont, 18 juillet.— Frémyn, 14, 23 fév.— Frenot, 5 juin, 27 sept.— Frère, 9 fév.—*Frères (les deux)*, navire, 4 sept. — Fréret (sœur), 17 fév.— Freslon, 12 sept. — *Fresne-Larchevêque*, commune, 25 janv. — Fresnes, 6 mars. — *Fretin*, marais, 11 nov. — Frézard, 30 mai. — Frichot, 11 nov. — Friedriechs, 14, 17 janv. — Friture (femme), 2 août. — Froidefond des Farges, 17 juin, 13 14 oct.
Fromage à la creme lancé à un académicien, 28 août.
Fromentin, 16 août. — Froquais, 7 déc., 23 mars. — Frotté (femme), 1er août. — Frouché (veuve), 3 juin.
Fruitiers. Faux poids, 6 déc., 5, 12 janv. — FRUITS, V. *Arrêt*.
Fumagalli, 1er mars, 6, 12 mai.
Fumeurs. Vendeur de feu, 2 sept.
Furcy, 20 déc., 27 janv., 17 avril. — Fusil (femme), 1er mars.
Fusils Présumés appartenir aux chartistes, 22 août.

G

G..., banquier, 22, 24 mars. — G..., peintre, 25 fév. — G..., président, 26 déc. — G... (Albert), 2 juin. — G... (Aline), 7 avril, 3 août. — G... (Paul), 20 avril. — G... (femme), 15 juin. — G... et D..., roulage, 4 fév. — G... (femme de), 4 mars. — Gabalde, 4 mai. — Gabaud, 25 mai. — Gabet, 16 mai. — Gabillot, 27 juin. — Gabriac (de), 4 fév. — Gabriel, 29 nov., 1er mars. — Gabrielli, 20 juillet. — Gacon, 25 juillet, 8, 15, 16 août. — Gadel, 7 déc. — Gadra, 2 nov. — Gafré, 20 mai, 1er juin.— Gagnage, 12 juin. — Gagnerie, 14 janv.—Gagnon, 22 avril — Gago, 26 mai. — Gagon, 4 fév. — Gaguier, 29 août. — Gaillard, 10 déc. — Gaillard (femme), 30 août. — Gaillard, Pénicaud et compe, 24 mai. — Gaime, 4 fév. — Galard (femme), 29 août. — Galien, 9 déc. — Galiffet (de), 21 janv. — Galis (femme), 22 août. — Galitzin, 21 oct. — *Galle* (*Nouvelle*), massacre par sept déportés, 20 juin. — Gallet, 9, 10, 14 fév., 22 mars — Gallibert, 17, 18 nov. — Gallinard, 6 oct. — Galloran, 23 mars. — Gallot, 14 juin. — Galmiche, 16 nov. — Galpin, 4 fév.— Galvaing (femme), 25 août.—Galvau, 5 oct. — Gamot, 15 mars. — Gancel, 4 sept. — *Gand* (évêque de), 3, 11 mars. — Gandelet, 17, 20 déc. — Gangand, 3 déc.
Gantier-culottier. Fait-il le même état qu'une lingère-mercière? (vente de gants), 22 sept.
Gantois, 17 juillet. — Ganville, 1er avril.
Garantie. V. *Contrefaçon, Exequatur, Nantissement, Vice rédhibitoire*.
Garaud, 6 fév. — Garaudan, 28 nov. — Garazzio, 26 sept. — Garcias, 9, 10 mai. — *Garçons* (*les mauvais*), 25 janv.
Garde du commerce. Est-il, comme l'huissier, déchargé, après deux ans depuis l'exécution, des pièces qu'on lui a remises? 4 août.
Garde municipal. Attaqué par trois malfaiteurs, 17 mai.
Garde nationale. Celui qui est né en pays *étranger*, lorsque ce pays était français, peut-il en faire partie s'il est établi en France depuis plus de dix ans, et qu'il est porté sur les listes électorales? 18 août. — Un *suppléant de juge de paix* peut-il *être* élu commandant? 4 oct.—L'officier démissionnaire, qui n'habite pas le territoire de la légion, peut-il être réélu? 19 juillet. — Le jury de révision qui annulle l'*élection* d'un chef de bataillon parce qu'il a soixante-quatre ans, et lorsque son inscription sur les contrôles n'est pas attaquée, commet-il un excès de pouvoirs? 21 déc. — Les jurys de révision sont-ils seuls compétents pour connaître de la validité des *élections* attaquées pour violation de la loi ou inobservation des formes? 22 février. — Lorsque la compagnie n'est pas en nombre suffisant pour procéder à une *élection*, son état-major, qui y procède après, peut-il faire celles qui en sont la suite? 20, 23 janv. — Le bureau a-t-il capacité pour résoudre provisoirement, sauf recours, les difficultés qui s'élèvent sur le résultat du scrutin? En cas d'*élection* à la majorité relative, si le plus grand nombre des suffrages appartient à un non éligible, l'élection appartient-elle à celui qui en a ensuite réuni le plus? 6 mai.— L'officier qui n'a pas prêté *serment*, et qui n'a pas été reconnu par la garde assemblée, est-il légalement pourvu de son grade? 30 novembre. — Les fonctions de *capitaine-rapporteur* emportent-elles démission des droits et fonctions de délégué? 3 déc. — Les anciens artilleurs sont-ils obligés à l'équipement ordinaire? 3 déc. — Y a-t-il abandon du poste dans le fait de s'en absenter sans autorisation et de n'y revenir qu'au défilé? 30 nov., 25, 29 avril. — L'ordre d'accompagner une *procession* est-il obligatoire? 15 juin. — Les condamnations *amnistiées* peuvent-elles être comptées pour établir une *récidive*? 26 oct. — Ruses pour s'exempter de ce service, 14 oct. — Refus de marcher aux troubles de *La Rochelle*, 10 janv. — Même refus par deux officiers, les 12 et 13 mai à *Paris*, 27 juillet. — Suspension de celle de *La Rochelle* et de *St-Jean-d'Angély*, 21, 24 janv. — Désarmement à *Montsoreau*, 21 janv.— Un bal au corps-de-garde à *Laon*, 12 juillet. — Repas de corps troublés par une chanson, 14 janv. — Rangs rompus par un cabriolet, 9 nov — Amnistie générale, 14 déc. — A *Lille*, 16 oct. — V. *Contrainte par corps*.
Gardera, 14 fév. — Gardet, 13 avril. Gardien, 16 févr. — Gareau, 2 mai. — Garin, 10 déc., 16 août — Garneray (femme), 21 sept. — Garnerey, 10 déc. — Garnier, 9 févr., 4 mai, 17 juin, 11 oct. — Garnier, pharmacien, 28, 31 juillet. — Garnot, 27 mars. — Garon, 25 juillet. — Garrel, 17 juin. — Garros, 9 mai. — Gartner (femme), 16 sept. — Garus, 8 mars. — Gasch 8 nov. — Gasden, 9 oct. — Gaslonde, 4 juillet. — Gasnault, 7 mars — Gason, 20 juin. — Gasparin, 6 mars, 1er avril. — Gateloup, 9 déc. — Gatineaux, 26 août. — Gattinelles, 9 oct. — Gaucher dit *Fanfan*, 21 juillet. — Gaud, 5, 13 sept. — Gaudenry, 27 sept. — Gaudin, 19 août, 5 sept. — Gaugain, 20 févr. — Gaulcha de Valdonne, 5, 19 août. — Gaulot, 25 juillet, 8, 15, 16 août. — Gaultry, 21 oct. — Gaunin (veuve), 27 fév. — Gauon, 2 juin. — Gaussois, 31 juillet.— Gautheret, 6 mai. — Gautheron, 2 mai.— Gauthier, 10 mars.— Gauthier (Ve), 24, 25, 26 nov., 5, 7 janv., 2, 11 à 15 sept. — Gauthier d'Hauteserve, 1er juillet. — Gautho, 6 févr. — Gautier, 1er avril, 16 oct. — Gautreau, 5 avril.— Gavarni, 14 sept. — Gavault, 13 déc. — Gaviria, 2 août. — Gay de Latour, 14 octob. — Gazillon, 10 déc. — Gazoline (Jeanne), 22 juillet. — Gély, 22 avril. — Gemini, 9 janv. — Gendre, 16 oct. — Gendreau, 22 févr. — Genoret, 28 mars.
Généalogies. Hongroises, 9 janv. — Provençales, 15 juillet.
Générac, commune, 27 févr. — *Général-Cobs*, navire, 30 mars. — Geneste, 18 oct. — Géniel, 21 sept. — Genin, 18 nov. — Genin (femme), 10 nov — Genis, 6 sept. — Genot, 15 août. — Genrois, 9 août.— Gentien, 16, 17 décemb — Gentil, 23 févr. — Genty, 10 févr. — Georges (Daniel), 11 janv. — Georges IV, 15 juin. — Gérard, 27 février. — Gérente, 30 nov.—Germain, 19 nov., 1er déc., 24 avril. — Germain-Lory, 1er déc. — Germas, 20 mai. — Germeau, 11 janv.— Gervais, 21 mars. — Gervil-Ady, 18 juillet
Gestion d'affaires. V. *Rivière*.
Geunot, 12 avril. — Gézard, 13 avril. — Giac (de), 23 déc. — Gibbs, 23 mai, 5 oct. — Gibert-Desmolières, 12 mai. — Gibot, 15 févr. — Gibus, 16 mars. — Gide, 22 sept. — Gigleux, 22 août. — Gigre, 13 juillet. — Gilbert, 10, 30 nov., 1, 3 déc., 6 janv. — Gilbert, fou. V. *Assassinat, Evasion*. — Gilbert-Boucher, 9, 19, nov., 18 févr. — Gilbert des Voisins, 25 janv.— Gillac (femme), 29 avril. —Gilles, 6 mars, 16 oct. — Gillet, 21 juillet.— Gillet-Bredy, 15 mai.— Gillion, 6 mars, 20 mai. — Gillon, 7, 11 févr. — Gillot, 21 mars, 19 oct. — Gindre, 20 octobre. — Giordan, 16 juin. — Giraldon, 17 oct. — Girard, 24 mars. 21 juin, 12 août — Girard, capitaine, 14 nov. — Girardin (Dlle), 16 août. — Girardin (Emile de), 2, 9 mars, 25 avril, 4 mai, 10 juin, 3 oct. — Girardin (Euryale de), 14, 17 juin. — Girardot, 24 août. — Giraud (Ch.), 28 déc.— Giraud (Florinde), 14 janv. — Giraud-Maillet. — Giraudeau, 5 juin.— Girault, 9 déc.— Girbeau. 23 mai. — Girod, 11 nov. — Girod (de l'Ain), 1er avril. — Girode, 15 juin, 12 juillet. — Giron, 14 août. — Girondelle (Stéphanie), 19, 20, 21, 26 oct. — Giroud (femme), 7 sept. — Giroudot, 3 août.
Girouettes. Peuvent-elles être défendues? 10 févr.
Giroult, 18 mai. — Giroux, 8 déc., 22 mars, 22 juin, 6, 26 juillet, 17 oct. — Gisors (de), 15 août. — Gisquet, 12, 14, 24 nov., 2, 7, 9, 10, 24, 26, 29, 30, 31 déc., 1, 2, 4, 5 janv. — Gissard, 18 mars. — Gissat, 31 juillet.— Gissey (de), 31 mars. — Giteau, 21 janvier. — Glandières, 1er déc. — Gloukos, 3 fév. — Gobert, 4 sept. — Gobin, 3 oct. — Goblet, 16 sept. — Godard, 6 mars. — Godefroy, 10 déc. — Godelaire, 1er juin. — Godin, 10 août. — *Goësmon*. V. *Warech*. — Goëz, 29 nov. — Gohon, 16 janv. — Goldner, 31 janv., 14, 21 février. — Gonat, 23 oct. — Gondy (de), 11 févr. — Gonet, 22 sept. — Gooding, 5 oct. — Goossens, 1er avril. — Gordeng, 18 mars. — Gordon, 9 juillet.— Gore, 4 mars. — Gorjonnet, 8 avril. — Gossein, 3 juin. — Gosselin, 14 janv., 27 mars. — Gossens, 30 sept. — Goubaut, 25 avril. — Goubert, 12 mai. — Goubier, 24 mai. — Gouet, 10 déc. — Gouge, 9, 14 déc. — Gougeon, 12 juin. — Goujet, 7, 9, 21 déc., 21 janv., 7, 21 févr., 15 mars. — Gougis, 5 août. — Goujon (Jean), 15 août. — Goulon, 12 juin. — Gourdault (Ve), 22 juin. — Gourland (Ve), 22 juillet. — Gout, 24 mars, 15 juin.— Goutay, 26 oct.— Goyette, 7 mars.— Goyne, 3 août. — Goyon (de), 19 juin.
Grâces. En faveur de nègres, 28 sept. — V. *Commutation*.
Gracien, 28 févr. — Graff, 20 févr. — Graillac, 19 oct.
Grains. Leur exportation, 26 sept. — Amélioration dans leur prix, 30 sept. — Troubles à leur sujet dans plusieurs localités, 28 sept.— V. *Emeutes*.
Grammont (femme de), 3 avril. — Grand (Pierre), 2 nov. — Grandladen, 13 juin. — Graner, 2 juin. — Granger, Veyron et comp., 20 février. — Granges et Vegrios, 2 déc. — Gras, 2 nov., 23 déc., 27 mars.— Gras-Préville, 15 avril. — Grassin, 18 août. — Grataloup, 17 juillet. — Gratereau, 7 mars. — Grattan (lord), 17 juin. — Gravand (femme), 17, 19 nov.
Gravures. Celles déposées et publiées avant les lois de septembre ont-elles besoin d'un nouveau dépôt, si on les publie de nouveau? 9 nov., 5 juin. — Est-ce à l'auteur ou à l'imprimeur à remplir ces formalités? 5 juin.— *Gravures obscènes*, Thibault, 17 juillet.
Green, 16 fév., 4 mars, 18 mai.
Greffier. Pris au corps pour une démonstration, 25 janv.
Grégoire, 5 août. — Grégorio, 27 oct. — Grelet, 13 janv. — Grellet-Dumazeau, 6, 24 févr. — Grenier, 22 sept. Gressent, 15 sept. — Gressot (de), 1er déc. — Grèvy, 24 mars. — Greyveldinger, 23 déc.— *Griffons*, nègres, 27 avril. — Grillon (femme), 24 janv. — Grimaldi, 2 nov., 6 avril. — Grimbert, 10, 12 mars. — Grinblet, 17 juillet.
Grisettes. Ses espèces à Paris, 4 août. — Passant la nuit suspendues dans un panier, 12 août.
Grisi, cantatrise, 30 janv., 8, 11 avril. — Grison, 14 mars — Grize (Jean), 18 août. — Grochot, 12 mai. — Grodée, 5 oct. — Grolichet, 1er mars. — Gromon, 25 fév. — Gronfier, 21 déc. — Gros, avocat, 19 déc., 1er, 7 fév., 27 juill., 10, 16 août. — Gros, boulanger, 5 janv. — Groslichard, 8 avril. — Grosnon, 1er mai. — Grosse, notaire, 31 mai, 8 juillet, 27 sept., 19 oct.
Grosse (lettre de). Le chapeau stipulé par les connaissements appartient-il au capitaine? S'il lui est attribué par convention spéciale, a-t-il privilége sur le porteur d'une lettre de grosse? 27 mai.
Grouteau, 2 sept. — Grouvelle (demoiselle), 11 janv. — Grueber, 9 oct. — Gruget, 29 juillet. — *Gruissan*, commune, 26 mai. — Grusse (de), 10 avril. — Guaitella, 1er juin. — Guelfucci, 4 nov. — Guelph-Sims (mistriss), 15 juin. — Guéménée (de), 13 fév. — Guémy, 7 mars. — Guéneau (femme), 29 mai. — Guénée, 6, 31 oct. — Guénet, 21 mars. — Guénoux, 25 avril. — Guépin, 4 fév. — Guérard, 8 juin, 31 août. — Guéret, 31 juillet. — Guérin, 15 mai. — Guérin de Foncins, 24 août. —Guérin de la Roussardière, 4 nov. — Guerlin, 4 avril. — Guernet, 13 mai. — Gueronnière (de la), 1er fév. — Guerra, 8 juin. — Guerre, (demoiselle), 4 oct.
Guerre. Petite guerre entre enfants à la Villette, 4 oct.
Guesdon, 21 juin.— Guevelet, 12 juillet.—Gubl (Louise), 10, 12, 16 nov. — Guiauvarch, 31 déc.—Guibert, 26 juillet.—Guibert et compe, 9 juin.— Guibout (femme), 10 oct. — Guichard, 6 fév. — Guiet, 10 fév. — Guignard, 14 août. — Guigne, 8 mai. — Guilbeau, 24 août. — Guilhermy (de), 25 avril. — Guilhmanson, 9 nov., 10 déc. — Guilhot, 15 sept. — Guillaume, 5 décemb., 20 avril. — Guillaume (veuve), 17 janv. — Guillaume-Henri (prince), 26 mai. — Guille, curé, 14 nov., 21, 27, 28 avril, 26 juin. — Guillebeau, 30 sept. — Guillemard, 4 nov. — Guillemet, 12 nov., 26 mai. — Guillemin, 8, 26 juin, 26 juillet. — Guillon (veuve), 7 déc — Guillot, 21, 22 nov., 6 fév., 3 mai, 10 oct. — Guillot (Eléonore), 24 fév. — Guimety, 13 oct. Guinguerlot, 6 mai. — Guiot, 7 août. — Guiraud, 9 nov. — Guitard (demoiselle), 12 déc. — Guizard, 18 janv. — Guizot, 16 fév. — Gutel, 21 déc. — Guth, 9, 13, 14, 15 déc. — Gutta-Goutte, 17 mai.—Guyautaux, 9 juin.—Guyet, 29 avril, 22 juin.— Guyon, 16 janv.—Guyot, 26 janv., 4 mai, 31 oct. — Guyot (Sidonie), 19 janv., 15 fév., 12 avril. — Guyot-Duclos, 1er mai.

H

H..., comm.-négoc., 28 janv.—H... (Anna), 21 fév.—H... (Virginie), 17 janv.—H... (marquis de), 30 janv.—Haas, 4 août.— Habay, 16 fév.—Hachette, 15 août. — Haener, 22 fév.— Hagermann, 21 déc., 27 mai.—Hahn, 14 avril, 20 oct. — Haim, 5 août.—Hain, 27 fév.—Hainguerlot, 16, 18 août. — Hains, 16 oct. — Hallé, 18 avril. — *Halles de Paris*, 7 avril. — Halley, 24 oct. — Hallez, 18 fév. — Hallot, 8 fév., 5 juin. — Hamel, 15 sept., 30 oct.— Hamon, 6 janv., 27 sept., 12 oct. — Hampton, 3 sept — Hanaire, 30 août, 4 oct. — Hanck, 7 février. — Handley, 18 mai. — Haniguelle, 5 avril. — Hannoteaux, 24 avril. — Hanquez, 5 août. — Hansart et compe, 6 juin. — Happey, 1er mai. — Harcourt (d'), 30 mai, 15 juin. — Hardelet, 14 août. — Hardi, 28 août. — Hardouin, 31 mai, 9 août. — Hardy, 6 mars. — Hare, 20 fév. — Harel, 12 déc., 20 janv., 10 mai. — *Harem des sultans*, 19 janv.— Harenchipy, 4 sept.—Harley, 16 sept.— Harnden (Cath.), 27 juillet. — *Harth*, forêt, 17 juillet. — Hatin, 31 mai. — Hatte, 20 sept.— Haubersaert (d'), 22 sept.—Haudebourg, 11 mars.—Hauduc, 2 nov — Hauser, 16 fév.— Hausset, 31 oct. — Hautemulle, 18 fév. — Hauteville (d'), 22 fév., 29 mai. — Havier (Augustine), 5 sept. — Hayden (femme), 8 sept. — Hayot (femme), 21 sept. — Hayvard, 3 sept. — Hazel (femme), 4 oct. — Hébert, 5 déc., 25 juillet. — Hecquet de Roquemont, 20 juin. — Hédé (veuve), 7 janv. — Hédouin, 8 déc. — Heideloff, 29 août, 26 sept. — Hello, 28 janv., 9 juin. — Hély-d'Oissel, 10, 31 mai.— Héme, 7 déc. — Hemet, 1er avril — Hénault, 1er sept., 28, 30 oct. — Hennequin, 23 mars, 6 avril. — Hennet, 30 janv. — Hénon, 13 janv. — Henraux, 16 fév. — Henrion, 22 déc. — Henry, artiste, 13, 14 juillet. — Henry, imprimeur, 27 déc., 10 janv. — Henry, receveur, 23 fév. — Henry ainé, 9 oct.—Henry frères, 18 oct.— Henry III, 4 mars.—Henry VIII, 23 juin. — Héquet, 11 avril. — *Herbauges*, ville, 9 oct. — Herbert, 9 juin. — Herbin, 27 avril.— Herbinières, 26 oct.—Herbinot de Mauchamps (femme), 15, 17 nov., 3, 8, 27 déc., 1er fév. — Heredia (don), 17 juin. — Herman, 8 mars — Hermant, 13 déc. — Hermel (femme), 17 avril. — *Herminie*, frégate, 20 avril. — Hermonet, 24 août.— Hermosa (de), 28 oct. — Hernio, 16, 21 oct.— Hernoux (Julie), 22 juin. — Héron, 18 fév. — Hertout, 11 oct. — Hervart, 17 juillet. — Hervé, 7, 11 fév., 4, 10 avril, 4 oct. — Hervelin (demoiselle), 18 nov. — Herz, 22 avril.—Hesse, 20 juin.—Hétier, 23 août.—Heude (femme), 26 sept.— Heyl, 1er avril. — Heynaud, 13 mars. — Heywood, 26 sept — Hicard, 14 janv. — Hiéron, 8 sept. — Hindemidt, 17 juin. — Hiron, 1er juillet. — Hoche, 27 juillet, 3, 10, 24 août. — Hochet, 13 mars.— Hoë (Cath.), 10 août. — Hoffmann, 30 déc — Hogew-Kong 18 avril.—Hoguet, 4 mai.— Holhe-Barrois, 10 avril.— *Hollande*, législation pénale, 31 oct. — Holstein et compe, 5 août.
Homicide par imprudence. Barbier (femme), 22 mai. — Bardou, 6 mars. — Bayard, porteur d'eau, 1er juin. — Burdett, *avec de l'eau-de-vie*, 6 mars. — Hurel, 6 mars. — Jubé et Balleret, 21 juin. — L..., enfant, à *Bercy*, 22 mai.— Mayer, 16 déc. — Envers un jeune homme ivre, avec un verre *d'eau-de-vie*, 11 oct. — Un élève de l'école mutuelle, à *Abbeville*, 22 mai. — Dans les mines de *Fins*, 23 sept. — Chute dans une carrière, 1, 21 juin. — V. *Dommages-intérêts, Eboulement, Voitures*.
Homme heureux (l'), 26 juin.
Homologation. V. *Liquidation*.
Honoraires. L'obligation souscrite à un avocat, avant service rendu, est-elle licite? Quelle juridiction doit en connaître? 18 mai.
Horeau, 4 fév. — Horliac, 22 mai. — Hortense, 12 mai. — Hosch, 16 fév.
Hospice. Les héritiers d'un pensionnaire lui doivent-ils une indemnité, si l'admission a eu lieu par fraude? 21 août. — Refus à *Paris* d'y recevoir un blessé avant de remplir les formalités d'entrée, 7, 10 mars. — Leur établissement à l'île Louviers, 21 avril. — Legs à *Versailles*, 19 avril. — V. *Bail, Enfant, Succession*.
Houdelaincourt, 1er mars. — Houlé, 27 avril. — Houselot, 18 juillet.—Houset, 31 janv., 14 fév. — Houssel, 11 avril. — Houyeau, 6 déc. — Houzé (femme), 22 août. — Hoyot (Louise), 21 nov. — Huart (Dlle), 21 fév., 26 juillet. — Hubas, 30 mai. — Huber, 11, 17 janv. — Hubert, 4 oct. — Hubert (femme), 8 sept. — Huby, 11 nov. — Huchet, 24 mars. — Huchinson, 2 mars. — Huder, 15 nov. — Hue, 28 janv., 10 fév. — Huet, 23 sept. — Hughes, 5 oct. — Hugues, 11 nov. — Huguet, 22 mars.
Huis-clos. Les arrêts incidents doivent-ils être prononcés publiquement? 16 fév. — Le procès-verbal doit-il constater que le résumé du président a été public? 23 juin. — Ordonné pour un empoisonnement, 20 avril. — V. *Audience solennelle*.
Huissier. Lorsqu'on lui réclame un certain nombre de titres et les recouvrements qu'il a pu obtenir par leur moyen, doit-il être cru sur son affirmation, s'il déclare n'en avoir plus qu'une certaine quantité, et avoir versé les sommes reçues, sans pouvoir prouver le contraire par témoins? 8 nov. — Huissier condamné pour n'avoir pas remis lui-même un exploit, à *Paris*, 5 mai, 19 oct. — Examen des divers traités sur leur profession, 18 avril. V. *Cautionnement, Notaire, Office ministériel, Protêt*.
Huleux (femme), 10 déc. — Humbert, 6, 18 avril. — Humphreys, 19, 29 nov., 10 mai. — Huon, 27 janv. — Huot, 13 sept. — Hupé, 14 oct. — Huré, 18 nov., 11 fév. — Huré-Senneville, 18 mai. — Hureaux, 4 fév. — Husson, 9 janv. — Hutin, 11 juillet. — Huvier, 6, 11 fév — *Hydrothermes*, 27 mai.
Hypothèque. L'erreur dans l'orthographe du nom du débiteur la rend-elle nulle? 1er avril. — La mention d'exigibilité de la créance peut-elle y résulter d'équipollents? 6 mai. — L'action en réduction de la créance doit-elle, comme celle de l'inscription, être portée devant le tribunal des immeubles? 5 déc. — La reconnaissance unilatérale d'une dette avec hypothèque a-t-elle besoin d'une acceptation écrite et notariée du créancier pour être valable? L'effet de cette hypothèque remonte-t-il au jour de l'inscription ou à celui de l'acceptation? 5, 19 août. — Lorsqu'elle est consentie pour sûreté d'une *lettre de change* ou d'un *billet à ordre*, l'enregistrement peut-il réclamer le droit de 1 p. 100? 8, 11 avril. — Entre légataires, celui qui a pris hypothèque sur la *succession* acquiert-il un droit de préférence sur les autres? 21 nov. — Leur purge a-t-elle lieu par l'adjudication sur expropriation forcée? 22 mai. — Inscription pour 63 francs et la nourriture d'une *chienne*, 18 nov. — Médaille proposée pour un nouveau système, 15 nov. — Observation sur la réforme du système actuel, 17, 18, 21 oct. — Ouverture de leurs bureaux, 4 avril. — V. *Cautionnement, Constructions, Dot, Faillite, Intérêts, Notaire, Partage, Succession, Tiers-Détenteur, Vente*.
Hypothèque légale. La femme qui, de préférence à sa *collocation* de reprise, consent au paiement d'un créancier envers qui elle est *solidaire* avec son mari, anéantit-elle son privilége à l'égard d'autres créanciers? L'omission dans son bordereau d'inscription des indemnités pour obligations solidaires est-elle sans préjudice pour elle ou pour les créanciers qui la représentent? 3 déc. — Dans l'intérêt de cette hypothèque, la femme peut-elle contester la qualité de *négociant* prise par son mari dans son *contrat*, dans l'*acte de mariage* et au greffe commercial? Est-ce aux créanciers à établir cette qualité de négociant? 1er avril. — La femme débitrice *solidaire* y renonce-t-elle tacitement par le fait de la *conversion*, demandée par elle et son mari, des poursuites immobilières intentées contre eux? 4 oct. — Le *pouvoir* donné par la femme à son mari de l'obliger, de *vendre* et hypothéquer les immeubles communs, peut-il donner priorité à ses créanciers sur son hypothèque légale? *Quid* pour la *solidarité*? 30 oct. — Le mari peut-il, en vertu de *procuration* de sa femme, toucher valablement le montant des droits de la femme des mains de l'adjudicataire? Et ce dernier peut-il alors demander radiation? 18 mai. — Le *tuteur*, qui ne peut toucher le prix d'un de ses immeubles ainsi grevé, peut-il obtenir une radiation partielle? 21 juin. — V. *Dot, Tutelle*.

I

Identité. Gilbert, 16 mai.—Circonstances malheureuses, 30 janv. — V. *Chose jugée*.
Imbert, 15 déc. — Imbert frères, 6 mai.
Immeubles. Lorsque l'acheteur du *mobilier* d'une entreprise industrielle acquiert l'immeuble où il a été incorporé, les créanciers de ces meubles peuvent-ils encore en demander une estimation par distinction? 27 mai.
Imprimerie. Est-elle *clandestine* celle qui est exploitée par des tiers, sous le nom du titulaire, et sans nouvelle permission? 9, 14, 21 déc.— Giroux, 22 juin. — Son commencement en France, 19 juillet.
Imprimeur. Doit-il indiquer ses noms et demeure sur les *circulaires, prospectus* et *prix-courants*? *Quid* de ceux de l'auteur? 7 déc. — Peut-il se dispenser de mettre son nom sur les *titres* qu'il imprime d'un ouvrage déjà paru? 20 juin. — Est-il en contravention, concernant la déclaration préalable à la vente, s'il représente l'édition entière? 27 déc., 10 janv. — Où doit-il faire le dépôt préalable; est-ce à la préfecture? 20, 29 avril. — Peuvent-ils disposer des mêmes caractères pour divers *journaux* qu'ils impriment? *Quid* des compositions ou formes qui passeraient toutes faites à un autre journal? 8, 28 fév., 20, 21 juin, 10 juillet. — Peut-on, avec une presse *lithographique*, imprimer, sans contravention, de la *musique* avec des paroles? 7 fév. — *Quid*, si cette *musique* ne porte pas de nom d'imprimeur? 9 fév. 19 avril. — V. *Diffamation*.
Incendie. Celui exécuté par un co-propriétaire d'un édifice assuré constitue-t-il les crimes prévus par les paragraphes 3 et 4 de l'art. 434 du Code pénal? 13 mai. — Quelle peine encourt-il celui qui incendie un bâtiment dépendant d'une *maison habitée*, qu'il en soit propriétaire ou non? 15, 21 août. Faut-il que le jury soit interrogé séparément sur le fait de communication d'incendie et sur la circonstance d'habitation? 29 mars, 15, 27 sept. — Bénard, 17 déc., 7 avril. — Bertrand-Ariès, 27 avril. — Biémont, 18 mai, 7 juin. — Boclet (Florentine), 2 nov., 21 juin. — Boisbeleau, 20 janv. — Boudot (sa maison), 30 sept., 4 oct. — Boutigny (époux), leur maison, 8 avril, 15, 21 août. — Carrère, 19 avril. — Chausserand (Cath.), 8 mars. — Chetel, idiotisme simulé, 2 mai. — Chopin (femme), 17, 24 fév., 22 mars. — Chrétien (femme), sa maison, 21 sept. — Davignon, 9 mai. — Défaut, 3 déc. — Didier, 9 mai. — Ella (Anne), à la prison de *Tewkesbury*, 22 mai. — Gauthier (Jeanne), 23 oct. — Havy, sa maison, 10, 12 avril. — Jaconoy (femme), 18 fév. — Jourdan, 13 mai. — Lacroix, sa maison assurée, 2 déc. — Laurent (Geneviève), 8 mars. — Leclair, 23 juin, 17 juillet — Lecomte (veuve), la toiture d'un mur, 22, 27 sept. — Lesage, 12 août, 6 sept., 3 oct. — Mayer, 8, 27 avril. — Pénissart, sa maison, 15 sept. — Poutrat, 12 avril. — Rotchild, par un paquet d'allumettes, 22 août. — Roullet, 8 nov. — Rousset, 12 juillet. — Sourdeau, enfant, 9 déc. — Talbot, 28 janv. — Wafflard, 24 fév., 29 mars, 2 juin. — Les chartistes à *Birmingham*, 19 juillet. — Une filature en *Angleterre*, 17 déc. — Le Diorama, 9, 15 mars, 22 sept. — Chez un pauvre chaudronnier, 5 juillet. — Par un feu d'artifice, 31 juillet. — Pour cacher un vol, 12 août. — La caserne de *Nantes*, 25, 26, 27 sept. — Absolution après déclaration de culpabilité, 8 avril. — Porteurs d'eau condamnés pour défaut de secours, 7 oct. — Quatre légers incendies à *Paris*, 23 janv. — Rue Basse-Saint-Pierre, 11 août. — A la barrière de la *Chopinette*, 20 oct. — Au bois de *Boulogne*, 12 août. — A *Belleville*, chez un marchand d'allumettes, 12 oct. — A *Grenelle*, 7, 14 déc. — A *La Villette*, 21 déc. — A *Maulette*, 10 oct. — A *Noisy-le-Sec*, 9 oct. — A *Strasbourg*, 27 sept. — V. *Théâtre*.
Incombustible. Société, 29 mars, 12 avril.
Indemnité. Celle demandée pour incommodité résultant de l'exhaussement d'un *chemin* ou d'un *cours d'eau* est-elle administrative, et peut-elle par *conflit* être appelée à la préfecture? 20 avril.
Infanticide. L'article 395 du Code pénal est-il applicable à la suppression d'un enfant né vivant, mais non viable? 7 octob. — Lorsque deux personnes en sont accusées comme auteurs ou complices, y a-t-il contradiction dans la réponse du jury, portant qu'elles ne sont que complices? 29 sept. — Le président peut-il poser une question de suppression d'enfant, comme résultant des débats? 20, 26 avril. — Peines dont on punit ce crime chez les *Maures*, 17 févr. — Alexandre (femme), 20, 26 avril. — Arbelot, 6 mars. — Bailly (Thérèse), 10, 27 déc., 21 avril. — Bergay (Madeleine), 1er août. — Boise, père et fille (inceste), 5 déc., 18 fév. — Bonis, 21, 29 septembre. — Breffel (Marie), 22 mars. — Brunot (Marie), 6 mars. — Carré (Agathe), 23 juin, 12 juillet, 19 août. — Chabaud (Clémentine), 7 oct. — Clairon (femme), 1er août. — Couillaud (Marie), par exposition, 18 févr., 29 mars. — Corbel (fille), 7 août. — Deleau (Ve), grand'mère, 12 déc. — Dieu (Elisa) et deux fossoyeurs, 14 janv. — Foret, 7 octobre. — Fourré (Aglaé), 2 févr. — Frasat (Ve), 9 nov. — Gérard (femme), 23 juin. — Gouesnard (Ve), 8 mars. — Gueymard (Anne), 2 févr. — Kadoudja et sa fille, 17 fév. — Lalevée (femme), 19 juillet. — Lalouette (Aimable), 1er avril. — Laville (Joséphine), 28 mars.— Lecomte (Thérèse), 19 avril.— Lefebvre (fille), 24 nov., 15, 17 déc., 5 juillet. — Litt (Eve), 27 sept. — Ourtis (Marie), 22 août, 14 sept. — Percheron (femme), 1er déc. — Pillon (fille), 28 juillet. — Raby (Euphémie), 14 avril, 2 juin. — Raps (Marie), 15 août, 27 sept. — Ratier (Anne), 22 nov. — Reeves (Jeanne), 4 fév. — Renouvin, 7 août. — Rigal (époux), 25 mars. —Rigoulay, 28 juillet, 16 août.—Romain (Joséphine), 9 nov.— Ruffat, 1er août. —Spicker (Madeleine), 7 oct. — Texier (Jeanne), 4 sept. — Trépin (Rosalie), 13 avril. — Villiaume (f

enchéri? 14 avril. — La clause d'une *vente* qui porte que le prix n'en produira pas doit-elle être exécutée vis-à-vis des créanciers *inscrits* postérieurement à la notification? 29 avril. — Comment doit-on entendre et compter les intérêts de l'année courante dont parle l'art. 2151 du Cod. civ. en matière d'*hypothèque*? 31 juillet. — Lorsqu'en vertu d'un arrêt, qui est cassé plus tard, une partie a payé, lui doit-on la restitution de son capital avec les intérêts? De quand doivent-ils courir? 26, 29 avril, 8 mai. V. *Commerçant, Commissaire-Priseur, Fonds de commerce, Transport.*

Interprète. Quand y a-t-il lieu d'en nommer un à un accusé? S'il n'en a pas réclamé pendant les débats, peut-il y avoir lieu à cassation? 1er juin. — *Quid* s'il n'a traduit que sommairement à l'accusé les parties importantes des débats? 7 juillet.

Intervention. V. *Appel, Femme mariée.*

Inventaire. Les personnes intéressées dans une *correspondance* peuvent-elles demander qu'elle n'y soit vue que par le juge de paix, qui tiendra à l'écart les lettres qui n'établiront aucun titre? 18 août. — V. *Interdiction, Legs, Notaire.*

Isnard, 31 janvier.

Israélite. V. *Filiation.*

Istres, commune, 21 janv. — Itasse, 4, 10 nov.

Ivrognerie. Prédication en sa faveur, 15 nov. — Grenadier ivre, tombant d'une fenêtre sur un camarade, 20 oct. — Un frère ignorantin. — La malle-poste et un ivrogne, 31 oct.

Ivry (baron d'), 23 juin, 1er juillet. — Isambert, 28, 29 avril, 3, 5 mai, 1er sept. — Izard, 10 déc. — Izquierdo, 22 fév.

J

J..., capitaine, 17 nov. — J... (de *Jonzac*), 20 janv. — J... (veuve), 16 juin. —Jacob, 30 janv, 18 mars. — Jacolot, 31 déc. —Jacquelot (demoiselle), 16 fév. — Jacquemin (femme), 12 janv. — Jacquet, 18, 28 sept., 5, 6 oct. — Jacquet (Rosalie), 21 fév. — Jacquin, 5 sept., 24 oct. — Jador et Krabbe, 3 août. — Jadot, 27 mars. — Jaffeux, 21 juillet. — Jalbert, 10 fév. —Jallant, 24 fév., 28 mars. — Jalouzet, 19 mai. — Jamet, 8 mars. — Jannaux, 12 juin. — Janniot (demoiselle), 7 sept. — Jansse, 7 nov.

Jardin des Plantes. Gardien dévoré, 29 mars.

Jarousse, 25 oct. — Jarrin et Trotton, 23 déc., 27 mars. — Jarry, 18 mars. — Jary, 18 août. — Jauzinque (veuve), 8 mars. — Javet, 26 janv. — Javon, 6 mai. — Jay, 29 juillet. — Jazerand, 9 mars, 21 juin. — *Jean-Bart*, navire, 5 avril. — Jeanne, papetier, 10 juin. — Jeannest, 22 mars, 16 juin. — Jeannin, 8 nov., 10 janv. — Jeannot, 30 sept. — Jégo, 25 sept., 4 oct. — Jehon, 17 déc. — Jenot, 8 fév. — Jennevers, 20 mai. — *Jésus-Christ*, 28, 29 avril, 3 mai. — *Jeune-Mathilde*, vaisseau, 11 sept.

Jeux (maisons de). Sont-elles responsables des pertes qu'y font de jeunes commis ou des garçons de caisse? 9, 16 déc., 14, 23 fév. — *Maisons de jeux clandestines.* L'écarté et la bouillotte sont-ils des jeux de hasard? 14 juillet, 21, 28 août. — *Quid* de certaines combinaisons du jeu de billard? 10 mai. — *Quid* de la table-rase? 2 sept. — *Quid* des trois cartes? 19, 26 sept. — Quelle peut être, en cette matière, l'étendue des confiscations mobilières? 3, 10 oct. — Bedoc et Penot, 3 oct. — Bertin (demoiselle), 21 août. — Chapon, 14 juillet, 24 août. — Guyard, 17 mars. — Lavielleuse, 15, 19 sept., 10 oct. — Lepin (femme), 5 sept., 3 oct. — Limoux (*danses mauresques*), 18 janv. — Liébaut, confiseur, 10 juin, 21 juillet. — Noël, 10 mai. — Rey (baronne) et Aubin, 28 juillet, 21 août, 27 sept. — Sauzy (femme), 28 août. — V. *Escroqueries.*

Joailliers de Paris, 7, 9 sept. — Joanny, 28 déc. — Jobard, 12 déc., 22 avril, 6 mai, 12 juillet. — Jobard, avoué, 10 mai, 5 août. — Jobert, 10, 30 nov., 1er, 3 déc., 31 janv. — Joffriand, 22 mai. — Johnson, 8 sept., 25 oct. — Johnson, dit *Nobby*, 6 mars. — Johnson (femme), 29 août. — Joigneau, 8, 17 juin, 26 juillet. — *Joinville*, commune, 20 fév., 26 août. — Jolivet, 27 mai. — Jolly, 6 mars, 19 juin. — Joly, 13 janv., 1er, 12 juin, 31 juillet. — Joly (Anténor), 2 mars. — Joly-Liévens, 23 mars. — Joly de Tillières, 22 juin. — Jolyot, 27 fév. —Jonas, 2 juillet. — Jonchère (de la), 14 oct. — *Jongleurs*, anciens réglements, 9 mai. — Jordani (femme), 21 fév. — Jorelle, 23 déc. — Joseph, 5, 6 juillet. — Josse, 6 fév., 12 juillet. — Josselin, 19 août. — Jouanne, 10 fév. — Joubert, 20 oct. — Jouhant de la Bachellerie, 3 sept. — Jouhaud, 7, 9 fév. — Jourda, 12 mai. — Jourdan, 28 déc., 4 mai. — Jourdheuille, 5, 19 août. — Jourjon, 1er avril. — Journault, 20 juin. — Journaux, relieur, 31 juillet.

Journaux. Les traités qui y sont relatifs engagent-ils commercialement leurs propriétaires et gérants? 17 avril. — Sont-ils obligés d'insérer les *jugements* ordonnés par justice? 10 mai. — Quand on les attaque pour défaut de *cautionnement*, y a-t-il lieu aussi de les condamner pour défaut de dépôt au parquet? 6 avril. — Dans ce cas, les faits antérieurs aux poursuites sont-ils autant de délits? 26 juillet. — Leurs *actionnaires* ont-ils droit au *cautionnement* de préférence aux créanciers ordinaires du journal? 3 août. — Y a-t-il *compte-rendu* dans l'article qui, en se référant à l'insertion des débats dans le numéro précédent, ne contient pas un nouveau récit? Peut-on poursuivre cet article pour infidélité? La loi qui permet d'ordonner *l'affiche* du jugement autorise-t-elle d'ordonner le dépôt au parquet d'exemplaires du journal condamné? 3 août. — Lorsqu'une lettre en *réponse* à un article ne contient pas la réquisition de l'insérer, le gérant qui ne le fait pas est-il condamnable? 12 nov. — *Quid*, si elle est injurieuse? 15 déc., 2 mars. — Sont-ils passibles de *dommages-intérêts* pour la *critique* de la nouvelle édition d'un ouvrage? 25, 26 avril, 16 juin. — Peuvent-ils reproduire, sans autorisation, les *feuilletons* des autres journaux? *Quid* du droit des auteurs de ces romans? *Quid* du gérant du journal? 18 janv., 12, mai, 24, 25 oct. — Le *dépôt* au parquet est-il exigible pour chaque *édition* d'un même journal, quelque peu importants que soient les changements de chaque édition? 19 avril. — Un *jugement* de la chambre du conseil est-il suffisant pour établir la *nationalité* voulue par la loi pour fonder un journal? 4 mai. — Les entrepreneurs *d'annonces* ont-ils action contre leurs mandants pour celles contraires à la vérité qu'ils y ont fait insérer? 8 fév. — Leurs propriétaires et rédacteurs peuvent-ils se plaindre en *diffamation* à raison d'imputations dirigées contre le journal? 2 déc. — Des *comptes-rendus* d'audience, 4 nov. — Des saisies pour défaut de *timbre*, 10 juin. — Suspension du *Populaire royaliste*, 18 mai. —Trafic des rédacteurs anglais, 15 févr. — Emeute fictive annoncée par un porteur anglais, 14 janv. — V. *Contrainte par corps, Diffamation, Imprimeur, Loterie, Presse* (*délit de*). — *Affiches* (*Petites*), 26 déc. — *Le Belge*, 27, 31 mai. — *Bon Sens*, 2 nov., 13 janv. — *Bulletin français*, 10, 17, 24, 28, 29 avril, 4 mai. — *Cabinet de Lecture*, 2 nov., 24 déc. — *Catholicisme*, 9, 10, 14 fév., 22 mars. — *Charivari*, 9 nov., 6, 9, 12, 15, 16 déc., 10, 11, 14 janv., 22 mars, 5 août. — Compte-rendu, 22 nov. — *Concurrence, Courrier des Marchés*, 3 avril. — *Constitutionnel*, 31 janv. — *Corsaire*, 1er, 4, 15, 25 nov., 5, 31 janv., 1er déc. — Le partage fait entre majeur et mineur sans formalités légales, n'étant que provisionnel, peut-il devenir définitif, si le tuteur dans l'acte, ou le mineur, devenu majeur, déclarent le considérer comme tel? 27 juillet. — Lorsqu'il est attaqué pour *dol, fraude* ou *lésion*, l'arrêt peut-il se borner à l'absence de lésion sans encourir de cassation pour défaut de motifs? 4 mars. — La *vente* de la part d'un cohéritier à son cohéritier fait-elle cesser l'indivision à l'égard des autres, et empêche-t-elle le créancier du vendeur de s'*opposer* au partage dont l'instance est encore pendante? 21 nov. — Lorsqu'un héritier a payé les dettes de la succession, a-t-il *privilége* sur les biens échus à son cohéritier pour se rembourser? 5 avril. — De quel jour part le délai donné à l'héritier pour *l'inscription* de son *privilége* en raison des soultes ou retour de lots auxquels il a droit; est-ce du tirage des lots ou de la liquidation? 24 juillet, 3 août. — V. *Usine, Licitation.* — PARTAGE ANTICIPÉ. V. *Enregistrement.*

Partarieu-Lafosse, 7, 17 fév. — Partonneaux (baron), 19 avril. — *Partie et Revanche*, 16, 17 oct. — Pascal, 10, 11 nov., 27 avril, 6 sept., 14 oct. — Pascal, écrivain, 2 oct. — Pascal (Stanislas), 12, 19 juin. — Pascal (femme), 14 juillet. — Pasquier (baron), 8 août.

Passage. V. *Servitude.*

Passy, 13 mai. — Pastoureau, 6 mai.

Patente. Les tailleurs de gré doivent-ils payer la même que les tailleurs de pierre? 4 fév. — La qualité de *banquier* résulte-t-elle de la nature des affaires du patentable et non de leur importance? 2 mai. — Le même établissement peut-il donner lieu à l'inscription au rôle de deux personnes, le cédant et le cessionnaire? *Quid* lorsque le cessionnaire exerce au nom de son cédant? 7 oct.

Paterre, 25 sept. — Patrauld, 9 nov. — Patris, 26, 28, 29, 30 nov., 12 déc. — Patru, 20 juin. — Patterson, 26 nov. — Patural, 23 janv.

Pâture. Un droit de champaie sur des bruyères est-il un droit de pâture grasse, ou de vaine-pâture? 14 avril. V. *Pacage.*

Patureaux, 21 nov. — Paturel, 24 janv. — Paty, 4, 6 fév. — Paulet (femme), 12 oct. — Paulhiac, 4 fév. — Paulinier, 14 nov. — Paullet, 7 déc. — Paullet, médecin, 17, 26 nov., 12, 17 janv. — Paulmier, 14 janv., 24, 31 juillet. — Paulot (Dlle), 7 sept. — Paut, 1er avril. — Pavie et comp., 3 mars. — Paynod, 20 janv. — Paynton (Elisabeth), 24, 31 mai, 24 juin, 12 juillet. — Péan, 10 fév.

Pêche. Engins prohibés; Thibaut, 8 sept. — Pêche de deux cadavres, 24 juillet.

Pêcheur, 7 déc., 4 fev. — Pécrel (Ve), 17 déc., 7 avril. — Pedemonte, 27 mai. — Pedregal, 27 déc. — Péert, 21 fév. — Pégat, 5 déc. — Pégret, 24 avril, — Péguilhan, 21 juillet. — Peigniez, 26 juillet.

Peines criminelles. Leurs degrés en Hollande, 31 octobre. — V. *Assises* (*Cours d'*).

Pellagot (de) 12 juillet. — Pellé, 20 mai. — Pellegrin, 21 fév. — Pellegrini, 1er juin. — Pellet, 18 oct. — Pelletereau, 10 avril. — Pelletier, 7, 13 mars, 7, 27 avril, 1, 30 mai. — Pelletier (Fanchette), 9, 10 mai, 24, 25 août. — Pelletier (Dlle), 27 sept. — *Pelletiers de Paris*, 19, 21 juillet. — Pellion, 15 mai. — Pellissier, 23 oct. — Pelnit, 6 mai. — Pemmejean, 26 avril, — Pénicault et Gaillard frères, 10 janv. — *Pénitents bleus*, 12, 27 mars. — Penloup, 25 juillet.

Pension alimentaire. Demandée par un fils, 12 sept.

Pension de retraite. Les services rendus à l'école navale avant l'âge de 16 ans, sous le décret de 1810, doivent-ils être comptés aux marins depuis la loi de 1831? 4 mars. — Les *officiers* condamnés politiques, *amnistiés* en 1830, peuvent-ils compter le temps de leur radiation des contrôles? 13 mai.

Pensions de l'état pour les vaisseaux naufragés, 4 fév.

Pensionnat. V. *Ecole, Emancipation.*

Pépin-Lehalleur, 25 août. — Pérardel, 18 fév. — Perdreauville (de), 5 nov., 1er fév. — Perdrisat, 6 fév.

Jury civil. Certificat du sens d'une sentence délivré par les jurés, 21 janv. — V. *Utilité publique.*

Jury criminel. Un conseiller d'Etat en est-il exempt? 17 févr. — *Quid* du greffier près le tribunal du lieu où siége la Cour d'assises? 1er mars. — *Quid* d'un juge du commerce? Annulle-t-il les débats quoiqu'il ne fasse point partie du jury de jugement? 23 juin. — *Quid* d'un juge-suppléant de commerce? 3 mai. — *Quid* d'un membre de conseil-général en fonctions? 3 sept. — Leur liste doit-elle être notifiée à chaque accusé la veille du jour de la formation du tableau du jury de jugement? Les ratures de ces notifications doivent-elles, à peine de nullité, être approuvées par l'huissier? *Quid* des *frais* de la procédure? 22 sept. — Lorsque les débats ne sont pas encore ouverts, que les formalités préparatoires ne sont pas encore remplies, et qu'il y a lieu de remplacer un juré malade, la Cour peut-elle annuler les débats et procéder au tirage d'un nouveau jury? 29 novembre. — Les huit jours de citation sont-ils de rigueur? *Quid* pour ceux qui se présentent? 13 octobre. — Lorsqu'on leur soumet une question de fait et une question d'intention, sans que le ministère public s'y oppose, ce dernier peut-il ensuite protester contre la réponse à la seconde question? 2 février. — Peut-il rendre une réponse collective sur plusieurs questions? 17 juillet. — La défense d'exprimer le nombre de voix s'applique-t-elle aux *circonstances* aggravantes? 14 décemb. — Peut-il déclarer des *circonstances* atténuantes sur un chef d'accusation et les refuser aux autres? 17 déc. — Un assesseur peut-il, *aux Colonies*, refuser de siéger parce qu'il serait appelé à prononcer la peine de mort? 6 janvier. — Censure au jury, 14 nov. — Jury de la tour de *Londres*, 22 mai. — Juré anglais s'excusant sur la non correction promise à certaines lois, 16 août. — *Tirages* de l'Aube, Eure-et-Loir et Yonne, 11 nov., 10 août. — De la Marne, Seine-et-Marne et Seine-et-Oise, 26 oct. — De *Paris*, 19 nov., 3, 23 déc., 7, 21 janv., 4, 18 fév., 4, 18 mars, 1, 22 avril, 6, 20 mai, 3, 17 juin, 2, 25 juillet, 5, 19 août, 3, 16, 30 septembre, 14, 28 oct. — *Excuses*, 5, 17, 18 novem., 2 déc., 6, 17 mars, 1, 17 avril, 3, 17 mai, 2, 19 juin, 2, 17 juillet, 2, 16 août, 3, 16 sept., 2, 17 octobre. — *Collectes*, 17, 30 nov, 16 déc., 16, 20 janv., 3, 18 fév., 1, 31 mars, 15 avril, 1, 16 mai, 17 juillet, 1, 16 août, 8 sept., 18 oct. — V. *Assises* (*Cour d'*).

Just, 23 fév. — Juste, 7 sept. — *Justice*, société, 1er juin.

Justice. Ses lenteurs, 26 juillet. — JUSTICE CIVILE. Compte-rendu, 21 janvier. — CRIMINELLE. Comptes-rendus, 26, 27 déc., 26, 28 août. — DE PAIX. Ses *frais*, 9 février. — Singulière plaidoirie d'un tapissier, 1er août. — Conciliations et lettres de conciliation, 5 mai. V. *Appel, Diffamation.* — SEIGNEURIALE, en *Hongrie*, 9 janv.

Justin, 16, 17, 20, 23 mars, 8, 15, 16 août. — *Justine*, 22 juin.

K

K... (Dlle), 20 mai. — Kanimari-Sava, 19 déc. — Karoli, 12 mai, 9 juin, 29 août. — Karty (Jussuf), 3 mars. — Kaunitz (de), 22 nov. — Kayser, 13 déc. — Kayser (femme), 10 juin. — Kéravel, 9, 10, 14 fév., 22 mars. — Kercado (Adèle de), 3 mars. — Keutzler (Dlle), 28 déc. — Kher, 9 février, 13 mars. — King, 22 nov. — Klein, 12 nov., 2 sept. — Kleinpeter (Cath.), 12 déc. — Klenner, 7 fév. — *Klephtes*, leurs brigandages, 23 janv. — Kock (Paul de), 12 janv. — Kœchlin, 4, 5 nov. — Kosler, 9 févr., 13 mars. — Kolly, 18 août. — Konarski, 7 mars. — Kopitza, 22 juillet. — Kopp, 22 mai. — Krabb, 17 déc. — Kresz, 7, 24 avril. — Kussner, 28 mars.

L

L...., commis, 4 févr. — L... (lord), 1er juin. — L...., négociant, 27 juillet. — L... (Adèle), 27 févr., 13 mars. — L... (Augustine), 15 août, 16 septemb. — L... (Maria), 22 nov. — L... (femme), 3 mars. — L.. (femme), peintre, 17 mars. — L... (de), 6 déc. — L... (femme de), 18 févr. — Labarre, 20 avril. — Labarthe, 3 févr. — Labattut (baron), 23 janv. — Labattut (Marie), 10 juin. — Labbé, 18 nov. — Labenne (de), 4, 5, 6, 12 avril. — Laberge, 25 nov., 7 mars. — Laberguerie, 21 déc. — Labet (Alexandrine), 15 juin, 12 juillet. — Labiche, 4 juillet. — Laborey de Virey (femme), 23, 29 mars. — Laborie, 4 novem. — Laboulée, 27 juin. — Laboureau (fille), 17 févr. — Labrador, 7 nov. — Labruyère (femme), 29 avril. — *Lac de Grand-Lieu*, 9 oct. — Lacarrière, 11 octob. — Lacave-Laplagne, 1, 4 avril. — Lacépède, 3 août. — Lachaise, 14 déc. — *Lachamp*, village, 22 juillet. — Lachard, 22 mai. — Lachaud-Laquessye, 14 mars. — Lachave, 3 mai. — Lacher, 23 janvier. — Lacheurie, 22 mars. — Lachèvre, 7 sept. — Laclef, 31 janv. — Lacombe, 20 oct. — Lacoste, 1er juillet. — Lacoste-Sanjou (Dlle), 13 févr. — Lacour (Thérèse), 14 déc., 17 févr., 1er mars. — Lacroix, 12 juin. — Laden (femme), 18, 26 avril. — Ladevèze, 20 avril. — Ladvocat, 31 août. —Laenen, 18 oct. — Laennec, 6 févr. — Lafage, 22 avril. — Lafargue (fille), 21 juillet. — Lafaye (de), 18 août. — Lafayette, 20 juin. — Laferrière, 29 nov., 1, 2 déc. — Laferté-Sénestère, 13 fév. — Lafeuillade, 4, 20 févr. — Laffitte (Ch.), 27 janv., 12 juillet. — Laffitte (J.), 24 nov., 7 déc., 1er juin, 10 octob. — Lafosse, 23 févr. — Lafutaie (de), 16, 17 oct. — Lagarde, 7 mars. — Lagasquie, 13 avril. — Lagrange, 14 mars. — Lagrange (comtesse de), 5 déc. — Lagréé, 4 fév. — Lahens, 24 fév. — Lahora, 28 sept. — Laigle, 14 avril. — Laigneau, 16 mai. — Lainé, 25 nov., 8 juin, 2, 11, 12, 13 sept., 11, 16 oct. — Laingeville, 24 nov. — Lainné, 6 mars. — Laissac, 16 déc. — Laity, 6 janv. — Laizé, 30 mai. — Laliberté, 19 octob. — Lallemand, 5 déc. — Lallemant, 21 fév. — Lallier, 4 nov., 10 juillet. — Lally-Tolendal, 26 août. — Lalonge, 24 janvier. — Laluyé, 1, 6 sept. — Lamartine (de), 22 avril. — Lambert, 13 janv., 22 févr. — Lambert (de *Bordeaux*), 22, 23, 27 fév., 4 mars. — Lambrecht, 4 nov. — Lambron (Louise), 12 novem. — Lamidey, 12 juin. — Lamoignon (de), 2 oct. — Lamome, 27 déc. — Lamoureux, 2 mai. — Lamouroux, 6 fév. — Lamy, 13 mars. — Lanaire (femme), 15 sept. — Lancaster (Diane de), 29 juillet. — Lançon, 26 juin. — *Landernau*, ville, 28 juillet. — Landrau, 15 mars. — Landre, 21 nov., 5 janv. — Landré, 9 oct. — Landrin, 14 nov. — Landrin (fille), 7 août. — Langley, 28 oct. — Langlois, 20 janv., 11 fév., 5 juin, 11 juillet. — Langlois (femme), 29 nov. — Langlois et comp., 5 août. — Langumier, 6 mars. — Lanjuinais, 26 nov. — Lankpape, 25 octobre. — Lanne, 27 mars. — Lanoë, 1er déc. — Lanoue, 15, 23 août, 3 sept. — Lantelet, 1er nov. — Lanyer, 22 sept. — Laperche, 3 oct. — Lapeyre, 16 janvier. — Laplanche, 29 mars. — Lapie-Lafage, 21 déc.

Lapins. Suspects de dégâts, 17 janv. — V. *Chasse.*

Laporte, 13, 21 déc., 15 juillet. — Laporte (femme), 24 octob. — Lapouje, 12 avril. — Larden (femme), 18 avril. — Lardon, 21 nov., 7 déc., 20 janv. — Larmand, 27 mars. — Larnac, 22 sept. — Laroche, 27 mars, 11 oct. — Larochelle (femme), 16 mai. — Laroncière, 10 juin, 7 août., 1er sept. — Larose, 24 nov. — Larpin, 6 avril. — Larramet, 11 juillet. — Larrat, 13 mai — Larribêtre, 23 sept. —Larrieu, 2 mars. — Larronmets, 22 avril. — Lartésion, 7 juillet, 3, 15 mai. — *Poste* (maître de). Le droit qu'on leur doit quand on ne se sert pas de leurs chevaux est-il quérable ou portable? 18 nov. — A qui l'indemnité de 25 centimes est-elle payable quand la jouissance du brevet est cédée ou affermée? Chaque passage de voiture sans paiement est-il une contravention? 28 déc. — Ce droit de 25 centimes est-il exigible pour versement de voyageurs d'un *omnibus* dans une messagerie au moyen d'une carte? Pour qu'il y ait versement légal, faut-il que les places des voyageurs soient assurés? 20, 25 janv. — En renonçant à son action civile contre un délinquant, le maître de poste rend-il le ministère public non recevable dans ses poursuites? 2 mai. — La valeur du brevet tombe-t-elle dans l'actif de la *succession* du maître de poste? 1er mars. — Ouvrage sur cette institution, 7, 9 fév.

Postel (femme), 16, 23 janv. — *Postillon de Longjumeau*, 26 oct. — Poterlet, 16 janv. — Potier (Ve), 9 janv. — Poton, 25 août. — Potpourri, 15 déc.

Pots-de-vin. Pour omnibus, 29, 30, 31 déc., 1, 2, 4 janv.

Potter (de), 6 mars. — Pottier, 10 mars. — Poublon (de), 8 mai.

Poudre de guerre (fabrication illicite). Bouton et Mathieu, 31 oct. — Brayer, 3 oct. — Payan, 13 mai. — Raban, Dubosc et autres, 29 nov., 7 déc., 20, 31 janvier, 29 mars. — A *Montélimart*, 11 avril. — EXPLOSION à *Hornu*, 2 nov.

Poudre d'or. Volée à *Londres*, 3 avril, 19 juillet.

Pouet, 24 févr. — Pouget, 5 déc., 19 janv. — Pougnard, 15 nov. — Pouillard, 17 mai. — Poulain, 18 nov. — Poulin, 24, 30 nov. — Poulin dit *Dubreuil*, 27 juillet. — Poullain, 1er avril. — *Poulo-Penang*, île, 10 avril. — Poumarède, 31 mai. — Poupart de Neuflize, 19 décemb. — Pourquery de Gardonne, 4 févr. — Pourrière, 22 juillet. — *Pourru-Saint-Remy*, commune, 27, 28 sept. — Pourtalès, 25 avril. — Pousse, 7 janv. — Poussin, 20 juin, 5 sept.

Poursuites disciplinaires. Quand un *avocat* a été poursuivi pour *délit de presse* et qu'il a été acquitté, peut-il être encore poursuivi disciplinairement? 28, 29 nov. — Peut-il faire *opposition* à l'arrêt qui l'a condamné par défaut? 17 janv. — L'action disciplinaire est-elle *imprescriptible?* L'existence et le degré de gravité des faits qui ont motivé cette poursuite peuvent-ils être remis en question devant la Cour de cassation? 25 avril. — Les Tribunaux peuvent-ils, par cette voie, connaître des actes de la vie privée des *notaires*, si ces actes donnent lieu à incrimination contre des officiers publics? 27 mars. — Lorsque la poursuite a lieu en vertu de la loi de ventose an XI, sur le *notariat*, sa signification sans réserve, avec sommation d'exécution de la part du ministère public, rend-elle un *appel* non recevable? — 26 août. — V. *Avocat, Honoraires, Protêt.*

Pourvoi en cassation. Y a-t-il lieu d'y surseoir tant que le demandeur est en état de *démence*? 26 janv. — La cassation prononcée d'office profite-t-elle au condamné qui ne s'est pas pourvu? 20, 21 avril. — Lorsqu'après cassation l'affaire est renvoyée devant une autre cour royale, celle-ci est-elle saisie sur *appel* dans les termes de la première cour? Cette dévolution a-t-elle lieu encore qu'il y ait eu des défaillants devant la cour suprême? 3 déc. — V. *Conseil de guerre, Conseil judiciaire, Chemin de fer, Intérêts, Ministère public, Péremption, Requête civile, Tribunal maritime.*

Pourvoi au Conseil d'Etat. Quand deux pourvois ont pour but de faire décider la même question, y a-t-il lieu de les joindre et de statuer par une seule décision? 7 mars. — V. *Chemins vicinaux, Etablissements insalubres, Officiers de l'armée.*

Pavoa (de), 24, 29 déc. — *Poyans*, commune, 12 déc. — Poyet, 4 mars. — Pozzo di Borgo, 6 avril, 18, 23 mai, 23 juin, 10 juillet. — Pradel, 24, 29, 30, 31 déc., 1er, 2, 4 janv.

Pragmatique sanction. Sous Louis XI, 19, 21 juillet. — Sous François Ier, 16, 17 oct.

— Legrand, 30 nov., 23, 24 déc., 8 fév., 13 sept. — Legrand-Descloizeaux, 5 déc. — Legris, 24 nov.

Legs. Un legs particulier est-il incompatible avec un legs universel d'usufruit fait par un testament postérieur? 2 mars. — L'usufruitier peut-il disposer de *manuscrits* dépendants de la succession? 29 avril. — Celui de tous les *meubles* d'un logement commun comprend-il les créances? 3 mars. — *Quid* dans ce cas du *vin* qui est en cave? 2 déc. — Celui fait à une *communauté* non reconnue est-il valable? 21, 29 avril, 19 mai. — Est-il caduc si l'objet déterminé ne se trouve pas en plus au lieu indiqué par le testateur? 8 mars. — Lorsqu'il n'y a pas d'héritier à réserve, le légataire universel peut-il être déchu de son droit s'il n'a point appelé l'héritier du sang à *l'inventaire?* Ce dernier ne pourrait-il réclamer contre cette marche qu'autant qu'il prétendrait à un droit héréditaire? 18, 26 avril. — L'acte par lequel des légataires le répudient peut-il être rétracté, si les héritiers ne l'ont pas accepté? 26 janv. — V. *Communauté, Emigré, Hypothèque, Substitution.*

Leguay, 5 août. — Leichard (veuve), 27 déc. — Leilles, 6 juin. — Legeas, 12 déc. — Lejeune, 23 déc. — Lejeune et Fourré, 17 juin. — Lejoindre, 2 oct. — Leleu, 19 août, 5 sept. — Léli, 15 nov., 14 déc. — Lelièvre, 13 sept. — Lelong, 7 déc., 9 juin, 5 oct. — Lelong (demoiselle), 4 oct. — Leloup, 25 janv. — Lelyon, 30 janv. — Lemaire, 28 janv., 3 sept. — Lemaître, 31 mars, 29 juillet. — Lemaître (Frédérick), 14, 18, 20, 26, 27 sept. — Lemaître (Adèle), 1er, août, 27 sept. — Lemarchand, 21 juin. — Lemarié, 30 mars. — Lemarquis, 12 sept. — Lemèle, 20 sept. — Lemelle, 14 avril. — Leménager, 21 juin. — Lemeneur, 13 mai. — Lemire, 31 mai, 4 oct. — Lemoine, 18, 20, 21 mars, 5 août. — Lemoine et Baron, 15 avril. — Lemoine-Desmares, 18 avril. — Lemoine de Gatigny, 31 janv. — Lenain, 27 avril. — Lenfant, 29 nov. — Lenoir, 18 nov. — Lenormand (demoiselle), 19, 29 nov., 10 mai. — *Lentex*, forêt, 12 juin. — Leonetti, 24 avril, 1er juin. — Lepage, 18 mai. — Lepage (femme), 28, 31 juillet, 16 sept. — Lepage frères, 16, 17, 18 mai. — Lepain (femme), 5 sept., 3 oct. — Lepan, 5 sept. — Lepaute, 25 nov. — Lepec, 3 mars. — Lepelletier, 17 nov. — Lepelletier (femme), 14 nov. — Lepinay, 20 sept. — Lépine, 6 juillet, 26 oct. — Lepourcelet, 8 déc.

Lèpre. Sa guérison aux *Philippines*, 17 juin.

Lequeinec (demoiselle), 29 nov. — Lequerré, 19 juillet. — Lerambert, 19 janv. — Lerant (femme), 29 août. — Lerat, 15 déc. — Leriche, 8 juillet. — Lerminier, 26, 28, 29, 30 nov., 12 déc. — Leroi (Marie), 21 juillet. — Lerouge, 16 oct. — Lerouge (Marie), 23 nov. — Leroux, 11 nov., 3 déc., 15 mars, 26 juillet. — Leroux (veuve), 15 mars, 18 oct. — Leroux-Dufié, 24 fév. — Leroux et Gogny, 22 mars. — Leroy, 13 mai, 28 oct. — Leroy (femme), 21 nov., 8, 9 août. — Leroy (demoiselle), 12 nov. — Lesage, 20 janv., 10 fév., 5 août. — Lescar (femme), 29 nov. — Lesçot 27 oct. — Lescureux, 6 juin. — Lesens de Folleville, 6 mai. — Lesnier, 30 mars. — Lesourd, 22 fév., 29 mai. — Lessèble, 3, 5 déc. — Lesseps, 3 fév. — Lesueur, 15 nov., 8 avril, 19 oct. — Lesueur (femme), 31 janv., 13 avril. — Létang, 1er mai. — Leteinturier, 7 déc. — Letellier, 20 déc., 23 janv. — Letendre de Tourville, 4 nov. — Letessier, 20 déc., 25 janv., 22 juin. — Letourneur, 22 déc., 1er août, 20 oct. — Letouzé, 7 décembre.

Lettre de change. Peut-elle valablement être datée et acceptée de *Paris* à *Rouen* le même jour? 26 août. — Celle causée pour paiement du prix d'un immeuble est-elle un effet de commerce pour les tiers-porteurs? 29 mai. — Lorsqu'une *opposition* est faite sur la *provision* par suite de la *faillite* du tireur, doit-elle être déposée provisoirement entre les mains des syndics? 7 mars. — La *prescription* de celle acceptée par un Français résidant à *Londres*, et payable au même lieu, est-elle régie par la loi anglaise, bien que l'action soit suivie en France? 11 fév. — V. *Aval, Agent de change, Billet à ordre, Hypothèque, Vente.*

Lettres (*poste aux*). Les lettres non cachetées, dans un paquet, transportées par un *navire*, même à l'insu du capitaine, rendent-elles ce dernier responsable? 21 sept. — Sont-elles exceptées celles cachetées, adressées à un tiers par un *conducteur* de voiture, si ce dernier allègue qu'elles sont relatives à son service? 30 sept. — Administration accusée de n'avoir pas remis des lettres, 16 fév. — Arrestation d'un employé romain, 20 oct. — Observations sur le service des postes et la taxe des lettres, 12 juillet. — V. *Voitures publiques.*

Levacon (Anne), 4 sept. — Levasseur, 8 mars. — Levavasseur, 20 juin, 20 oct. — Levée (Aimée), 7 oct. — Lévêque, 28 janv., 7 mars, 6 mai. — Lévêque (demoiselle), 31 janv. — Lévêque et Planche, 23 déc., 27 mars. — Lévesque, 22 mars. — Levincent, 6 fév. — Lévy, 24 nov., 17 déc. — Leyrolles (de), 19 juin. — Lhenry, 27, 28 fév., 1er mars. — Lhomme, 8 déc. — Lhonneux, 18 août — Lhôpital, serrurier, 21 janv. — *Liane*, rivière, 22 juin. — Liauzu, 15 févr. — Libault, 14 juillet. — Libert, 6 déc.

Librairie. Lettre sur le plaidoyer Balzac, 28 octobre. — V. *Propriété littéraire.*

Licitation. Cette demande est-elle empêchée par le partage antérieur de la jouissance de l'usine dont s'agit? 13 juin. — V. *Avoué, Vente.*

Liébaut, 10 juin, 21 juillet. — Liebich, 27 avril. — Liebing, 25 oct. — *Liége*, ville, 17 juin. — Liégeois, 4 sept. — Liémance, 14, 23 août. — Ligeret, 28 déc. — Light (James), 27 juillet. — Linck, 18, 26 oct. — *Lingère*, V. *Gantier.* — Linzeler, 28 nov., 27 oct. — Lion, 1er nov. — *Lion*, vaisseau, 7 déc.

Liquidation. Le jugement qui l'*homologue* est-il susceptible d'*opposition*? L'héritier qui ne l'a contestée ni devant notaire, ni devant le tribunal, peut-il le faire par *appel* devant la cour? 23 janv.

Lireux, 6 déc.

Liste civile. Le Conseil d'état est-il compétent pour juger, par voie contentieuse, du mérite de l'ordonnance de 1815 qui annulle le paiement des arrérages de la liste civile de l'empereur et des *dotations* de sa famille? Y a-t-il aujourd'hui déchéance? 24 nov., 7 déc. — L'hôtel de Longueville faisait-il partie de celle de l'empereur? *Quid* de Louis-Philippe? 25 nov. — Passage réclamé dans le bois de Saint-Cloud par M. Decazes, 27, 28 mars. — Tableau de *Saint-Jean du Désert*, 3 juin.

Littérature. V. *Journaux, Propriété littéraire.*

Lix, 27 sept. — Lizerac, 29 avril — Lloyd, 3 mai. — Lobau (maréchal), 8, 9, 10 décemb. — Lobgeois, 9 mai. — Lock (miss), 24 mars. — Loëb-Voremser, 31 août. — Loëve-Weymar, 23 déc. — Loiseau, 8 nov., 14 décemb. — Loiselet, 27 mars. — Loison (femme), 21 décemb., 3 mai. — Loitière, 3 août. — Londonderry (lord), 17 juin — Long, 24 févr. — Longbois, 9, 10 févr. — Longueil (de), 19 juillet. — Longueville, 8, 20 mai. — Longpré, 20 avril. — Lons (de), 20 janv. — Lorain, 1er nov., 6 déc., 19 mai, 19 oct. — Lorber, 26 janv. — Lorel, 7 janv. — Loret, 6 févr. — Lorillon, 22 août. — Loriol, 5 sept. — Lorois, 28 nov. — Lorrando (Emilie), 24 fév. — Lotelier, 29 sept.

Loterie. Pour une maison, 21 nov. — Pour une montre, par deux artistes malheureux, 3 mars.

Loteries étrangères. Quand est-ce que la confiscation peut être encourue en cette matière? 12 mai, 9 juin, 29 août. — Lobar, 10 fév. — Schwartz, 1 [illegible]

R

R..., négociant, 27 juillet. — R... (Anne-Clara), 3 déc. — R... (veuve), 21 janv. — Raban, 21, 29 nov., 7 déc., 20,

nov., 12 déc., 23 sept. — Mallet (Charbon), 13 janv. — Mallet frères, 11, 14, 30 nov. — Malot, 31 août. — Mancel, 13 janv., 20 sept.

Mandat. Le mandataire salarié d'un entrepreneur de service public peut-il réclamer *privilége* pour ses débours? Peut-il être assimilé aux gens de service, s'il a une part dans les bénéfices? 13 janv. — V. *Exequatur, Diffamation, Hypothèque légale, Notaire, Vente, Vol.* — MANDAT TACITE. V. *Intérêts.*

Mand'heux, 28 août. — Mané, 16, 17, 20, 23 mars. — Manen, 18 juillet. — Manéra (femme), 18 mars. — Manez, 16 août. — Manger, 9 août. — Maniquet (femme), 1er mai. — Manjot, 22 fév. — *Mans* (le), ville, voy. *Emeute.* — Mansuy, 17 mars. — Manteaux, 15 mai. — Mantelier, 19 août — Manuel, 6 oct.

Manuscrits. V. *Legs.*

Maquette, 22 fév, — Mara-Maz, 17 juin.

Marais. V. *Usage.*

Marais de Beauchamp, 15 mars. — Maratuel, 17 oct. — Marc, 24 nov., 6 fév. — Marcel, abbé, 3 juin. — Marchal, 10 mars. — Marchand (Ve), 19 déc.

Marchandises. Peut-on, pour retard de *transport*, actionner devant le tribunal du lieu de la destination et du paiement? 23 mars. — Lorsque le prix de celles *vendues* par un Français à un Suisse doit être payé en France, l'acheteur ne peut-il néanmoins être actionné que devant ses juges naturels? 18 mai. — V. *Assurances maritimes, Avaries, Bourse* (*jeu de*), *Commissaire-priseur, Escroqueries, Faillite, Foire.*

Marchands. V. *Hypothèque légale, Commerçant.*

Marchands de Paris. Documents historiques, 8, 13 mars. — Les drapiers, 7, 12 avril. — Les épiciers, 9, 16 mai. — Les merciers, 20, 21 juin. — Les pelletiers, 19, 21 juillet. — Les mitainiers, 14, 15 août. — Les joailliers, 7, 9 sept.

Marchaux, 19 juillet. — Marche, 23 oct. — Marchesi, 10 mars. — Marchcux, 26 sept, 24 oct. — Marcillac (de), 19 juin. — Mark (Robert de la), 4 mars. — Marduel, 28 nov. — Maréchal, 7 avril. — Maréchaux-Robert, 28 juillet. — Maret (Madeleine), 26 sept. — Margaton, 24 avril. — Margraff, 21 avril. — Margras, 7 nov. — Marguerite de *Constantinople*, 11 nov.

Mari, femme et confesseur, 25 fév.

Mariage. Lorsqu'un père y a donné son consentement par acte notarié, peut-il encore y former *opposition*? 17 fév. — *L'opposition au jugement* prononçant main-levée d'une opposition à mariage est-elle recevable? 24 fév. — Le tribunal du lieu de l'élection de *domicile* dans une *opposition* peut-il statuer, bien que l'opposant soit domicilié ailleurs? 4 sept. — L'acte respectueux fait en l'absence des parents est-il nul, s'il ne contient pas leur réponse, surtout si le notaire n'énonce pas qu'il lui a été impossible de les rencontrer? *Quid* si ce procès-verbal est remis à un conseiller municipal sans constater l'absence de l'adjoint? 24 fév. — L'impuissance est-elle une cause de nullité? 30 mai. — Celui contracté en Angleterre entre beau-frère et belle-sœur français, avant la loi qui autorise ces unions, est-il valable? 4, 11 août. — *Quid* de ceux contractés entre Anglais et Français à l'ambassade anglaise de Paris? 3 mai. — La nullité de celui contracté à l'étranger, sans publications ni acte respectueux, peut-elle être invoquée par les époux, s'il y a possession d'état? L'appréciation de cette possession d'état appartient-elle aux tribunaux? 4 mars. — Celui contracté entre un blanc et une *femme de couleur*, à Saint-Domingue, avant 1792, est-il valide? 17 janv. — Des *billets en blancs*, remis comme *garantie*, peuvent-ils, après rupture, être valablement remplis à titre *d'indemnité?* 27 mai. — Mariage après *divorce*, en Suisse, 28 déc. — Après divorce, en Turquie, 3 mars. — Demandé par la voie du tambour, 20 déc. — Dénié par une *négresse*, 26 nov. — Contracté par ruse, *à Cambrai*, 8 fév. — Substitution d'une sœur à une autre, 3 avril. — Manqué; *incendie* par vengeance, 28 janv. — Demande en nullité pour *démence*, 15 juin, 12 juillet. — Contracté entre deux enfants de l'hospice, 12 sept. — Simulé après un enlèvement, 10 août. — Allégué pour consommer une *escroquerie*, 19 sept. — Contracté *in extremis* par un criminel espagnol, 7 nov. — Annoncé par un journal anglais; mystification d'écoliers, 16 mai. — De *Gretna Green* et des *fleet-marriages*, 13 fév. — Légèreté de ce contrat en *Angleterre*, 5 oct. — Peintures et cadeaux faits dans cette vue, 13 sept. — Du mariage en *Pobraptinie*, 9 déc. — V. *Enfant, Naturalisation.*

Mariage (contrat de) servant de base à une *escroquerie*, 8 juillet. V. *Adoption, Douaire, Enregistrement, Faillite, Hypothèque légale, Vente.*

Marianne, 8 sept — Marie, 12 nov., 19 janv. — Marie, avocat, 12 janv., 22 juin. — Marie (princesse), 16 fév. — Marié, 25 fév., 2 mars, 26 juin, 6, 7, 9 juillet. — Mariez (femme), 25 oct. — Marignand, 20 oct. — Marin (Dlle), 29 mars. — Marin (Ve), 16 juin.

Marins. La peine appliquée à un délinquant pendant le cours d'un voyage les soustrait-elle à la poursuite lors du retour? Les coups d'un chef sont-ils une provocation qui légitiment une résistance? 5 janv.

Mario, 6 déc. — Marion, 18 mars, 16 oct. — Markay, 4 sept. — Marlier, 5 déc. — Marly, 14 avril. — Marmet (Dlle), 24 avril. — Marmot, 9 mai. — Marnas (de), 6 janv. — Marnet, 5 oct. — Marnier, 16, 17, 20, 23 mars. — Marechetti, 20 mars, 6 juillet. — Marouzé, 2 nov. — Marquer, 21 juillet. — Marquet, 24 janv. — Marquézy, 6 janv. — Marryat, 18 mai. — Mars, actrice, 25 nov., 8, 9, 14 déc. — Marsan, 16 sept. — *Marseille*, ville, 8 juillet. — Marshal, 30 sept. — Marteau, 18 avril. — Martel, 17 fév., 4 mai. — Martel (Ve). 8 avril. — Martenne, 22 fév. — Martin, 4 nov., 12 déc., 16 mai, 19 août. — Martin (du *Nord*), 7 janv., 22 mars, 5 août. — Martin (de *Strasbourg*), 12 nov. — Martin, conseiller municipal, 28 juillet. — Martin, député anglais, 23 juin. — Martin, parfumeur, 31 janv. — Martin (Virginie), 25 janv. — Martin (femme), 1er mars, 19 oct. — Martin (Ve), 6 avril. — Martin-Campredon, 12 juin. — Martinet, 7 fév. — Martinez (femme), 19 nov. — *Martinique*, tremblement de terre, 7, 14 avril. — Marty, 9 mars. — Maruelle, 22 juin. — Marzuzy, 1er mai. — Massabiau, 10 janv. — Massalie, 26 janv. — Massé, 15 fév., 25 mai. — Massé (Ve), 14 avril. — Massienne, 20 sept. — Massieu (Aimée), 10 déc. — Massif, 18 mai. — Masson, 7 déc., 21 juillet, 22 sept. — Masson (Rosalie), 29 sept, — Massot (Rosalie), 17, 27 avril. — Massut (Ve), 9 fév., 19 avril. — Mastrick, 4 novembre.

Mât de Cocagne. Accident, 31 juillet; prix volés, 11 août.

Mathews (Anne), 13 fév. — Mathey, 15 nov., 22 avril, 18 mai. — Mathias, 11, 12, 18, 21 août. — Mathieu, 13 fév., 18 mars, 5 août, 27 sept. — Mathieu-Decante, 4 août. — Mathon de Fogères, 21 fév., 6 mars. — Matron, 22 fév. — Maturié, 6 fév. — Maubert (femme), 3 sept. — Mauconduit, 18 avril. — Mauguin, 13, 16, 18, 19, 21, 24 janv., 3 fév. — Mauller, 29 nov., 27 mars. — Maunat (Marie), 16 nov. — Maunit, 6 avril. — Maupelas, 26 janv. — Mauret, 26 sept. — Maureval, 14, 15 août. — Maurin, 26 avril, 1er mai. — Mauroy (Fe), 20 avril, 4 mai. — Mavré, 7 juillet. — May, 31 août. — Mayer, 20 juin., 7 juillet. — Mayer, actrice, 30 janv., 8 mars, 9 juin. — Mazarin, 27 janv., 3 sept. — Mazeron (femme), 16 août. — Méa, 29 avril. — Meaume, 20 juin.

Mécanique. Blessures, indemnité, 5 avril. — V. *Faillite.*

Médecin. Un officier de santé peut-il prendre cette qualité? 7 nov., 15 mars, 19 oct. — La convention par laquelle un médecin s'engage à donner pendant sa vie tous ses soins à quelqu'un est-elle licite? L'arrêt qui la déclare telle est-il suffisamment motivé? Cette obligation souscrite envers le médecin par une *femme* séparée est-elle un acte d'administration? *Quid* du contrat pour les soins de la *femme* du médecin, au sujet d'une éducation? 24 août. — Médecin discutant son mémoire et celui de son hôtesse, à *New-York*, 19 juillet.

Médecine (exercice illégal). Se rend-il passible de condamnation de ce chef l'officier de santé qui exerce hors de son ressort? 15 mars. — *Quid* de celui reçu à l'étranger, si son pays a été détaché du territoire français? 19 oct. — Bollard (femme), 9 nov. — Boucher (Ve), 19 avril. — Carabis, sage femme, 17 janv. — Favaudon, médecin malgré lui, 21 déc. — Fayole (femme), 1er mars. — Liénard, oculiste, 22 août. — Trabert, saltimbanque, 14 janv.

Medhurst, 22 mai. — Médus, 1er déc. — *Méduse*, vaisseau, 8 juin. — Mégissier, 30 août. — Mégret de Sérilly, 16 nov. — Mehous, 28 juillet. — Meillard, 13 juillet. — Messonnier, 9 fév. — Méland, 7 avril. — Melcy (de), 8, 9 avril. — Mélinant, 16 fév. — Meller (femme), 12 juin. — Mellet et Henri, 18 janv. — Ménage, 27 avril. — Ménager, 24 mai. — Ménand, 24 décembre. — Ménard, 11 juillet.

Mendicité. Bonati, 16 sept. — Chapon, aveugle, 12 sept — Clerjaut, 8 fév. Croulard, sourd, 8 déc. — Deudan (époux), 22 fév. — Domey, 19 juillet. — Dulaurier (famille), 22 mai. — Ferrari, 30 janv. — Franbanne, priseur, 25 mai. — Griselin, chez le commissaire, 20 sept. — Guyenot, 19 juillet. — L..., par souscription, 8 nov. — Lafleur (famille), 22 mai. — Maudru, 16 sept. — Moreau, 16 sept. — Moreau, cul-de-jatte, 7 juillet. — Morel, 23 déc. — Naudin, vieux soldat, 29 nov. — Nodier, pour aller au dépôt, 3 sept. — Odieu, 31 janv. — Patureau, 21 juin. — Picquet, rentier, 27 janv. — Pimpernelle (Julie), 5 août. — Piqueret, 10 oct. — Poigneux, 8 mai. — Raguelon, 26 juin. — Semon (Désirée), dite *Sœur Sainte-Geneviève*, 21 janv., 10 fév. — Spéroni, 28 juillet. — Target, le dimanche, 26 janv. — Tissier, 5 avril. — Un religieux italien, 23 nov. — Un échalas, 12 janv. — Un pédicure, 15 fév. — Un Irlandais, sourd-muet simulé, 3 mai. — Un écrivain, 12 oct. — Trois vieilles femmes, dont une réclamée par ses deux enfants, 2 août. — Une femme portant 400 fr., 6 déc. — Condamnations à *Orléans*, leurs effets, 16 août. — Frayeurs du dépôt, 12, 16 sept. — V. *Surveillance, Vagabondage.*

Mendoche, 13 oct. — Menelot, 2 oct. — Mennecier, 3 juin. — Méplain, 10 avril. — Mérand, 10 fév. — Mercadante, 20 déc. — Mercadet, 21 nov., 22 fév. — *Merci* (la), église, 27 mars. — Mercier, 30 nov., 29 août, 20 oct. — *Merciers de Paris*, 20, 21 juin. — Mergey, 26 avril. — Méria, 18 mai. — Mérilhou, 20 juin, 12 oct. — Merle, 22 fév. — Merlen, Zacharie et comp., 27 fév. — Merlin, 29 avril, 3 mai, 17 juillet. — Merlin (de *Douai*), 28 janv., 10 fév., 24, 31 juillet. — Merlot (Mathilde). — Mermet, 6 mars. — Mermilliod, 25 mai, 28 sept. — Merruau, 18 mars. — Mersié, 31 août. — Merville (femme), 26 sept. — Meslay, 29 juillet. — Meslik, 20 déc. — Mesnard, 2 mai. — *Messageries royales*, 11 fév. — Messeyer (femme), 26 mai. — Messier et Amaret, 27 juin. — Mestrezat, 2 mars. — Métaireau, 1er mai. — Metlin (Adrienne), 24 oct. — Metron, 28 janv.

Meubles. La règle que possession vaut titre s'applique-t-elle aux meubles incorporels? 7, 23, 29 mars. — Placés sous un nom supposé, 27 janv. — Somme trouvée dans un meuble *vendu*, et restituée, 22 avril. V. *Immeubles, Référé, Vente.*

Meugnot (Marguerite), 9 janv. — Meunier, 29 nov., 5 août. — Meurat, 22 mars.

Meurtre. Quand est-ce que celui d'un fils par son père est permis en *Espagne*? 27 oct. — Bach, pour cinq francs, 28 nov. — Bahier (Anne), dite *Bailly*, 8 avril, 25 mai. — Bartholi, 27 janv. — Belalbre, factionnaire, 16 à 19, 21, 23, 25 nov. — Bellonie, 19 janv. — Bise, 30 sept., 13 oct. — Blanc, 25 sept., 20 oct. — Bobard, artilleur, 6 oct. — Boëssard, 22 sept. — Botherel, envers le témoin d'un *duel*, 29 juin, 16 août. — Boué, 14 août. — Boutfroy, 21 sept. — Burduch (femme), 24 août. — Cartade, 7 janv. — Charet, 20 fév. — Coly, 23 janv. — Coste, 29 sept. — Coudy, 27 mars. — D..., envers un enfant, 8 déc. — D..., envers un *douanier*, 20 fev. — David, 27 mars, 22 août. — Delancret, 26 mars. — Devaux, 19 janv. — Devichy, 18 oct. — Domergue, 20, 27 mai. — Doumeng, 14 août. — Duportail, 8 mars. — Falentin, 6 sept. — Fau, 23 juin. — Fourdy, 27 janv. — Franck, 29 sept. — Gagnier (Ve), 29 août. — Gaillard, 5, 7 janv. — Gamard frères, 23 janv. — Gélide, 29 mai. — Goureau, 16, 18 sept. — Graindorge (Rose), 22 août. — Gras, 11 août. — Grelèse, 17 juillet. — Guillot, 23 janv. — Hayward, 16 janv. — Hénault (femme), 14, 28, 30 oct. — Heurtrey, 1er mars. — Igon, 4 oct. — Lacaze, dit *Brion*, 17 juillet. — Lafleur, 23 août. — Mandit, 5, 7 janv. — Maugard, 7 janv. — Maurice, 17 juillet — Mayer, 22 mars. — Mayeux, 5, 7 janv. — Medhurst, 18 avril. — Meer, 11 oct. — Menescloud, 29 sept. — Milliot, 27 mars. — Mortellemance, 6 déc. — Musard, 30 sept., 13 oct. — Orlenducci, 25 mai, 1er juin. — P..., ancien magistrat, 3 sept. — Pagès, 23 juin. — Paillet, 20 fév. — Perronel, 23 janv. — Petitjean, 10 déc. — Pinabiau, 3 sept. — Pinaud, sur mer, 11 sept. — Renaud, 19 avril. — Robert, 19 mai. — Rocchi, 27 avril. — Roque, 29 avril. — Salles, 25 juillet. — Selter (Rose), 16 nov. — Thomassin, 21 juin. — Toussaint, 30 sept., 13 oct. — Tricardeau, 2, 7 nov., 27 mars, 14 avril, 25 mai. — Vaillant, 20 avril. — Vartelin (Judith), 27 mars. — Une jeune fille, à *Villecresne*, par amour, 2 déc. — Un artilleur, *à Rennes*, 2 sept. — Un limonadier, 20, 21 sept. — Envers un étranger, à *Vienne*, 4 août. — V. *Assassinats, Blessures graves, Homicides.*

Meusnier-Lanoue, 5 août. — Mévil, 25 fév. — Mexia, 27 juin. — Meyer, 9 janv., 23 août. — Meynadier, 21 janv. — Michel, 17 nov., 30 janv., 1er avril, 5 juillet. — Michel jeune, 16 août, 4 sept. — Michel (Marc), 4 juillet. — Michel sœurs, 16 nov. — Miette, 16 oct. — Migeot, 30 janv. — Mignerot (Jeanne), 21 avril. — Mignet, 1er nov., 6 mars. — Mignon, 8 fév. — Miguel (don), 2 nov. — Milet, 30 mai, 16 juin. — Mille, 16 oct. — Mille et Senès, 18 janv. — Milleret (Pauline), 6 déc. — Millet, 1er déc., 22 fév., 16 sept., 18 oct. — Millevoie, 13 mars. — Millie, 7 août. — Millière, 20 mars. — Millot (femme), 3 avril. — Mills, 28 mars. — Milon, 6 fév., 5 août, 11, 21 oct. — Minachard (Paméla), 26 juillet.

Mines. Sous la loi de 1791, un périmètre plus étendu que les propriétés des concessionnaires les autorisait-il à exploiter sur le terrain des tiers qui y étaient englobés? 2 mai. — Leur redevance proportionnelle doit-elle être calculée d'après le produit de l'extraction, ou d'après son produit dans les usines où il est mis en œuvre? 19 juin. — Du moment de la concession, celui qui l'a obtenue peut-il seul exploiter, malgré les propriétaires de la superficie, sauf indemnité? 9 août. — Mines d'*Anzin*, 21 nov., 1er, 22, 29 déc., 5, 6 janv. — De *Chambon*, 2 déc. — De *Fins*, éboulement, détails d'exploitation, 23 sept. — De *Mége-Coste*, 20 janv. — De *Saint-Bérain*, 25 juillet, 8, 15, 16 août. — De *Saint-Etienne*, explosion de gaz, 15 sept.

Mineur. L'acte dans lequel il n'est pas représenté est-il annulable pour incapacité; celui où il est représenté est-il rescindable pour lésion? 6 mai. — V. *Acteur, Arbitrage, Chasse, Ecole, Emancipation, Enfant, Enregistrement, Hypothèque légale, Prescription, Requête civile, Saisie immobilière, Testament, Tutelle, Vente.*

Ministère public. Quand est-ce que sa non-audition peut ouvrir le recours en cassation? 4 mars. — V. *Tribunal.*

Ministères. Démission, 10 mars; nominations provisoires, 1er avril; nominations définitives, 13 mai. — Vol au ministère du commerce, 7 janv., 5 août. — Fourneaux-Venancourt au ministère de la guerre, 24 juillet.

Minz, 12 mai. — Mirabeau (femme de), 3 oct.

Miracle. Supposé par une fille dévote et amoureuse, 1er juin.

Miraille, 9, 16 mai. — *Miramas*, commune, 4 fév. — Miraux, 22 fév. — Mirebeau, 9, 11, 12, 14, 15, 18 sept., 17 oct. — Miron de l'Espinay, 5 déc., 19 août. — *Mitainiers de Paris*, 14, 15 août. — Mitet, 22 fév., 29 mai. — Mitjaville (Marie), 23 mai.

Mœurs. Anglaises, 12 juillet. — Arabes, 3 avril. — Bosniennes, 9 déc. — Corses, 19, 21 nov., 30 mars, 6 avril, 9, 18, 23 mai, 1er juin, 20 juillet, 16, 21 août; *Vendetta*, 5 janv., 20 juillet. — Espagnoles, 18 nov., 27 déc., 18 janv., 22 fév., 12 mai, 11 juillet. — Indiennes, 21 déc., 26 juillet, 3 août. V. *Outrages.*

Moinet (veuve), 15 août. — Moisant, 14 sept. — Moisson, 24 août. — Moitier, 26 juillet. — Mojon, 22, 24 août. — Molette, 26 sept. — Molière-du-Bourg, 24 nov. — Molinard, 16 août. — Molinie, 20 déc. — Moll, 6 fév. — Mollard, 26 juin, 18 août. — Mollot, 9 juin. — Monaldeschi, 2 oct. — Mondat de la Marthonie, 16, 17 oct. — Monel, 14 mars. — Mongalvy, 11 fév., 17, 18, 21 oct. — Mongis, 14 nov., 21, 26 janv., 2 fév. — Monicault (de), 3, 16 août. — Monnier, 12 nov. — Monier (Adèle), 22 sept. — Monin, 2 oct.

Monnaie. Refus de celle ayant cours, 29 mars. — Avis sur celle de *Monaco*, 19 avril.

Monnaie (fausse). La position d'une seule question pour la contrefaçon et le cours légal est-elle complexe? 31 oct. — Pour y appliquer la peine de l'art. 132 du Code pénal, faut-il que le jury ait déclaré qu'elle avait cours légal en France ou dans les colonies? 8 sept. — Aimé, 23 juin, 15 juillet, 19 août. — Amelot, 28 avril. — Bally, 21 septemb. — Bergès, 22 mars. — Blerson. — Chevalier, 12 juillet. — Cluzeau, 9 juin. — Cornet, 18 août. — Faure, 21 sept. — Fontibus, 26 juillet. — Fourmy, 19, 31 oct. — Gallet, 9 juin. — Gelin (fille), 12 juillet. — Geocanti, 28 avril. — Gourdon, 26 juillet. — Grimaldi 28 avril. — Grossetête, 12 juillet. — Guillemin, 27 déc., 14 janv. — Hors, 17 juillet. — Lambin, en prison, 28 avril. — Lewkowiez, 17 avril, 14, 24 oct. — Longchamp, 10 fév., 1er, 3 mars, 7 avril. — Luc, 9 juin, Maire. — Maurice, 20 déc., 26 août, 9 sept. — Mennageot, 9 juin. — Morel, 15 sept. — Nayme, 20 déc., 26 août, 9 sept. — Pécheux, 12 juillet. — Pierre-Louis, dit *Jacquart*, 8 sept. — Pinceron, 10 fév., 1er mars. — Poulain, 12 juillet. — S... (Aimé), 27 déc. — Thomassin, 28 oct. — Tinteniac, 15 sept. — Travaillot, 20 déc., 26 août, 9 sept., 19 octob. — Pièces fausses avalées, à *Londres*, 22 mai.

Monnerot, 11 janv. — Monnier, 24 nov, 3 fév., 21 sept. — Monnoyer, 14, 21, 29 avril, 19 mai. — Monnyer, 28 oct. — Mono (femme), 29 avril. — Monrose, 7 nov. — Monsaulnin (de), 15 mai.

Mont-Saint-Michel. Ses grèves, 27 juillet, 3, 10, 24 août. — Montade, 12 mai.

Montagnard. Quelle est cette profession? 6 sept.

Montagne, 5 septem. — Montalivet (de), 1er avril, 27 juillet, 10, 16 août. — Montaud, 5, oct. — Montebello (duc de), 1er avril. — Montessieux, 18 octobre. — Montfalcon, 29 juillet. — *Montfaucon*, 14 août. — Montfort, 20 janvier. — Montgommery, 26 oct. — Monti (de), 17 avril. — Montiguy, 15 août, 25 oct. — Montigny (Dlle de), 15 juin. — *Montlignon*, commune, 23 févr. — Montlosier (de), 14, 15, 21, 28, 29, 31 déc., 6 janvier. — *Montmagny*, commune, 17 juillet. — *Montmorency*, forêt, 23 févr. — Montmorency-Luxembourg, 20 juin. — Montmorency (duc de), 4 oct. — Montmort, 8 nov. — *Montoire*, ville, 24 juin. — *Montpellier*, ville, 27 mars. — Montpezat (Hortense de), 15 avril. — Montholon (de), 22 fév. — Monvalle, 13 oct. — Monvoisin, 10 nov.

Mora, 24 août. — Morall, 27 juin. — Morand, 19 janv. — Morand (femme), 19 déc. — Morandi, 6 mai. — Moreau, 31 juillet. — Moreau, avocat, 9 août, 14 oct. — Moreau, garde du commerce, 18 avril. — Moreau (Dlle), 7 juillet. — Moreau (Ve), 28 juillet. — Moreau de Bellaing, 5, 6 janv. — Moreau-Maugars, 6 déc. — Morel, 20 janv., 11 févr., 5 sept. — Morel de Beaulieu, 5 déc. — Morelet, 29 mars. — *Morella*, ville, 23 fév. — Morelle (Dlle), 16 févr. — Morély (Ve), 25 sept. — Moricet, 16 janvier. — Moriencourt, 5 déc., 25 avril. — Morin, 4, 8 nov., 23 févr., 15 avril, 18 juillet. — Morin, abbé, 17 février. — Morin, instituteur, 10 nov. — Morin (femme), 19 nov. — Moris, 22 mars, 6 juillet. — Morisée, 18 nov. — Morisson, 12 avril, 26 juillet. — Morisson (de), 4 févr. — Morize, 20 mai, 1er juin. — Morize et Vatard, 29 mars. — Morizetti, 17 mars, 12, 20 juillet. — Morlan, 7 janv. — Morlet, 7 oct. — Morot, 6 fév. — Morpain, 18, 20, 21 mars. — Morstadt, 26, 28, 30 nov., 12 déc.

Mort civile. V. *Emigré.*

Mort (peine de). Refus d'un assesseur à ce sujet, 6 janv. — Réquisitoire en faveur de cette peine, 4 mars. — Réflexions d'un accusé, 24 avril.

Morton (sir), 12 avril. — Morvan (femme), 22 août. — Morvilliers (de), 2 oct. — Moskowa (prince de la), 6 juin. — Mothès, 15 nov., 17 janv., 31 mars, 10 mai. — Motis, 29 mai. — Motoski (de), 4 août. — Motteau, 25 fév. — Mottet, 7 fév., 22 sept. — Mouchin, 10 juin. — Moulard, 15, 18 juillet

Moulin. Les juges ordinaires peuvent-ils connaître de la demande de son propriétaire contre le préfet, tendant à ce que ce dernier ne le trouble point dans les réparations qu'il veut faire à la digue, si le moulin est mû par l'eau de la mer? 28 juillet.

Mounier, 28 déc. — Mouret, 6 févr., 8 sept. — Mourgues, 16 août. — Mourier, 26 nov. — Mourin, 8 nov. — Mouroult, 18 févr. — Mousseau, 22 juin. — Moutardier, 22 fév. — Moutier, 23 déc. — Moutier-Lajoie, 18 nov. — Mouton, 1er mars. — Mouton (femme), 11 mars. — Moya, 18 janvier. — Moyes, 15, 25 sept. — Moyne, 10 déc. — Mozard (papier), 2 déc. — Muguet (Ve), 10 oct. — Muguet de Varenge, 21 sept. — Muhlenbruck, 6 mars. — Mulher, 25 nov. — Muller, 11 janvier — Mullot, 19 janv., 10 oct. — Mulvany, 10 août. — Mun, 7, 9, 18, 31 juillet. — Munch. — Munier, 29 nov. — Muraton, 11 oct. — Musard, 27, 30 janv.

Musique. V. *Imprimerie.*

Musset (de), 4 juillet. — Musset et Sollier, 1er avril, 1er mai. — Mustapha-Pacha, 19 déc.

Mutation de propriété. Résulte-t-elle suffisamment de l'inscription au rôle des contributions et du paiement des impôts? 4 mars. — V. *Vente.* — MUTATION (DROITS DE). V. *Enregistrement.*

Muteau, 20 juillet.

Mystification. Envers deux grisettes, 12 août.

N

N... (Arsène), 29 mai. — Nadaud, 22 sept.

Nageur. Noyé à *Maisons-Laffitte*, 9 août.

Nancy, ville, 30 sept. — Nansouty (de), 22 sept. — Nanterre (Mathieu de), 25 janv. — Nantil, 20 juin, 20 oct.

Nantissement. Peut-on en *référé* obtenir la *vente* d'un gage, même lorsque l'acte constitutif autorise le juge à nommer l'officier ministériel pour y procéder? 12 oct.

Nantouillet (de), 15 août. — Napert, 4 mai. — Napoléon, 6 janv., 2 mai, 16 oct.; sa fête, 18 août. V. *Bonaparte.* — Nastasie, 10 janv.

Nationalité. Comment s'est opérée celle des *Liégeois* envers la France, 17 juin. — V. *Journaux, Naturalisation.*

Naturalisation. Celle du mari en pays étranger fait-elle perdre à sa *femme* la qualité de Française? *Quid* des *enfants* nés avant cette naturalisation? *Quid* de leur *tutelle?* 29, 31 juillet, 23 août.

Natte, 6 avril. — Naudin, 18 mars. — Naudin, conseiller, 7, 17 janvier. — Naudin (femme), 14 avril.

Naufrage. Les passagers doivent-ils leur passage jusqu'au lieu du naufrage? 30 mars. — Au pont Notre-Dame, 8 déc. — Une toue au même lieu, 20 avril. — Au pont de l'Hôtel-Dieu, 7 janv. — Une barque d'amateurs à *Brest*, 17 juin. — La *Désirée*, corvette, 9, 18 janv. — L'*Herminie*, 20 avril. — Pensions pour ces sinistres, 4 fév. — V. *Décès, Navigation, Pillage.*

Naufrage de la Méduse, drame et opéra, 20 avril.

Naundorf, 22 nov., 12 déc. — Navarre, 16, 18 août.

Navigation. Après sinistre en mer, *l'innavigabilité* n'est-elle constatée régulièrement que par le magistrat du lieu de la relâche, ou, sur son refus, par experts commis par justice? Le capitaine alors ne peut-il opérer le délaissement par vente que faute de trouver un autre navire? Cette infraction est-elle une *baraterie* dont l'assureur n'est pas tenu? Quelle est la responsabilité du capitaine? 10 avril? — En cas de relâche forcée dans un port étranger, où il n'y a pas de consul français, comment constater l'*innavigabilité* par fortune de mer? 15 juillet, 4 août. — Une fois cette *innavigabilité* valablement constatée, peut-on la remettre en question lors du retour? 4 septembre. — Quand le navire a été jugé, au départ, propre à faire un voyage de long cours, l'*innavigabilité* est-elle réputée provenir de fortune de mer? Lorsqu'elle a été légalement constatée, le délaissement est-il valable? Si l'*assuré* n'apprend le sinistre qu'au retour, la notification du délaissement peut-elle être valablement faite dans l'année? — Si le capitaine n'a pas fait son rapport dans les vingt-quatre heures de l'arrivée, les juges peuvent-ils apprécier l'impossibilité qu'il allègue? 15 juillet. — Traitements inhumains envers les matelots à bord des vaisseaux, 27 juillet, 27 oct. — V. *Affrètement, Avaries, Bateau à vapeur, Contrebande, Grosse* (*lettres de*), *Lettres* (*poste aux*).

Navire. Massacre du *Jean-Bart*, 5 avril. — Tentative de destruction, 17 déc. — V. *Contrebande.*

Nay, 29, 30, 31 déc., 1, 2, 4, 5 janv. — Nayrac, 31 oct.

Nécrologie. Barret de Lavédan, 27, 28 mars. — Béra, 15, 20 juin. — Bergeron d'Anguy, 7 janvier. — Borel de Bretizel, 3 mai. — Bureau de Varennes, 20 déc. — Buvé, 26 janv. — Delahuproye, 20 juin. — Dumarais, 7 août. — Fajon, 9 sept. — Fiévet-Maracci, 4 nov. — Frasan (de), 7 janv. — Gaillard, 13 fév. — Gossin, 14 janvier. — Got (Gaspard), 28 nov. — Graziani, 20 juillet. — Jeannot, 30 sept — Lesage, 15 avril. — Loyré, 21 févr. — Merlin (de Douai), 27 déc. — Naudin, 17 janvier. — Parquin, 22, 24 févr. — Pécheur, 21 févr. — Prudhon, 24 nov. — Robinet de Cléry, 19 janv. — Romain, 20 juillet. — Sautayra, 7 avril. — Voysin de Gartempe fils, 27 sept.

Négrel, 26 juin, 24 août. — Negroni, 5 janv. — Nepveur, 22 sept. — Nesme, 1er juin. — Neuchèze (femme de), 12 nov. — Neuville, 16 mai. — Névo, 19 juin. — Newmann, 25 janv. — Nézot, 4 oct. — Nicod, avocat. — Nicod, paveur, 8 nov. — Nicolaï, 17 janv. — Nicolas (femme), 8 mars — Nicolle, 5 août. — Nicot, 5 févr. — Niel, 16 oct. — Nielson, 3 mars. — Nigon, 28 oct. — Nigon de Berty, 16 déc. — Ninnin, 19 déc. — Ninon de l'Enclos, 7 sept. — Niquet, 16 fév. — Nivernais (duc de), 22 mars. — Nizard, 1er mai. — Noblesse, 14 mars, 5 août.

Noblesse. Collation de titres, 22 déc. — Lettres-Thiébaut, 14 juillet. — V. *Majorat.*

Noblet, 1er mai. — Noël, 29 nov., 19 janv., 13 juillet, 15 sept., 21 octob. — Noël, greffier, 5 août. — Noël, juge, 23 mars. — Noël, notaire, 28 avril, 6, 7 juin, 11 juillet. — Noël (femme), 25 avril. — Nogaret (veuve), 26 août. — Nogués, 13 mai, 9 oct. — Noiriel, 3 déc. — Noirjean, 29 août. — Noliet, 27 janv.

Nom. Lorsqu'il est conforme à l'acte de naissance, peut-on forcer celui qui le porte à le quitter, s'il ne prétend à aucun droit de famille? 13 avril.

Nonat, 8 nov. — Normand, 13 juin. — Normand (Louise), 14 janv. — *Normandie*, bateau, 28 mars. — Normandie (duc de), 22 nov. — Normandin, 13 mars. — Normant, 17, 26 nov., 12, 17 janv. — Nossent, 11 juillet.

Notaire. Ceux d'un même canton peuvent-ils exercer dans toute son étendue? En sus de *dommages-intérêts* encourus pour ce fait, sont-ils passibles d'une amende? 5 janv. — Peut-il refuser de communiquer aux intéressés une *contre-lettre* déposée en son étude? 1er mai. — Quelle est la nature du *mandat* donné à un *clerc*, sous la surveillance de son patron, et comment en doit-il compte? 21 juin. — De quelle manière doit-il mentionner sur la minute d'un acte la délivrance de la première *grosse?* 31 juillet. — L'absence des *témoins* lors de la lecture et de la signature de leurs actes les rend-elle nuls? 20 déc., 11 août. — Sont-ils responsables si, par leur négligence, les clients sont tenus dans une fausse sécurité sur les garanties et *hypothèques* qu'on leur donne? 13 janv., 9 mars. — *Quid* des erreurs ou omissions qui tiennent à la substance de la convention et qui en entraînent la nullité, comme l'acceptation d'une *donation* entre vifs? 8 fév., 28 mars, 8 avril. — *Quid* lorsque l'acte renferme des conditions illégales qui donnent plus tard lieu à procès? 21 mars. — *Quid*, si dans l'acte a figuré le beau-frère du notaire, quoique la *donation* soit faite à sa femme, quand les parties connaissaient cette parenté? 8 avril. — Sont-ils responsables *par corps* des sommes qui leur sont remises par leurs clients pour les placer? 3, 6 juin. — Celui qui délivre à des gérants de *sociétés* des *actions rémunératoires*, avec la fausse indication qu'il en a reçu le montant, est-il responsable envers les tiers acquéreurs de ces actions? 24 oct. — Celui qui fait un *inventaire* peut-il se faire assister d'un marchand de meubles pour la prisée, au lieu d'un *huissier?* 14 janv. — Doit-il, dans un *inventaire*, coter et parapher des inscriptions de *rentes sur l'Etat*? Cette omission le rend-il responsable de l'usage qu'on en fait plus tard? *Quid* de celui qui y représente un *absent*, s'il ne lui rend pas compte immédiatement de ce qui s'y est passé? 17 mars. — Peut-on *vendre* des immeubles aux *enchères*, en détail, sans le ministère d'un notaire? 22 juin. — Peut-il être nommé en *Algérie* par un simple intendant? Les actes notariés de cette colonie doivent-ils, pour être valables, contenir la version arabe? 19 nov. — Le droit de surveillance accordé au ministère public, par la loi de 1810, sur les officiers ministériels, s'étend-il aux notaires? Peut-il en tous temps, et sans restriction, demander communication des délibérations de leurs chambres? 11 juillet. — Arnaud de Fabre, à *Marseille*, 3, 4, 7, 16, 17, 21 fév, 23 mars. — Noël, à *Paris*, 28 avril. — Dermenon, à *Dijon*, 23 juin. — Renouvellement de leur chambre, 23 mai. — V. *Cautionnement, Donation, Faux* (*inscription de*), *Office ministériel, Séparation de corps.*

Notoriété (acte de). V. *Témoins.*

Nougarède de Fayet, 6 mars. — Nouguez, 9 juin. — Nouguier, 5 mai, 1er juin, 12 oct. — Nourichel, 28 sept. — Nourrit, 18 m

fév. — Habité par des joueurs de cor de chasse, 2 sept. — V. *Poste* (*maîtres de*).
Opium. Ses marchands condamnés à mort, 18 avril. — Opium falsifié, 13 juillet.
Opposition. V. *Partage, Saisie-opposition.*
Opposition à jugement. Celle faite au jugement commercial par défaut, rendu sans avoir égard à la remise demandée par le défendeur, n'est-elle plus recevable après la huitaine de la signification? 19 oct. — Un procès-verbal de carence par suite d'un jugement par défaut rend-il l'opposition impossible, s'il a lieu parlant à la personne du débiteur? 18 sept. — V. *Arbitrage, Avoué, Dot, Faillite, Liquidation, Mariage, Poursuite disciplinaire.*
Opposition (*tierce*). V. *Cautionnement, Divorce, Faillite, Jugement, Saisie immobilière.*
Or. Faux poinçonnage, 1, 14 août.
Ordener (comtesse), 3 oct.
Ordre. Le délai pour interjeter *appel* d'un jugement définitif d'ordre est-il de trois mois? De quand court-il? 27 mars. — L'*appel* de la disposition d'un règlement définitif, bien que faite en vertu de jugement et arrêt, est-il recevable? Un créancier dont la collocation a été subordonnée à la production de la grosse de son titre, peut-il encore faire cette production après le règlement définitif qui l'a rejeté, s'il apparoit qu'il n'a pas connu le jour de la clôture? 14 oct. — Les contestations d'ordre et les procédures qu'elles occasionnent sont-elles sommaires, ou peuvent-elles être *taxées* suivant leur importance? 1er avril. — V. *Hypothèque légale.*
Orfila, 31 janv., 7 fév. — Oriot, 12 juillet. — Orlu, 11 nov. — Orono-Sonis, 19 juin. — Orrière, 22 mars. — Orsay (comte d'), 26, 28 oct. — Orsini (comtesse), 6 mars. — Ortolan, 6 avril. — Ortoli, 21 août. — Ory, 10 fév. 11 oct. — Osbert, 13 sept. — Osipovitch (Nadiejda), 7 oct. — Oslet (d'), 31 juillet.
Ossements découverts rue de Montreuil, 11 janv. — Près l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, 4 oct. — Près du Temple, 24 juillet. — Saisis chez un étudiant, 25 oct. — V. *Squelette.*
Oudart, 20 sept. — Oudet, 14 fév. — Ourrival, 25 fév.
Ours. Singulière scène avec deux enfants, 7 oct.
Oursel, 30 nov., 3 avril.
Outrages, V. *Injures.*
Outrages aux mœurs. Baleinier, 11 août. — Bastien, 27 mars. — Hamel, sacristain, 16 déc. — Houzelot, 27 mars. — Magot, 15 nov. — Le curé de *Belhomert*, 9 nov. — V. *Débauche* (*excitation*), *Cimetière, Gravures, Viol.*
Ouvrages nonveaux. Publications. V. *Fin de la Table.*
Ouvrard, 22 nov., 6 juin.
Ouvrier. L'arrêté d'un maire qui défend de les recevoir sans carte de sûreté et sans déclaration à la police, est-il obligatoire? 28 juillet. — L'arrêt du conseil de 1729 et les lettres patentes de 1749, sur ceux des *forges* et des *fabriques* en général, sont-ils encore applicables? 18 sept. — Ouvriers tués dans des constructions, 5 avril, 27 mai. — Endormi et tombant dans la Seine, 30 mai. — Asphyxié dans un puits, 19 juillet. — Resté suspendu à une maison, 10 août. — V. *Eboulement, Faillite.*
Oxford (Université), 26 mai.

P

P..., notaire, 8 nov. — P..., médecin, 17 déc. — P... (Alexandre), 19 oct. — P... (Cœlina), 8 déc. — P... (Ernest), 12 sept. — P... (femme), 29 mai. — P... (baron de), 26 sept. — Pablo (don), 17 juin. — Pabot-Chatelart, 6 fév.
Pacage. Le réglement portant que les habitants d'une commune y auront seuls droit est-il applicable au propriétaire d'une métairie de cette commune, s'il n'y habite pas? N'a-t-il droit de parcours que pour les troupeaux de cette métairie? 14 fév. — Lorsque sur des poursuites pour délit le prévenu excipe d'une possession immémoriale, le tribunal peut-il apprécier l'exception et refuser le sursis? 17 avril. — Le pacage est-il punissable, s'il a lieu dans une plantation (*essence forestière*) faite de main d'homme? 22 juin. — V. *Pâture, Usage.*
Pacheco, 13 sept. — Pacini, 22 nov. — Pacot, 6 oct. — Padoue (duc de), 5 janv., 30 août. — Paganini, 5 janv., 1er mars, 11 avril, 6 mai, 15 juin. — Pagès, 23 mars. — Pagnerre, 10 fév., 23 mars. — Pahlen (de), 20 mai. — Paillard, 20 déc. 3 avril, 11 août. — Paillet, 3 déc., 21, 27 fév., 15 avril, 18 mai. — Paillet, antiquaire, 3 août. — Paillet, avocat, 2, 16 juin, 11 août. — Paillet, plâtrier, 12 oct. — Paillette, 17 juillet. — Pain, 12 mai. — Pajol, 1er déc., 22 juin, 19 juillet.
Palais de justice. Franchi par des cavaliers, 4 mars. — Observations historiques au sujet de son agrandissement, 7, 18 janv., 1er sept. — Loi sur cet agrandissement, 3, 7, 10, 15, 19, 27 juin, 15, 29 juillet. — Référé des marchands sur leur congé, 6 fév. — Expropriation de ces marchands, 29, 30, 31 août, 19 oct. — PALAIS-ROYAL. Décoration extérieure des boutiques, 2 juin.
Paletots (les deux), 20 janv.
Palicot, 6 oct. — Pallart, 12 oct. — Pallerat, 5 sept. — Pallilos, 12 mai. — Palloz, 24 juillet. — Palmella (de), 24, 29 déc., 6, 10, 17 janv., 18 avril, 26 mai. — Pamart, 26 oct. — *Pamiers*, ville, 15 nov. — Pannier, 25 oct. — *Panthéon littéraire*, 3 oct. — Paoli, 2 mai. — Papillon (Ve), 19 déc. — Papineau, 7 mars. — Papy, 17 juin. — Paquerault, 12 août. — Paquet, 29 nov. — Paranque. 4 sept. — Parant, 28 déc., 15 mars, 1er avril, 17 mai. — Parelon, 3 mai. — Parez, 16 oct. — Pâris, 16 fév., 11 juillet. — Paris (Adeline), 22 déc. — *Paris*, ville, son nétoiement, 13 janv., 8 fév.; son hôtel de ville, 1er mai; pillages, 30 janv., 23 fév., 16, 17, 18 mai. — Paris (de), 18 juillet. — Parisot, 17 mai, 28 sept.
Parlement. Souvenirs, 2 nov., 25 janvier, 11 février, 4, 29 mars, 2, 16, 17 octobre.
Parmentier et Guillet, 9 août. — Parquin, avocat, 22, 24 fév., 3, 14, 24 mars, 6 avril, 27 juin. — Parquin, liquoriste, 8 sept.
Parricide. Barthélemy, 19 juin, 17 juillet. — Bœglin (Marie), 16, 22 sept. — Bournier, 8 mars. — Brachon (Anne), 19 août. — Dameron, 17 déc., 27 janv. — Duchêne (Marguerite), 22 mai, 19 juin. — Dupont-Cumont (femme), 30 août. — Durrenberger, 21 sept. — Jullien (Victorine), 5 mai, 28 août. — Maurin, 1er mai. — Mulvany, 10 août. — Münch, 29 nov. — Nigon (famille), 28 oct. — Pour s'exempter du recrutement, 18 oct.
Parsent (comte de), 6 mars, 14 juin.
Partage. Lorsque des cohéritiers, sans faire cesser l'indivision, ont déterminé leurs parts dans un immeuble, l'action en partage d'un créancier personnel sur cet immeuble peut-elle être portée devant le tribunal du défendeur? 5 déc. — Le partage fait entre majeur et *mineur* sans formalités légales, n'étant que provisionnel, peut-il devenir définitif, si le tuteur dans l'acte, ou le mineur, devenu majeur, déclarent le considérer comme tel? 27 juillet. — Lorsqu'il est attaqué pour *dol, fraude* ou *lésion*, l'arrêt peut-il se borner à l'absence de lésion sans encourir de cassation pour défaut de motifs? 4 mars. — La *vente* de la part d'un cohéritier à son cohéritier fait-elle cesser l'indivision à l'égard des autres, et empêche-t-elle le créancier du vendeur de s'*opposer* au partage dont l'instance est encore pendante? 21 nov. — Lorsqu'un héritier a payé les dettes de la succession, a-t-il *privilége* sur les biens échus à son cohéritier pour se rembourser? 5 avril. — De quel jour part le délai donné à l'héritier pour *l'inscription* de son *privilége* en raison des soultes ou retour de lots auxquels il a droit; est-ce du tirage des lots ou de la liquidation? 24 juillet, 3 août. — V. *Usine, Licitation.* — PARTAGE ANTICIPÉ. V. *Enregistrement.*
Partarieu-Lafosse, 7, 17 fév. — Partonneaux (baron), 19 avril. — *Partie et Revanche*, 16, 17 oct. — Pascal, 10, 11 nov., 27 avril, 6 sept., 14 oct. — Pascal, écrivain, 2 oct. — Pascal (Stanislas), 12, 19 juin. — Pascal (femme), 14 juillet. — Pasquier (baron), 8 août.
Passage. V. *Servitude.*
Passy, 13 mai. — Pastoureau, 6 mai.
Patente. Les tailleurs de gré doivent-ils payer la même que les tailleurs de pierre? 4 fév. — La qualité de *banquier* résulte-t-elle de la nature des affaires du patentable et non de leur importance? 2 mai. — Le même établissement peut-il donner lieu à l'inscription au rôle de deux personnes, le cédant et le cessionnaire? *Quid* lorsque le cessionnaire exerce au nom de son cédant? 7 oct.
Paterre, 25 sept. — Patrauld, 9 nov. — Patris, 26, 28, 29, 30 nov., 12 déc. — Patru, 20 juin. — Patterson, 26 nov. — Patural, 23 janv.
Pâture. Un droit de champaie sur des bruyères est-il un droit de pâture grasse, ou de vaine-pâture? 14 avril. V. *Pacage.*
Patureaux, 21 nov. — Paturel, 24 janv. — Paty, 4, 6 fév. — Paulet (femme), 12 oct. — Paulhiac, 4 fév. — Paulinier, 14 nov. — Paullet, 7 déc. — Paullet, médecin, 17, 26 nov., 12, 17 janv. — Paulmier, 14 janv., 24, 31 juillet. — Paulot (Dlle), 7 sept. — Paut, 1er avril. — Pavie et comp., 3 mars. — Paynod, 20 janv. — Paynton (Elisabeth), 24, 31 mai, 24 juin, 12 juillet. — Péan, 10 fev.
Pêche. Engins prohibés; Thibaut, 8 sept. — Pêche de deux cadavres, 24 juillet.
Pêcheur, 7 déc., 4 fev. — Pécrel (Ve), 17 déc., 7 avril. — Pedemonte, 27 mai. — Pedregal, 27 déc. — Péert, 21 fév. — Pégat, 5 déc. — Pégret, 24 avril, — Péguilhan, 21 juillet. — Peigniez, 26 juillet.
Peines criminelles. Leurs degrés en Hollande, 31 octobre. — V. *Assises* (*Cours d'*).
Pellagot (de) 12 juillet. — Pellé, 20 mai. — Pellegrin, 21 fév. — Pellegrini, 1er juin. — Pellet, 18 oct. — Pelletereau, 10 avril. — Pelletier, 7, 13 mars, 7, 27 avril, 1, 30 mai. — Pelletier (Fanchette), 9, 10 mai, 24, 25 août. — Pelletier (Dlle), 27 sept. — *Pelletiers de Paris*, 19, 21 juillet. — Pellion, 15 mai. — Pellissier, 23 oct. — Pelnit, 6 mai. — Pemmejean, 26 avril, — Pénicault et Gaillard frères, 10 janv. — *Pénitents bleus*, 12, 27 mars. — Penloup, 25 juillet.
Pension alimentaire. Demandée par un fils, 12 sept.
Pension de retraite. Les services rendus à l'école navale avant l'âge de 16 ans, sous le décret de 1810, doivent-ils être comptés aux marins depuis la loi de 1831? 4 mars. — Les *officiers* condamnés politiques, *amnistiés* en 1830, peuvent-ils compter le temps de leur radiation des contrôles? 13 mai.
Pensions de l'état pour les vaisseaux naufragés, 4 fév.
Pensionnat. V. *Ecole, Emancipation.*
Pépin-Lehalleur, 25 août. — Pérardel, 18 fév. — Perdreauville (de), 5 nov. — Perdrisat, 6 fév.

Péremption. Est-elle acquise contre une procédure commencée depuis plus de trois ans si, dans l'intervalle, un *jugement* par défaut a été obtenu? 30 nov. — *Quid* si trois ans se sont écoulés depuis un arrêt de *cassation*; le jugement de première instance a-t-il acquis alors autorité de chose jugée? 3 déc. — V. *Faillite, Prescription, Saisie-Opposition.*
Perez, 15 avril. — Périer, 24 janv. — Périer (Casimir) fils, 1, 4, 8, 15, 25 nov., 6, 13 déc., 5, 6, 31 janv., 1er mai, 4 avril, 14, 20, 27 juin, 15 août. — Périer (Scipion) et comp, 20 fév. — Pérignon, 9 déc., 6 janv. — Périn, 17 déc. — Périneau, 25 mai. — Pernet, 24 mai, 26 juin. — Pernot, 9 sept. — *Péronne*, commune, 11 nov. — Péronneau, 12 oct. — Pérou, 10 déc. — Perrachi, 23 oct. — Perrault, 5 déc. — Perregaux, 25 avril. — Perrey (femme), 30 mai. — Perrichon, 23 déc., 27 mars. — Perrier, 14 août. — Perrier (de), 18 mai. — Perriers, 10 août. — Perrin, 22 fév., 13, 14 avril, 22 mai, 11 juillet. — Perrin, abbé, 13 mars, 27 avril. — Perrin, juges, 4, 10 nov., 11, 12, 14, 18, 19 août. — Perro, 8 mai. — Perrodau, 21 juin. — Perronet et comp., 11, 12 juillet.
Perroquet. Faisant arrêter un voleur, 8 déc.
Perrot, 7 mars, 11, 12, 14, 18, 19, 22 août, 16, 21 octobre. — Perrot, agent de change, 2 sept. — Perrotin, 16 janv. — Persan (de), 26 sept., 24 oct. — Persil, 8 févr. — Perthuis (de), 15 mai. — Pervencher, 31 mai. — Pesnel, 24 mai. — Peters, 7 juin, 14 oct. — Pétetin, 31 mai. — Pétillot, 4 avril. — Petin, 7 sept. — Petit, 11, 17 juillet. — Petit, cultivateur, 2 nov. — Petit, juge, 4 fév. — Petit, portier, 23 nov. — Petit père et fils, 15 mai. — Petit (Anatole), 11 avril. — Petiti (comte), 3 avril. — Petitjean, 14 oct. — Petitjean (Dlle), 3 mai. — Petitjean-Rozet, 6 févr. — Petitpré (Victorine), 16 janv. — Petitprêtre, 7, 24 avril. — Petitville, 30 nov., 11 avril, 6 mai, 30 août. — Petrucci, 13 sept. — Pettoz, 22 mars, 16 juin. — Pety, 4 octob. — Peuchet, 20 juin. — Peuvrier, 16 janvier. — Peyramont (de), 10 juin. — Peyraud, 5 août. — Peyreblanc, 25 fév. — Peyrecave, 23 juin. — *Peyrehorade*, commune, 14 fév. — Peyrève, 4 juillet. — Peyrusse, 15 juillet. — Peytel, 26 nov., 16, 17, 29, 30, 31 août, 1 à 4, 14, 20, 28, 29, 30 sept., 2, 7, 11, 17, 19, 24, 30, 31 oct. — Phalipon, 20 déc. — Pharaon, 28 décembre.
Pharmacie. Le non pharmacien breveté pour un médicament, qui n'est pas un *remède secret*, peut-il le vendre lui-même? — Peut-il être confisqué chez lui? 15 nov. — Le pharmacien est-il répréhensible pour se servir des anciens *poids*? 24 mars. — Le vétérinaire peut-il préparer et débiter les médicaments destinés aux animaux? Les pharmaciens n'ont-ils privilége que pour les médicaments destinés au corps humain? 19 août. — PHARMACIE *non autorisée.* Peut-on éviter cette contravention en faisant tenir une pharmacie par un porteur de diplôme? 22 mai. — Bousquet et Corne, 13 avril. — Ménier, 22 mai. — V. *Brevet d'invention, Remède secret, Sel.*
Philip, 4, 23 mars, 18 mai. — Philippe, 18 nov., 10, 17 déc., 27 mars. — Philippon, 19, 28 juillet. — Piaire, 26, 31 janv. — Piana, 14, 17 janv. — Picardot, 1er juin. — Picasse, 16, 17, 19 oct. — Picheloup, 4, 31 mars, 23 août. — Pichon-Dugravier, 6 février. — Pichot-Duclos, 15 juillet. — Picot (Ve), 18 oct. — Picquet, 4 mai. — Pieckewiez, 13 janv. — Piedevache, 1er avril. — Piednoir, 10 oct. — Pierre, 5 sept. — Pierre-le-Grand, 4 mars. — Pierre-Simon, 19 janv. — Pierron, 22, 24, 25 nov., 27, 30 janv., 5 sept. — Pierrot, 18 juillet. — Pietri, 24 avril. — Pigasse, 2 août. — Pigeon, 25 nov., 7 mars.
Pigeon. Tué et rendu à son maître; procès, 29 nov. — V. *Chasse.*
Pigeot, 3 avril. — Pignatel, 27 juin.
Pillage. D'un navire naufragé à *Valogne*, 22 avril. — V. *Commune, Emeute, Paris* (*ville*).
Pillet, 31 juillet. — Pillet-Will, 14, 17 juin. — Pillot, 20, 21 juin. — Pilout, 27, 28 févr., 1er mars. — Piltan, 23, 24 oct. — Piltan (femme), 8 sept. — Pinard (Joséphine), 19 juin. — Pinchon, 12 août. — Pindevalt, 8 mai. — Pinel, 28 nov., 10 mars, 18 mai. — Pingard, 7 juin. — Pinget, 26 sept. — Pinondel, 24 nov. — Pinot du Petit-Bois, 5 juin. — Pinta, 22 nov. — Pinto, 14 décemb. — Piombino (princesse), 24 nov., 7 déc. — Pion, 17 avril, 23 octob. — Piot, 6 sept. — Piovanacci, 6 avril. — Pipaud, 12 avril. — Piquelet, 12 déc. — Piquemal, 12 mai.
Piraterie. V. *Recousse.*
Piron, 12 juillet. — Pitolet, 24 mars. — Pitou, 4 oct. — Pitrou, 12 mars. — Pitté, 5 déc. — Piujiori, 5 sept. — Piver, 27 juin.
Placards. Contre la cherté du pain, 25, 26, 30 sept. — Contre le roi, 6 oct.
Places de guerre. V. *Fortifications, Utilité publique.*
Placquevent, 24 oct. — Plançon, 18 nov. — Plancy (de), 1er avril. — Plantade, 6 févr. — Plante, 13 oct. — Plessis, 18 janv. — Plessis (Marie), 10 août. — *Plessis-Piquet*, étang, 17 juillet. — Plet, 12 nov. — Pleyel, 6 déc. — Pliez, 15 juillet. — Plougoulm, 7 févr., 8, 13 avril. — Pluchonneau, 24 nov. — Pluvinet, 6 déc. — Pocouley, 20 avril.
Poids et Mesures. Un crochet mobile attaché à une balance peut-il constituer une contravention? 22 févr. — Le *procès-verbal* d'un vérificateur est-il nul sans l'assistance du maire ou d'un autre officier public? 21 juillet. — Loi à ce sujet 1er déc. — Manuel pour son application, 29 mai. — Poursuites pour faux poids, 6, 19 déc., 11 janvier, 10, 16, 21 févr., 11, 17 mars, 10, 11, 20 avril, 1, 4, 10 mai, 12 juin, 12 juillet, 5 sept. — V. *Brevet d'invention, Pharmacie, Voitures publiques.*
Poidvin (Dlle), 22 sept. — Poignard, 31 juillet — Poincelet, 7 juin. — Poinsignon, 4 nov. — Poinsot, 7, 17 févr. — Pointat (Séraphine), 22 août. — Pointel, 10 août. — Poiré, 15 nov. — Poiré et Blanche, 17 juin. — Poirel, 25 avril. — Poiret, 31 juillet. — Poirier (femme), 31 mai. — Poiseau, 4 mai. — Poisson, 26, 27, 28 sept. — Poisson (femme), 7 sept. — *Poissonnerie de Nantes*, 16 juin. — Poissonnier, 20 oct. — Poitiers (Diane de), 4 mars. — Poittevin (Ve), 13 fév.
Police (simple). Soustraction de procès-verbaux, 25, 27 mars, 12, 25 juillet. — Arrestation d'un contrevenant pour injures, 19 nov. — Résumé de ses travaux de l'année, 15 fév.
Polonceau, 1er mai. — Polze (femme), 19 sept. — Pommet, 23 janv. — Pommier, 9 nov. — Pompei, 2 mai. — Pompon (femme), 9 juin — Poncet, 15 mars. — Poncet-André, 24 oct. — Pons, 4 sept. — *Pont de Chambault*, 20 avril.
Pont suspendu. Qui doit supporter les dommages causés par ses épreuves? 19 déc.
Poplimont (Elisa), 13 mai. — Porcher, 10 déc. — Porcherie, 5 janv. — Porcheron, 10 oct. — Poret, 20 fév. — Porret, 29 avril.
Port d'armes. En Corse, 21 nov. — V. *Armes.*
Portal et comp., 1, 5 nov. — Portalis, 28 janvier, 10 févr., 10, 24 mars, 1, 3 avril. — Portalis (baron), 14 sept. — Porteret, 18, 26 oct. — Portier (veuve), 31 janvier.
Portier. Exigeant le *S'il vous plaît*, 18 avril. — La bûche, 5 oct.
Portmann (Ve), 20 juin, 20 oct. — Portz, 9 mai. — *Possédé en Espagne*, 22 fév. — Possoz, 2, 6 déc.
Poste (maître de). Le droit qu'on leur doit quand on ne se sert pas de leurs chevaux est-il quérable ou portable? 18 nov. — A qui l'indemnité de 25 centimes est-elle payable quand la jouissance du brevet est cédée ou affermée? Chaque passage de voiture sans paiement est-il une contravention? 28 déc. — Ce droit de 25 centimes est-il exigible pour versement de voyageurs d'un *omnibus* dans une messagerie au moyen d'une carte? Pour qu'il y ait versement légal, faut-il que les places des voyageurs soient assurés? 20, 25 janv. — En renonçant à son action civile contre un délinquant, le maître de poste rend-il le ministère public non recevable dans ses poursuites? 2 mai. — La valeur du brevet tombe-t-elle dans l'actif de la *succession* du maître de poste? 1er mars. — Ouvrage sur cette institution, 7, 9 fév.
Postel (femme), 16, 23 janv. — *Postillon de Longjumeau*, 26 oct. — Poterlet, 16 janv. — Potier (Ve), 9 janv. — Poton, 25 août. — Potpourri, 15 déc.
Pots-de-vin. Pour omnibus, 29, 30, 31 déc., 1, 2, 4 janv.
Potter (de), 6 mars. — Pottier, 10 mars. — Poublon (de), 8 mai.
Poudre de guerre (fabrication illicite). Bouton et Mathieu, 31 oct. — Brayer, 3 oct. — Payan, 13 mai. — Raban, Dubosc et autres, 29 nov., 7 déc., 20, 31 janvier, 29 mars. — A *Montélimart*, 11 avril. — EXPLOSION à *Hornu*, 2 nov.
Poudre d'or. Volée à *Londres*, 3 avril, 19 juillet.
Pouet, 24 févr. — Pouget, 5 déc., 19 janv. — Pougnard, 15 nov. — Pouillard, 17 mai. — Poulain, 18 nov. — Poulin, 24, 30 nov. — Poulin dit *Dubreuil*, 27 juillet. — Poullain, 1er avril. — *Poulo-Penang*, île, 10 avril. — Poumarède, 31 mai. — Poupart de Neuflize, 19 décemb. — Pourquery de Gardonne, 4 févr. — Pourrière, 22 juillet. — *Pourru-Saint-Remy*, commune, 27, 28 sept. — Pourtalès, 25 avril. — Pousse, 7 janv. — Poussin, 20 juin, 5 sept.
Poursuites disciplinaires. Quand un *avocat* a été poursuivi pour *délit de presse* et qu'il a été acquitté, peut-il être encore poursuivi disciplinairement? 28, 29 nov. — Peut-il faire *opposition* à l'arrêt qui l'a condamné par défaut? 17 janv. — L'action disciplinaire est-elle *imprescriptible*? L'existence et le degré de gravité des faits qui ont motivé cette poursuite peuvent-ils être remis en question devant la Cour de cassation? 25 avril. — Les Tribunaux peuvent-ils, par cette voie, connaître des actes de la vie privée des *notaires*, si ces actes donnent lieu à incrimination contre des officiers publics? 27 mars. — Lorsque la poursuite a lieu en vertu de la loi de ventose an XI, sur le *notariat*, sa signification sans réserve, avec sommation d'exécution de la part du ministère public, rend-elle un *appel* non recevable? — 26 août. — V. *Avocat, Honoraires, Protêt.*

Pourvoi en cassation. Y a-t-il lieu d'y surseoir tant que le demandeur est en état de *démence*? 26 janv. — La cassation prononcée d'office profite-t-elle au condamné qui ne s'est pas pourvu? 20, 21 avril. — Lorsqu'après cassation l'affaire est renvoyée devant une autre cour royale, celle-ci est-elle saisie sur *appel* dans les termes de la première cour? Cette dévolution a-t-elle lieu encore qu'il y ait eu des défaillants devant la cour suprême? 3 déc. — V. *Conseil de guerre, Conseil judiciaire, Chemin de fer, Intérêts, Ministère public, Péremption, Requête civile, Tribunal maritime.*
Pourvoi au Conseil d'Etat. Quand deux pourvois ont pour but de faire décider la même question, y a-t-il lieu de les joindre et de statuer par une seule décision? 7 mars. — V. *Chemins vicinaux, Etablissements insalubres, Officiers de l'armée.*
Pavoa (de), 24, 29 déc. — *Poyans*, commune, 12 déc. — Poyet, 4 mars. — Pozzo di Borgo, 6 avril, 18, 23 mai, 23 juin, 10 juillet. — Pradel, 24, 29, 30, 31 déc., 1er, 2, 4 janv.
Pragmatique sanction. Sous Louis XI, 19, 21 juillet. — Sous François Ier, 16, 17 oct.

Prat, 28 nov. — Prébois, 15 juillet. — Prédan, 15 août. — Prédaval, 13, 16, 18, 19, 21, 24 janv., 3 fév.
Prédication. Contre les riches et en faveur du vol, 23 déc. — Contre la taxe des pauvres; tumulte à *Londres*, 9 janvier, 29 mars. — V. *Emeute, Ivrognerie.*
Prescription. Peut-on encore présenter ce moyen en *appel* après des aveux consignés dans le jugement attaqué? 3 avril. — L'action résolutoire d'une *vente* pour défaut de paiement se prescrit-elle par dix ou vingt ans, à l'égard d'un second acquéreur qui a titre et bonne foi? *Quid* lorsque les co-propriétaires sont des *mineurs* et des majeurs? 27 déc. — La prescription des condamnations portées dans un jugement court-elle au profit de l'appelant pendant l'instance d'*appel*, quoiqu'elle ait été déclarée *périmée*? 17 juillet. — V. *Action possessoire, Bois et Forêts, Diffamation, Dotation, Enregistrement, Lettre de change, Poursuites disciplinaires, Servitude, Terres-vaines.*
Pressac (marquise de), 8 avril. — Pressat, 18 mars.
Presse. V. *Propriété littéraire, Journaux.*
Presse (délit de). Almanach populaire, 5, 22, 25 nov., 12 janv., 6 fév., 10, 25, 31 mars, 19 juin. — De la vieille Europe, par Donadieu, 7 fév. — La Réforme électorale, ou Entretien politique de Robert-Macaire, chanson, 9 fév. — Les républicaines, 23 mars. V. *Diffamation, Offense envers le roi, Poursuite disciplinaire.*
Prestat, 13, 21 mars. — Preston (miss), 15 nov.
Prêt. Lorsqu'il est stipulé que faute de remplir certaines conditions, la somme deviendra exigible de plein droit après sommation, le débiteur peut-il s'en relever par des *offres* postérieures? 18 mai.
Prévost, 6 mars. — Prévôt, 8, 12 mai, 13 oct. — Price, 18 mai. — Prier, 5 sept. — Prieur, 7 mars. — Prieur-Appert, 5 sept. — Prigent, 4 mai. — Primart, 30 nov. — Prin, 3 oct. — *Prince noir*, 26 nov. — Pringant, 30 mars. — Prioult, 16 sept.
Prise à partie. Lorsqu'elle n'est autorisée que sur une partie des griefs, et que l'on a exécuté l'arrêt en engageant le débat, peut-on se pourvoir sur les chefs non admis? 6, 15 mai.
Prisons. Discussion sur l'adoption d'un système pénitentiaire, 14 avril. — Arrêté du ministre au sujet des maisons centrales; son exécution, 15 mai, 7, 10, 17, 21, 26 juin, 1er août. — Emeute de femmes à *Montpellier*, 10 juin, 1er août. — A *Montbrison*, 11 août. — A *Doullens*, 22 août. — A *Caen*, 20 sept. — Effets de ce régime, 19 juillet. — Du mode de travail, 17 juin. — Observations sur celle de *Bicêtre*, 18 avril. — Correction paternelle de la Roquette; isolement des enfants, 11 janv. — Commission d'hygiène, 17 mai. — *Colonie agricole* pour les jeunes détenus, 26 juin, 27 juillet. — Prison du Luxembourg, 10 juin. — Chanson sur celle de l'Abbaye, 22 sept. — Visite du procureur-général, 13 avril, 22 sept. — Visite de l'évêque à *Versailles*, 24 oct. — Leur réglement et leur régime en *Angleterre*, 14 avril, 22 mai, 6 juin, 22 juillet. — Bill d'emprisonnement solitaire, 12 mai. — Leur réforme en *Sardaigne*, 3 avril. — En *Italie*, 29 juillet. — V. *Bris de prison, Emprisonnement.*
Privilége. V. *Faillite, Mandat, Partage.*
Procès-verbal. Celui d'un sergent de ville ou d'un inspecteur de police fait-il foi par lui-même en justice? 17 déc., 31 mars, 12 avril, 28 oct. — V. *Diffamation, Faux* (*inscription de*), *Poids et mesures, Police* (*simple*).
Procès-verbal de carence. V. *Opposition à jugement.*
Procession. Interrompue pour abandon de son ancienne route, 5 août. — Troublée à *Rome* par un peintre français, 1er août. — Ange volé en *Espagne*, 11 juillet. V. *Garde nationale.*
Prodhomme, 29 nov.
Prodigue. V. *Conseil judiciaire.*
Prokop, 22 juillet.
Propriétaire. Singulière et naïve autorisation, 6 oct.
Propriété littéraire. Un éditeur peut-il, sans le consentement de l'auteur, changer quelque chose au titre d'un ouvrage? 17 déc. — La vente du manuscrit d'un ouvrage empêche-t-elle les auteurs de faire imprimer et publier des réfutations aux attaques dont l'ouvrage a été l'objet? 29 juillet. — Procès pour la propriété d'un vaudeville, 4 juillet. — Vaudeville vendu avant d'être fini, 16 août. — Exemplaires de la *Salamandre* tirés en sus des conventions, 16 janv. — Un diamant à dix facettes, 12 janv. — Loi en France sur cette matière, 7 janvier, 1er juin. — Observations sur ce projet, 30 mai. — Loi en *Angleterre*, 10 nov. — V. *Journaux.*
Prot, 27 juillet.
Protêt. Les huissiers sont-ils tenus, sous peine d'amende, d'inscrire leurs protêts tout au long sur leur registre? *Quid* de la communication de ce registre à la régie? Qui doit poursuivre le recouvrement de ces amendes? Cette action est-elle indépendante de l'action disciplinaire? 28 mars. — Huissier condamné pour n'en avoir pas remis lui-même la copie, 19 oct. — V. *Aval, Billet à ordre, Faillite.*
Proudhon, 14 janv. — Proust, 24 fév., 1er mai. — Prudhomme, 18, 26 avril, 14 sept.
Prud'hommes. Observations sur cette institution, 7 juin. — Commission d'examen pour *Paris*, 29 sept.
Prunier, 5 septemb. — Pryke, 12 août. — *Prytanée de Ménars*, 22 avril. — Puelle (femme), 7 sept. — Puget, 8 août. — Puget (veuve), 13 oct. — Pugh, 24 mars. — Puibusque, 27 juillet. — Puigmal, 12 mai. — Puissan, 10, 24 mars. — Pupin, 24 octob. — Purdy (femme), 22 juin, 19 juillet. — Purel (veuve), 17 déc., 7 avril. — Pussie, 17 déc. — Puteau, 1er mai. — Puthod (veuve de), 24 août. — Puységur (de), 8 avril. — Puzin, 4 oct. — Py, 2 nov.

Q

Qualmeuse (Pietro), 7 mars. — Quecq, 28 juillet. — Quedeville, 16 août. — Quennehen, 16 janv. — Quériau, 13, 14 juillet, 29 août. — Quesnault, 20 mai. — Quesné, 22 mai. — Quesnot, 22 fév. — Quibœuf, 23 sept. — Quinette de la Hogue, 27 juillet, 3 août.
Quittance. Lorsqu'elle est sous seing privé, et qu'il ne résulte pas de l'enquête qu'elle soit fausse, les juges peuvent-ils déclarer qu'elle ne libère pas suffisamment? 28 mars.
Quotité disponible. Est-elle excédée par la *donation* à l'un des enfants de la nue-propriété du quart de la part d'un des époux, lorsque, par son contrat de mariage, il a disposé de l'usufruit de la moitié au profit du survivant? 3 août. — L'enfant *adopté* par deux époux peut-il faire réduire la *donation* contractuelle qu'ils se sont faite avant l'adoption? 10 déc. — V. *Adoption.*

R

R..., négociant, 27 juillet. — R... (Anne-Clara), 3 déc. — R... (veuve), 21 janv. — Raban, 21, 29 nov., 7 déc., 20, 31 janv. — Rabel, 3 mars. — Raboisson, 7 sept. — Raboteau (femme), 22 juin. — Rabusson, 5 juillet. — Rachel, 24 nov., 2 déc. — Rachon. — Racine, 15 nov. — Racoursot (femme), 22 juin. — Radier, 1er fév. — Raff, 20 fév. — Raguet, 22 juillet. — Raimbault, 3 oct. — Raimbaux, 16 oct. — Raimond, 22 mars. — Rainet (fille), 14 oct. — Raisson, 27 fév. — Ramassa-Michetty, 4 fév. — Rambaud, 31 mai. — Rambuteau (de), 22 juillet. — Ramel, 24 avril. — Ramel (femme), 7 déc., 23 mars. — Ramfreville (de), 15 mars. — Ramon de la Sagra, 28 déc. — Ramos, 12 mai. — Ramus, 15 août. — Rando (don), 18 nov. — Randon, 1er déc. — Raon, 25 oct. — Raoult (veuve), 1er nov. — Raoulx, 4 mars. — Raoux et Lupré, 23 déc., 27 mars. — Rapicault, 14 oct.
Rapport d'experts et d'arbitres. Doit-il être déposé au greffe de la Cour ou du Tribunal qui l'a ordonné? 17 déc.
Rapport successif. La somme prêtée par une mère à son fils et dont elle lui fait remise par *concordat* amiable (sans *faillite*), y est-elle sujette? Comment doit-il s'opérer? 24 août.
Raspail, 15 août.
Rassemblement. A l'ouverture des chambres, 5, 6, 7, 8, 11 avril, 4, 8, 9, 16 mai. — A la colonne de Juillet; Larue, 25 avril. — Au sujet de la condamnation Barbès, 14 juillet. — V. *Emeute, Insurrection.*
Rateau, 22 mars. — Ratelin, 6 mai. — Ratine (femme), 23 mai. — Raulin, 16 sept. — Raulin (femme), 18, 20 juillet, 8 août. — Rauquemaure, 12 janv. — Ravaisière, 15 août. — Ravaude, 27 oct. — Ravaut, — Ravel et comp., 19 janv. — Ravent, 10 août. — Ravet, 4 mai. — Ravinet, 3 août. — Ravon, 29 sept. — Ravot, 10 nov. — Ray, 5 avril. — Rayer, 16, 18 nov. — Raymond, 2 fév., 20, 29 mai. — Raymond (femme), 25 août, 16 sept. — Raynaud, 9 mars. — Reb (femme), 3 avril. — Rebattu, 23, 29 mars. — *Rebecca-Sims*, navire, 5 avril.
Rébellion. Aigle et d'autres contrebandiers, 2 juin. — Angelot et Nicolas, 12 nov. — Aoustin et autres, aux marais de *Donges*, 26 déc. — Bélardent, 30 déc. Bernard frères, 29 avril. — Bordeaux, Douin et Stévenin, 27 sept. — Cordier, 12 avril. — Doyelle, 1er déc. — François, dit *Fifi*, 27 déc. — Hardelet, condamné par défaut pendant qu'il dormait, 14 août. — K..., dans un bal, 3 sept. Laurent, 15 mars. — P... (Frédéric), 4 fév. — Paulin, 20 fév. — Pilotin, 10 fév. — Wilson (

Recullé-Dubois, 14 avril. — Reculot, 23 mars.
Récusation contre la Cour de cassation, 24, 27 déc.
Redarès, 13 avril. — Redon (femme), 1er déc. — Rees, 2 déc.
Référé. Peut-on y ordonner, par provision, l'exécution d'une clause résolutoire de la *vente* d'une exploitation *théâtrale?* 10 mai. — Un *jugement par défaut* peut-il arrêter l'exécution d'une ordonnance de référé? 5 juin.— Tant qu'une *contribution* n'est pas ouverte, et nonobstant les *oppositions* de créanciers privilégiés, même *sur* les meubles, le propriétaire peut-il saisir le juge des référés de sa demande en paiement des loyers sur le prix de la vente de ces meubles? 20 sept. — Référés de diverses sociétés par actions, 9 juin. — V. *Faillite, Nantissement.*
Référendaires au sceau des titres. Extinction de leurs fonctions, 22 août.
Regnard et Ce, 2 févr. — Regnaud de la Sourdière et Ce, 10 mai. — Regnault, 14 oct. — Regnier, 1er juin, 6 sept.
Réhabilitation. Une Cour peut-elle admettre cette demande formée par un condamné correctionnel? 6 fév. — Auger, Pérardel, Vigniez, 18 février.— Borda, après décès, 14 avril. — Brouard, Chevalier, Vigné, 9 mars. — Deshayes, 4, 30 août. — Devaux, 20 janv. — Montholon, 22 févr. — Perrodan, 21 juin. — Prin, 3 oct. — Commission à ce sujet, 5 sept.
Reilhac, 19 oct.— *Reims*, ville, 15, 16, 17 déc., 31 janv., 3 fév., 8 avril, 2, 19, 20 mai.
Réintégrande. Le dépossédé par violence peut-il intenter cette action sans prouver sa possession annale? L'offre de faire cette preuve peut-elle changer la nature de son action? 19 août, 4 sept.
Remède secret. Peut-on considérer ainsi la capsule qui enveloppe une substance médicamenteuse? 17 janv. — Canard, 9 déc. — Gardet et Jutier, pharmaciens, 12 août.— Labourey, 19 janv. — Morisson (pilules), 12 avril. — Rey et Delafond, pour surdité, 16 fév.— Wiesecké, 24, 25 nov. — Un charlatan, à *Montpellier*, 15 fév. — V. *Pharmacien.*
Réméré, 9 nov. — Rémignac (Ve), 15 juillet.
Remplacement militaire. Celui qui a traité avec une compagnie peut-il exiger d'elle la preuve que le remplaçant a été payé entièrement? 1er avril. — *Quid* du remplaçant? Peut-il, en cas de *faillite* de la compagnie, s'adresser, pour son paiement, au remplacé qui doit encore un solde? 1er mai. — Nombreux faux en *Alsace*, 13 juillet. — V. *Désertion.*
Rémy (Ve), 29 avril. — Renard, 4 nov., 10 déc., 6 juillet. — Renaud, 27 juin, 23 sept. — Renaud, abbé, 7, 11, 19 oct. — Renaud (femme), 26, 28, 30 nov., 23 janv., 7, 8, 28 fév., 9 à 21 mars, 28 avril, 3 août. — Renaudler, 20 janv. — Renaut, 21 janv. — Renaut (femme), 24 janvier. — Renduel, 16 janv. — Réné, 17 avril. — Reneufre, 10 mai. — Renier, 12 juin. — *Rennes*, ville, 1er avril. — Renouard, 21 juin, 16 août. — Renouvin, 7 août.
Rente. La demande en nullité d'un commandement pour paiement d'une rente de 2 francs au capital de 40 francs, est-elle en dernier ressort devant le Tribunal de première instance, nonobstant la demande accessoire en *dommages-intérêts*? 3 avril. — V. *Féodalité.*
Rentes sur l'Etat. L'autorité judiciaire est-elle seule compétente pour connaître de leur propriété et des droits que peut y avoir une *association* non autorisée? 19 avril. — Le Trésor peut-il s'opposer au paiement des arrérages et au transfert de celles qui appartiennent à des *sociétés* de bienfaisance? 13 janv. — Sont-elles exemptes du droit d'*enregistrement* proportionnel, quand leur transfert est notarié, et qu'il contient terme pour le paiement? 25 avril. — Le transfert est-il parfait s'il est consenti par le vendeur et accepté légalement par *l'agent de change*, quoiqu'elle ne soit pas encore délivrée par le Trésor? *L'opposition* à ce transfert ne peut-elle être formée qu'autant que la propriété en est contestée? Le créancier qui accepte une promesse de transfert suit-il la foi de son débiteur? 27 avril. — Rente revendiquée par la famille Napoléon, 5, 9, 25 août. — V. *Agent de change, Dot, Notaire.*
Requête singulière faite à un Tribunal, 4 oct.
Requête civile. Le *pourvoi* contre l'arrêt qui l'admet doit-il être formé dans les trois mois de la signification? 18 fév. — De quelle époque court, pour le *mineur*, ce délai de trois mois, lorsquelle est fondée sur le *dol?* L'appréciation de ce dol est-elle du domaine de la Cour? *Quid* d'un compte de tutelle erroné? 19 juillet. — V. *Arrêt, Dol, Ministère public.*
Requier, 11 août. — Rérole, 18 avril. — Rességuier (de), 6 janv. — Rességuier (comtesse de), 3 oct. — Resterin, 7 juin.
Retard. La condamnation au paiement d'une somme par chaque jour de retard court-elle du jour de la condamnation ou du jour de la confirmation en *appel?* 21 déc.
Retourné, 21 novembre.
Retrait successoral. Peut-il encore être exercé lorsque les choses ne sont plus entières, et que les co-partageans ont admis le cessionnaire à concourir avec eux à des actes définitifs? 27 mai.
Rétribution universitaire. Comment doit être calculée celle des internes et des externes? 26 juillet.
Reveillat (Lise), 15 sept. — Réveillé, 22 août. — Revel, 5 janv., 29 mai.
Revenans. Apparition à *Strasbourg*, 26 oct.
Revendication. Est-ce par la valeur des causes de la saisie ou par celle de l'objet revendiqué que doit se déterminer le *ressort?* 22 juillet. — V. *Faillite, Fonds de commerce.*
Reverdi, 1er avril. — Revertigat, 6 fév., 4 mai. — Rey (Louis), 16, 17 août. — Rey, général, 21 nov., 1er déc., 5, 6 janv. — Rey, hussard, 8 mars. — Reyan, 14 mars. — Riant, 27 mai. — Ribart, 17 juin. — Ribaut, 14 juillet. — Ribaud frères, 30 sept. 12 oct. — Ribot, 16, 20 mars, 8 sep., 12, 18 oct. — Riby, 1er mai. — Ricard, 9, 18 janv. — Richard, 19 avril, 18 août, 8 sept. — Richard, pharmacien, 17 janv., 31 mars, 10 mai. — Richard (femme), 8 mars, 14 sept., 4 oct. — Richard-Lahautière, 15 juillet. — Richault, 1er avril. — Riche-Grimault, 18 oct. — Riché, 4 avril. — Richelme, 17 fév, — Richemond des Bassins, 4, 5, 6, 12 avril. — Richemont, 11 janv. — Richet, 19 juillet. — Richmond (duc de), 17, 20, 24 juin, 12 juillet. — Richomme, 24 mars, 6 avril. — Richond, 22 mars, 6 juillet. — Ries, 29 nov. — Rieumal, 16 juin, 15 août. — Riffaut-Blau, 13 mars. — Rigal, 25 mars. — Rigaud, 9 mai, 20 juillet. — Rigaud, 9 mai, 20 juillet. — Rigault, 1er déc. — Rigaut, 23 janv., 23 juin. — Rignoux, 20 juin. — Rimaillot, 20 oct. — Rimbaud (femme), 10 octobre. — Rimbert, 29 nov. — Ringot, 1er nov. — Riobé, 1er juillet. — Riom, 15 fév. — Riot (femme), 2 sept. — Rioult de Montbray, 18 avril. — Ristoni, 26 mai. — Rivereau, 13 mai. — Riveri, 7 nov. — Rivet, 17 décembre, 22 sept. — Rivet de Corménil (demoiselle), 28 sept. — Rivière, 20 avril, 10 mai. — Rivière (Ve), 22 juin. — Rivière (femme de la), 3 mars.
Rivières. Ceux qui, sur leur terrain, ont fait une digue pour s'en garantir, peuvent-ils, comme *negotiorum gestores*, y faire contribuer les autres riverains qui profitent de ces travaux? 30 nov. — Les propriétaires d'usines établies sur leur cours, par titres ou tolérance, comme n'étant pas nuisibles à la navigation, doivent-ils être autorisés pour faire chez eux des réparations d'entretien? 9 mai. Les *alluvions* provenant de travaux d'art exécutés par l'Etat dans une rivière navigable, appartiennent-elles aux riverains comme les alluvions naturelles? 18 juillet.
Rixes. Des balayeurs et des garçons de bains, 23 janv. — Boulangers et charpentiers, 15 fév. — Boulangers et autres compagnons à *Toulouse*, 20 mai, 14 août. — Charpentiers, couvreurs et maçons, 11, 13 juillet, 18 oct. — Corroyeurs, 24 oct. — Forgerons, 16 janv. — Marins et militaires à *Toulon*, 13 mai. — Militaires et bourgeois à *Saint-Mihiel*, 23 août. — Au *Trin* de *Saint-Just*, 17 juillet. — Rue Vendôme, 20 fév. — V. *Blessures, Voies de fait.*
Robelin, 8 déc. — Robert, 9 nov., 15 sept. — Robert (femme), 22 fév. — Robert (Jeanne), 11 nov. — Roberts, 25 février. — Robertson, 20 janv. — Robillard, 4 fév., 10 juillet. — Robin, 17 juillet, 3 août, 19 oct. — Robine, 20 oct. — Robineau, 24 janv. — Robinet, 26 sept., 2 oct. — Robinet de Cléry, 4 fév. — Robiquet, 10 juin. — Roccaserra, 23 oct. — Roche, 15 sept. — Rochejacquelin (de la) 9 janv. — *Rochelle*, ville, 6, 7, 10, 17, 21 janv., 4 fév., 3, 14 mars, 8 avril, 9, 17 mai, 7 juin. — Rochemallet, 23 mars. — Rochemudre, 3 fév. — Rocher, 24 fév., 2 oct, — Rochon, 7 mars. — Rodé, 17 juillet. — Rodelino, 4 fév. — Rodier, 1er 15 fev. — Rodriguez (femme), 11 juillet. — Roger, 20 juin. — Roger (femme), 24 oct. — Rogès, 14, 20, 27 sept. — Roguier, 24 avril, 16 août. — Rohan (Charles de), 13 fév. — Rohan-Rochefort (princesse de), 22 déc., 13 fév., 13 avril. — Rohault de Fleury, 13, 21 mars. — Roland, 22 déc., 29, 30 mars. — Rollac, 8 mars. — Rolland, 10 déc., 22 avril, 22 juillet. — Rollet, 28 déc, — Rollinat, 2, 5 juin, 8, 9 août. — Romick, 22 juillet. — Ronce, 14 janv. — Ronceray, 28 janv., 15 mai. — Ronot, 15 juillet. — Roque (femme), 29 avril. — Roquemaure, 6, 7 fév., 10, 25, 31 mars, 19 juin — Roques, 20 oct. — *Roquetaillade*, commune, 21 juillet. — Roret, 7 sept. — Rose, 24 déc., 4 oct. — Rosine, 1er avril. — Ross, 20 avril. — Rossée, 12 nov. — Rossi, 27 juin. — Rossignol, 18 novembre, 6 janvier. — Rossignol (veuve), 2 déc. — Rotschild (Jos.), 22 août. — Rouard, 12 sept. — Roubignac, 28 nov. — Rouchouse, 23 janv.— *Rouen*, ville, 28 sept. — Rougé (Eulalie), 13 janv.— Rougemont de Lowenberg, 1er, 5, 7 nov. — Rougeot, 8 mars. — Rouget, 14 janv. — Rougière, 1er juin. — Rouillé de Fontaine, 4 mai. — Roul, Russeil et Ce, 23 mai.
Roulage. Le traité de faire le service en commun, sans monter d'autres services en dehors de l'association, est-il une *coalition*? Vaut-il entre ceux qui l'ont souscrit? 21 juillet. — V. *Marchandises, Voitures publiques.*
Rouland, 4 nov. — Roulez et Simon, 4 avril. — Roulié, 12 janv. — Roulier (demoiselle). 15 février. — Roulland, 20, 29 déc., 25 janv., 17 juillet. — Roullet, 8 nov.— Roullier, 8 nov., 14 oct. — Roundi, 5 sept.— Rouquès, 20 oct. — Rousé, 2 fév. — Rousse, 15, 20 mai. — Rousse, agent d'affaires, 9 juin. — Rousseau, 22 avril, 3 juin. — Rousseau de Mélotries, 11 avril. — Roussel, 5, 30, 31 mai, 27 juin. — Roussel, avocat, 15 juin. Roussel (Désiré), 22 nov., 12 déc. — Roussel-Ducamp, 22 sept. — Rousselier, 16 oct. — Rousselle, 22 fév. — Rousset, 12 juillet. — Roussilhe, 6 janv. — Roustain, 4 juin.
Route. L'administration est-elle seule juge des conditions d'une soumission pour l'établissement d'une route, au sujet du paiement, 15 mai. — *Quid* au sujet de l'interprétation de l'acte d'adjudication de ces travaux? 19, 20 oct. — V. *Chemins.*
Roux, 9 janv., 10 avril, 2 mai. — Roux-Chevalier, 30 janv. — Rouxelin, 4 mai. — Rouzé, 17 juin. — Rouzet de Rouville, 2 juin, 4, 11 août, 19 sept. — Rovigo fils, 10 mars. — Roy (Jos.), 5 mai, 28 août. — Royer, 9 août. — Rozé, 29 août. — Rozet, 24, 25 fév., 4 mars. — Rozier, 24 nov., 2 déc., 1er sept. — Ruben (demoiselle), 12 sept. — Rubod (Jos.), 30 nov. — Ruckterfkulh, 17 mai. — Ruelle (fille), 20 oct.
Rues. Des Beaux-Arts, 15 mai. — Neuve-Saint-Nicolas et Chabannais, 24 juillet. — De la Feronnerie, 15 août. — V. *Chemins de fer.*
Ruffat, 1er août. — Ruffle, 12 août. — Ruon, 20 avril. — Russell (lord), 6 juin.
Russie. Sa procédure criminelle, 7 oct.
Rutinet. 10 fév.

S

S... (comte de), 25 janv., 7 avril. — Sabatier, 13 avril. — Sablon, 7 mars.
Sabre, refus de le porter par un quaker, 1er juin. — Sabre d'honneur volé, 21 oct.
Saffray, 25 mai.
Sage-Femme. V. *Avortement.*
Saillant, 1er juin. — Saillet, 31 janv. — Saillet de Croix, 19 janv. — Sainneville (de), 27 mars. — Sainsart (fille), 22 août. — Sainsaulieu (Ve), 16 août. — Saint-Aguet, 4 juillet. — Saint-Aignan (de), 9 oct. — Saint-Aubin (fille), 14 juillet, 8, 11, 13, 21, 22 sept. — *Saint-Barthélemy* (massacre), 14, 15 août. — *Saint-Charles*, navire, 17 déc. — Saint-Cricq (de), 13 fév. 16 août. — *Saint-Cyr*, école, 24 janv. — Saint-Grit, 22 avril. — Saint-Hubert (de), 16 déc. — *Saint-Jean-Pied-de-Port*, ville, 18 janv. — *Saint-Jean-Saint-Nicolas*, commune, 19 avril. — Saint-Joanny, 18 fév. — *Saint-Josse*, commune, 14 août. — *Saint-Jouan-des-Guérets*, commune, 28 juillet. — *Saint-Marcel*, presbytère, 22 juin. — Saint-Massal, 27 juillet. — *Saint-Maur*, commune, 20 fév. — Saintonge, 14 juin. — *Saint-Ouen*, commune, 6 mai. — Saint-Paul (de), 28 décem. — Saint-Port (de). 18 août. — *Saint-Roch*, église, 28 nov. — Saint-Victor, 11, 14 fév., 23 août. — *Sainte-Catherine*, colonie, 18 août. — *Sainte-Chapelle*, ses reliques, 7 janv. — Sainte-Croix (de), 17 mai. — *Sainte-Marie-aux-Mines*, commune, 20 avril. — Sainte-Marie (de), 20 juin.
Saisie-arrêts et *Opposition.* Le *transport* des sommes qui excèdent son importance est-il valable? 1er avril. — Lorsque l'instance qui en est la suite est *périmée*, peut-on, en vertu de la même ordonnance, former une nouvelle saisie? 12 juillet. — Propriétaire emprisonné pour s'être opposé à une sortie de meubles saisis, 28 nov. — SAISIE-EXÉCUTION. Est-elle valable faite au domicile, après commandement au parquet? 6 mars. — *Quid* alors que le saisi n'aurait pas été partie dans le jugement, si par son effet le saisissant a été obligé de payer la dette? 22 mars. — V. *Colonie, Faillite, Lettre de change, Référé, Revendication, Société commerciale.*
Saisie-immobilière. Lorsque le Tribunal accorde la *conversion* demandée, peut-il aussi retenir la *vente* si les parties requièrent de la faire ailleurs? 14 avril. — L'adjudication définitive est-elle nulle si une des parties saisies est décédée avant la signification du jugement d'adjudication préparatoire, et sans notification des titres de créance aux héritiers? Le subrogé-tuteur de l'héritier *mineur* peut-il attaquer ce jugement par *tierce-opposition?* 29 mai. — L'expropriation pour *utilité publique*, lorsque la saisie a été *convertie*, est-elle une cause de sursis? 18 oct. — Les incidens en cette matière sont-ils des causes sommaires tant pour l'instruction que pour la taxe? *Quid* de l'*appel* du jugement d'adjudication, alors même qu'il aurait pour but la nullité du titre qui a servi de base aux poursuites? 25 mai. — Projet de loi sur cette matière, 12 juin. — V. *Constructions.*
Sala, 17 mars. — Salavy, 31 janv. — Salin, 8 nov. — *Saline de Badon*, 11 avril.
Saliniers. V. *Contributions indirectes.*
Salla, dit *Baragnette*, 10 déc. — Salm (princesse de), 14 juillet. — Salmon, 21 déc., 24 mars, 7 juin, 7, 12 sept. — Salomon, 16 oct. — Salonis de Nygga (demoiselle), 3 avril. — Salut. — Salva, 29 mai. — Salvator, 21 juin. — Salvy, 5 déc. — Sambucy, 9 déc. — Sampayo (Maria de), 24, 29 déc., 6, 10, 17 janv. 18 avril, 26 mai. — Samson, 4 mai. — Sandrin (femme), 1er juin. — San-Felice (femme), 6 mai. — Sanglé, 23 mai. — Sanier, 5 juillet. — Sanson de Sansal, 22 sept. — Santa-Anna, 27 juin. — Santé (Joséphine), 11 oct. — Santerre, 2, 7 nov., 27 mars, 14 avril. — Santolini, 9 mai. — Saqui (femme), 1er, 8 déc. — Sara, 23 fév., 6 avril, 16 juin. — Sarcia, 9 déc. — Sardon, 20 fév. — Sarlat, 12 août. — Sarot, 3 août. — Sarrazin, 9 fév., 18 mars, 19 avril. — Sarrazin (Ve), 6 sept. — Sas, 26 sept. — Satizelle, 9 mars. — Sattler, 2 nov. — Saucisse, 23 juin. — Saugé, 10 juin. — Saugnier, 11 juillet. — Saulnier, 23 sept. — Saulnier (femme), 10 avril. — Saulnier de la Pinelais, 1er juillet. — Saunier, 22 nov. — Sauthereau (demoiselle), 13 janv. — Sauvage, 4 oct. — *Sauvage*, enseigne, 10 mai. — Sauvageot, 16, 17, 19 oct. — Sauze, 27 avril. — Sauzet (femme), 6 mars. — Sauzi (femme), 28 août. — Savaresse (femme), 19 janv. — Savary (femme), 23 sept. — Savigny (de), 6 fév., 25 avril. — Savin (femme), 17, 19 nov. — Savy, 29 juillet. — Sazias, 20 mai.
Scellés. A qui appartient le droit de les poser après le décès d'un Espagnol? 28 sept. — Scellés par escalade, 23 déc.
Scellier, 8 avril. — Scheier, 1er déc. — Schertz, 20 janv. — Schietz, doreuse, 11 nov. — Schlesinger, 26 janv. — Schmid, 29 juillet. — Schnehedeli (prince), 20 déc. — Schneider, 14 avril, 13 mai. — Schomer, 7 fév. — Schuler, 21 juillet. — Schwartzchild, 12 mai, 9 juin, 29 août. — Scolowe, 14 avril, 12 août. — Scribaut (femme), 19 janv. — Seaton, 3 avril. — Sébastien, 26 nov. — Sebert, 2 mars. — Sebire, 3 déc. — Séchan, 7, 8 déc., 10 mars. — Second, 5 août. — *Sedan*, ville, 12 avril. — Sedgeley, 16 juin. — Ségard, 5 oct. — Segond et Mathieu, 6 déc. — Seguier (Pierre), 29 mars. — Séguier, premier président, 7 nov., 12 déc., 7, 26 janv., 18 fév., 23 mars, 26 août, 1er sept. — Séguin (vins), 29 nov. — Séguin frères, 19 déc. — Séguin (succession), 6 déc. — Seiglière (de la), 21 déc. — Seigneuret, 31 oct. — Seillier, 20 sept. — *Seine*, bateau, 28 mars. — Séjournet-Coupé, 24 nov.
Sel. La détention, sans déclaration préalable, d'ustensiles propres à le fabriquer constitue-t-elle une contravention? *Quid* du *pharmacien* qui évapore l'eau salée pour faire du sulfate de soude? 24 juillet. — *Sels falsifiés*, 8 nov., 24 mars. — V. *Warech.*
Sellez (Adélaïde), 17 fév. — Sellier, 6 fév. — Selves (de), 4 mars, 17 oct. — Semenov, 7 oct.
Séminaire. Les bâtimens dont l'acquisition est autorisée pour un petit séminaire doivent-ils être remis à l'évêque, quoiqu'il ait dissous cet établissement plutôt que de le soumettre aux ordonnances, surtout lorsque les dépenses ont été faites par le diocèse et le département? *Quid* si la dissolution avait été prononcée par ordonnance royale? Le ministre des cultes est-il seul compétent pour ordonner la réinstallation? *Quid* des conditions imposées par le conseil municipal? 15 nov. — Séminaire de *Quimper*, 29 janv.
Sénécal, 4 nov. — Sénémand, 15 mars, 31 août. — Senente, 9 mai. — Sennequin (Joséphine), 11, 18 janvier. — Sensier, 16 fév. — Sentenac, 1er août.
Séparation de biens. La femme demanderesse est-elle tenue de réintégrer préalablement le *domicile conjugal?* 15 mars.
Séparation de corps. Une concubine hors du *domicile conjugal* peut-elle motiver cette mesure? 15, 16 déc. — Lorsque l'*adultère* du mari a eu lieu dans des résidences passagères, la preuve n'en doit-elle être admise que comme injures graves envers la femme? 21 juillet — La femme poursuivante établit-elle contre elle une fin de non recevoir, si pendant l'instance elle fait à son mari sommation de la recevoir? 24 janvier. — Après une enquête sur la demande de sa femme, le mari peut-il *de plano* former une demande reconventionnelle, motivée sur ce qu'il est établi par l'enquête que la femme s'est rendue coupable *d'adultère*? 21, 28 avril — La femme demanderesse peut-elle faire usage de *lettres* ou brouillons de lettres émanées du mari, que celui-ci prétend avoir été violemment enlevées de son domicile, tant que ce fait n'est pas justifié? 14 octobre. — Lorsque la demande est réciproque de la part des deux époux, les juges peuvent-ils la prononcer sur les deux demandes? 14 avril. — Quand l'un des époux, poursuivi pour crime, n'est condamné que correctionnellement en raison des circonstances atténuantes, y a-t-il lieu de prononcer la séparation sur la demande de l'autre? 17 juillet. — La demande concernant la remise des *enfans* peut-elle se juger séparément de la demande principale en séparation? 28 septembre. — Le *notaire* commis à la liquidation doit-il faire l'*inventaire* lors de la levée des scellés apposés par une des parties? 12 octobre. — La femme séparée de corps et réconciliée doit-elle sur une seconde demande pour faits nouveaux, faire encore la preuve des anciens faits? Cette première enquête ne lui est-elle pas acquise? 28 juillet — A... (époux), 13, 14 déc., 29 mars. — Béniqué, 19 janvier. — Blanchet, 28 juillet. — Brune de Mons, 22, 29, 30 déc., 1er janv., 22 juin, 8 10, 13, 20, 27 juillet. — Chopin, 14 avril. — F... (époux), formulaire de correspondance, 19 juin. — Gabalde (doctrines saint-simoniennes), 4 mai, — Hahn, 14 avril. — Hermel, 17 avril. — Huré, 11 fév. — Jafieux, 21 juillet. — L... (époux), 21, 28 avril. — L... (époux). — Soufflet du mari au conseil de sa femme, 14 juin, 4, 25 août. — Lecerf, 15 mai. — Leclerc, 5 mai. — Lefèvre, 8, 15 août. — Macinot, 15, 16 décemb. — Madouland, 28 sept. — Sarot (incohabitation), 3 août. — Wolff, 7 juin. V. *Domicile conjugal, Dot.*
Sépulture. Refus Montlosier, 14, 15, 21, 28, 29, 31 déc., 6 janv. — A *Fresnes l'Archevêque*. 25 janv. — V. *Inhumation.*
Séquestration. Guyot (époux) envers leur fille, 19 janv., 15 fév., 12 avril. — Loison, envers sa femme, 21 déc., 3 mai. — Willandt, envers son fils, 10, 13, 22, 23, 24, 27 déc., 2 fév.
Séqueval, 25 oct. — Sérans (de), 24 mars. — *Séraphine*, vaisseau, 27 oct. — Serau, 20 janv. — Serdin (Ve), 1er nov. — Sereski, 19 déc. — Serf-Mayer, 24 novem.
Serins. Procès d'une veuve et d'un Anglais, 12 avril.
Serize, 27 avril.
Serment. Le juge qui s'est posé la question de savoir s'il est décisoire doit-il la résoudre et ne rejeter le serment qu'en motivant son jugement? 22 mars. — Serment de gardes municipaux, 12 sept. — Refus d'un prêtre de dire toute la vérité, 25 fév. — V. *Avocat, Billet à ordre, officier de l'armée, Témoin.*
Sérot, 12 juin. — Serret, 17 avril. — Sers, 24 mars. — Servan, 12 avril. Servan de Bezanne, 22 fév. — Servillat, 23 déc. — Servin, 29 mars.
Servitude. Celui qui en cette matière invoque la *prescription* doit-il la prouver? La Cour peut-elle refuser ces preuves, surtout s'il est établi que l'adversaire n'a pu, pendant un temps, user de la plénitude de ses droits? 12 décem. — Des *fenêtres* dans un pignon et donnant sur le toit du voisin qui y est adossé ne sont-elles que des jours de tolérance non susceptibles de *prescription*? 9 janv. — *Quid* si elles ne sont pas rigoureusement grillées et ferrées dans les dimensions légales? 2 mai. — Celle de *passage*, pour une usine sans issue sur la voie publique, peut-elle s'acquérir par *prescription?* 1er avril. — Celle discontiuue (d'un *passage*) peut-elle s'établir sur des énonciations écrites dans des actes non émanés du propriétaire du fond qu'on prétend asservir? 3 avril. — Lorsque pour une servitude discontinue le demandeur en contrainte invoque un titre en faveur de sa possession, le juge de paix, quoique ce titre soit contesté, doit-il en apprécier la valeur? 25 juillet.
Sévestre, 27 fév. — Sevestre (Ve), 22 mai. — Sévin, 4 octobre. — Sevourey (femme), 13 déc. — Shafto, 26, 28 octobre. — Shakspeare, 24 avril. — Shean, 7 juillet, 2, 18 sept., 4 oct. — Sidret, 7 févr. — Siebrecht, 26 juin. — Sigaudy, 10 juillet. — Sigaux frères, 3 mars. — Sigismond, empereur, 25 janv. — Signory, 22 fév. — Signot-Richer, 13 janv. — Sigoyer, 14 août. — Silgny, 2 mars. — Simart (femme), 6 déc. — Siméon (comte), 1, 3 avril. — Simiau (Dlle), 18 nov. — Simon, 9 nov., 22 mai. — Simon, capitaine, 4 avril — Simon fils, 6 déc. — Simonet, 2 mai. — Simonet 26 avril. — Simpson, 29 juillet.
Singe. Est-il quadrupède ou quadrumane? 17 juillet. — Mordant une dame, 13 sept.
Sinoquet, 12 oct. — Sintor, 31 décem. — Sionnet, 5 oct. — Siramy, 15 novem. — Sirebeau, 4, 10 nov. — Syrieys de Mayrinhac, 30 mai, 18 sept. — Sirodin, 13 mai. — Sisco, 1er juin. — Sivert (femme), 12 oct. — Sivry (de), 28 nov. Smilabey, 7 oct. — Smith, 11 janv. — Snell, 12 août. — Sochet, 4 fév. — *Société de Saint-Joseph*, 13 janv.
Sociétés commerciales. Les associés en *participation* sont-ils solidaires des dettes sociales? Celui d'entre eux qui paie pour les autres est-il *subrogé* aux droits du créancier, et peut-il exercer contre eux le jugement obtenu par lui? 29 novembre. — Lorsque le défendeur, assigné comme associé, nie l'existence de la société, le Tribunal de commerce est-il compétent? 22 mai. — Peut-elle être annulée si l'invention qui en fait l'objet n'est pas telle qu'on l'annonçait? 29 mars. — *Quid* pour réduction du capital social et exagération de *prospectus?* 5 août. — *Quid* si le journal qui en contient l'insertion n'a pas été enregistré dans les trois mois de sa date? 6 février. — Lorsque plusieurs associés ont pris part à une contravention, doit-on prononcer autant d'amendes qu'il y a de personnes? 2 décembre. — La loi qui défend d'exploiter un *brevet d'invention*, par *actions*, est-elle abrogée par le Code de commerce? Quelle juridiction doit prononcer à ce sujet; sont-ce des *arbitres?* Peut-on solliciter cette autorisation après la mise en société? 20 déc., 12 avril, 11, 12, 15 juillet, 5 août. — Le *banquier* de celle en *commandite par actions* qui l'a recommandée, et qui a obtenu des souscriptions, est-il responsable de la réussite de l'opération? La souscription faite sous l'influence du *prospectus* est-elle nulle si les statuts y dérogent? 1, 5, 7 novem. — Un *actionnaire* peut-il former *opposition* chez le banquier de la société pour le paiement de son dividende? 20 janvier. — Lorsqu'on stipule dans ses clauses qu'elle sera constituée après la souscription d'un certain nombre d'actions, le gérant peut-il, pour compléter ce nombre, augmenter la quantité de celles qu'il s'est obligé de prendre? cette addition peut-elle empêcher l'acte d'être frappé de nullité? 2 février, 10 mai. — L'autorisation donnée au gérant d'une *commandite par actions*, par le comité de surveillance, est-elle une immixtion dans la gestion qui rende ses membres responsables? 28 janvier. — Lorsqu'elle a été publiée comme *commandite*, les associés peuvent-ils contester sa nature à l'égard des tiers et prétendre que c'était un prêt par *actions?* 23 juin. — Les *commanditaires* sont-ils responsables des *cautionnemens* exigés des employés par le gérant? 9 juillet? — Le *commanditaire* qui en temps de prospérité a prélevé des bénéfices doit-il les rapporter en cas de sinistre? 14 août — Lorsque l'acte de société n'a été ni enregistré ni publié dans les délais, le *commanditaire* est-il solidairement responsable des dettes? 16 février. — Y a-t-il *novation* dans le fait d'accepter en paiement les *billets* d'un gérant? 30 septembre. — La société des *gens de lettres* est-elle commerciale? *Quid* de son droit de poursuite pour la reproduction de ses feuilletons-romans dans les *journaux?* 2 novemb., 24 déc., 18 janv. 12 mars, 9, 12 mai, 24, 25 oct. — Société parisienne, 10 nov. — Du papier Mozart, 2 décem. — Des velours gravés, 20 déc. — Pour le commerce des abricots, 27 janv. Les remorqueurs de *Paris* au *Havre*, 2 fév. — V. *Actions industrielles, Arbitrage, Enregistrement, Faillite, Notaire, Rente sur l'Etat, Surenchère.* — SOCIÉTÉS ANONYMES. V. *Faillite.* — FORMATIONS et DISSOLUTIONS. V. Fin de la Table.
Solide, navire, 27 mai. — Solider (fille), 25 oct. — Solvet, 7 mars. — Somers, 17, 21, 22, 25 nov., 1, 5, 9, 21, 22 déc. — Sommariva (de), 3 août. — Sophie (princesse), 3 avril.
Sorcellerie. Bapin (femme), 4 oct. — Bethèze et Boudin, sorciers des *Grandes chapelles*, 31 janv. — Brunet (femme), élève Lenormand, 19, 29 nov. — Hamelin (femme), Maxent et Rebesson, 10 déc. — Jeannette, l'illuminée du pape (sainte Philomèle), 21 nov. — L... (Charles), artiste dramatique, 18 sept. — Ménard et Ravenel, 11 juillet. — Raymond, pour délivrance de soucis domestiques, 16 sept. — Sara, 23 fév., 6 avril, 16 juin. — Assassinat d'une prétendue sorcière, 16 juin. — Le sorcier de *Saint-Etienne*, 12 juillet.
Sorel, 10 nov., 15 mars. — Sorel-Lobligeois, 7 mars. — Sortel, 29 juillet. — Sottan, 18 sept. — Soubiranne, 23 juin. — Soubise (de), 8 avril. — Soubrier, 9 mars. — Soudès, 11 oct. — Souladié, 10 avril. — Soulane, 12 août. — Soulavie, abbé, 1er avril, 5, 12, 14 juin, 24 juillet. — Soulié, 12 janvier, 15 février. — Soulignac, 9 mars. — Soult (maréchal), 13 mai, 20 juin, 7 août.
Soulte. V. *Enregistrement.*
Soupé, 22 août. — Sourdeau, 9 déc.
Sourds et muets. Observations sur leur culpabilité en matière de vol, 12 déc.

Sourisseau, 28 mars. — Soyer, Bouillard et Brown, 10 mai. — Speroni, 28 juillet. — Springer, 31 oct.

Squelette. Au chemin de fer de *Versailles*, 22 fév. — V. *Ossements*.

Stacpoole, 10 avril. — Stahl, 10 déc. — Stanton (Françoise), 28 sept. — Steinmetz, 6 sept. — Stephen, 19 août. — Stephens, 9 janv., 29 mars. — Stern, 27 avril, Steuble, 11, 17 janv. — Sthol, 30 nov., 1er déc. — Stirling (comte de), 19, 20 nov., 10 mai. — Stockdale, 6 juin. — Stranack, 4 oct. — Sturget (femme), 2 déc. — Suau de Varennes, 12 janv.

Subrogation. V. *Société commerciale*.

Substitution prohibée. Peut-elle se convertir en disposition valable par le prédécès des substitués? 24 nov., 2 déc. — *Quid* de celle du testament Garnerey? 10 déc. — Peut-on considérer comme telle un legs contenant une clause de retour des objets légués au profit du légataire universel? 24 janv., 4, 6 fév.

Succession. Le cohéritier qui en est debiteur à terme peut-il demander le bénéfice du terme? 23 janv. — La vente de ses droits indivis, faite par un cohéritier, d'immeubles qui en dépendent, avant partage, peut-elle donner lieu à notification et *surenchère* comme elle avait donné lieu à *hypothèque*? 30 janv. — Le tuteur peut-il en faire abandon sans autorisation du *conseil de famille*? 28 mars. — Cet abandon fait à un seul créancier est-il valable, si dans un court délai il devient propriétaire des droits des autres? 28 mars. — Le pacte au sujet d'une succession testamentaire est-il nul comme celui d'une succession légale? *Quid* d'une *donation* contractuelle? 14 avril. — Qui peut invoquer contre le *donataire* l'omission de la transcription? Est-ce toute personne qui a intérêt à faire tomber ce bénéfice, ou seulement l'héritier que l'accomplissement de cette formalité concerne personnellement? 18 avril. — Le condamné *contumace* est-il présumé vivant, de telle sorte qu'une succession qui lui arrive soit recueillie par le domaine, sans établir son existence? 13 fév. — L'aïeule maternelle a-t-elle droit à une *réserve* lorsque le défunt laisse son père, une sœur et un fils de cette sœur? *Quid* vis-à-vis du légataire universel, si la sœur et son fils renoncent? 17 juillet. — L'héritier du conjoint survivant, qui, dans l'inventaire, a fait des omissions volontaires, peut-il échapper à la peine de son auteur, en déclarant, avant poursuites, ces valeurs aux héritiers du conjoint prédécédé? 13 août. — L'ancienne législation *coloniale*, qui défendait toute disposition entre vifs ou à cause de mort, de la part des blancs, aux *affranchis* ou *gens de couleur*, est-elle rétablie? Les héritiers légitimes d'un blanc peuvent ils prouver par témoins que son légataire universel n'a été qu'un fidéi-commissaire en faveur de personnes de couleur? Quel est le droit des hospices, aujourd'hui, dans ces sortes de successions? *Quid* si les biens sont situés en France? 18 juillet. — Veuve R..., mendiante, 21 janv. — Miss Lock, dite l'*Avare*, 24 mars. — Demoiselle Saint-Massal, 27 juillet. — Wortman, 18 mars, 21 avril, 30 mai. — RECEL. Bosquin, 24 janv. — SPOLIATION. — Veuve Sainte Croix, 17 mai. — V. *Communauté, Domestique, Douaire, Enregistrement, Hypothèque, Légitime, Legs, Liquidation, Partage, Postes (maîtres de), Rapport, Retrait, Substition, Transcription*.

Sucre. Celui qui cultive pour en fabriquer est-il commerçant? 8 juillet. — V. *Contributions indirectes*.

Sue (Eugène), 16 juin. — Suet, 8 mai. — Sueur, 17 janv. — Suffers, 27 juin. — Sugis, 9 fév.

Suicide. Est-il contagieux? 2 mai. — A..., sergent de recrutement, 14 oct. — Apram-Lazare, 10 mai. — Aribaud (Mélanie), 2 nov. — B.... pour ne pas déménager, 18 avril. — B... (époux) à *Francfort*, 24 mai. — Barrau, 2 nov. — Barret de Lavedan, 27, 28 mars. — Barrois, 11 août. — Beaufils (femme), 27 fév. — Belle (Marie), 19 oct. — Bernard (femme), au violon, 4 août. — Bichet, soldat, 20 oct. — Bigot (femme), 20 janv. — Bonnardel, 28 oct. — Boulogne (Ve), 11 oct. — Brents (Anne), 10 mai. — Busby (femme), 3 mai. — Chevalier, 12, 13 oct. — Cogneux, 6 mai. — Collet, 11, 18 janv. — Cretté, 4 mars. — D.. (Charles), au violon, 29 mars. — D... (demoiselle), à *Carentan*, 16 mai. — D..., marchande de jouets, 1er août. — Delavier, 1er avril. — F..., pour un anévrisme, 5 oct. — G... (femme). — Ganipau, soldat, 21 mars. — Grégoire, 15 fév. — Hacquin, 21 sept. — Haristoy, sergent-major, 8 mai. — Hawes, 21 oct. — Johson (Suzanne), par ses cheveux, 15 sept. — Jones (Elisa), 30 mai. — L..., marchand de vins, 8 nov. — Lambert, 19, 22 avril. — Laurent, 1er fév. — Leander, 15 sept. — Lebrun, voleur, 19, 22 avril. — Lecoq, 21 nov. — Legendre (Louise), 6 déc. — Lemoine, 30 nov. — Lesage, 28, 29 avril. — Levy, 15 sept — Mayeux, 17 juillet. — Moyes (Marie), 15, 25 sept. — Nourrit, 18 mars. — P..., capitaine, 21, 23 mars. — Powels, 20 janv. — Renaud, 6 mai. — Rouard, 9 nov. — S..., avoué, 5 nov. — Savin, 19 novembre — Sennequin (Joséphine), 11, 18 janv. — Soufflard, 21, 22 mars. — Steuble, 11, 17 janv. — Thomas père et fils, 30 septembre. — Topping, pasteur, 29 juillet. — Vistel père et fils, 31 juillet. — Voysin de Gartempe, 27 sept. — Un mari, au père Lachaise, 23 nov. — Trois remplaçans, 24 déc. — Une femme à la sortie du bal Ventadour, 23 janv. — Un ouvrier imprimeur, 13 fév. — Une vieille mère, au canal Saint-Martin, 20 fév. — Une jeune Irlandaise, à *Picpus*. — Un homme au *bois de Boulogne*. — Un cloutier, 7 mars. — Deux amans, à *La Chapelle*, 8 mars. — Un étudiaut, 9 mars. — Un ouvrier, au canal St-Martin, 13 mars. — Un commis, joueur, 24 mars. — Les deux frères d'une infanticide, à *Troyes*, 8 avril. — Deux voleurs, 19, 22 avril. — Une mère avec ses deux enfans, 26 avril. — Un parisien fugitif, dans le *Var*, 27 juin. — Le trésorier du 12e chasseurs, 19 juillet. — Une jeune fille, au canal, 19 juillet. — Une jeune malade, 25 juillet. — Un gendarme, 31 juillet. — Un jeune homme dégoûté de la vie, 4 août. — Un garçon tailleur. — Une Cambraisienne, 16 sept. — Un jeune homme et une jeune femme, à *Paimbœuf*, 21 sept. — Une femme enceinte, à *Rive-de-Gier*, 20 oct. — Un aubergiste anglais, au-dessus du feu, 23 oct. — Un vieillard, faubourg Saint-Honoré, 31 octob. — Au monument de *Londres*, 15, 25 sept., 21 oct. — Aux tours Notre-Dame, 15 nov. — Au pont Louis-Philippe, 27 fév. — Place François Ier, 27 mai. — Au bois de *Boulogne*, 15 juillet, 9 août. — Tenté par une femme pour sauver son mari, à *Troyes*, 2 nov. — Simulé à *Marseille*, par un marchand de comestibles, 14 fév. — Supposé par un journaliste anglais, 23 mai. — Causé par le jeu, 21 mars. — Par gageure, 19 juin. — Gageure, prise pour un suicide, 27 mars. — Observations sur cette matière, 16 déc.

Suisse. Insurrection à *Zurich*, 9, 11 sept. — V. *Marchandises*.

Suleau, 1er août. — Sullivan, 17 juillet. — Sullivan (Maria), 15 sept. — Sully-Brunet, 6 avril. — Sully (Maurice de), 7 12 avril. — Superbie, 20 septembre.

Supplice. Quel est-ce celui de l'*Arrastrado*? 27 déc.

Sureau, 24 octobre.

Surenchère. Pour être valable faut-il qu'elle soit fixée numériquement; l'indication de porter ce prix au dixième en sus suffit-elle? 1, 8 déc., 20 avril. — Sa déclaration est-elle validée par une *signature sociale* sans procuration des associés, si ceux qui demandent sa nullité connaissaient cette société? 3 mars. — Sa nullité résultant du défaut de dénonciation au poursuivant, n'appartient-elle qu'à lui? 7 mars. — La nullité qui résulterait de la citation en réception de *caution* donnée à trois jours après vacations, est-elle couverte si le surenchéri n'a constitué avoué qu'après vacations; *à fortiori* après les trois jours? Quant et comment la *caution* peut-elle être substituée? 20 avril. — La *caution* doit-elle être domiciliée dans le lieu où elle est donnée? 19 oct. — V. *Succession*.

Surlemont, 24 mars. — Surroca, 12 mai.

Surveillance. Peut-elle être prononcée pour moins de cinq ans, contre un condamné pour *vol*, s'il y a *circonstances atténuantes*? 25, 29 nov. — *Quid* contre un *mendiant* dans le même cas? 28 nov. — N'est-elle applicable, pour *mendicité*, que dans les cas prévus par les articles 277 et suivans du Code pénal? 13 fév. — Celui qui est en cet état peut-il avoir un domicile et échapper ainsi au *vagabondage*? 2 déc. — De la surveillance à l'égard des Corses, 3 déc. — Observations sur celle des libérés, 22 déc., 26, 28 janv., 14, 28 oct.

Susini (de), 1er mai, 5, 12, 14 juin, 24 juillet. — Susse frères, 19 sept. — *Suttée* dans l'*Inde*, 21 déc. — Swift, 6 janv. — Sylvain, 22 mai. — Szypowski (femme), 13 fév.

T

T... (de Clairmarais), 24 déc.

Tabac. Quelle est la quantité de tabac étranger qui constitue le porteur en fraude? 5 nov. — Y a-t-il contravention de la part d'un cafetier de vendre des cigarres à ses consommateurs? 2 déc. — Clause testamentaire à son sujet, 3 avril. — V. *Contrebande*.

Tabary, 12 déc. — *Table du Journal*, 19 janv.

Tableaux. Fait-il acte de commerce celui qui répand des *prospectus* pour en vendre? 17 mai. = Le St-Jean du désert, 3 juin.

Tabouré, 28 oct. — *Tage*, navire, 12 mars. — Taillefert, 15 nov. — Tailleur, 10 janv.

Tailleur. L'habit d'un baron, 26 sept.

Talabot, 23 juin, 14 août, 14 oct. — Tallerie, 13 mai. — Talleyrand-Périgord, 1er nov., 2, 6 déc., 9 fév., 10 juin. — Talma, 8 mars. — Talon, 6, 24 mars. — Tavenot (Lucie), 21 fév., 2 mars. — Tannier, 27 mars.

Tapage nocturne. Daunisson, 7 août. — Godelaire et Picardot, 1er juin. — Michel, Poquet et autres, 10 nov. — Mulotin, 19 mai. — Chez une grisette, 4 août. — Une girouette, 10 fév. — Une illumination, 19 décembre. V. *Charivari*.

Tapin (Florentine), 21 juin. — Tarabotto, 21 fév. — Taratte, 5 juin. — Tarbé, 29 mai. — Taret, 8 sept. — Tartel, 5 nov. — Tassin (femme), 6 oct. — Taste, 5 sept. — Tatin-Guérin, 11 juillet. — Taulignan (marquise de), 15 avril. — Taupiac, 10 déc. — Tavannes (maréchal de), 15 août. — Tavenet, 2 oct. — Tavernier, 3, 31 août.

Taxe. Quand doit-on y admettre la contre-dénonciation d'un arrêt? 14 avril. — TAXE DES FRAIS : V. *Ordre, Saisie immobilière*. — TAXE DES PAUVRES : V. *Prédication*.

Taylor, 5 sept. — Tchevevachka, 3 avril. — Tel, 19 janv.

Télégraphe. Fausse dépêche, 29 nov.

Tellier, 21 novembre.

Témoignage (faux). Y a-t-il encore lieu à suivre, s'il y a rétractation avant la clôture des débats? 20, 21 avril. — Bouvrie. — Bridoux. — Collin, 2 août. — Demanche, 27 juin. — Desprez, 29 mars. — Dutour, 19 juin. — Frérebeau, 29 mars. — Gaspard (Marie), 22 mars. — Grillier, 20, 21 avril. — Hamon (famille), 2 août. — Honoré (Ve), 12 oct. — Jean (Marie). — Juillien (Victorine), 28 août. — Perrier, 7 juin. — Robillon, 19 juin. — Robin. — Sorin, 20, 21 avril. — Thomé (fille), 27 juin. — Verdon, 20, 21 avril. — Vilain, 29 mars.

Témoins. Ceux d'un acte de notoriété sont-ils responsables de l'identité qu'ils attestent? 12 juin. — Le *serment* est-il obligatoire pour ceux produits par le prévenu, comme pour ceux produits par le ministère public et la partie civile? Le président peut-il, au correctionnel, entendre à titre de renseignement, les personnes qu'il juge à propos d'appeler pendant les débats, comme aux *assises*? 26 sept. — Régalés par un plaignant. — Poursuites pour le paiement, 1er juin. — Démonstration singulière à l'audience, 16 juin. — Pressé de partir et déposant dans une autre affaire, 3 août. — Ministre anglais condamné pour non comparution, 6 juin. — V. *Bois et forêts, Faux (inscription de), Notaire*.

Tempérance, société, 15 sept. — Tempier, 22 nov. — *Temple (dames du)*, 8 avril. — *Templeuve*, commune, 11 nov.

Templiers. Tombeaux découverts, 24 juillet.

Tenterden, 3 mai. — Termann (Joséphine), 7 mars. — Terme, 29 juillet.

Terres vaines. Peut-on considérer comme telles celles qui produisent du *bois*? La *commune* qui les revendique doit-elle avoir exercé son action dans les cinq ans de la promulgation des lois de 1792 et 1793? — La continuation de la possession comme *usager*, peut-elle faire exception à ces lois? *Quid* de la prescription de trente ans? 21 juillet.

Terrier, vaisseau, 7 déc. — Terrier-Delaistre, 4 mai. — Terry, 30 sept., 7, 16 oct. — Tesnière et Terral, 31 janv., 3 fév. — Tesson, 8 sept.

Testament. L'erreur de date entraîne-t-elle sa nullité, comme le défaut absolu, si cette erreur peut être rectifiée par les énonciations mêmes du testament? Est-ce une question du domaine exclusif des Tribunaux? (Deux fois dans le même numéro), 26 janv. — Qne doit-on faire de celui trouvé chez un *interdit*? 30 janv. — Le *mineur émancipé* peut-il tester en faveur de son ex-tuteur ou d'un de ses enfans? 4 mai. — Le mari acquitté de l'accusation d'empoisonnement envers sa femme, peut-il demander l'exécution du testament qu'elle a laissé en sa faveur? En est-il indigne? 19 août, 5 sept. — La présence des deux *notaires* est-elle indispensable à sa révocation? 8, 16 mai. — Ve Potier, testament mystérieux, 9 janv. — En faveur de deux religieuses, 17 fév. — Barreau, suicidé, 17, 27 avril. — Soulavie, abbé, 5, 12, 14 juin. — V. *legs, succession*.

Teste, avocat, 19, 26 janv., 11 fév., 13, 22 mars, 17 avril, 13 mai.

Têtes d'hommes trouvées dans un pot à beurre, 15, 17 juin. — Tête de mort promenée dans *Londres*, 16 fév.

Teulon, 5 août. — Tharel, 14 oct.

Théâtre. Doit-il des *dommages-intérêts* pour des billets d'administration qui ne trouvent point de places? 5 janv. — *Quid* pour les cartes prises au bureau? 9, 20, 23 janv.; observations, 21 janv. — Son *incendie* annulle-t-il les contrats passés par son administration? 16, 19 janv., 2, 9, 16 fév., 2 mars, 29 août. — Un traité avec un entrepreneur d'applaudissement est-il moral et licite? 3, 27 juin, 11 juillet. — L'engagement d'un *acteur* se renouvelle-t-il par tacite-reconduction? 22 mai. — Le commissaire de police peut-il, dans l'intérêt de l'ordre, refuser des stalles à leurs propriétaires? Devant quel juge faut-il appeler ce fonctionnaire pour ce fait? 29 août. — Substitut, condamné pour sa présence dans les coulisses, 28 déc. — Rébellion au sujet de la vente des billets, 7 janv. — Probité d'un vendeur de contremarques, 11 oct. — Faux billets par mystification, 21 fév. — Marchands de billets aux abords de l'Opéra, 6 déc. — Un claqueur extraordinaire, 23 fév. — Fermeture d'un *penny-théâtre* à Londres, 8 sept. — Académie royale de musique : ses décorateurs ont-ils leur entrée de droit sur la scène? Quand peuvent-ils l'exiger? 7, 8 déc., 10 mars. — Procès pour un billet de bureau, 20 janv. — Bruits d'incendie, 26 juin. — Ambigu-Comique, sa claque, 3 juin. — Banlieue, troubles, 24 janv. — Folies dramatiques, actrice blessée, 15 sept. — Français, cautionnement d'une ouvrense, 17, 19 nov. — Favart, incendie, 22 nov. — Gaîté, refus d'un acteur, 29 nov., 1, 2 déc.; places Bernard Léon, 5, 13, 22 déc., 17 fév., 3 juin; procès pour un billet de bureau, 9, 23 janv.; tour de droit de *l'Ami intime*, 19 sept. — Gymnase, procès pour un billet d'administration, 5, 6 janv. — Luxembourg, troubles par un étudiant, 21 août. Montparnasse, coup de pistolet au visage d'une actrice, 2 nov. — *Opéra-Comique* et *Renaissance*. L'acteur Marié, 25 fév., 2 mars, 26 juin, 6, 7, 9 juillet. — *Panthéon*. Actrice mineure, 10 juin. — *Porte-Saint-Martin*: Sa société, 8 nov.; sa location, 20 janv.; stalles louées occupées par la foule, 29 août; dommages-intérêts à ce sujet, 21 sept. — *Renaissance*. Peut-il jouer des opéras? 27 janv.; la loge Mallet, 11, 14 nov.; un naufragé de la *Méduse*, 8 juin; comptes Fréderick-Lemaître, 26 sept. — Demoiselle Pelletier, 27 sept. — *Saqui*. Troubles par trois officiers, 9 août. — *Vaudeville*. Loges Laurey, 16, 19 janv., 2, 9, 16 fév., 2 mars, 29 août; engagement Mayer, 30 janv., 8 mars, 9 juin; retenue des artistes, 22 fév.; Bardou, 10, 17 avril; pensions de l'ancien théâtre, 6 oct., sa claque, 27 juin, 11 juillet; caisse des retenues, 7 juillet. — *Abbey-Street* et *Dublin*; empiètement de privilége, 22 mai. — *Brest*. Retenue d'appointemens, 22 avril. — *Douai*. Les musiciens, 7 avril. — *Marseille*. Troubles, 17 fév.; 8 mars. — *Troyes*. Frédérick-Lemaître, 14, 20, 27 sept. — V. *Acteur, référé*.

Thémis (société), 12 déc., 10 mai. — Théret, 28 nov. — Théroute, 16 oct. — Theurey (femme), 28 juillet. — Thévenart, 3 oct. — Thévenet, 25 mars, 12, 25 juillet, 2 sept. — Thévenot, 4 nov. — Thiac. — Thiaville, 21 juillet. — Thibaudat, 1er juillet. — Thibault, 6 fév., 3 mars, 19 avril, 17 juillet, 5 sept. — Thibaut, 22 sept. — Thibaut de Champagne, 9, 16 mai. — Thiboumery, 7 mars. — Thiébaut (baron), 14 juillet. — Thielmann, 24 mai. — Thiépoux, 7 mars. — Thierry, 2 juin. — Thierry (succession), 8 fév. — Thiessé (Léon), 11 fév. — *Thiétreville*, commune, 22 mai. — Thioux, 29 août. — Thiriel (femme), 19 sept. — Thiriet, 3 déc. Thiriot, 16 sept. — Thivel (femme), 2 juin. — Thomas, avocat-général, 9 mai. — Thomas, geôlier, 10 juillet. — Thomas, juge, 19 mai. — Thomas (de *Colmar*), 26 juin. — Thomas père et fils, 30 sept. — Thomas-Varennes, 24, 27 déc., 25 janv. — Thomassin, 27 mars. — Thomassin (Rosine). — Thomé (fille), 27 juin. — Thompson, 17 janv., 10 mars. — Thoreau, 6 sept. — Thorn, 16 août — Thorte, 16 sept. — Thouillot, 8 sept. — Thourel, 22 sept. — Thué, 31 juillet. — Thuilot, 18 sept. — *Thumeries*, commune, 20 oct. — Thuret, 9, 19, 24 mai, 26 août.

Tiers-détenteur. La sommation de purger ou de délaisser est-elle nulle si elle a lieu plus de trois mois après le commandement fait au débiteur originaire? 15, 27 mai. — V. *Constructions*.

Tillard, 14 fév. — Tillet, 29 nov. — Tillet (du), 16 oct.

Timbre. Les contraventions en cette matière sont-elles correctionnelles? 7 déc.

Timon, 13, 28 déc., 8 mai. — Tinel, 21 juin. — Tinseau (femme), 19 juillet. — Tirant (Charlotte), 22 mars. — Tiroqueau, 17 oct. — Tirlet, 4 mai. — Tison, 15 juillet. — Tisserand, 18 nov. — Tissier, 5 avril, 14 juillet, 8, 11, 13, 21, 22 sept.

Tombeau. Poursuites pour inscriptions, 2 nov., 15 déc., 14 août. — Inscription de celui d'Armand Carrel, 12 août. — V. *Culte, Ossemens*.

Tony, 9 juillet. — Torette frères, 9 déc. — Tossi, 13 sept. — Touchard, 13 oct. — Touchard-Lafosse, 17 déc. — Touchard, Toulouse et Ce, 20 janv. — Toudouze, 4 sept. — Toulic, 1er juillet. — Toullier. 14 janv. — Toulon, 24 oct. — Toulouse et Ce, 26 janv., 2 mai. — Tourdes, 15 juillet. — Tourès, 18 mai. — Tournelle (de la), 7 fév., 27 avril. — *Tournoi* de lord Eglington, 4 sept. — Tournouer, 22 sept. — Touroude, 5 sept. — Tourraud, 6 janv. — Tourton, 14, 17 janv. — Toussaint, 22 mars, 6 juillet. = Toussaint (femme), 22 fév. — Tr..., vicaire-général, 25 fév. — Trabert, 14 janv. — Trailin, 6 fév.

Traite des blancs, par le remplacement militaire, 13 juillet. — *Traite des noirs*. Conventions avec diverses puissances, 28 déc.

Traité diplomatique. Le juge peut-il l'interpréter dans les contestations privées qui naisssent de son exécution? Cette interprétation doit-elle concorder avec le droit commun? 24 juin, 12 juillet.

Traiton (Marie), 1er novembre. — Trameni, 21 nov. — Tranchard, 3 août.

Transactions. V. *Enfant naturel*.

Transcription. Y est-elle soumise l'adjudication, à l'héritier bénéficiaire d'un immeuble, de la succession? 21 janvier.

Transit. V. *Douanes*.

Transport. Les actes qui en constatent, entre parties intéresées, la connaissance et l'exécution, équivalent-ils à acceptation et signification? 7 mars, 29 avril. — Celui d'une portion du capital dû, n'emportant cession que d'une portion correspondante *d'intérêts*, le débiteur peut-il se libérer du surplus entre les mains du cédant? 1er av.il. — V. *Saisie-arrêt*. — TRANSPORT par ROULAGE. V. *Marchandises*.

Travaux publics. Légèreté de leur entreprise, 17 fév. — V. *Chemins vicinaux, Conflit, Jury civil, Route, Utilité publique*.

Traversay (de), 17 fév.

Travestissement. Une modiste en homme, 22 nov.

Trébuchet. 24 avril. — Tremblay, 16 mai. — Trémot, 21 sept. — Trémoulèdes, 12 mai.

Trésor. Aux Tuileries, 17, 19 déc., 7 fév., 27 juillet, 10, 16 août. — Dans le bois de *Ligugé*, 4 fév. — Dispute entre héritiers, 15, 18 juillet.

Trésor public. V. *Distributions par contributions, Faillite*.

Tresse. 15 mars. — Tressy, 13 mai. — Treunet, 13 fév., 6 mars.

Tribunaux. Ont-ils droit à une escorte lorsqu'ils se rendent en corps auprès d'un prince du sang? 10 juin. — Peuvent-ils dans un jugement censurer les poursuites du *ministère public*? 18 juillet. — Prorogation de chambres temporaires, 2 nov. — Force armée introduite dans un prétoire anglais, 13 fév. — Nomination non insérée au *Moniteur*, 14 avril. — Remise d'audience pour absence de municipaux à Paris, 8 nov. — RENTRÉE, à *Beauvais*, 22 nov. — A *Brest*, 16 nov. — A *Pontoise*, 9 nov. — A *Troyes*, 14 nov. — A *Paris*, 7 nov. — Roulement, 8 nov., 16 août.

Tribunaux de commerce. Loi d'organisation, 17 mai, 5 juin. — Inscription de 676 causes, à *Paris*. 13 avril. — Elections, 19, 22, 24, 25, 26 juillet, Installation, 19, 25 août, Résumé de ses traxaux annuels, 31 août.

Tribunaux maritimes. Le recours en *cassation* contre leurs jugemens n'est-il admissible que de la part d'un individu non marin? 13 avril.

Trincaud (Abbé), 18 nov. — Trinchant, 28, 29 nov. — Trincher, 10 déc. — Trinquant, 8 fév. — Trinquart, 26 août. — Triozon-Sadoury, 10 juillet. — Tripier, 21 juin. — Tripier-Lefranc, 24 nov. 2 déc. — Tristan (Flora), 1, 2, 4 fév., 2, 31 mars, 31 août. — Trochon, 29 juin, 16 août. — Troie (de), 15 mai. — Troley, 21 nov. — Tronche (Ve), 3 juin, 8 juillet. — Tronquet, 10 avril. — Tronquoz, 24 fév. — Troplong, 28 janv., 20 juillet, 1, 2 août. — Troppayn, 26 sep. — Troque, 8 nov. — Trotmann, 28 mars.

Trottoirs. Avis du préfet à leur sujet, 26 juin.

Trotton, 23 déc., 27 mars. — Trouard-Riolle, 31 août. — Troubat, 23 déc., 27 mars, 5, 13 avril. — Trouphely, 15 août. — Troussard, 17 janv.

Trouvaille. Non rendue, Danty, 25 mars. — Rohant et Terré, 17 juillet.

Truffet, 19 oct. — Truquet, 29 mars. — Truy, 27 mars, 1er août. — Tueux, 17 janv. 17 juillet. — Tuleux, 28 juillet. — Tully (de), 8 nov. — Tumbœuf, 16 déc. — Tupinier, 1er avril.

Tutèle. Le compte du tuteur au mineur émancipé doit-il être rendu en justice? 4 fév. — Ce compte n'est-il complet et définitif de la part d'un second tuteur, qu'autant qu'il comprend celui du premier? 31 juillet. — Le père tuteur peut-il toucher un prix de vente grevé de l'*hypothèque légale* du mineur, sans être obligé d'en faire emploi? 13 fév. — Père destitué de celle de son fils, 9 janv. — V. *Dot, Enfant, Hypothéque légale, Naturalisation, Succession*.

U

Urkeim. Saline, 24 novembre.

Usage. Droit réclamé dans des *marais* d'après concession faite en 1258, par Marguerite de Constantinople, 11 novembre. V. *Bois* et *Forêts, Servitudes, Terres-vaines*.

Usine. Le partage de sa jouissance empêche-t-il de la liciter? 13 juin.

Usure. Le jugement qui condamne des *associés* doit-il prononcer contre chacun d'eux une amende séparée? 16 déc. — L'*escompte* sur effets de commerce peut-il excéder le taux de l'intérêt légal? 19 janvier. — Les renouvellemens ainsi que les prorogations doivent-ils entrer dans la supputation de l'amende? 17 fév. — C. (Dlle), à *Chartres*, 17 fév. — Guinet et Maissiat, 18 mai. — Libault, 14 juillet. — V..., à *Gaillac*, 18 août.

Utilité publique. L'Etat, qui s'est emparé de fait d'une maison pour *utilité de guerre*, doit-il justifier de son acquisition, si sa possesston n'est point protégée par la prescription? Les décrets de déchéance de 1808 et 1809 peuvent-ils être proposés pour la première fois au cassation? 18 janv. — La réparation d'un dommage permanent, causé par des travaux d'utilité publique, doit-elle être demandée aux Tribunaux ordinaires, ou à la justice administrative? 13 avril. — L'indemnité allouée par le *jury* doit-elle être nécessairement fixée en argent? Cette indemnité doit-elle être distincte pour toutes les parties, propriétaires ou fermiers? Le pourvoi du *jury* se borne-t-il à fixer le montant de l'indemnité? *Quid* pour l'exigibilité? 14, 21 janv. — La loi qui en certain cas autorise la prise en considération de la *plus-value*, va-t-elle jusqu'à autoriser le jury à n'accorder aucune espèce d'indemnité? 30 août, 15 sept. — V. *Bail, Chemin de fer, Saisie immobilière*.

Uzureau (Madeleine). 20 septembre.

V

V... (Adolphe), 26 avril. — V... (Dlle), 6 déc. — Vacher, 1er avril, 31 juillet, 5 août. — Vachez (femme), 21 sept.

Vagabondage. Béquet (Eugénie), placée par la Reine, 9 oct. — Bonjour (Estelle), 8, 14 nov., 13 déc. — Briotet, 25 avril, 6 juin. — Charlochet, 15 nov. — Fréchot, 25 janv. — Grogneux (Marie), folle, 2, 6 oct. — Lavocat, 17 mars. — Legris, 7 mars. — Leroux, Savant, 6 sept. — Paris, vieux soldat, 3 août. — Petitjean, 3 mars. — Philippot, 25 juillet. — Pierrot, 27 sept. — Thiépoux, 7 mars. — Vinchon, pochard, 12 juillet. — Winsbergue, 10 fév. — Un jeune orphelin, chez son oncle, 24 août. — Un jeune enfant délaissé dans son logement, par son père, 4 sept. — Enfant chassé et trouvé dans des lieux d'aisances, 8 déc. — Vagabond porteur d'or, à *Laval*, 2 mai. — Arrestations, 28 nov. — Médaille pour un mémoire sur ce sujet, 9 sept. — V. *Mendicité, Surveillance*.

Vaidèle, 27 mai. — Vaillant, 28 oct. — Vaillant (Alexandrine), 13 fév. — Valbot, 24 août. — Valdenbourg, 11 novembre. — Valdès, 14 déc. — Valée, 8 mars. — Valençay (duc de), 9 février. — *Valence*, ville, 6 octobre. — Valentin, 14 janvier. — Valeri, 30 mars. — Valet, 31 janvier. — Valette, 24 janv. — Valin, 2 sept. — Vallée, 18 août. — Vallée (Fanchette), 6 oct. — Vallet, 14 mars. — Vallier, 4 fév., 13, 14 juillet. — Vallon, 22 mai, 25 juillet. — Valois, 17 fév. — Valory, 22 avril. — Valtener, 5 janv. — Van Albrouck, 24 nov. — Van Amburgh, 23 mars, 10 oct. — Vandaele, 25 oct. — Vanderburck, 24 janv. — Vanderstappen, 17, 20 mars. — Vandilier (Pacôme), 14, 15 août. — Vandœuvre (de), 22 avril. — Vanelbrack, 23 mai. — Vaneventz, 12 mai. — Van Evera (Ve), 4 oct. — Vanhuffel, 17 juillet. — Vanience, 21 août. — Vanlerberghe, 19 avril, 6 juin. — Vannier, 4 nov. — Vannuis, 20 sept. — Van Rickeghem, 25 oct. — Vantouroux, 21 oct. — Van Waters-Choodt, 12 oct. — Varambel, 21, 22 déc. — Varé, 9 mars. — Vareisse, 14 juillet. — Varin, 4 fév. — Variot, 16 mai. — Varlet (Marie), 2 sept. — Varnout, 17 fév. — Vassal (femme), 30 août. — Vatimesnil, 9 juin. — Vatonne, 1er avril. — Vattier, 10 déc. — Vaudran (femme), 7 sept. — Vaulout (femme), 27 mars. — Vaussenay (femme de), 26 sep. — Vautier (Dlle), 29 mars. — Vavasseur, 27 déc. — Véber, 21 déc. — Védrine, 5 août. — Vée, 14 nov., 13 janv., 21, 27, 28 avril, 26 juin. — Véfour, 8, 20 sept., 30 oct. — Venancourt (de), 24 juillet. — *Vendetta* en *Russie*, 7 oct. — Vendôme, 28 sept. — *Vendredi saint*, au Parlement, 29 mars. — Vennard, 31 juillet.

Vente. Lorsqu'un immeuble appartient à des *mineurs* et à des majeurs, faut-il, comme lorsqu'il n'appartient qu'à des mineurs, recourir à un nouvel avis de parens pour faire baisser la mise à prix? 22 déc. — *Quid* si elle est poursuivie par les majeurs? 22 avril, 6 mai. — Faut-il alors le consentement de tous les majeurs, ou celui de justice? en cas contraire y a-t-il nullité absolue? 2 sept. — Lorsqu'une adjudication doit avoir lieu par lots, sauf réunion; que l'adjudication préparatoire a été faite ainsi; la définitive peut-elle être prononcée sans statuer sur cette réunion? Le juge-commissaire est-il seul appréciateur de cette difficulté? 27 déc., 11, 25 janv. — Le chargé par *mandat* de poursuivre la vente d'un bien *hypothéqué* est-il autorisé à s'en rendre adjudicataire pour le mandant? La formalité de mise à prix renferme-t-elle ce pouvoir, si la procédure est faite d'après une législation étrangère? 20 avril. — Lorsque les *affiches* annoncent une contenance et que le cahier des charges, qui est muet, contient une clause de non répétition pour erreur, quel recours ont les acheteurs? 20 juin. — Celle faite par un *mari* à sa *femme* pour reprises *dotales* auxquelles une séparation judiciaire n'a pas donné ouverture, est-elle valable? *Quid* s'il s'agit de répétitions pour des biens paraphernaux? 19 juillet. — Celle de biens de *mineurs* sans formalités est-elle nulle, abstraction faite de toute lésion? 3 mai. Lorsque des *lettres de change* sont données en paiement et qu'il s'est écoulé plus de cinq ans depuis leur échéance, le vendeur peut-il refuser la main-levée de son *inscription* d'office, parce qu'on ne les lui représente pas toutes? 29 mai. — La connaissance que l'acheteur aurait eue d'un danger d'*éviction* lui ôte-t-elle le droit de refuser le paiement jusqu'à caution, ou cessation de trouble? 30 août. — La simple menace, ou la crainte d'une *éviction* partielle, peut-elle donner ouverture à l'action en *résolution*? 17 janv. — Le vendeur déchu de son *hypothèque* et non payé, peut-il en demander la *résolution?* 3 avril. — Est-il une vente, ou une *donation réductible*, l'abandon d'immeubles fait à charge de nourrir et loger? 13 fév. — La vente d'un *mobilier* au moyen d'un faux *pouvoir*, est-elle valable? 27 oct. — Vente désertée de biens de condamnés? 23 septembre. — V. *Bail, Commissaire priseur, Dot, Douaire, Enregistrement, Fonds de commerce, Hypothèque légale, Intérêts, Marchandises, Meubles, Mutation de propriété, Mutation* (*droits de*), *Office ministériel, Nantissement, Notaire, Partage, Prescription, Référé, Saisie immobilière, Succession, Transcription.*

Verdière, 16 oct. — Verdun (femme), 18 fév. — Verger, 12 déc., 4 fév., 10 mai. — Verger (femme) 19 nov. — Vergnes, 22, 25 juillet. — Vergnon, 31 janv. — Vérité, 20 oct. — Verlhac, 28 juillet. — Verlingue (Ve), 2 juin. — Vermont, 1er juin. — Vernas, 6 mars. — Vernet, 27 fév. — Vernier, 14 mars, 30 mai, 20 oct. — Vernier-Ajoux, 29 août. — Vernot, 25 mai. — Verny, 12 août. — Véry, 20, 30 mars, 29 août, 1er sept. — Véry, mineur, 23 sept. — Vestris (femme), 8 mars. — Veyland, 7 avril. — Veyrier-Dumureau, 12 juin. — Vezant, 15 déc. — Vialas, 4 fev. — Vibaux, 24 mars.

Vice rédhibitoire. La loi qui les concerne est-elle applicable aux bestiaux vendus, aux *bouchers* pour la consommation? 15 fév., 19 mai. — La demande est-elle utilement formée si, dans le délai légal, les diligences préalables, à l'assignation ont été faites par le demandeur? Le Tribunal de commerce est-il *compétent*, si ce dernier n'est pas négociant? 4 mars, 7, 26 avril. — Les délais fixés par la loi sont-ils rigoureusement applicables aux demandes en *garantie*? 24 avril. — En est-il atteint l'animal qui mange de la terre? (*Tic* sans usure des dents), 24 avril. — Quand est-ce que le *tic* est un vice? 2 nov. — Celui qui a vendu un cheval, sachant qu'il était atteint de morve, est-il toujours susceptible de *dommages-intérêts?* 23 sept.

Victoria, Reine, 22 fév., 21 juillet. — Victorien, 13 oct. — Vidal, 9 mars, 7 avril. — Vidal de Léry, 22 nov. — Vidal de Ronat, 9 nov.

Vidanges. L'autorité peut-elle monopoliser cette industrie au profit d'un particulier? 6 janv., 17 juillet.

Videcoq, 20 juin. — Vidocq, 2 déc., 13 avril. — Vié, 6 mai, 22 juillet. — Vieillard, 24 fév., 28 mars. — Viel, 13 déc. — Vielle, 25 janv. — Viennat, 12 avril. — Vignale, abbé, 30 mars. — Vigné, 9 mars. — Vignier, 18 fév. — Vignon, 20 mai, 3, 10, 19 août. — Vigouroux, 10 déc. — Vigroux, 28 nov. — Vignerie et Compagnie, 1, 5, 7 nov. — Vilbesex, 10 nov. — Vilbrode, 23 oct. — Villain, 3 avril. — Villalba (Thérèse), 4 août. — Villechaise (Laurette de), 16 mai. — Villedieu, 25 mars, 3 oct. — Villemain, 13 mai. — Villemarets (de), 29 août. — Villeneuve (de), 3, 15 fév., 25 mai. — Villepoix, 26 juin. — Villequier (de), 20 déc. — Villeret, 22 juillet. — Villermé, 4 nov., 28 déc. — Villeteynier, 18 juillet. — Villette (Rose), 16 déc. — Villiers, 14 nov. — Villoutreys (de), 16 oct. — Viltié, 27 mars. — Vimont, 22 avril, 13 mai. — *Vincennes* (parc), 4 sept. — Vincenot, 7 sept. — Vincent, 27 avril, 18 oct. — Vincent, avocat, 19 janv, — Vincent, charbonnier, 9 déc. — Vincent, chartiste, 30 mai. — Vincent. revendeur, 26 nov. — Vincent, dit *Lanceau*, 29 nov. — Vinchon, 22 avril, — Vinet, 9 sept. — Vinckler, 27 avril. — Vinot, 10 mai. — Vinot (femme), 10 avr.

Vins. V. *Legs.*

Viol. Lorsqu'un père en est accusé envers sa fille, ou sa belle-fille, faut-il poser deux questions au jury, l'une sur le fait; l'autre sur la parenté? 12 déc., 10 juin. — L'aggravation de peine résulte-t-elle de la qualité de l'accusé, ou des faits qui lui attribuent autorité sur sa victime? 4 sept. — Lorsque le *jury* déclare l'accusé coupable, mais sans violence, y a-t-il lieu de le renvoyer dans la chambre de ses délibérations, ou d'absoudre l'accusé, si la personne avait plus de onze ans? *Quid* si par erreur le président a posé les questions comme s'il s'agissait d'une personne de moins de seize ans? 5 sept. — Achard, 26 juillet. — André (sa sœur), 6 sept. — Auriau, 19 juin. — B..., capitaine, 9 nov. — Baron, 10, 12 nov. — Barthomeuf (sa fille), 14, 17 nov. — Bec, cocher, 5 avril, 12 août, 11, 29 sept. — Belotte, 10, 12 nov. — Berruyer, 29 mars. — Berton, 10 déc. — Boingnères, dit *Prue*, 25 mai. — Boiret, 22 sept. — Boise (sa fille), 30 déc. — Bonnel, 27 mars. — Bourgot, 10 déc. — Briffard. — Burgkan, 10, 12 nov. — Chambaud, 19 janv. — Chamonard, 18 mai. — Chappedelaine, 19 oct. — Chatel, 18 oct. — Chevalier, 12 août. — Cordel, 13 fév. — Couchon, 30 sept., 10 oct. — Daniel, 18 mai. — Dérosiers, 21 sep. — Devin, 22 mars. — Domballe, 21 sept. — Dumont, 10, 12 nov. — Eloy, 3 sept. — Falguerette (ses filles), 17 juillet. — Fallet, 20 juin. — Fradel, soldat, 13 avril. — G... (Désiré), 31 juillet. — Gagey, 30 sept. 12 oct. — Gailliez, 7 avril. — Garnier, tambour, 15 août, 16 sept. — Gillen, 10 déc., 10 janv. — Grégoire (femme), 15 fév. — Guitard, 12 déc., 27 avril. — Izard (sa belle-fille), 10 juin, 27 sept. — J... (Antoine), (sa fille), 22 juillet. — Jubin (sa fille), 2 nov. — Kertret, 27 mars — Kleuck 28 oct. L... (Alexis), 13 fév. — L..., miroitier, 16 nov., 14 déc. — Latreille frères, 16 déc., 26 avril. — Lefebvre, 27 avril. — Longuet, 10, 12 nov. — M..., serrurier, 16 nov., 6 mars. — Maillefer, 3 sept. — Marinier, 10 mars. — Molette, 11, 26 sep. — Morin, 19 avril. — Niel, 29 mars. — Ouvrard, 4 oct. — Pachot, 13 fév. — Panier, 24 juillet. — Parquet, 10, 12 nov. — Peleau, 19 août. — Pelletier, 3 mai. — Pillon, tambour, 15 août, 16 sept. — Pourcelle, 10, 12 nov. — Rayer, 7 avril — Reculley, 10, 12, 16, nov. — Réné-André, 19 janv. — Reyrolle, 27 mars. — Roger, 27 janv. — Rolland-Lemanach (sa belle-fille), 4 sept. — Rothival, 3 mai. — Schwartz, dit *Matrel*, 19 avril. — Scion (ses belles-filles), 4 sept. — Silady (sa fille), 22 mars. — Soret, 10, 12 nov. — T... (Pierre), maçon, 27 sept. — Thévenin, 14, 25, oct. — Thislaire, 27 janv., 1er mars, 12 avril. — Urbain, 8 avril, 10 mai. — Vathier, 12 nov. — Vatrin, 21 juin. Vaugon, 6 mai, 26 août, 12 sept. — Vauzelade, 15 sept. — Vergisat, 27 janv. — Wattier, 31 mars, 27 avril. — Dix faubouriens, à *Paris*, 10, 12 nov. — Deux cordonniers, 14 nov. — Dix-huit jeunes gens, à *Privas*, 5 déc. — Plusieurs jeunes gens, envers la fille d'un marchand à *Tonnins*, 24 juillet. — Un coiffeur et son élève, 5 août. — Un septuagénaire, 15 nov. — Un ouvrier des ports, à *Ivry*, 16 sep. — Deux tambours, 15 août, 16 sept. — V. *Débauches, outrages aux mœurs.*

Violard, 4, 10 nov. — Violet, 26 janv. — Vionet (Ve), 15 août. — Virginie, 26 juillet.

Visite domiciliaire illégale à *Saint-Germain*, 25 août.

Vitery (femme de), 14 déc. — Vitry, 10 fév. — Vivès, 10 avril, 4 août. — Vivien, 14 oct. — Vivien (femme), 7 oct. — Vivier, 22 nov. — Vivier (femme), 31 juillet. — *Vivier-les-Ruines*, domaine, 27 juin, 21 août. — Vizentini, 11 mars, 18 sept. — Voges, 10 mai.

Voies de fait. De quelle peine est passible celui qui s'en rend coupable envers un garde champêtre chargé de l'exécution d'un arrêté de police? 30 mai. — B..., envers le confesseur de sa femme, 25 fév. — B... (Nicolas), 22 mai. — Bance (fille), 19 avril. — Barbot, 5 août. — Barnabas (femme aveugle), 13 juillet. — Beaudoin, 6, 11 oct. — Beauvallet, 10 nov. — Belhomme, 7 mars. — Beloir, 16 sept. — Bélouin (femme), 29 juillet. — Bernard, 14 mars. — Bertaux, 23 août. — Bertin, 26 avril. — Bèze, 8 mai. — Beziat, invalide, 21 déc. — Blondin, nègre, envers sa mère, 24 avril. Bobot, 24 août. — Bollin. — Borssat, 11 mars. — Boudier, 7 mars. — Bourrier, 6 sept., 24 oct. — Brandin (femme), 12 nov., 9 déc. — Brébant. — Breton, 9 nov. — Briard (femme), 18 oct. — Briotet (femme), 6 juin. — C... frères, faubourg Saint-Antoine, 3 déc. — Cabillaud, pour ressemblance, 6 mai. — Canard, 15 nov. — Chambois, 21 déc. — Chartier, postillon, 29 mai. — Chauvin, 20 avril. — Chauvinot, 5 sept. — Chevet, 3 août. — Christiani, 7 fév. — Cirier, au spectacle, 24 fév. — Clorinde, 5 mai. — Colin, cocher, 29 sept. — Corbillon (en *ours*), 23 fév. — Cottin, 10 nov. — Crosnier (*fouet* à une jeune fille), 23 août. — Dans, 15 fév. — Darde, portier (pour une *bûche*), 5 octobre. — Delaître Lemaître, danseuse, 1er août, 27 sept. — Delorme, 24 avril. — Denevers, 29 mai. — Deruel, 16 sept. — Doublet (Marie), 26 oct. — Doucet (femme), 17 juin. — Drevet, 3 août. — Drouhain, 11 janv. — Duchamps, 10 nov. — Dupont, 24 oct. — Dupuis (femme), et ses garçons (le *chien* et le parapluie), 7 août. — Eglem, 21 déc. — Fagot, 28 nov. — Falbreuse (Madeleine), 2 août. — Fantelin, 27 juillet. — Farcy, 10 oct. — Fiévet, envers sa mère, 12 oct. — Fimmard, 3 avril. — Forest, 13 mai. — Foulon, envers sa mère, 8 août. — Frappart, 16 juin. — G..., bijoutier, envers des apprentis, 26 sept. — G..., envers sa mère, 7 nov. — G..., envers une demoiselle dans un bal, 19 janvier. — Garin, 6 sept., 24 oct. — Garnier (fille), 22 déc. — Gaulin, 6 déc. — Gautier (pour de la gallette), 20 déc. — Genreau, 9 oct. — Girard, 10 nov. — Giraut, garde, 20 fév. — Godin, 2 nov. — Graindorge (fille), 4 oct. — Gruchon (femme), 22 avril. — Gudin, 9 nov. — Guérinelle, 12 déc. — Guilain (Elisabeth), 19 sept. — Guillot, 26 nov. — Guislain (fille), 25 oct. — Guyot, 8 août. — Hamore, blanchisseuse, 5 avril. — Hector et Hippolyte, 7 avril. — Henchel, 7 fév. — Houet, 28 nov. — Hubas, 30 mai. — Huleux, 10 dec. — Imblard, 2 sept. — Jacquet, 23 déc. — Jacquin. — Jamot, 28 nov. — Jollivet, pour sa barbe, 10 avril. — Kercaulay, 2 oct. — Laboureau (femme), envers sa fille, 17 fév. — Ladure (l'eau et le kirsh) 1er mars. — Lafosse, 6 sept. — Lamy (femme), 2 août. — Larcher, 11 octobre. — Largillière (Véronique), 2 août. — Laurence, 11 août. — Lauvergnat (femme), 23 février. — Lebidois, 21 novembre. — Leblanc (Jeannette), 20 déc. — Ledoyen, 6 sept., 24 oct. — Lefort, 9. nov. — eger (femme), envers son fils, 21 nov. — Legras (Virginie), 19 sept. — Lelarge, 30 janv. — Lemoult, 11 août. — Létourneur, 22 déc. — Leudot, 2 oct. — Lolivrel, 23 mars. — Lorillon, pour un *chien*, 22 août. — Louis, 8 sept. — Lucien, par son *chien*, 20 fév. — Marquet, 10 août. — Maugé, 28 oct. — Moineau, 4 août. — Molle, *oreille arrachée*, 10 oct. — Montialoup, 2 oct. — Morand (femme), 29 mars. — Morard, 22 mars. — Muzard, 8, 12 mai. — Oriac, 31 mai. — Parmentier, 29 juillet. — Patasson, 28 nov. — Pâté, 16 sept. — Pélisson, 9 août. — Petit, meunier, 30 janv. — Picot, 1er mars. — Pigoche, 9 nov. — Pluchonneau, 21 nov. — Poville, 31 mai. — Poyet, 8, 9 août. — Querriau, 23 août. — Raimonde (femme), 2 nov. — Ravel, 26 juillet. — Raymond, 2 oct. — Reverchon, 12 déc. — Robert, 9 août. — Rocher, 2 juin — Royer, 24 oct. — Sauvage, au spectacle, 7 fév. — Schonander, 10 mai. — Schwit, 7 fév. — Sibois, 28 mars. — Taillandier, 22 mars. — Tècle, 7 fév. — Teston, 21 nov. — Thibaut, 7 mars. — Thierry, 9 août. — Thouret (fille), 11 oct. — Tison, 6 sept., 24 oct. — Toussaint, 8, 12 mai. — Tripier, 23 août. — Trottin, 26 nov. — Urard, 4 oct. — Vivien, 31 janv. — Warden, 13 fév. — Yvicquel, envers sa mère, 27 janv. — Le curé d'*Etrépagny*, 12 nov., 9 déc. — Deux Auvergnats et un gargotier, 2 mars. — La servante et le savetier, 28 janv. — La jeune fille et son amant, 6 fév. — Des boulangers envers une cabaretière, 13 avril. — Un Allemand, 20 avril. — Trois Auvergnats, 31 mai. — Des Auvergnats sur la route de *Versailles*, 8, 9 août. — Quatre gamins envers des frères de l'école chrétienne, 1er juin. — Un vitrier pour déménager, 24 juillet. — Deux négocians voyageurs, à *Chartres*, 27 juillet. — Une fille-mère jalouse de sa rivale, 3 août. — Un furieux ivre, faubourg Saint-Antoine, 11 août. — Un buveur *gratis*, 23 sept. — Un hercule de place, 21 août. — Un charretier envers une marchande, 3 sept. — Le menuisier et les *niches*, 7 oct. — Un cocher de cabriolet, 25 oct. — Envers un vieillard, pour une dispute de cocher, 23 mai. Un *chien*, au luxembourg envers deux dames, 7 juin. — Au Mont-de-Piété, 9 oct. — Pour un binocle magique, 17 déc. — Envers un facteur, pris pour un sergent de ville, 25 mars. — Envers un jeune soldat, à l'Ile-d'Amour, 28 mars. — Envers les mousses sur les vaisseaux, 27 juillet, 27 oct. — *Citation* d'un prévenu contre lui-même, 2 mars.

Voies de fait entre époux, Aubin, 7 fév., 9 mai. — Baron, 20 fév., 14 avril. — Delarue, 7 fév. — Fleury, 7 mars. — Fouquet, 29 juillet, 3 oct. — Frotté, 1er août. — Galard, 29 août. — K... (Louis), 26 mai. — Nicolas, 8 mars. — Postel, 16, 23 janvier. — Ratine, 23 mai. — Rouzet de Rouville 2 juin, 4 août. — Talabot, 14 août. — Un charretier, 29 déc. — Un chiffonnier, pour son *chien*, 21 nov. — Un vieux ménage, 7 avril. — Un mari féroce et barbare, 24 fév. — Brutalités graves, 8 nov. — V. *blessures, culte, rébellion, rixe.*

Voies de fait militaire. Un lieutenant employé avec l'autorité de son grade dans une maison de correction, est-il le supérieur des soldats placés sous sa surveillance? 24, 25 fév., 4 mars. — Aubert, 17 janvier, 13 avril. — Bégin, 20 avril, 29 juin. — Chevillot, 14 nov. — Commun, caporal, envers un soldat, 6 mai. — Coudercq, 24 déc. — Dury, 24, 25 fév., 4 mars. — Girard, 23 oct. — Glomain, 13 juin, 7 juillet. — Labaquère, 20 avril. — Lecricq, 2 nov. — Lelouet, 3 avril, 15 juin. — Lombard, 14 nov. — Maritou, 10 avril, 22 juillet. — Sartou, 20 avril. — Savariau, 20 février, 6 mai. — Soulès, garde municipal, 9 nov. — Violette, 20 sept. — V. *Marins.*

Voirie. Est-ce à la simple police ou au conseil de préfecture à apprécier un arrêté municipal sur le séjour des matériaux sur la voie publique? 8, 12 avril. — Ordonnances sur les saillies, 16 oct. — V. *Bestiaux morts, Commune.*

Voisin, 29 avril. — Voisine, 16, 18 nov.

Voiture à vapeur. 13 déc.

Voitures (*Accidens*). Lorsqu'il est causé par une *malle-poste*, faut-il recourir au Conseil-d'Etat pour poursuivre le courrier? 13 fév. — Ayaux, charretier, 22 sept. — Boivin, 18 janv. — Bouvier, 15 mars, 24 avril. — Brunswick (duc de) à *Londres*, 28 mars. — Capelle (*Favorite*), 15, 17 mars. — Clédore, 5 janv. — Dérofé, 7 nov. — F... (comte de), 15 août. — Masson (*Dame-Blanche*), 20 fév. — Treiber, 20 avril. — Un charbonnier, 12 nov. — Un boucher, 1er déc., 31 janv. — Un vidangeur, 14 déc. — Le cabriolet n° 25, 17, 18 janv. — Une *Hirondelle*, 20 fév. — Une *Dame-Blanche*, 7, 8, 12 mars. — Un tombereau de plâtre, 15 mars. — Un cabriolet armorié, à la Bastille, 1er mai. — Un cabriolet bourgeois, boulevard Montmartre, 9 juin. — Une voiture, sur le Pont-Neuf, 15 juin. — Les *Messageries Françaises*, 21 juin. — Arrestation d'une diligence près *Madrid*, 10 nov. — Au *Point-du-Jour*, 6 mai. — Cabriolet brisé par une charrette, 27 déc. — Peintre renversé avec son échelle, 10 mars. — Camioneur et charretier écrasés par leurs voitures, 30 mai, 15 juin. — Mort d'un cocher en secourant un enfant, 4 juillet. Mort subite d'une voyageuse, 5 sept.

Voitures (*Dommages-intérêts*). Les maîtres sont-ils toujours responsables? 12, 28 déc., 6 mars. — Comment les relayeurs le sont-ils? 28 déc., 23 mai. — Ballay, 11 nov. — Brisset, et une *Favorite*, 31 janvier, 13 avril. — Cahut-Jumentier, 12 déc. — *Chaise de poste Marseillaise*, 3 mai. — *Chemin de fer* de Saint-Germain. 16 mai. — Crouzet, 7, 11 août. — Denoyelle et autres, lutte de vitesse, 17 juillet. — Diligence Lesueur, 30 août. — Francard, 1er juin. — Les *Gondoles* (œil perdu), 26 juin. — Guibriant (comte), 7, 24 avril. — Guitard, 1er déc. — Huart et Thomas (brancart cassé), 26 juin, 24 août. — Leprieur (des *Hydrothermes*), 15 fév. — Louvet, 23 nov. — La *Malle-Poste*, 1, 12 déc., 13 fév. 6 mars. — *Messageries Françaises*, au pont de *Ménat*, 25 août. — *Messageries Laffitte, Caillard*, 20 juin. — *Messageries générales des Alpes*, 18 oct. — *Messageries Royales*, 14, 28 déc. — Roul, Russeil et Ce, 23 mai. — Toulouse et Ce, 10 février.

Voitures publiques. Les préposés des *ponts à bascule*, non assermentés peuvent-ils verbaliser? 7 nov. — *Quid* s'il s'agit de surélévation de chargement? 29 mai, 19 oct. — Lorsqu'avant le *pont-à-bascule* des voyageurs descendent, le préposé peut-il constater ce fait, et ajouter leur poids au *pesage*? 2 mai. — Lorsqu'un voiturier refuse d'y passer, quoiqu'il s'y présente deux heures après, y a-t-il lieu de le punir du *maximum* de l'amende? 9 mai, 5 sept. — La largeur du chargement des voitures de *roulage* est-elle réglée par une loi? 4 fév. — Le transport des personnes par les *messageries* doit-il être considéré comme marchandises, dans le sens de la loi qui punit la *coalition* en cas de baisse de prix, 10 janv., 7, 14, 16, 17, 20, 21, 27 fév. Jugement 9 mars, 3, 15, 20 avril, 6, 8, 9, 10, 12, 13 mai, arrêt 17 mai, cassation 24, 25 mai, 9, 10 août. — Le *pour-boire* des conducteurs, bien que déclaré volontaire, peut-il, s'il est excessif et perçu par l'entreprise elle-même, être considéré comme partie du prix des places, dont le dixième est dû à l'octroi? 23 fév., 25 27 avril 29 mai. — Le loueur d'un bureau sur la route peut-il forcer la diligence à descendre chez lui les voyageurs pour les repas? 11 fév. — Ordonnance sur leur *poids*, 26 déc. — V. *Bateaux à vapeur, Cabriolet, Omnibus, Postes* (*maîtres de*).

Voizot, 4 fév. — Volquin, 11, 18 janv.

Vols. En est-ce un que de ramasser et de garder une révocation de *procuration?* 16 fév. — *Quid* du fait de prendre, avec l'autorisation du maire, les vêtemens d'un marin noyé? 3 juin. — Pour appliquer les travaux forcés à temps à celui commis avec fausses clés, faut-il qu'il ait eu lieu dans un édifice servant à habitation? 12 juin. — Comment doit-on y appliquer les peines à *Alger?* 12 juillet. — Sévérité des lois anglaises pour le vol des animaux domestiques et de leurs produits, 3 avril. — V. *Abus de confiance, Escroquerie, Surveillance, Trouvaille.* — A..., ex-gendarme, 2 oct. — A... (Gustave), 3 mars. — Abadie, 2 août. — Abraham (Alix), 3 avril, 19 juillet. — Abraham, dit *Duvau*, 15 mars. — Acaré, 19 juillet. — Adam, 27 janv. — Adolphe, 20 sept. — Alix, 9 nov. — Allaire (Ve), 13 avril. — Allais, 10 juin. — Allianme (Ve), 7 juin. — Alliette (Rosalie), V. *Assassinat.* — Allyaume, 26 août. — Alphonsine, 8 sept. — Amard, 29 mars. — Ancelle, 7 janv., 5 août. — André, 13 avril, 22 sept. — Angèle (femme), 8 nov. — Anquetil, 2 août. — Antoine-Jean, 7 avril. — Arnaudin, des *écrevisses.* — Artaud, 19 août. — Arthur, 31 mai. — Arvin, 29 nov. — Asselin, *un dîner*, 24 nov. — Assolent, 27 janv. Astor, dit *Letailleur*, 10 nov. — Aubert, lancier, 11 avril. — Aubin, 30 sept. — Aubry, 30 oct. — Audin, 27 mars. — Audrevaux, 6 sept. — Aurisse, grenadier, 15 mai. — Avanturier, 17 juillet. — Aymon, 21 sept. — Azaïs, un *dindon*, 18 mai. — B..., horloger, 1er nov. — B... (rue Sainte-Anne), 3 mars. — B... (une malle), 30 sept. — B... (Désiré), dilettante, 20 déc. — B... (Pierre), 12 sept. — Bacquey (Marie), 4 oct. — Baillot (Marie), 15 mars. — Bailly, 16 nov. — Baldan (des *lapins*), 14 sept. — Balker-ben Sekaïmi, 12, 17 juillet. — Barbei, 6 déc. — Barbier, 15 nov. 12, 19 avril, 21 juin. — Bardomacher, 15 juillet, — Baron, 10 déc. — Barraud (Françoise), 19 juin. — Barré, 22, 24, 28 nov., 10, 23 mai. — Barrois, 15 mars. — Bartutino, 3 fév. — Bassinet père et fils, 25 mai. — Bataille, 1er août. — Batho, 15 juillet. — Battut, 17 juillet. — Baudin, 7 avril. — Baudouin, 19 janv. — Baudry (Cécile), 18 oct. — Bayeux, 29 nov. — Beau, 26 avril. — Beaufils, 16 sept. — Beaugrand, 22 mars. — Bébien, *déménagement*, 12 nov. — Béchon, 25 nov. — Beck, 12 janv. — Becker, 22 mars, 20 sept. — Becker (Louise), 19 juillet. — Belkassent-ben-Aly, 21 juin. — Beller, 27 janv. — Belfot, 27 mars. — Ben-Saber, 12, 17 juillet. — Benoît, 14 sept. — Benoît frères, 10 mars. — Béquet, 12 août, 11 sept., 19 oct. — Bergeron, 26 août, 5 oct. — Bernard, 20 mai, 15 juin, 15 sept. — Bernard (fille), 14 juin. — Berruyer, 29 mars. — Berté, 10 mai. — Berthelot, 26 juillet. — Bertrand, 25 août, 28 oct. — Besnard. 13 avril. — Bessair (Nanette), 7 juin. — Bessi (Joséphine), 18 oct. — Beulet, 19 août. — Beusselin, 16, 26 sept. — Beuvry (des *pêches*), 31 août. — Bicherelle, 8, 28 fév., 9 mars et suiv. — Bidaut, 15, 26 sept. — Bidron, 12 août, 27 sept. — Bierry, dit *Bénigne*, 17 juillet. — Billard, 6 sept. — Biroteau (Ve), 19 juillet. — Bissonnier, 10, 24 janv. — Blanchet, 12 août. — Blin, 13 sept. — Bloque, 28 avril, 16 mai. — Boinot, 18 oct. — Bonnard, 26 avril. — Bonneau (Gugusse), 3 mai. — Bonnefonds, 2 juin. — Bonnet, 14 sept. — Borde (femme), 10 nov. — Bordeilles, 9 sept. — Borne, dit *Legastat*, 18 oct. — Bosset, 7 fév. — Bouchardy, 10 nov. — Boucher (femme), 27 mars. — Boucherin, 12 juillet. — Boudet, 19 avril. — Bougeot, 10 mai. — Bouillon (Eugénie), 27 janv. — Bouillot, 7 juin. — Bouin, 25 sept. — Bouju, 17 juillet. — Boulanger, 8 juin. — Boulet, 19 août. — Boulet (femme), 30 août. — Bouqueton, 27 mars. — Bourdely, 10 nov., 1er mars. — Bouret, 17 juillet. — Bourgeois (un *âne*), 9 fév. — Bourgeois (Jos.), 22 mars. — Bourguignon, 27 déc., 13 fév. — Bourlet, 15 sept. — Boyer, *sourd-muet*, 6 déc. — Brail, 13 avril. — Brallet, 4 août. — Brambille, 18 sept. — Brandt (femme), 30 sept. — Bray (femme), 26 sept. — Bréchard, 5 sept. — Breton, 13 avril, 22 sept. — Brette (femme), 27 oct. — Brezinski, 6 mars. — Briant, 29 sept. — Brichard, 26 août, 7 sept. — Bridner (Marie), 18 oct. — Briens, 4 août. — Brigant, 14 août. — Brigaudion (Rose), 17 juillet. — Brigotta, 11 sept. — Brioude, 15 sept. — Brisset, 2 août. — Brocard, 26 avril. — Brognard (femme), 8 avril. — Brozoli, 6 oct. — Bruel, 12 avril. — Bruitte, 15 juillet. — Brun, 22 fév. — Bruneau, 8 avril. — Brunelotte, 6, 24 mars. — Brunet, 28 août. — Bruno-Blanc, 12 avril. — Brunswick, 26 mai. — Buolle, 31 août. — Bureau, 31 juillet. — Buret, 6 sept. — Busquel, 14 avril. — Busson, 11, 27 sept. — Butel. — Buverier, 10 janv. — C..., trésorier d'église, 18 janv. — C... (Alexis), 4 fév. — C... (Jos.), 9, 27 déc. — Cabrol, 13 mai. — Caën, 2 août. — Caillé, 23 sept. — Calmel, 10 nov., 8, 28 fév., 9 mars et suiv. — Cambouliva, 14 sept. — Cambre, 10 déc., 10 janv. — Camescasse, 19 janv. — Canin, dit *Suisse*, 25 mai. — Capron, 19 juillet. — Carcy ou *Quercy*, dit *Jordy*, 19 avril. — Carle (Jeanne), 19 août. — Carlet (veuve), 29 mars. — Carré, 19 juin. — Cas, dit *Touin*, 26 avril. — Casper, 3 avril, 19 juillet. — Castanié, 10 déc. — Cat, 9 janv. — Catelin. 27 janv. — Catherine, dit *Maurice*, 22 juin. — Catherine (femme), 22 sept. — Catois, *sourd-muet*, 16 nov. — Causier, 15 juillet. — Cauvet, 30 mars. — Cavard, 15 nov., 14 déc. — Cayrol, 1er août. — Cazalot (un *pain*), 23 nov. — Cazat (femme), 15 mars. — Ceccaldi, 27 janv. — Cécille (demoiselle), 17 avril. — Celler, 22 mars. — Chabert père et fils, 7 avril. — Chabert (Rose), 29 mars. — Chabrol, 19 juin. — Chaisot, 9 juin. — Chaloppé, 6 sept. — Chamotet (une *voiture*), 10 janv., 10, 20 fév., 24 mars, 30 oct. — Champenois, 4 avril. — Champion, 9 oct. — Chantemesse, 6 sept. — Chapelier, 27 mars. — Chapmann, 7 mars. — Chaponnier (des *chaises*), 23 août. — Charlic (un *veau*), 6 sept. — Charpentier, 29 août, 12 sept. — Charral, 14 juin. — Charreu, 16 janv. — Charrier, 8 mars. — Chasseul (Marie) envers sa domestique, 22 juin. — Chastang, 9 janv., 10 mai. — Chatargnon, 23 sept. — Châtelais, 13 avril. — Chaussin, 15 sept. — Chauvain, 10 nov. — Chauveau, 29 juillet. — Chauvelot, 10 nov. — Chauvelot (Marie), 17 fév. — Chauvet (Marie), 19 oct. — Chazot, 17 juillet. — Cheney, 26 avril. — Chenu, 27 avril. — Chérest, 17 déc. — Chérou, 10 mars. — Cheval, 12 nov. — Chevalier, 19 déc., 10 mai. — Chiffard (Clarisse), 5 juin. — Chipet, 15 sept. — Chopinel, 10 janv. — Choupêtre, 27 juillet. — Chourin, 5 oct. — Chrétien, 26 avril. — Claudon (une *cuisse de veau*), 2 mai. — Clavière, 5 sept. — Clémendon, 19 juin. — Clements (Elisa), 7 mars. — Cloriod, 8 mars. — Cintrat, 12 avril. — Citon, 8 mars. — Civet (de la *friture*), 7 sept. — Cochard, dit *Quinsac*, 7 oct. — Cochot, 10 mai. — Cogniard, 14 juin. — Colin (du *vin*), 29 sept. — Colin (époux), 26 juillet. — Colli, 29 août. — Collonge, dit *Beaujolet*, 25 oct. — Collot, 22 sept. — Colomès, 2 août. — Combard, 25 mai. — Comiac, 19 juin. — Compas, 31 août. — Comte, 14 juin. — Conet, 27 janv. — Coquey, 16 août. — Corberon, 22 nov., 12 déc., 26, 29 mai, 17 juillet. — Coste, 21 sept. — Costelat (Marie), 2 août. — Courtin, dit *Dufort*, 9 fév. — Courvallier, 22 nov., 12 déc., 10, 26, 29 mai, 17 juillet. — Cramphorn (des *porcs*), 24 mars. — Craponne, 19 oct. — Credin, 10 mai. — Crépatte, 10 janv. — Crobie, 14 sept. — Cuville, 24 août. — D.... (Charles), 29 mars. — D..., chez les commissaires-priseurs, 30 sept. — Dacoma (Maria), 18 sept. — Dagory, 2 fév. — Dallemagne (Marie), 19 août. — Danti, 12 juillet. — Dantigny, 4 oct. — Darieu (Constance), 25 oct. — Darras, envers un contrebandier, 14 avril. — Dauche, 8 avril. — Daumalle, 24 août. — Dauvel, 8 avril. — David, 18 août. — David (à un *mât de Cocagne*), 11 août. — Débats (femme), 5 sept. — Debois (Virginie), *modèle*, 12 oct. — Decoux, 19 août. — Decroux, 26 août. — Deguenaud frères, 22 juin. — Deker, 28 oct. — Delage, 13 mai. — Delage (Cath.), 25 mai. — Delamarre, pour une *femme enceinte*, 3 sept. — Delambre, 27 déc. — Delarue, 23 juin. — Delâtre, 1er avril. — Delaunay, 24 nov., 13 avril, 1er août. — Delauroy, 4 sept. — Deliége, 10, 21 fév., 7 avril. — Delmar, 11 sept. — Delor, 6 sept. — Delouge, 19 janv. — Delpont, 1er mars, 25 mai. — Delzenne, 26 avril. — Demaria, 1er août, 22 sept. — Demetz, 10 nov. — Demoly, 1, 9 août. — Dencef (fille), 24 nov. — Denel, 22 juin. — Denis (une *charrette*), 24 juillet. — Denizet, 8 avril. — Denoizay, 26 avril. — Derondeau, dit *Durandeau*, 26 août, 6 sept. — Desaphy (femme), 23 juin. — Desauges, 30 mars. — Descloux, 26 août, 5 oct. — Deschamps, 19 janv., 30 août. — Desfosses, 29 mars. — Desgrandchamps, 29 nov. — Deslongchamps, 29 avril. — Desmarest (Louise), 28 sept. — Despons (fille), 18 nov. — Desprez, 15 mars. — Devaux, 21 juin. — Devoize, 13 sept. — Devonck, 10, 18 nov. — Diard (Alexandrine), 6 fév. — Dieu, 16 janv. — Dodolphe (des *abricots*), 8 sept. — Doffémont, 7 juin. — Domeck, 1er août. — Dorange, 20 oct. — Doron, 4 oct. — Dragon, 31 janv. — Droitecourt (femme). 25 nov. — Drouilly, 10, 18 nov. — Dubet, 15 août, 6, 15 sept. — Dubois, 6 déc., 12 août, 11, 15 sept. — Dubois (Rose), 27 janv. Dubos, 4 fév. — Dubrocard, 27 déc. — Dubuisson, 31 mai. — Duchin, 18 mars. — Dudoigt, 10 juin. — Dugas, 22 sept. — Duhamel, 14 août. —

1er avril. — Fontaine, 26 août. — Fontaneau, 25 mai. — Fontenay, 4 oct. — Forgemont, 8 déc. — Foucault-Varennes, 21 nov. — Foulon, 24 janv. — Fouque (fille), 10 nov. — Fouquet, 8 sept. — Fournage, 27 sept. — Fourneau, 12 avril. — Fourquemin, 26 avril. — Fourreau, 26 août, 13 sept., 19 oct. — Fourrier, 8 juin. — Fox, 12 août. — Frambourg, 30 août. — Franck, (fille) 27 mars. — François, 9 janv. — François-Auguste, 7 avril. — Frauly, 25 nov. — Frenzel, prêtre, 16 oct. — Frérot (*un dîner*), 12 juillet, 8 sept. — Fresson, 16 oct. — Friot (fille), 6 avril. — Froissard, 29 mars, 26 avril. — Fromage, 6 mai, 4 oct. — Froment, 4 sept. — Frementin (Joséphine), 8, 16 août, 22 sept. — G... (Auguste), *un dîner*, 20 sept. — Gabard frères, 31 mars. — Gaieté, 22 juin. — Gaillard, 27 janv. — Gaillard (Cath.), dite *Geiger*, 7 fév., 4 sept. — Galiay-Maria, 4 oct. — Galineau, enfant de troupe, 9 oct. — Gallimard, 23 sept. — Gamblin, 14 juin. — Ganneron (Honorée) 1er avril, 26 août. — Garcin, 25 nov., 8, 9, 14 déc. — Garnier, 26 juillet. — Garros, 4 avril, 31 mai. — Gasnier, 25 mai. — Gatineau, 5, 19 juin. — Gaud, 8 avril. — Gaudon, 10 mars. — Gauthier, 25 nov., 17 juillet, 22 sept. — Gautier fils, 13 avril. — Gautier-Baillorgeaux (femme), 25 avril. — Geoffroy, 8 nov. — Georges, 19 juillet. — Georget, 12 juillet, 4 oct. — Gérard, 27 juin, 12 juillet, 14 sept. — Germain, 15 sept. — Gervais, 25 nov., 8, 9, 14 déc., 27 janv. — Gevold, *sourd-muet*, 18 mars. — Gézard, 13 avril. — Gille, 8 juin. — Girard, 27 janv., 15 mars, 14 juin. — Girod, 17, 19 déc. — Girodet (Ve), 27 avril. — Girouard, 19 juin. — Gobel, 29 août. — Goberville, 26 avril. — Godard frères, 10 mars. — Godefroy (*restitution*), 21 janv. — Godet, 15 sept. — Godner (Anne), dite *Ségalat*. 19 juillet. — Goffray, 6 mai. — Goillin, 12 sept. — Goncet (*du vin*) 21 nov. — Gontier, 8 nov. — Gorichon, 4 oct. — Gosselin (fille), 27 janv., 4 fév. — Gougis, 14 sept. — Gougy, 27 fév. — Goujard, 10 déc. — Goulet, 17 juillet. — Goupy (famille) 25 juillet. — Gras, 11 août. — Grasso, 18 sept. — Grenet, 28 oct. — Griffon (femme), 19 janv. — Grimaldi, 27 janv. — Gronet, envers des enfans de chœur, 31 janv. — Grosmann, 8 avril. — Grosse-Tête, 12 août. — Gubiau (Ve), 17 juillet. — Guélard, 15 mai. — Guénivet, 3 oct. — Guérard, 8, 28 février, 9 mars et suiv. — Guérin, 21 juin, 15 juillet, 12 août. — Guérin (Jeannette), 18 sept., 19 oct. — Guérinet, 23 juin. — Guichard, 2 août. — Guilbert, 14 avril, 13 mai. — Guille, 13 sept. — Guillin, 28 oct. — Guyonneau, 14 avril. — Guyot, 3 oct. — H..., chapelier, 18 mars. — H..., prussien, 3 mars. — Habert, 18 janvier. — Hach, 14 oct. — Hamanais, 13 avril. — Hammadi-ben-Dada, 12, 17 juillet. — Hardelle (femme), 8, 28 fév., 9 mars et suiv. — Hébert, 8 nov., 27 janv., 8 fév. — Hébert (Louis), 26 avril, 14 juin, 18 oct. — Helstroffer, 21 juin. — Hemmer, 27 janvier. — Henri (Nathalie), 15 juillet. — Henry (Jos.), 12 juin. — Herragault, 13 avr. — Herrère, 4 avr. — Hervieu (Marie), 17 juillet. — Hilaire, lancier, 27 juin. — Hillion. — Hocdé, 13 avril. — Hoffmann, 10 janv., 10 février. — Houdard, 28 juillet. — Houdou, 25 juillet. — Houira, 14 sept. — Houiste, 10 nov. — Hournou, 8 avril. — Hubert, 23, 24 octobre. — Hubin, 2 juin. — Hurtz, 14 octobre. — Ibert, 19 janvier. — Imbert, 1er juin. — Izabal, 29 nov. — Isérable, 26 juillet. — J... — L..., vernisseur, 4 février. — Jackson (Marie), 4 août. — Jacob, 17 octobre. — Jacob (femme), dite *mère Moigneau*, 16 août. — Jacques (femme), 2 mai. — Jaeger (Madelaine), 23 juin. — Jager 21 juin. — Jantée, 6 sept. — Jaquetelle, 10 fév. — Jasseux, 20 oct. — Jay, dit l'*Ours*, 15 juillet. — Jay (Marie), 9 oct. — Jean, 5 sept. — Jeannette, 8 nov. — Jérôme, 21 sept. — Jézéquel, 2 juin. — Josset, 28 avril, 16 mai, 29 juillet, 18 août. — Jou, 12 novembre, 25 oct. — Jouanney, 30 sept. 30 oct. — Joubert, 19 août. — Journée (Apolline), dite *Diesbach*, 21 mars. — Judet, 25 mai. — Juglard, 4 août, 22 septembre. — Julien, 12 mars. — Jullian (Caroline), 19 janv. — Julliard (Claudine), 10, 29 mai. — Julliette, dit *Roméo*, 6 mai. — Jurtez, 19 juillet. — Justa, 10 août. — Juste, 7 sept. — Kesner, 29 août. — Kielh, trompette, 29 avril. — Kinsberg (Charlotte), 6 déc. — Klein, 19 avril, 12 août, 27 sept. — Kloster (fille), 14 octobre. — Kœsler, 9 fév. — Kuntz, 19 avril. — L... (Denis), 27 janv. — L... (Jacob), 5 janv. — L... (Léopold), les bons hommes d'une orgue, 13 sept. — L..., amant d'une veuve de trois jours, 16 juin. — L..., recéleur à *Grenelle*, 10 nov. — L..., employé, 5 juin. — Labédant, 18 sept. — Labrosse, 18 mai. — Labrunée, 1er mars. — Lacastre (fille), 14 juin. — Lachaux, 27 fév. — Lacombe, 23 octobre. — Lacour (un *dîner*), 24 nov. — Lafaix, 2 fév. — Laffargue (Marie), 12 avril. — Lafond, 9 septembre. — Lafontaine (époux et frère), 19 juin. — Laizour, 1er mars. — Lalance, 27 déc. — Lalot, 8 nov. — Lamant, 9 juin, 30 septembre. — Lambert, 10 déc., 27 janv., 19, 22 avril. — Lamblot, 21 mars. — Lamiotte (femme), 19 janv. — Lamothe-Gonthier, père et fils, 11 septembre. — Lamour (fille), 6 juin. — Lamure, 25 octobre. — Lamy, 24 nov., 10 oct. — Lancesseur, 25 nov. — Landeau, 15 novembre. — Laneuville, 24 oct. — Lanfant, 25 nov. — Lanteuille (des *dragées*). — Lanus, dit *Poulou*, 25 oct. — Lapellegerie, 25 mai. — Laplace, 28 juillet. — Laroche, 11, 23 sept. — Laroux, 24 oct. — Lasrenaudias, 24 août. — Lasseure, 23 déc. — Latoulippe (une *orgue*), 15 août. — Laumonier, 15 décembre. — Laure, 11 nov. — Laurent, 27 déc. — Lavache (Philippine), 25 oct. — Laval père et fils, 12 oct. — Lavergne, 12 avril. — Lavieille, 20 octobre. — Laviolette, 22 sept. — Leblanc, 2 juin. — Lebruc, 15 juillet. — Lebrun, 19, 22 avril. — Lécalier, 14 avril, 3 juin. — Lecat, 8 juin. — Lecat, dit *Letellier*, 27 avril. — Leclerc, 19, 26 juillet, 1er août, 4, 11 sept. — Leclerc, aveugle, 25 nov., 27 janv., 8 fév. — Leclerc (Ve), 10 mai. — Leclerc frères (du *plomb*), 25 oct. — Leclère, 24 mars. — Lecouteux, 26 août, 7 septembre. — Lecouturier, 27 avril. — Lecuyer, 22 fév. — Lecuyer (Ve), 8, 18, mars. — Lefèvre, 18 août, 6 sept., 31 oct. — Lefèvre (femme), 16 septembre. — Lefloche, 19 août. — Lefranc, 19 juillet. — Legall, 18 mai. — Léger, 23 mai. — Legrand (Mélanie), *enceinte*, 10 oct. — Legros, 27 avril, 11 septembre. — Lehoux, 27 janv. — Lejeune, 1er août, 22 sept. — Leleu, 11, 27 septembre. Leliéges, 5 déc. — Lelièvre, 13 avril. — Lelonp, 18 août. — Lemaître (un *dîner*); 6 oct. — Lemarchand, 11, 27 sept. — Lemeunier, 8, 28 fév., 9 mars et suivans. — Lenoble, 3 août. — Lenoir (fille), 25 oct. — Léocadie (de la *laine*), 22 septembre. — Leparoisse (femme), 14 nov. — Lepelletier, 29 nov. — Leroux, 18 mai, 15, 26 sept. — Leroux (Ve), 17 juillet. — Leroy, 15 juillet, 10, 14, 20 oct. — Leroy et sa fille, 23 juin, 17 juillet. — Lesage, 12 août. — Lesieur, 10 déc. — Lespagnol, 21 juillet. — Lessel (fille), 14 juin. — Lethuillier (fille), 10 fév. — Letourneur, 27 avril. — Leturmy, 20 octobre. — Levasseur, 14, 21 sept. — Léveillé, 7 avril. — Levieil, 8, 28 fév., 9 mars et suivans, 3 mai. — Levieille, 7 janv., 5 août. — Lévy, 27 mars. — Lezin, 25 nov., 8, 9, 14 déc., 27 janv. — Lhérondeau, 12 avril. — Lhuillier, 10 mars. — Liébing (Elisa), 7 juin, 25 octobre. — Liénard (Léonie), 22 mars. — Lime, 15 juillet. — Linique (Caroline), au *cimetière*, 13 mai, 7 juin. — Lion (des chevaux), 2 déc. — Lionne, 17 juillet. — Lira, 27 juin. — Longpré, 1er mars. — Loquart, 12 août. — Louis frères, 22 sept. — Lourdier, 1er aout, 22 sept. — Loysel. — Loyson, 13 avril. — Lucas, 26 août, 5 oct. — Lucas (femme), 24 mars. — Lucien, 10 mai, 17 juillet. — M... (Rosalie), 14 décembre. — Macaine, 10 mars, 6 avril. — Madec, 1er mars. — Magnier, 23 août. — Maillard, 17 juillet, 20 octobre. — Maillot, 12 juillet. — Malherbe, tambour, 24 janvier. — Mallot (femme), 26 oct. — Mallo, 19 avril. — Manceau Eugénie), 13 janv. — Mandon, 25 mai. — Marais, 10 mars. — Marceaux, 12 juillet, 12, 21 août, 27 sept. — Marchal, 8, 28 fév., 9 mars, 3 mai. — Marchand, 16 déc. — Marchand (deux *coqs*), 18 nov. — Marchié, 19 août. — Marcot (un *dîner*), 26 sept. — Mardaelle (un *dîner*), 8 sept. — Maresse, 6 mai. — Margotin, 14, 18 oct. — Marie (Antoine), 6 sept. — Marie (Eugène), 7 juin, 6 sept. — Marie (J.-B.), 20 sept. — Marie (Pierre), 26 avril. — Marotte, 21 sept., 4 octobre. — Martel, 27 janv. — Martel (Ve), 19 juillet. — Martessi, 18 sept. — Martin, 19 janvier, 22 fév., 8 avril, 2 juin, 12 août, 27 sept. — Martin, dit *Vorace*, 12 nov., 24 avril. — Martin (du *poisson*), 28 mars. — Martin (Marie), 19 juin. — Martineau (Madeleine), 3 mai. — Mas (femme), 10 mai). — Masset, 29 avril. — Masson, 22 juillet, 4, 21 sept. — Matiffa, 27 avril. — Maudet (Rose), 3 mai. — Mauër, 12 juin, 14 sept. — Mauger, 26 août, 5 octobre. — Maugeron, 6 mai. — Mayer (Cerf), 27 octobre. — Maynard, 22 septembre. — Mazetti, 3 décembre. — Mazey, 11 sept. — Mellier, 26 avril. — Melonnière (fille), 10 janv. — Ménard, 17 juillet. Méat, envers des saltimbanques, 22 sept. — Mercier, 26 déc., 19, 24 janv., 13 sept. — Merda, 25 sept. — Merlin, 27 janv. — Merzeau, 12 avril. — Messier (fille), 30 sept. — Meunier, 31 août. — Meyer, 30 août. Micaud, 26 nov., 8, 28 fev., 9 mars et suivans, 23 mars, 4 juillet. — Miette-Depierre (de), 2 août. — Mignot (Elisabeth), 12 juillet, 4 oct. — Mineret, 30 mars. — Miolle, 15 mars. — Miraut un *dîner*), 6 oct. — Mitivier (Ve), 14 oct. — Mitour, 19 sept. — Mohamed-Bel-el-Serruier, 22 mars. — Moignard, 10 août. — Moisson, 1er mars. — Mollerot, 22 juin. — Molliard (Symphorienne), 19 août. — Monard, 5 octobre. — Mono (femme), 29 avril. — Monprofit, 21 oct. — Monteinglant, 4 oct. — Montel (femme), 19 janv. — Moreau, 14 oct. — Morel, 5 juin, 22 septembre. — Morin, 27 déc., 16 janv., 30 mars, 3 mai. — Morinot, 11 nov. — Morosini, 26, 29 mai, 17 juillet. — Mosès, 3 avril, 19 juillet. — Moulin, 20 oct. — Moyse (Salomon), 28 avril. — Munier, 27 sept. — Musard, 29 nov. — Nanteuil, 5 juin. — Nazjolet, 19 juin. — Naudin, 8 nov. — Nesme (femme), un enfant, 1er juin. — Nicaise, 14, 17 oct. — Nicolet, 4 oct. — Nicolle, 10, 23 mai. — Nieul, 20 octobre — Noël, 25 nov., 8, 9, 14 déc., 27 janv. — Noguet, 4 oct. — Noireaux, 12 oct. — Noiret, 30 janv., 26 août, 5 oct. — Nolet, 10 févr. — Normand, 12 juillet, 11 sept. — Nougues, 4 avril, 31 mai. — Nourisson, 28 janv. — Oléon, 4 oct. — Oriol, 27 mars. — Ossart, 11 nov. — Ottmann, 17 juillet. — P... (Annette). — P..., à la Bastille, 25 sept. — P... (Jules), 2 oct. — P..., des *huîtres*, 19 nov. — P..., des *cigarres*, 22 nov. — Pacau, 23 juin. — Packinski, 22 mars. — Padelièvre, 3 mai. — Paget (femme), 13 mai. — Pagot, 28 avril. — Palet, 21 janv., 18 août. — Panagé, 22 sept. — Papillon, 5 juin. — Paquet, 23 nov. — Pard (femme), 27 janv. — Pariset (femme), par *vœu*, 9 fév. — Parissot, 3 avril. — Parmentier, 4 sept. — Parret, enfant de troupe, 25 avril. — Pascal, 21 sept. — Pataut, cuisinière, 20 sept. — Patureau (un *dîner*), 8 sept. — Pauchet, 11 sept. — Paujat, 6 sept, — Paute, 3 oct. — Pays, 15 mars. — Pécry, 26 oct. — Pelcerf (Mélanie), 27 sept. — Pellerin, 26 août. — Pelletier (un *dîner*), 15 juillet, 25 sept. — Pelot, municipal, 30 janv. — Pelvey, 10 mars. — Perrin, 23 oct. — Perrodin, 8 avril. — Peruchi (femme). 18 sept. — Petit, 10 nov., 24 mars, 14 sept. — Petitjean, 24 mars. — Petitot, 12 nov. — Petreau, 6 sep. — Petrus (Annette), 27 déc. — Peulevé (femme), en *homme*, 7 sept. — Peyrard, 18 oct. — Pèze, 10 janv. — Picot, 2 juin, 11, 19 sept. — Piednoir, 8, 28 fév., 9 mars et suivans. — Piednoir (Ch.) 14, 21 mars, 4 avril. — Pierre-Joseph, 4 août. — Piget, 27 mars. — Pillardeau (femme), pour son âne, 16 juin. — Pillon, 27 juin. — Pilou, 14 juin. — Pinton, 15 nov., 14 déc. — Piolé (femme), 8 nov. — Piquet, 11 sept. Piquet (femme), 15 sept. — Pivet, 12 juillet. — Plançon. 16 janv. — Ploch, 28 avril. — Poncet, 22 sept. — Ponty, 5 sept. — Poudavigne, 12 avril. — Poulain, 10 déc. — Pôulizac, 19 août. — Poullet (Marguerite), 2 août. — Pourcelle, 27 janv. — Pournin, 22 juin. — Pozzi, 18 sept. — Pradier, 18 oct. — Préaux (femme), 14 juin. — Prédessac, 8 mars. — Pricot, 5 déc. — Prieur, 21 fév. — Pruneau, 18 sept. — Prunet, 26 avril. — Puissant, 17 juillet. — Quénard (un *dîner*), 25 oct. — Quénot, 28 oct. — Quéré, 14 nov. — Quesnel, 13 mai. — Quintard, 19 août. — Quintaud, 2 août. — R... (Camille), 9 mai. — R... (Jean), 3 oct. — R..., une malle, 30 sept. — Rabot, 7 avril. — Raçois, 20 oct. — Radiguet (Louise), 21 janv. — Rafi, 25 mai. — Raimbault, 27 décembre, 27 janvier. — Ramoger, 25 janv. — Rantet, 18 oct. — Raplain, 15 août. — Raymond, 7 juin, 16 sept. — Raynal, 12 nov., 26 avril. — Renard, 30 oct. — Renard (Catherine), 18 oct. — Renet, blessé à *Bercy*, 15 mars, 5 avril, 12 juillet. — Resage, 15 mars. — Retail (Jeanne), 3 mai. — Ricard, 17 juillet. — Richard (Marguerite), 19 janv. — Riégert, 10 juin. — Rigaud, 29 avril. — Righini, 18 sept. — Rigot, 11, 16 sept. — Ripamonty, 14 oct. — Ritter (Rosalie), 2 oct. — Rivello, 27 avril. — Robert, 12 nov., 2 juin, 11, 19 sept. — Robert (un *dîner*), 15 sept., 30 oct. — Robillard, 27 fév., 29 août. — Robin, 14 avril. — Roblin, 29 sept., 30 oct. — Roch, 19 juin. — Rocher, 6 sept. — Rodier, 12 avril. — Rogné, *des lapins*, 22 sept. — Rohaut, 17 juin. — Rolland, 19 juillet. — Roque, 1er mars, 25 mai. — Rosalie, 8 nov. — Rossignol, 20 février. — Rougeot, 23 mai. — Roussel, dite *Couture*, 27 janv. — Rousset, 22 juin, 18 sept. — Roux, 30 sept. — Roverdy, 29 août. — Royer, 24 nov., 14 juin. — Rozier, 10 déc. — S... (Auguste), 31 mai. — Sabatier, 4 oct. — Sahuc, 16 août. — Sahuquet (Marie), 27 avril. — Saint-H... (de), 21 sept. — Saint-Rémy, 10, 19 nov. — Salancy, 8 déc. — Salivet, 17 juillet. — Salomon, 18 oc.. — Samès, 6 mai. — Sancy (fille), 21 juillet. — Sartiaux, 17 déc. — Saulnier, 19 juillet. — Sauvageon, 6 sept. — Sauvineau (Ve), 3 mai. — Savard (femme). — Savary, 12 août. — Savati, 18 sept. — Savin (du *vin*), 27 sept. — Savinel, 13 avril. — Schérer, 10 mars. — Schneider, 12 juillet. — Schwarte, 14 juin. — Secret, 13 sept., 25 oct. — Sedan (Marie), 22 sept. — Séguin, 5 déc. — Seignon (femme), 5 sept. — Sellier, 7 juin, 17 juillet. — Sellier, dit *François*, 17, 20 déc. — Semouillard, 30 août. — Seners, 11 avril. — Senouilhet, 4 août. — Sh..., 1er mai. — Shmidt, 18 août. — Shmidt (femme), 5 sept. — Shwards, 21 fév. — Sibuet, 14 juin. — Simon, 8 mars, 9, 10, 23 mai, 31 oct. — Sirurguet, 21 juin. — Sirven, 10 déc. — Soliman-ben-Abdelrahman, 27 janv. — Staldrafe, 29 nov. — Stile, 8 nov. — Stinville, aliénée, 7 août. — Sudre, 22 sept. — Sumel, 1er août. — Supper, 5 août. — Surta, 12 juillet. — T... (Charles), 24 mai. — T... (David), 13, 15 février. — Tanto, 14, sept. — Tanton, 22 sept. — Terré, 17 juillet. — Testevide, 23 mai. — Thérin, 7 juin. — Terral, 21 sept. — Thévenet, 12 juin. — Thierry, 26 mai. — Thiriot, 22 mars. — Thomassini, 13 mai. — Thoreau, 27 déc. — Thouvenin, 28 oct. — Thuillier, 11 nov. — Thiennet, 22 juillet, 4 sept. — Tilly, 19 janv., 22 février. — Tissier, 12 juillet, 12, 21 août, 27 sept. — Tonnelier, 14 juin. — Tortapienne (un *chardonneret*), 17 juin. — Toulippe, 26 sept. — Touron, 31 janv. — Tourriangle, 22 sept. — Touzé, 19 avril. — Triboullois, 6 sept. — Trilles, 8 mars. — Trois-Gros, 26 avril. — Troussel, 19 avril. — Trouvé, 28 mars. — Truelle (Jeannette), 27 déc., 16 janv. — Ulmann, 11 janv — Ulrich, 10 nov. — V... (femme), *enceinte*, 24 déc. — Vacheron (Madeleine), 5 sept. — Vaidy, 21 nov. — Valhin, 5 déc., 21 fév. — Vallet, 10 nov. — Vannier, 21 fév. — Vary, 10 fév. — Vasseur, 19 juin. — Vaudin, (un *dîner*), 25 sept. — Vautier, 29 mars. — Vautrain, 11 sept. — Vauvelle, 10 juin. Veinbach, dite *Webas*,, 26 avril. — Veynen, 25 nov. — Vermorel, 24 juillet. — Vernier, 16 août. — Verrier, 11 juillet. — Verrier, dit *Mitar*, 10, 17 nov. — Vial, 27 déc., 16 janvier. — Vidier, 14 juin. — Viel, 7 janv. — Vigiolas, 18 sept., 19 oct. — Vignet, 12 déc., 26 mai, 26 août, 5 oct. — Vigoni, 18 sept., 19 oct. — Vilain, 26 avril. — Villette, 12 oct. — Villa, 22 mars. — Vincent; 1er mars, 12 avril. — Violet, 19 janv. — Viot, 29 août. — Voilet frères, 22 mars. — Vollard jeune, 24 janv., 6 mars, 18 avril. — Wagner, 26 avril, 30 sept. — Willinck, 25 mai. — Wirtz, 27 sept. — Wittmer (une bourse vide), 25 mai. — Wustorn (fille), 10 mai. — Yven, 2 juin. — Zeller frères, 13 juin. — Six commissionnaires, 12 nov. — Un porteur de bains, 16 nov. — Deux dandys, à l'Ambigu, 19 nov. — Un commissionnaire chez un savetier, 30 nov. — Un menuisier. — Une religieuse, 12 janv. — Un faux nègre, chez un changeur, 6 fév. — Sept femmes, à *Glasgow*, 13 fév. — Des visiteuses d'officiers, 16 fév. — Neuf voltigeurs ponr un fromage, 18 février. — Une dame chez un traiteur, 6, 24 mars. — Un commis (200,000 francs), 22 mars. — Un clerc d'huissier, chez un traiteur, 30 mars. — Quatre gamins, boulevard Saint-Martin, 12 avril. — Un Polonais, 21 juin. — Une femme, en homme, dans une auberge, à *Rennes*, 11 juillet. — Une autre femme vêtue en homme, 5 août. — Un chiffonnier (des pommes de terre), 1er septembre. — Un médecin (les pavés d'une route), 16 sept. — Un lancier, chez son capitaine, 28 sept. — Shérif, se volant lui-même, au *Mississipi*, 14 oct. — Une femme *enceinte* (du pain), 26 oct. — Deux enfans (de la friture), 27 sept. — Bande, rue du Haut-Moulin, 21 nov., 12 déc. — Autre, faubourg Saint-Antoine, 22, 24 nov. — Bande de *Vendéens*, à Cantache, vol de *deniers publics*, 16, 18, 21, 23 fév. — Bande, aux environs de *Strasbourg*, 9 oct. — Autre dans le *Gers*, 25 oct. — Dans la *Nièvre*, 7 oct. — Aux Gondoles parisiennes, 8 nov. — Aux abords des théâtres, pendant un brouillard, 17 nov. — A la place royale, 7 janv. — Au café d'Aguesseau (restitution), 16 janv. — Au faubonrg Saint-Germain, 22 fév. — Rue Basse-Porte-Saint-Denis, 12 mars. — Aux environs de la Bourse, 16 mars. — A l'exposition de l'industrie, 22 juin. — Aux Champs-Elysées, 17 juillet. — Au ministère du commerce, 7 janv., 5 août. — Aux affaires étrangères, 5, 6, 7 sept. — Au Jardin-des-Plantes (épingle conservatrice). — Rue Brise-Miche, 9 août. — Aux bains froids, 18 août. — Au Champs-de-Mars, dans un équipage, 16 sept. — A *Montfort-sur-Risle*, 18 janv. — Au séminaire de *Cahors*, 10 avril. — A l'Opéra de *Londres*, 14 avril. — A la queue des *Variétés*, erreur du voleur, 27 avril. — A un mariage, 26 août, 5 oct. — Au club de *Pall-Mall*, 21 sept, — A la poste de *Rome*. — A la *Roulotte*, 20 oct. — Chez un commissaire, 13 fév., 21 juillet. — Chez un perruquier, 27 fév. — Chez une portière, 18 avril. — Chez un bonnetier, 2 juin. — Chez des traiteurs, 3 février, 12 juillet, 25 oct. — Chez un boulanger et un savetier, 12 août. — Chez le curé des *Batignolles*, 14 août. — Envers un blanchisseur, 15 mai. — Envers un légionnaire, 22 mai. — Envers des dames, rue du Grand-Chantier, 10 avril. — Dans les cabinets de lecture, 18 sept. — En visitant des logemens, 9 mars, 29 juill. — Aux diligences, 15 mars. — Sur les voitures de roulage, 11 juillet. — Dans les carrières de *Montrouge*, 7 déc., 20 fév. — Des dépêches à *Grenoble*, 12 janvier. — A la malle de *Toulouse*, à *Marseille*, 10 avril. — Une voiture attelée, quai Jemmapes, 16 janv. — Filou sautant au-dessus des chevaux d'un omnibus, 26 avril. — Ecus tombant d'une voiture, partage avec le propriétaire, 21 juin. — Un cheval par un amoureux, 29 juillet. — Amoureux pris pour un voleur, 1er juin. — Voleurs perdant leur charrette, 2 sept. — Du plomb au Palais-Royal, 14 janv. — Les paletots, 20 janv. — La dame à la volaille, 28 janv. — Deux candelabres, à gaz, 30 janv. — Une lanterne, 22 mars. — De la poudre d'or, aux docks de *Londres*, 3 avril, 19 juill. — L'étendard d'un rassemblement, 6 avril. — Le panier de pains d'un boulanger, 11 juillet. — Une fraction de service à thé, à *Londres*, 5 oct. — Un manteau pour une maîtresse, 20 oct. — Jambon pesé et payé pour du coton dans le sac d'un voleur, 31 juillet. — Instrumens de vol trouvés dans une gargouille, 22 juin. — Voleur effrayé par un coup de pistolet, 21 nov., 5 janv. — Voleur reconnu dans l'auditoire par un témoin, 23 sept. — Tortures exercées sur une jeune fille innocente, 19 juin. — Voleur tué par un coup de feu, 20 déc. — Vol supposé par un orphelin pour être élevé à la correction, 4 août. — Vol empêché par un escamoteur, 27 juillet. — Vol au *testament*, 17 janv. — Aux *brocs*, 23 mars. — Voleurs arrêtés sur le pont Neuf. — Dévoûment d'un voleur, 21 fév.

Vols dans les églises. — David, à Sainte-Elisabeth-du-Roule, 27 décembre, 25 janv. — Perrot, 15 sept. — Vidmer, à Saint-Roch, 26 avril. — A Saint-Ambroise, 14 avril. — A Saint-Germain-des-Prés, 31 janv.

Van-Schultz, 11 janv. — Vouillot, 20 avril. — Vouty (demoiselle), 14 oct. — Voysin de Gartempe, 27 sept. — Vuibert, (femme), 9 oct.

W

Waddhall, 30 mai. — Waddington, 16, 19 mai. — Wahl, 27 avril. — Walewski, 7, 20 juin. — Walhen, 27 déc. — Walker, 18 mai. — Wanchsten, 7, 11 août. — Wanghen (femme), 3 juin. — Waquez, 16 oct. — Ward, 9 mars.

Warech. Sa coupe peut-elle être faite par des habitans d'une autre commune, quoique agissant pour le compte d'un habitant du lieu? 24 juillet.

Warenghem, 26 janv. — Warnout, 22 août. — Wasse (demoiselle), 9 oct. — Watelle, 29 mars. — Waterford, 4 sept. — Watier, dit *Lanoix*, 7 mars. — Webber, 11 fév., 14 avril. — Wehl, 3 oct. — Weidert, 26 sept. — Weiss, 11 mars. — Weltzer, 13 sept. — Wentworth-Beaumont, 17, 21, 22, 25 nov., 1, 5, 9, 21, 22 déc. — *Werther* de banlieue, 16 déc. — Westley, 16 sept. — White, 23 janv. — Wiésecké, 24, 25 nov., 8 fév., 12 juin, 28 août. — Wigney, 15 nov. — Wiguelin, 17 mai. — Willandt, 10, 13, 22, 23, 24, 27 déc., 2 fév. — Willett (mistriss), 2 nov. — Willette, 21, 27, 31 juillet. — Wilmot, 5 sept. — Wilson, 24 juin, 30 sept. — Winsberghe (Marie), 10 fév. — Winturon, 16 oct. — *Wirwignes*, commune, 22 juin. — Wolff, 7 juin. — Wolff (Minette), 19 mai. — Wolowski, 6 déc. — Wolsey, cardinal, 23 juin. — Woodham (mistriss), 19 juillet. — Woolfrey (Ve), 2 nov., 15 déc. — Worms de Romilly, 14 oct. — Wortmann, 18 mars, 21 avril, 30 mai. — Wright, 9 janv. — Wulveryck, 13 sept. — Wurtemberg (prince de), 25 août, 22, 29 sept.

Y

Yon, 9 janv. — Young, 11 fév., 14 avril. — Yvert, 13, 14 oct. — Yves, 21, 22 déc. — *Yvetot*, ville, 30 sept.

Z

Zilgs, 26 juillet.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES.

LOI DU 31 MARS 1833.

Formations.

Abeille (société de l'), 30 juin. — Achet et Ce, 10 déc., 2 août. — *Acide borique*, 24 oct. — Ador aîné et Ce, 18 fév., 2 sept. — Aeschimann et fils, 11 août. — *Affichage*, 18 avril, 29 sept. — Agirony (A.-B.) et Ce, 20 sept. — Albanel et Martin, 5 déc. — Albrect (T.) et Ce, 17 nov. — Allain et Ce, 22 sept. — Allaire, Lepage et Ce, 17 janv. — Allard et Michel, 30 déc. — *Alliance* (incendie), 31 juillet. — Allien et Ce, 23 nov., 26 juin. — Allier et Ce, 19 janv. — Alvarez et Ce, 19 juin, 20 oct. — Amyot et Barbereau, 4 fév. — Andelle et Soulas, 2 fév. — André et Ce, 30 juin. — André et Cottier, 5 avril. — André frères et Carié, 1, 2 sept. — Année (T.-H.) et A. Hayet, 2 mars. — Anquetin et Ménard, 28 juillet. — Anthon frères, 13 oct. — Antoine et Ce, 12 déc. — Arlincourt (d') et Ce, 2 nov. — Arlot aîné, 10 janv. — Armengaud aîné et Ce, 4 janv. — Arnoux et Ce, 28 juillet. — Aron-Javal (L.), 6 déc. — Arrowsmith et Ce, 26 sept. — *Asphalte-Guibert*, 27 janv., 15 juin. — *Asphalte de Val-de-Travers*, 6 janv. — Aubenas (d') et Ce, 26 avril. — Aubert et Ce, 7 avril. — *Audience*, journal, 30 août. — Avesque et Denet, 24 déc.

Bacquart et Ce, 29 juin. — Baecque (Théodore de) et Ce, 15 juillet. — Bailly et Ce, 26 août. — Baily et Ce, 8 fév., 13 juin. — Balin et Desvignes, 1er fév. — *Banque d'amortissement*, 7 janv. — *Banque des Ecoles*, 2 déc. — *Banque des familles*, 4 fév. — Baratin et Ce, 30 mai, 4 juillet. — Barba fils et Ce, 2 nov. — Barbe (P.-M.) et Lhuillier, 10 janv. — Barbier et Travaillot, 21 nov. — Barenne (femme) et Ce, 15 juin. — Barnabé et Ce, 29 août. — Barre, Louis et Ce, 21 août. — Barret et Ce, 28 déc. — Barruel et Ce, 27 fév. — Barth et Plichon, 3 fév. — Barthélémy et Ce, 13 mai, 14, 19 juillet. — Bary et Ce, 27 fév. — *Basse-Camargue*, 26 mai. — Batardy et Guérin, 15 juin. — *Bateaux accélérés du nord*, 11 sept. — *Bateaux à vapeur en fer de la Marne*, 28 déc. — Baud et Jovinet, 18 fév. — Baudet (Vincent de Paule) et Ce, 2 janv., 1er mai. — Baudouin et Rousselet, 16 déc. — Bayard de la Vingtrie frè-

res et de Vergis, 6 avril. — Bazin aîné et Blanchet, 11 juillet. — Bazin et Soitier, 4 oct. — Beaudeau (Charles) et Ce, 15 mai. — Beaudineau, Binet et Ce, 14 oct. — Beaudineau, Bocquet et Ce, 24 janv., 14 oct. — Beaulard et Descamps, 9 nov. — Beaurepaire (H. de) et Ce, 1er avril. — Béchet jeune et Labé, 19 juillet. — Béjot jeune et Ce, 9 déc. — *Belle et Banne* et Ce, 30 juin. — Bellegarde (de) et Ce, 9 oct. — Bénard et Ce, 16 juin. — Bénard (J.) et L. Despierres, 13 juillet. — Benent et Blondel, 29 juin. — Bérenger-Roussel et A. Sonis, 7 janv. — Bernard (J.) et Ce, 19 janv. — Bernard (Jules) et Letanneur, 4 sept. — Bernard et Levet, 26 janv. — Bernardière (L. de) fils et Ce, 2 fév. — Bernheim, Labouriau et Ce, 30 juin. — Berthomieu, Bernadotte et Ce, 18 avril. — Berthot et Ce, 30 déc. — Berthot, Beau, Dossin et Ce, 25 oct. — Bertin, Bouland, Pillore et Ce, 1er mars. — Berton, Batel et Ransons, 14 juin. — Berton et Renaud, 30 mai. — Bès et Dubreuil, 27 sept. — Besson (J.) et Brun-Gallienne, 23 mars. — Béthune (L.) et Ce, 18 sept. — Bezançon (F.-J.) et Ce, 11 nov. — Beziat-Audibert et Ce, 26 avril. — Bicheron et Stoll, 9 déc. — Bidault et Ce, 28 nov. — Bigie (Charles) et Ce, 12 mars. — Billiet frères, 21 avril, 27 juil. — Binoche frères, 28 sept. — Biscop et Amette, 23 août. — Blain et Ce, 26 janv. — Blair, Chevalier et Ce, 8 mai. — Blanc (Louis) et Ce, 30 déc. — Blanc des Foucades (Eugène) et Ce, 18 nov., 11 mars, 22 juin. — Blanchet, 13 sept. — *Blanchisserie de la Gare*, 9 nov., 12 déc., 8 juin. — Blanquet frères, 10, 14 août. — Blondeau et Lefèvre, 22 mars. — Blondeau de l'Etang et Ce, 26 oct. — Blouet et Ce, 6 janv. — Blum (A.) et Ce, 15 déc., 16 oct. — Bohnert et Kern, 12 avril, 23 août. — Boignes et Ce, 23 janv. — Bonnet, Bonnard et Ce, 17 nov., 20 avril, 2 mai, 12, 19 oct. — Bonnet et Villermé fils, 21 nov. — Bonnet, Villermé et Denière, 12 mai. — Bonnevie (Jean), 30 déc., 2 janv. — *Bons livres*, 2 nov. — Bontems, Lemoine et Ce, 5 mai. — Bontoux et Ce, 29 avril. — Boquet frères et Sautreau, 10 janv. — Bordeaux et Letourneau, 2 août. — Borgnis-Desbordes et Ce, 5 déc. — Bosselin et Ce, 15 sept. — Bossu et Druot, 26 juillet. — Bossuroy et Herbet, 17 fév. — Bouchet frères, 18 avril. — Bouchut et Revy, 8 fév. — Boudier (S.), 18 avril. — Boudon et Ce, 6 sept. — Bouet et Ce, 3 juillet. — Bougon et Chalot, 15 juin. — Bouis aîné et Ce, 30 juin. — Bourdeilles (de) et Ce, 31 janv. — Bourg-Saint-Edme et Ce, 8 nov. — Bourgeois et Ce, 6 juin. — Bournicat et Ce, 16, 20 oct. — Boursier et Mauduit, 10 juin. — Bousignac (L. de) et Ce, 25 mai. — Boussard et Bordet, 2 mars, 4 juillet. — Boutan et Ce, 21 nov. — Boutard, Vignon et Ce, 27 mai. — Boutoey et Ce, 8 nov. — Bovy et Ce, 31 déc. — Boyer et Vecten, 13 janv., 10 oct. — *Brasserie anglaise*, 10 nov. — Brazier (Henri) et Ce, 9 fév., 18 avril. — Breton et Baudouin, 2, 4 janv. — Briard frères, 27 fév. — Brierre-Vallée et Ce, 13 juillet. — Brocchi et Ce, 29 mars. — Browne-Agassiz et Ce, 10 juillet. — Brunet et Loiseau, 6 déc., 5 oct. — Brunier, Gueit et Ce, 27 juin. — Bruyer et Ce, 27 fév. — Buffaut, Truchon et Devy, 6 mai. — Buisson et Montagnon, 12 janv.

Cabanis (J.-B.) et Antoine-Henry, 25 janv — Cailliez et Baecque, 13 janv. — *Caisse limousine*, 23 déc. — Cally et Ce, 18 mars. — Camus (Ch.) et H. Letroublon, 25 avril. — *Carrières à plâtre de Pantin*, 9 déc. — Castro et Ce, 19 juin. — Cathelineau frères, 11 janv. — Cathiard frères, 4 oct. — Cattier fils (J.) et Geiger, 27 fév. — Chabraux et Bergadieu, 20 mai. — Chambaud fils et Chaplain, 12 août. — Chameroy et Ce, 26 août. — Champigneulle (Sophie et Pauline), 18 juillet. — Champion (Louis), 15 sept. — Chancerel (A.), Bénier et Ce, 6 mai. — Chantier et Ce, 15 nov. — Chapitel et Planque, 22 mai. — Chardon et Bloquel, 11, 14 fév. — Chardon et Isoard, 24 août. — Charlieu et Ce, 27 fév. — Charpentier-Appert et Ce, 13 oct. — Charvet et Ce, 7 sept. — Châtelain et Ce, 25 fév. — Chaumas frères et Ce, 9 juillet. — Chaumette jeune et Ce, 11 nov. — Chautard et Ce, 26 juillet. — Chavenaz et Golaz, 10 janv. — Chedeaux (P.-J.) et Ce, 7 juillet. — Chenal et Ce, 5 janv. — Chéron et Ce, 18 juillet. — Cherrier (Gillissen) et Ce, 27 mai. — Chesneaux et Ce, 22 avril. — Chesnon (Lucien) et Marchand, 9 août. — Chevallier, et Ce, 19 décembre. — Chevré aîné et Rochard, 23 septembre. — Choron et Denis, 14 janv., 6 mars. — *Claridge's patent asphalte company*, 24 juillet. — Claude et Pierre Jeune, 16 octobre — Claustre et Bordier, 7 mars. — Clavaud (A.) et Ce, 12 mai. — Clerc (Achille) et Ce, 4 mars. — Cluze (Ph.), 15 fév. — Cochard et Argand, 3 mars. — Cockerill (Jean-Baptiste) et Ce, 1er juin. — Cocq (Henri) et Sanderet, 4 oct. — Cohin frères, 26 août. — Coignet et Ce, 17 février, 18 mai. — Collas (A) et Barbedienne, 13 déc. — Colliau fils, Gamard et Ce, 12 mai. — Collin et Ce, 23 mars. — *Comptoir du commerce*, 18 nov., 11 mars. — Conil et Ce, 6 octob. — *Conseil des Notaires*, 4 sept. — Constant (Jean-Baptiste) et Ce, 1er juin. — *Corsaire*, journal, 21 nov. — Corroyer et Ce, 30 mai. — Cottin et Brébion, 18 janvier. — Couanon et Abadie, 23 février. — Courant et Duri, 30 mars. — Cournand, Grenet, 10 févr. — Cournand, Grenet et Ce, 13 juillet. — Courregeolles et Ce, 1er janvier. — *Courrier français*, 6 mai. — Cousin jeune et Ce, 2 juin. — Coustard et Naury, 8 fév. — Couturier et Ce, 22 juin, 30 oct. — Cretté et Bergeron, 26 janv., 15 sept. — Croppi oncle et neveu, 7 oct. — *Cuisson des abattis*, 9 janv. — Cullat et Ce, 7 juin. — Curmer (L.) et Ce, 16 fév.

Dablaing, Thomassin et Ad. Sombret, 15 avril. — Dagneau et Genuel, 28 janvier. — Dambrun et Poumaroux, 4 sept. — Daniel et Ce, 19 sept. — Dasse et Ce, 14 juillet. — Daubeil (Louis) et Ce, 6 oct. — Daublaine et Ce, 21 déc., 5 juillet. — Dauchel et David, 15 juin. — Dauphin et Lévêque, 26 nov. — Daussigny et Roux, 26 oct. — Daux et Deroy, 10 janv. — David et Ce, 30 déc. — Decante et Lerasle, 4 mars. — Decaen frères et Ce, 16 janv. — Dechevailles (P.) et H. Bertrand, 4 juillet. — Dècle et Ce, 26, 29, 30 nov., 15 déc. — Decourdemanche et Ce, 5 déc. — Defert et Lemaigre, 11 février. — Dehaies (Christophe), 8 mai. — Delaborde et Ce, 11 févr. — Delachâtre et Rivail, 17 mars. — Delachaussée et Racagel, 9 nov., 23 mars. — Delalain (Jules) et Ce, 24 août. — Delalonde (marquis) et Ce, 24 août, 13 sept. — Delamarre et Ce, 24 nov., 25 avril. — Delamotte (C.) et Ce, 6 sept. — Delanchy et Desboves, 15 avril. — Delaplace et Ce, 25 avril. — Delasnerie frères, 14 juin. — Delattre et Bonnard-Fouvillars, 24 oct. — Delenne et Ce, 18 févr. — Deleuze (G.) et J. Weil, 19 oct. — Delion et Ce, 2 oct. — Delloye et Ce, 13 déc., 4 juillet. — Delolme fils et Ce, 12 janvier. — Delon (Charles) et Ce, 17 janv., 19 juillet. — Deloy et Duval, 3 février. — Delpech et Ce, 30 août. — Delport et Ce 29 avril. — Demange et Ce, 14 juin. — Demarque frères et Ce, 29 sept. — Démery et Ce, 18 novemb. — *Démocratie*, journal, 5 sept. — Denirouse et Ce, 13 mai. — Denizet jeune et Ce, 5 janv., 4 mai. — Denoyelle et Fournereau, 8 juillet. — Dépensier et Leduc, 3 mars. — Depille et Boyer, 15 déc. — Deretz (Ath.) et Ce, 7 nov. — Derne et Bachelier, 8 juin. — Desforges et Ce, 14 déc. — Desmoutis et Ce, 13 janv. — Desportes (F.) et Ce, 26 sept. — Despréaux et Ce, 4 février. — Desrez (Auguste) et Ce, 28 mars, 14 juin, 24 juillet. — Detaille et Edmond Pillion, 7 août. — Devillaine fils et Ce, 5 sept. — Devillers et Chambre, 30 août. — Dezobry, Madeleine et Ce, 30 janv. — Didelot (Louise) et Ce, 25 mai, 2 juillet. — Diesny et Bourcart, 15 mars. — Dieulouard et Ce, 10 nov. — *Dilettante*, journal, 12 janv. — Dolley et Ce, 2 oct — Domaine et Ce, 1, 15 mars. — Domarazki (A.) et Ce, 10 février. — Dorange et Ce, 8 mars. — Dorent et Laforest (Fes), 6 mars, 13 juin. — Dorival, Vergnaud et Ce, 14 février. — Dossonville (Désirée) et Gumoens, 14 sept. — Douchain et Péchard, 7 juillet. — Douche et Sement, 30 nov. — Douillet et Ce, 27 févr. — Drevon et Ce, 29 septemb. — Dreyfus frères, 5 avril. — *Droit*, journal, 10 mai. — Drouet et Ce, 21 juin. — Dubarle et Rogier, 12 déc. — Dubois, d'Aubenas et Piot de Berle, 26 oct. — Dubois et Dupuytrens, 16 oct. — Dubourjal et Laporte, 8 février. — Duchadoz et Ce, 9 févr., 13 mai. — Ducrot et Petit, 15 nov. — Dufay (A.) frères et Mercier, 24 avril. — Dufour (P.) et Ce, 15 sept. — Dugarin et Peigné, 17 déc. — Duhamel et Mourmant, 22 avril, 29 mai. — Dujarrier et Ce, 27 juin, 29 août. — Dupaix, Bienbar et Ce, 21 juin. — Dupan (Louis) et Ce, 23 juin. — Dupont frères et Dufour, 13 juillet. — Dupont (Ach.) et Tolle, 14 janv. — Dupré (A.), Legros et Ce, 2 mai. — Dupuis et Ce, 22 mai. — Duquesne, Testelin, et Ce, 11 sept. — Durandeau jeune et Ce, 19 août. — Durant et Ce, 25 nov. — Durecu (Armand), et Ce, 24 déc. — Dureuille, Pichat frères et Ce, 4, 20 mars, 15 sept. — Duriez père et Ce, 14 sept. — Dutacq et Ce, 16 déc. — Dutailly, Armand et Herbillon, 2 févr. — Dutertre et Ce, 2 sept. — Cuvillard et Ce, 22 fév.

Eaux d'Auteuil, 2 déc. — *Echo des imprimeurs*, 27 mai. — *Echo musical*, 31 mars, 27 oct, — *Eclair*, journal, 22 avril. — Edouard sœurs, 19, 22 déc. — Edward-Loos et Ce, 24 avril. — Eichthal (Louis d') et Ce, 12 janv., 30 mars. — Edmond, de Gournay et Ce, 29 sept. — Enslen et Ce, 21 déc., 1er mars. — *Entrepôt des Marais*, 14 juin. — *Entrepôt réel des Douanes*, 2 déc. — Epenater et Pitzschk, 15 août. — Esnault-Peltrie et Robillard, 19 mai. — Estibal et Ce, 14, 18 nov. — Estienne, Delachaume et Ce, 22 avril. — *Espérance*, journal, 22 avril.

Faguer, 23 juin. — Fain (A.-E.) et Thunot, 8 avril. — Farjas et Proust, 5 déc. — Fau et Ce, 6 déc., 11 février. — Fauchey et Huss, 15 sept. — Faure (L.-V.), Quentin fils et Ce, 11 août. — Fauvage fils aîné et Ce, 13 sept. — Fauvety fils et Ce, 11 février. — Fauvety et Talbouis, 31 mars. — Félix et Ce, 9 févr. — Ferey et Ce, 9 déc., 22 juin. — Flayolle aîné et Ce, 22 nov. — Fléchey et Ce, 23 février. — Fronfrède (Joseph de), Balmossière et Ce, 21, 22 nov. — Fontaine et Feval, 5 juillet. — Fort (André) et Ce, 2 mars. — Fouet et Ce, 18 février. — Fouet, Wasse et Ce, 3 mars. — Fourchon et Ce, 26 août. — Fourié (Léopold), et Ce, 26 sept. — Fournier et Desjardins, 29 déc. — Fournier et Pelletier, 9 fév. — Fournier fils et Pontremoli, 16 mars. — Fournier et Wateau, 15 août. — Foy (Isaac) et Co, 24 avril, 26 mai. — *France contemporaine*, journal, 5 janv. — Franck et Nephtaly Lévy, 13 oct. — Françoisse et Perrenoud, 27 juillet. — Franquelin et Camier, 19 juillet. — Fricault et Desfourneaux, 14 août. — Froger (Joséphine) et Ce, 3 juin. — Fromont et Ce, 1er août.

Gaëtan, Lacecilia et Ce, 27 oct. — Gageot cousins, 11 mars, 4 août. — Gagneau frères, 26 juillet. — Gaillard (J.) et Ce, 17 mars. — Gaillard (A.) et Leclerc, 4 janv. — Gailleton, Boullay et Ce, 13 janv. — Gallais et Ce, 6 juin. — Gallet frères et Ce, 11 juillet. — Gallissot et Ce, 13 octobre. — Galmard et Perrody, 1er févr. — Gambart (E.) et Janin, 4 fév., 7 juillet. Gandillot et Ce, 2 août, 17 oct. — Gandolphe (J.-F.) et Ce, 9 janvier. — Ganivet et Ce, 26 juillet. — Garcin et Ce, 3 mars. — Garnaux et dame Pique, 4 août. — Garnier (A.) fils et Hutan, 21 août. — Gatti et Ve Huillard, 4 févr. — Gaudin et Ce, 24 mars. — Gault et Ce, 28 nov., 15 juin. — Gauthier et Bequemie, 2 février. — Gautier et Chognard, 2 juin. — *Gazette agricole*, 25 avril. — *Gazette des Tribunaux*, 2, 4 janv. — Geffrotin et Picquenot, 13 janv., 16 juin. — Gelot et Devirieu, 5 septemb. — Geoffroy (Georges) et Ce, 15 juin. — George et Ce, 23 janv. — Gérard (Ch.) et Ce, 1er juillet. — Gérard et Defrasse, 19 janvier. — Geuffray et Huet, 12 déc. — Girard et Ce, 23 janv. — Girard (Emile-Camus) et Ce, 24 janv. — Giraud et Claveau (Fes), 13 sept. — Giroud et Ce, 15 déc. — Glasson et Ce, 9 oct. — Glénard (E.) et Laroque, 21 mars. — Gobin et Ce, 16 nov., 3 mai. — Godard et Ce, 7 avril. — Godfrin et Vesques, 14 nov. — Godivier (Sosthènes) et Ce, 2 déc., 13 février. — Goin, Jules de Chastelus et Ce, 19 avril. — *Gondoles parisiennes*, 16 sept. — Gondouin, Levainville fils, 24 oct. — Gosselin père et fils, 20 fév. — Gougis, Millot et Ce, 12, 14 sept. — Goulard et Riche, 24 août. — Gras et Ce, 14, 15 juillet. — Gras (Auguste) et Ce, 31 mai. — Grégory frères et Ce, 7, 21 janv., 20 fév. — Grenier et Ce, 11 octob. — Grignon et Ce, 9 février. — Grigy et Ce, 31 juillet. — Grimaud et Ce, 19 juillet. — Grimouville (de) et Armand de la Touche, 19 juillet. — Groenacker et Frantz, 4 mai. — Grondard frères, 13 mars. — Grossmann et Wagner, 6 juin. — Groux et Ce, 3 févr. — Guépière (de la) et Ce, 31 juillet. — Guérin jeune et Ce, 26 juillet. — Guerlin, Bisson et Ce, 14 janv. — Guilleminet frères, 16 déc. — Guillet et Payen, 6 mai. — Guilloud et Tarnier, 16 déc. — Guy et Ce, 1er sept. — Guyon-Bergounioux et Didier, 13 sept.

Haag et Ce, 27 juin. — Hagemann et Ce, 11 août. — Hallewell et Ce, 1er juill. — Hamberg, Levistal et Barthère, 13 juin. — Harlingue (d') et Gaspard, 17 juin. — Hatzenhuhler et Faure, 23 déc. — Haudebourg et Ce, 11 janv. — Heilmann et Gautier, 17 mai, — Heintz et Ce, 15 août. — Heiries (Ve) et H. Granet, 6 juin. — Henry (Joseph) et Ce, 7 sept. — Henry et Picard, (dames), 30 déc. — Hering (Charles) et Ce, 27 fév. — Herr, Chillet et Ce, 4 nov. — Hesecque (d') et Ce, 5 déc. — Heurteux et Istre, 15 mars. — Houdin et Blondeau, 11 sep. — Houdinet, Fauvelle et Huard, 12 nov., 7 août. — Houel, Fragonard et Robillard, 31 déc. — Horliac et Ce, 22 nov. — Hua (Alexandre) et Ce, 4 mars. — Hubault et Ce, 27 oct. — Hubault, Stadler et Ce, 31 mars, 27 oct. — Hue et Ce, 15 juillet, 11 oct. — Huet (L.) et Ce, 15 juin. — Harcourt (d') et Ce, 6 déc., 1, 2 mai. — Huré, H. Dupuis et Ce, 20 juillet. — Husson, Fossey et Ce, 9, 13 oct. — Huth, Mutrel et Ce, 7 mars. — Hyon frères et Esparbié, 4 fév.

Infirmeries générales vétérinaires, 12 juin. — Irroy et Ce, 15 fév. — Isabelle et Ce, 7 mars. — Isnard et Ce, 15 déc.

Jac et Hadrot jeune, 24 mars. — Jacob et Ce, 25 juillet, 6 oct. — Jacob (L.) et Ce, 2 déc., 7 mars. — Jagon et Ce, 18 mai. — Jallasson et Ce, 12 déc. — Jamot et Condé, 12 juillet. — Jannotin frères, 16 oct. — Jaquet et Ce, 15 déc. — Jaspierre et Ce, 4 oct. — Jaullain (F.) et Ce, 10 oct. — Jaunez-Sponville, Séguier et Ce, 5 janv. — Jean (Louis) et Ce, 30 déc. — *Jeune France*, assurances, 12 sept. — Joest, Monier et Milcent, 13 janv. — Jolly (Anténor) et Ce, 6 mai. — Joly et Buisson, 18, 19 janv. — Jomard, géomètre, et Ce, 9 mars. — Josselle et Boué, 15 mars. — *Journal des Arts agricoles*, 24, 25 janv. — *Journal des Notaires et des Avocats*, 26 avril. — *Journal du Notariat*, 27 sept. 10 oct. — *Journal de la Langue française*, 11 janv. — Jozeau et Ce, 25 oct. — Jullien et Dechamps, 25 mai, 16 sept.

Kœppelin et Ce, 12 déc. — Kozlowski et Ce, 13 avril. — Krigelstein et Ch. Plantade, 7 août.

Labarthe, Lefèvre et Ce, 9 juillet, 5 sept. — Labat et Ce, 1er avril, 19 sept., 2 oct. — Labie, Cosnard et Ce, 18 oct. — Laborde et Desmiches, 16 déc. — Labroy et Duval, 26 déc. — Lacroix et Ce, 15, 16 déc., 19 sept. — Lagarde et Ce, 27 fév. — Lagrous et Ce, 22 mai, 25 oct. — Lambert et Ce, 26 mai. — Lambert et Dalbouissière, 30 nov. — Lamouroux (L.) et Gerdès, 17 juin, 9 juillet. — Landeau et Ce, 4 juillet. — Langlois aîné et Ce, 15 mars. — Langlois et Eudeline, 27 fév. — Lapelouze (Valentin de), Chatelain et Ce, 6 mai. — Laporte et Rochat, 12 juin. — Larcher et Ce, 10 avril. — Larchez et Ce, 12 mai. — Larnaz (Edouard), et Félix Mailly, 4 août. — Laroche et Malvin, 6 oct. — Latache et Chrétien, 25 mai. — Laurent et Ferry, 13 fév. — Laussel et Gossement, 28 oct. — Lavallée (Eugène) et Ce, 14 sept. — Lavanchy (F.), Guignault et Ce, 6 sept. — Lavoine (Ve) et Ce, 13 juillet. — Laydet fils aîné et Ce, 3 mai, 13 juillet. — Lebars et Ce, 12 janv. — Leblanc (Joseph), 21 juillet. — Leblond (Edmond) et Ce, 26 août. — Leblond et Mazzucchelli, 24 fév. — Lebois et Ce, 30 janv. — Lebouteller et Ce, 4 janv., 1er juin. — Lebreton (E.) et Ce, 3 août. — Lebroc et Rabelle, 21 nov. — Lecaron et Degove, 8 fév. — Leclerc (Henri), Wissocq et Ce, 7 nov., 18 fév. — Lecoq et Ce, 2 oct. — Lecoll et Ce, 10 nov. — Lecomte et Ce, 12 décembre. — Lacour (Jean-Jacques) et Ce, 8 juillet. — Ledoux (François) et Ce, 13 mai. — Lefébure et sœur, et Petit, 18, 20 fév. Lefèvre et Masson, 17 fév. — Lefèvre-Dubourg et Ce, 15 mai. — Lefloch et Ce, 1er avril, 27 sept. — Legarre (Hugues) et Ce, 6 janv. — Legrand et Ce, 2 fév. — Legrand (Marcellin) et Ce, 22 mars. — Legras (Ve), Imbert et Ce, 20 mai. — Legris et Ce, 8 mai. — Legroux (A.) et Béghin, 13 mai. Lejamtel et Ce, 25 oct. — Leleux, Clavon et Ce, 19 oct. — Lemire, Espert et Ce, 4 oct. — Lemoine et Ce, 5 sept. — Lemonnier fils et Parisot, 2, 16 oct. — Léon et Liguard, 7 juillet. — Léon frères et Trèves, 28 oct. — Lepage et Ce, 16 nov. — Lepaire et Ce, 19 sept. — Lepeintre et Ce, 9 nov., 12 déc. — Lepélerin et Nau, 13 mars, 9 mai. — Leperrier (A.) et Paris, 19 sept. — Leriche et Ce, 9 mai. — Leroux de Lens et Ce, 23 fév. — Lesage et Ce, 8 août. — Lescuyer et Ce, 28 nov. — Lesnier (Gustave) et Ce, 5 mai. — Lesobre et Farque, 4 janv., 26 juin. — Lesserré et Desmoulin, 18 fév. — Lestang, Caboche et Ce, 18 avril. — Lesueur et Ce, 17 juillet. — Letellier-Delafosse et Delaistre, 26 nov. — Letourneur frères, 20 avril. — Lhabitant (C.) et Guinet, 21 mars. — Liotard et Ce, 18 mai. — Lobligeois et Hache, 22 avril. — Loiseau, de Joguet et Ce, 6, 7 janv. Loiseau et Dumont (Fes), 11 mars. — Lonchamps, Macle et Ce, 28 janv. — Lonclu et Fleuriet, 15 mars. 8 juin. — Longueville et Collet, 24 fév. — Longueville et Leprètre, 15 fév. — Lorans et Ce, 31 août. — Lormier et Ce, 5 juillet. — Louvet et Charles Leveau, 20 oct. — Loye et Ce, 29 juin. — Loysel fils, Lubin et Ce, 6 janv. — Lurin (Pierre), 22 nov. — Luzine aîné et Chenon, 21 déc.

Mader frères, 23 août. — Madinier et Manin, 4 oct. — Magnier, Clerc et Margeridon, 17 avril. — Maillard (G.) et Ce, 2 mars, — Mainot frères et Ce, 5 avril. — Mallet (Louis), 19 juin. — Mallot et Charton, 31 oct. — Malpas aîné et Ce, 13 avril. — Malus et Ce, 16 sept. — Mannoury et Girard, 7 déc. — Mantin (P.) et Luzarche jeune, 14 sept. — Mantoux, Desrosien et Alrien, 14 juin. — Manuel, Dry et Dubuisson, 28 oct. — Marchais (André) et Ce, 28 déc. — *Marché des Batignolles*, 9 fév. — *Marché de la rue de Sèvres*, 8 mars. — Marchesi et Ce, 7 janv., 25 fév., 10 mars. — Marguerite et Walter, 30 janv. — Marion père, fils et Brun, 30 déc., 7 fév. — Marix frères, 8 juin. — Marjollin et Pont, 15 nov. — Marlion (Caron) et Ce, 31 déc. — Martin, oncle et neveu, 7 nov. — Martin et Dejean, 30 oct. — Martin et Fauche, 9 nov. — Marvie et Ce, 5 sept. — Masson frères, 26 avril. — Matthieu (Philippe) et Ce, 31 mars, 6 avril. — Matty, Dutemple et Ce, 3 juin. — Maugeais et May (Fes), 14 avril. — Mauger et Ce, 8 août. — Maurras et Ce, 16 fév. — Mavré (Auguste) et Ce, 25 avril., 24 juin. — Mayer et Ce, 11 mars, 5 oct. — Medevielle de Bellevue, 5 août. — Meissonnier (A.) et Heugel, 14 janv., 4 oct. — Melan (A.) et Leroy, 18 mai. — Mendez et Ce, 6 avril. — Ménétrier de Courcuire et Ce, 16 déc., 15, 17 mai. — Menotti fils (C.) et neveu, 20 oct. — Menzel (G.) et Ce, 31 janv., 27 fév., 20 oct. — *Messageries françaises*, 23, 25 oct. — Mestier, Jouanne et Ce, 18 juillet. — Meynier et Ce, 28 oct. — Mezières et Seegers, 4 août. — Michaux (V.) et Quinet, 15 déc., 18 fév., — Michel et Ce, 23 janv. — Michel, Tamisier et Ce, 15 mars. — Mignot frères, 1, 8 mai. — Mignot et Ce, 12 sept. — Milius frères et Ce, 14 mars, 6 sept. — Millaud, Pérochain et Ce, 30 août. — Milleville (G. de) et Ce, 4 sept. — Milori et Soudié, 21 janv. — *Mines de Lataupe-Grigues*, 10 juillet. — *Mine de Saint-Bérain*, 22 fév. — *Mine des Touches*, 30 mai. — *Mine d'Unieux et Fraisse*, 15 juin. — *Mine de Veine-à-Mouche*, 23 déc. — Missy (de) et Ce, 27 janv. — Mœuf et Ce, 22 août. — Moinier-Ledoux et Ce, 13 avril. — Moireau et Ce, 12 juin. — Moisant, Brocard et Ce, 30 mars, 2 mai. — Molinié et Ce, 24 mars. — Monchy et Ce, 30 déc. — Monet et Bourlet 2 oct. — *Moniteur des Villes et Campagnes*, 11 avril. — *Moniteur Parisien, Entr'Acte et Vert-Vert*, 5 juillet. — Montagnac et Ce, 8 juin, 19 sept. — Montlouis et Ce, 21 juillet. — Moreau et Ce, 16 mai. — Morel et Farce, 1er mai. — Morellon (J.-Joseph) et Ce, 12 juin. — Morin et Ce, 31 oct. — Morin (C.-J.) et Ce, 18 mars. — Morineau-Ganivet et Ce, 10 août. — Morise et Ce, 21 oct. — Mosle et Prévost, 5 déc. — Mouchot frères, 7 sept. — Moulin et Moreau, 6 mai. — Mourmont (L.-N.) et Ce, 24 juin. — Mouton et Ce, 9 fév. — Moyne (Philippe) et Ce, 31 mai. — Munier et Durier, 18 fév. — Muriot, Kalekaire et Ce, 16 mars. — Murison (P.), Journet et Ce, 4 juillet. — *Musée des Familles*, 14 juin, 24 juillet. — Mustel et Frémont, 6 fév. — My et Rousseau, 19 sept.

Nansouty père et fils, et Ce, 29 sept. — Naury (Jean-Baptiste) et Ce, 14 août. — Nivet (Claude) et Ce, 23 fév. — Noël et Bourdin, 20 oct. — Normant (Augustin) et Camus jeune, 18 fév.

Odier (Gabriel) et Ce, 22 nov. — *Omnium*, 22 fév. — Opigez, Chazelle et Ce, 3 août. — Osbert et Altairac, 15 fév., 23 mars. — Oudey (J.) et Glatron frères, 23 mars. — Oulmann et Ce, 23 sept. — *Outre-Mer*, journal, 6 déc. — Outrequin, de Balzac et Ce, 7 juin, 3, 29 août. — Ozenne (E.) et Sehet, 21 déc. — Ozou et Ce, 7 déc.

Paimparé et Bourdin, 12 juillet. — Pallu, Delaunay et Ce, 16 février. — Pannetrat et Loliot, 27 juillet. — *Papeterie de la Bretèche*, 10 déc. — *Paquebot*, journal, 18 sept. — Paquot, frères, 3 sept. — Paris père et fils, 27 déc. — *Pariser Deutschen Zeitung*, journal, 8 nov. — Passerieux et Morize, 21 juin. — Patin et Ce, 20 oct. — Paturle-Lupin, Seydoux, Sieber et Ce, 13 avril. — Pauwels et Ce, 21 mars, 11 avril, Pécatier jeune et Ce, 13 oct. — Péchon et Desagneaux, 4 sept. — Pecmans (E.) et Ce, 30 janv., Peeters (F.), Vanderwerden et Ce, 5 juin. — Peinchaut et Ce, 13 juillet. — Pellier et Ce, 9, 10 janv. — Perdriau et Remoulu, 21 août. — Perken jeune et Dumont, 9 nov. — Perronnet, de Saint-Etienne et Ce, 16 mars, 21 sept. — Perronnet et Livet, 2 août. — Petit et Bergeret, 21 déc. — Petit et Fossier, 13 juillet. — Phelps, Sprye et Ce, 5 juin. — Philippe et Mangnier, 19 sept. — Piard et Ce, 10, 24 avr. — Picard (Augustin) et Ce, 18 fév. — Pichat et Co, 12 sept. — Pichat frères et Ce, 15 sept. — Pichot (Amédée), 28 août. — Picot et Ce, 18 avril, 29 sept. — Picque père et fils et Ch. Piot, 7 déc. et 12 janv. — Piet frères, 24 oct. — Pilault (Louis) et Ce. — Pilot (J.-J.) et Ce, 15 nov. — Pin et Ce, 8 avril. — Pinchon et Ce, 18 sept. — Pinet, Lanaux et Bénard, 22 nov. — Pingeon et Decombe, 19 avril. — Piquet et Ce, 14 juin. — Plattet frères, 22 nov. — Pleyel (Camille) et Ce, 30 janv. — Plumier (Guillaume) et Ce, 4 mai. — Pollet frères, 14 mars. — Poiret frères et neveu, 31 août. — Poisat oncle et Ce, 30 déc., 10 mai. — Poisson et Ce, 16 déc. — Poisson et Michon, 25 sept. — Polle-Devierme et Devaux, 29 déc. — Pomerat et Ce, 20 déc. — Pomme et Ce, 4 nov. — Pommereux et Ce, 31 janv. — Pommier (André) et Ce, 24, 25 janv., 5 juin. — Poncelet (M.-B.) et Ce, 3 sept. — Poncet et Ce, 12 avril, 4 juillet. — Pons et Ce, 1er déc., 30, 31 janv. — Pontier et Ce, 10 août. — *Ponts-Réunis*, 16 nov. — Postel et Lepelletier, 18 août. — Potier, Delbos et Ce, 18, 19 mai. — Poulet et Ce, 25 avril. — Poussin fils (Charles) et Ce, 15 mars. — Prax, Roux et Ce, 8 juin. — Prélat, Lévy et Ce, 12 avril. — Prenpain (E.) et A. Morel, 9 mai. — *Presse*, journal, 27 juin, 29 août. — Prévost et Boivin, 19 oct. — Prévost et Duval, 29 juillet. — Prévost-Destors et Ce, 10 avril, 5 juillet. — Prisse, Putod et Ce, 11 janv. — Prostat et Ce, 19 nov. — Proust et Ce, 14 fév. — Prud'homme (Emile) et Grignon, 11 juillet. — Puget et Mariton, 2 nov. — Pujol (J.) et Ce, 6 oct. — Purée et Duverger, 12 janv.

Quéhan et Ce, 26 avril. — Quenesville et Ce, 3 déc.

Raingo frères, 3 mars. — Randon (L.) et D. Montigny, 31 mars. — Ravergie et Ce, 9 juillet. — *Réforme électorale*, journal, 26 sept. — Regardin et Ce, 12 nov. — Regnard et Ce, 7 mars, 7 avril. — Rémy et Truffaut, 27 sept. — *Renaissance*, théâtre, 6 mai. — Renaud et Ce, 19 nov. — Renaudière et Riottot, 1er juillet. — Réné (Adolphe) et Ce, 26 avril. — Reney et Ce, 5 avril. — Rey, de Mautort, F. Duclozel et Ce, 16 mai. — Regnier et Englert, 3 fév., 10 mai. — Riario (de) et Ce, 1er 3 juillet. — Ribous (Ve) et Lucet, 17 oct. — Ribout, Desgauchy et Fauchet, 25 janv. — Richard et Ce, 8 mai. — Richard, Duboys et Ce, 13 juin. — Richard (Louis), Eck et Durand, 19 sept. — Richard (femme) et Zélie Petitpierre, 13 avril, 3 août. — Richer et Ce, 11 janvier. — Riedy, Maintigneux et Ce, 15 avril — Rigade et Lehec, 12 juin. — Ripart-Monclar (A. de) et Ce, 20 avril. — Roberti (C.), B. Villeroy et Ce, 17 juin. — Roche et Ce, 25 oct. — Roche et Fayet, 28 sept. — Rodat (E.) et N.-G. Carnes, 4 mars. — Roger (A.) et Ce, 23 août. — Roger (E.) et Ce, 31 mars, 27 sept. — Rohault (P.) et E. Bauby, 5 avril. — Rohault (Paul) et Muzard, 1er mai. — Roquemartine (A.) et J. Guénier, 23 juin. — Rossignol et Ce, 10 mai. — Rostaing (de) et Ce, 6 déc., 25 mai. — Roussel (N.) et Ce, 22 avril. — Roux et Ce, 1er avril, 1er, 18 mai. — Roux (J.) et Lecarpentier, 19 janv. — Roux et Pontier, 23 oct. — Roux et H. Poncel, 18 fév. — Roze (Henri) et Ce, 23 nov. — Ruhling et André, 30 sept. — *Rurale*, 24 avril, 26 mai.

Sabatier et Dupuich, 2 août. — Sabe et Ce, 22 fév. — Saigry et Ce, 9 janv. — Saint-Haouen et Fiévée, 2 sept. — Saint-Paul (Armand), 6 fév. — Sala (A.) et Ce, 15 mai. — *Salamandre*, 23 fév. — Salbat et Ce, 27 janv. — Sallantin (Abel) et Ce, 27 déc. — Salogne et Ce, 29 avril. — Sanford, Varral et Ce, 10 déc., 2 août. — Sanson et Ce, 13 janv., 8 avril. — Santerre, et Thillaye, 25 avril. — Sary, Cayen et Ce, 23 oct. — Schneider, et Ce, 5 janv., 4 mai, 27 juillet. — Selligue (A.) et Ce, 23 mai. — *Siècle*, journal, 16 déc. — Simart et Ce, 23 mars. — Simon, Vitry et Ce, 22 mai. — Sirhenry et Ce, 26 déc., 23 janv., 3 mars. — *Société du nord de la France*, 5 août. — Sormani et L.-A. Lagoutte-Delacroix, 27 juillet. — Soulard, Allesard et Ce, 14 janv. — Soultzener (Edouard) et Ce, 8 déc., 2 mars. — Soyer et Ingé fils, 1er juin. — Soyez et Ce, 3 mars. — Spilmann frères, 1er nov. — Steffan et Lepin, 23 sept. Stetler et Massy, 26 déc., 23 fév. — Suarès-Marqfoy (J.) et Ce, 8 déc. — Suarès fils (Alexis) et Ce, 16 oct. —

Dissolutions.

Ador (F) et Ce, 2 sept. — Agasson et Delagrange, 15 déc. — Aigre et Dupont, 23 janv., 19, 22 avril. — Aldringhen et Mathey, 18, 25 mai. — Allien et Avoyne, 26 juin. — Allier et Conilleau, 8 nov. — Amand et Steinvaldt, 11 fév. — Angé (J.) et Ce, 1er juin. — Annebicque et Bertrand, 9 juillet. — Apostoly frères et Ce, 26 mai. — Arago, Villevielle, Dutacq et Ce, 3 mars. — Arnoud et Leveau, 14 août. — Avesque et Nadal, 27 décembre. — Aville et Cosneau, 4 fév. — Avril et Doucet, 28 oct.

Bailleul et Ce, 30 nov. — Balin et Desvignes, 21 déc. — Baratin, et Ce, 4 juillet. — Barrère, Poitelon et Bernadotte, 5 déc. — Barruel et Ce, 30 mai. — Barthélemy et Ce, 19 juillet. — Baudouin et Rousselet, 9 juin. — Baudouin fils et Lefébure, 7 sept. — Bayvel (Ve) et Ce, 1, 2 sept. — Beaudeloux frères et sœurs, 19 janv. — Beaudineau, Bocquet, Binet et Ce, 14 oct. — Beaujouan et Jourdan, 3 juillet. — Beaulé et Jubin, 21 juin. — Bédier et Ce, 25 août. — Belin et Lireux, 21 oct. — Bellenger frères, 6 21 mars. — Bérat (Ch.), le jeune et fils, 28 août. — Bernadac, Delarbe et Ce, 19 avril — Berthet et Ce, 29 mars. — Berthot, de Mangin et Ce, 1er sept. — Bertrand (femme) et Grégeois, 15 mars. — Bianchi et Ce, 23 janv. — Bienaimé, Coulon et Carpentier, 16 fév. — Bierry et Ce, 30 déc. — Bigorgne (Jules) et Ce, 27 janv. — Billiet frères, 27 juillet, 23 août. — Bisson et Wilkens, 23 mai. — *Bitume d'outre-mer*, 7 oct. — Blanpignon et Michel, 10 nov. — *Blanchisserie de la Gare*, 8 juin. — Bohnert et Kern, 23 août. — Boieldieu (E.) et Ce, 5 janv. — Bonnet, Bonnard et Ce, 19 octoc. — Bossange (Hector) et Ce, 20 avril. — Boudrot (A.) et Ce, 16 fév. — *Bougies de l'Eclair*, 25 janv. — *Bougies du Phénix*, 28 janv., 13 mai. — Bouilly et Tétard, 13 déc. — Bourbonne et Ce, 4 janv. — Bourgeois (Al.), Michon et Ce, 1er avril. — Bourreiff (A.) et C. Roch, 19 avril. — Boussard et Bordet, 4 juillet. — Bouton et Mangeot, 16 sept. — Bouvier et Blanc frères, 29 déc. — Boyer et Vecten, 10 oct. — *Brasserie anglaise*, 23 sept. — Bredif et Ce, 14 mars. — Briandas et Ce, 12 avril. — *Briquetterie de la Varenne*, 21 sept. — Brochot, J.-J. Olinet et Ce, 9 août. — Brunet et Ce, 6 déc. — Brunet et Loiseau, 5 oct. — Buignier et Ce, 30 déc., 1er janv. — Burle et Grégoire, 30 nov. — Butet, Bounet et Cercueil, 28 oct.

Caboche (J.), Garneray et Ce, 31 mai. — Camus et Herbelet, 27 juillet. — Carette et Minguet, 12 juillet. — Caron et Guien, 10 juin. — Carton et Descoings, 23 sept. — Castan et Ce, 31 déc. — Cauderon et Ce, 18 avril. — Cavallier aîné et Dutrône, 9 juin. — *Chaises de poste Marseillaises*, 27 avril. — Chamrion et Boinon, 25 juillet. — Chantier et Ce, 29 mars. — Chapelle et Demarle, 21 mars. — Charles (femme), Pinet et Lachaux, 30 août. — Chaulaire, Clément et Ce, 1er juin. — Chaumette jeune et Ce, 11 nov. — Chauvin (A.) et Ce, 21 juin. — *Chemin de fer d'Epinac au canal du Centre*, 11 oct. — *Chemin de fer du Havre*, 26 28 août. — Cheneau frères, 18 mai. — Choron et Denis, 6 mars. — Collin frères, 23 mars. — Collombon (J.), A. Reynard et Ce, 10 mars. — Combelle et Ad. Dousdèbes, 27 mars. — Constant (Hippolyte) et Ce, 18 fév. — Coquereau et Lhote, 24 août. — Corbière et Leblanc, 13 sept. — Cote frères et Perdrix, 28 mars. — Couasse et Persen (demoiselles), 19 sept. — Couchot, Rey-Lebœuf et Lehr, 4 janv. — Courregeolles et Ce, 28 janv. — Courtillier et Ce, 17 déc. — Coustard et Naury, 14 août. — Couturier (femme) et Ce, 30 oct. — Créhange (Elisa) et Ce, 11 mars. — Crémieux (F.) et Salvator Chéri, 5 juin. — Cretté et Bergeron, 15 sept. — Curmer frères, 7 août.

Daguerre, Bouton et Ce, 19 juillet. — *Dames-Blanches*, voitures. — *Dames-Réunies*, voitures, 4 mai. — Danguin et Ce, 23 oct. — Dansac et Ce, 15 août. — Dantin et Lehideux, 7 sept. — Dargenson, Latache et Ce, 10 mai. — Dargent et Lecouteux, 30 janv. — Daublaine et Ce, 21 déc. — Daubrée (A.) et Ce, 22 nov. — Decoster et Egeling. 5 juin. — Decourdemanche et Ce, 26 nov. — Deffieux frères, 7 août. — Delarue et Ce, 14 sept. — Delatour sœurs, 15 juin. — Delavallée (femme) et Riquier, 4 oct. — Delion-Deville et Germon, 15 juin. — Delomperrier et Ce, 1er juin. — Delloy, Desmé et Ce, 29 mars. — Delloye et Ce, 4 juillet. — Delsou et Meuriot, 26 oct. — Denand (Jules), Charles Guyenot et Ce, 23 fév. — Desavigny et Ce, 25 fév. — Desbirons et Ce, 21 sept. — Desforges et Ce, 14 sept. — Desprez-Guyot et Ce, 9 oct. — Desrez (Auguste) et Ce, 29 mars, 24 juillet. — Deuzy-Roseau et Ce, 9 oct. — Devaux et Devierme, 27 oct. — Deville et Dujarier, 14 janv. — Dezeimeris, Littré et Ce, 8 nov. — Dherfmanni et Guillard, 18 fév. — Dhomme et Romagny, 8 mars. — Didelot (Louise) et Ce, 2 juillet. — Diesny et Bourcart, 15 mars. — Dollé et Vivier, 8 nov. — Dorent et Laforest (femmes), 13 juin. — Dubois (Ve) et Boutreux, 28 mars. — Dubois, Collignon et Ce, 2 août. — Duchesne et Baudouin, 8 nov. — Duclos et Ce, 17 mai. — Duhamel et Mourmant, 29 mai. — Dujarier et Ce, 29 août. — Duléry (Martin) et Ce, 30 déc. — Dumont jeune et Racine, 13 avril. — Dupuis et Reumond, 7 sept. — Duquenel et Ce, 17 mars. — Durand (P.-G.) et Ce, 3 juin. — Dutailly et Armand, 2 fév. — Dutel et Pajot, 14 avril.

Echo des Halles et des Marchés, 24, 25 janv., 5 juin. — Edeline et Bâty, 17 mars. — Elluin, Maire et Ce, 25 juillet. — Enslen et Ce, 1er mars. — Erambert et Picard, 16 fév. — Ernault frères, 14 juin. — Espinasse (Ve) et Ce, 1er déc. — Estibal et Bouché, 14 nov. — Everat (Adolphe) et Ce, 27 juillet. — Exauvillez (d') et Ce, 12 mars. — *Expérience*, journal, 8 nov.

Fau et Ce, 11 fév. — Favier, Marix et Picard, 5 janv. — Feuchère et Fossey, 21 sept. — Fiennes (de) et Ce, 12 oct. — Finino aîné et Dalican, 1er déc. — Florentin et Breton, 16 août. — Fort (André) et Ce, 2 mars. — Fourchon (Ve Philippe) et fils aîné, 12 avril. — Fournier et Ce, 12 déc. — Fournier et Marion, 4 oct. — Fournier fils et Pontremoli, 16 mars. — *France littéraire et industrielle*, 20 janv. — Frappa et Ce, 5 décembre. — Fribourg et Picard, 28 avril.

Gage et Ce, 16 déc. — Gagelin et Opigez, 3 août. — Gageot-Cousins, 4 août. — Gallot et Ce, 4 oct. — Gallou et Malard, 15 nov. — Gambard et Janin, 7 juillet. — Garnier et Chirol, 26 août. — Gasselin et Malbec aîné, 24 nov. — Gaulet frères, 13 avril. — Gault et Ce, 15 juin. — Gaultier frères, 1er fév. — Gautier et Ce, 26 janv. — Gautier (femme) et Victoire Dabasse, 17 juin. — *Gazette des enfans*, 12, 26 déc. — Geffrotin et Piquenot, 16 juin. — Getting (Antoine) et Ce, 2 oct. — Girardin (Emile de) et Ce, 27 juillet. — *Globe*, journal, 4 oct. — Godivier et Ce, 14 juin. Gohin et Yvorel, 15 déc. — *Gondoles-Parisiennes*, 16 sept. — Goubert et Sapplisson, 4 janv. — Graff et Bousquet, 22 jullet. — Grégory frères et Ce, 20 fév. — Grenier et Ce, 11 oct. — Guérard-Dhouvin (femme) et Ce, 25 fév. — Guérin et Detenre, 26 déc. — Guibert père et Ce, 1er août. — Guibert, Latu et Ce, 22 mars. — Guichard (femme) et Ce, 3 juillet. — Guillemet frères, 11 janv. — Guilleminot et Sanné, 26 oct. — Guilion et Ce, 17 juillet. — Guimety et Gosset, 19 avril.

Haireaux et Francart, 26 avril. — Halot et de Varaigne, 21 juillet. — Hameau et Communeau, 15 mars. — Hamelin, Dusserre et Ce, 31 juillet. Harvang (J. de) et Ce, 31 mars. — Heilmann fils et Ce, 3 août. — Herman (Constant) et Ce, 18 fév. — Hinstin et Manuel, 26 sept. — Horliac et Ce, 20 avril. — Horst frères et Ce, 10 nov. — Hostein et Bouet, 19 avril. — Huart et Ce, 10 juillet. — Hubault, Stadler et Ce, 27 oct. — Hurcourt (d') et Ce, 1er mai. — Huss et Roger, 15 sept. — Husson, Mercier et Ce, 6 mai. — Huzard (Ve) et fils, 17 juin. — *Hydrotherme*, 9 mars, 6 avril. — Hyon frères, 4 fév.

Imbault et Pichon, 21 juillet. — Isoard et Ce, 24 avril.

Jacob (L.) et Ce, 7 mars — Jacquinot et Renaudot, 25 janv. — Jelski, Dussart et Ce, 13 juillet. — Jobert frères, 11 fév. — Jogerschmidt et Augu, 4 fév. — Jolly aîné et Finet-Vincent, 13 oct. — Joly, Berson frères et Subé, 9 août. — Josselle et Ce, 15 mars. — *Journal de Paris*, 26 avril. — *Journaux unis*, 28 janv. — Jozin et Besancenot, 4 mars. — Juestz (Fortuné) et Ce, 29 juin. — Jullien et Dechamps, 16 sept.

Kallé (A.), neveu, 23 déc.

Labat et Ce, 19 sept. — Labrousse (Philippe) et Aug. Laforêt, 10 fév. — Lachaux et Ce, 14 oct. — Lacroix et Verchère, 19 sept. — Laffitte (J.) et Ce (*la Seine*), 22, 28 nov. — Lafleur (François) et Ce, 1er avril. — Lagesse frères, 24, 26 janv. — Laîné, Colomet. Saintard et Ce, 26 déc. — Lainné (femme) et demoiselle Hernu, 23 mars. — Lallemand (L.) et Chappellier, 6 fév. — Lanoa et Gaillard, 20 avril. — Larrigaudière et Ce, 17 janv. — Larzet et Ce, 9 sept. — Lascombe père et fils, 20 oct. — Lasne et Drouet, 14 oct. — Latouche et Buffet, 9 fév. — Laubépin (de) et Ce, 22 mai. — Leboullanger et Lalande, 6 juillet. — Lebouteiller et Ce, 28 déc. — Lebouteillier et Ce, 1er juin. — Lechat (Ve) et Drolin, 26 juillet. — Lechène et Ce, 16 août. — Leclerc (Henri), Wissocq et Ce, 16, 18 janv. — Lecomte et Ce, 2 mai. — Lecoq et Berthon, 14 sep. — Lecou et Ce, 23 sept. — Lefebvre frères, 21 sept. — Lefèvre et Ce, 26 juillet. — Lefranc et Périn, 8 avril. — Lefrançois et Barbey, 4 mai. — Legrand et Desmarest, 23 mars. — Legrand, Ségaux et Ce, 22 mars. — Legras, Montlouis et Ce, 18 juillet. — Legras (Ve), Imbert et Ce, 20 mai. — Lemoult (Léon) et Ce, 30 août. — Lenfant et Ce, 24 déc. — Lenoir, Besuchet et Puget, 17 déc. — Lepélerin et Nau, 9 mai. — Lepelletier et Papin, 7 avril. — Lepelletier-Janets et Carlier, 28 oct. — Lesage frères, 20 mars, 1er juin. — Lesobre et Farque, 4 janv., 26 juin. — Lesueur et Guyot, 5 août. — Letavernier et Ce, 12 avril. — Letestu et Ce, 21 sept. — Letronne et Ce, 23 août. — Levavasseur (B.) et Ce, 24 déc. — Lévesque et Frédéric Péan, 26 janv. — Lhabitant (C.), Guynet et Ce, 21 mars. — Lia et Jacquinet, 23 mars. — Line (Jean), Manescau et Ce, 26, 27 déc. — Lireux et Morel, 27 janv. — Lobligeois et Picard, 14 avril. — Locton et Domergue, 30 oct. — Loncle et Fleuriet, 8 juin. — Luce et Bradier, 28 janv. — Lyons (Hugues) et Ernest Rouilly, 27 mars.

Madeline et Ce, 20 juillet. — Mader (Ve) et fils aîné, 23, 26 août. — Maendl frères, 19 juin. — Magnin et Chevalier, 3 août, 7 sept. — Maillart et Louvet, 29 nov. — Malen et Margot, 21 nov. — Malo et Pellet, 20 janv. Malosse et Boyer, 4 janv. — Malus, Accoyer et Ce, 16 sept. — Manuel et Dry, 28 oct. — March et Arthur, 24 avril. — Marchesi et Ce, 25 fév. — Maria fils et Blagek, 2 fév. — Marion père et fils et Brun, 7 fév. — Marnier et Ce, 12 avril. — Maronnier et Ce, 31 mai. — Martenot (Ve) et Ce 3, 12 juin. — Martin et Ce, 4 nov. — Martin et Bourdon, 3, 4 avril. — Mascret et Boudoux, 28 sept. — Massiette et Ce, 19 déc. — Masson (Pierre) et Ce, 2 août. — Marthey et Ce, 28 janv. — Mathieu et Swagers, 3 février. — Maunoury, Liénard et Ce, 16 janv. — Mavré et Boulard, 25 avril. — Mayer (Charles) et Ce, 31 mars. — Mayer (Frédéric) et Ce, 5 oct. — Mayer (J.-L.) et Dreyfous, 1er sept. — Ménager et Ce, 23 octobre. — Ménard (A.) et Ce, 22 mars. — Menotti et Ce, 18 septembre. — Menzel (Guillaume) et Ce, 20 oct. — Messinieux et Delorme, 7 mars. — Michaux (Ve) et A. Quinet, 18 février. — Mignot frères, 8 mai, — Milan, Mayer, Melon, Osmont et Ce, 3 fév. — Milius frères, 6 sept. — Millan et Harlé, 7 juillet. — Milliet et Ce, 2 mars. — Monés (de), de Rostaing et Ce, 26 avril. — *Moniteur des villes et des campagnes*, 23 anv., 19, 22 avril. — Montagnac et Ce, 19 sept. — Montagnac et Fabreguettes, 28 janv. — Montgolfier, Luce et Ce, 23 sept. — Montlouis et Ce, 30 sept. — Montour et Ce, 28 janv., 13 mai. — Morand et Socquet, 9 mars. — Morel et Ce, 26 avril. — Morin, et Ce, 5 déc. — Mougin et Goy, 2 mars. — Moussier et Dufour, 21 mars. — Mouton et Ce, 12 mai. — Muraour frères, 5 mai. — *Musée des familles*, 29 mars, 24 juillet.

Naurois (de) et Ce, 9 janvier. — Nielsen et Ce, 30 août. — Nodler et Ce, 24 mai.

Ode (Ve) et Ce, 6 avril. — Odent et Ce, 9 sept. — Ohegerty et Ce, 24 juin. — Orbigny (d') et Ce, 27 mai. — Ortho (d'), Cattreux et Ce, 4 avril. — Osbert et Altairac, 20 avril. — Outrequin et de Balzac, 15 juin. — Outrequin, de Balzac et Ce, 3, 29 août.

Pablo de Pebrer et Ce, 29 mai. — Page et Ce, 12 mai. — Paillard frères, 14 avril. — Paillasson et Ce, 9 août. — Parrod et Front, 18 mars. — Pascal (Noël) et Ce, 26 janv., 16 févr. — Pasquier et Ce, 17 déc. — Pâté et Lecavelier, 16 oct. — Peinchaut et Ce, 13 juillet. — Perdriau, Remolu et Ce, 21 août. — Père et Cautray, 24 juillet. — Péré et Ce, 26 août — Perronnet et de Saint-Etienne, 21 sept. — Peyen et Deligny, 6 mai. — Pilault (Louis) et Ce, 4 février. — Pillon et Guiller, 19 avril, 16 mai. — Place, Bœcker et Ce, 12 avril. — *Placement général (société de)*, 14 juin. — Plantade (Ch.) et Ce, 27 juillet. — Planus frères, 5 janvier. — Pleyel et Ce, 20 janv. — Pommier et Ce, 24, 25 janv., 5 juin. — *Presse*, journal, 27 juillet, 29 août. — Prevost-Destors et Ce, 5 juillet. — Pucey et Giroussard, 21 janv. — Pumans et Ce, 4 mai. — Putel et Gonnet fils, 22 février.

Quatre Fils Aymon, 25 février.

Raimbault aîné et Ce, 11 févr. — Rambaud et Fournier de Berville, 7 févr. — Ravard (P.) et Ce, 15 mars. — Ravoux et Osmond, 4 mars. — Regardin et Ce, 17 juillet. — Regeard et Ce, 25 janv. — Rémy, Durocher et Ruten, 15, 18 août. — Rémy et Parmentier, 15 déc. — Renaud et Saint-Seuvrin, 1er avril. — Reneg et Ce, 19, 20 juin. — *Revue française et étrangère*, 19 avril. — Richard (femme) et Zélie Petitpierre, 3 août. — Richer et Ce, 11 janv. — Rignoux père et fils, 22 févr. — Robert et Ce, 11 juillet. — Rochau (A. de), H. de Beaurepaire et Ce, 26 oct. — Rochefort et Pomerat, 4 févr. — Rodrigue et Abreham, 30 oct. — Roger (E.) et Ce, 27 sept. — Romilly de Genève et Ce, 28 mai. — Ronfleux et Quéhan, 17 oct. — Roolf-Gallot et Ce, 11 octobre. — Roquemartine (A.) et J. Guénier, 29 juillet. — Roslin jeune et Alais, 25 sept. — Rouchon et Riottot, 6 sept. — Roux et Frachon, 28 févr.

Saigey et Ce, 9 janv. — Saint-Hilaire et Ce, 4 mai. — Saintin et Thomine, 6 avril. — Salze et Ce, 20 mars. — Sandrier et Ce, 24 juillet. — Savalète et Ce, 20 janv. — Savary et Delattre, 11 juin. — Schiltz et Ce, 4 mars. — Schneider et Ce, 4 mai. — Séon et Ce, 7 avril. — Serin et Dupré, 10 nov. — Serrurot, Thilorier et Ce, 19 avril. — Servieu frères, 23 janv. — Sigaux frères, 26 nov. — Simon Jolly et Ce, 21 septemb. — Sol et Ce, 16 mai. — Soldat et Cheville-Turpin, 28 sept. — Soyez-Bouillard et Ce, 10 févr. — Soyez-Bouillard et Browne, 15 juin. — Stavelot et Corajol, 10 juillet. — Steller et Massy, 23 févr. — Strode et de Bastard, 9 mars.

Tamisier (Maurice) et Ce, 16 mai. — Tandou et Pottier, 14 juin. — Tarlé jeune et Royez, 8 févr. — Taupin et Sourdois, 18 janv. — *Théâtre Saint-Antoine*, 5 déc. — Thénery et Ce, 29 nov. — Thibault et Tremblay, 27 mars. — Thibaut et Gaide, 11 sept. — Thierry (Pierre) et Ce, 26 juillet. — Thouvenin et Berthois, 16 sept. — Touchard et Desouches, 18 mars. — Touvenel et Bienvelet, 30 juin. — Tremoulet et Debourge, 3 avril. — Tros et Delarue, 9 mai. — Troyet fils et Barnoud, 27 février. — Truelle et Bobot, 19 juillet.

Urbaines, voitures, 14 oct. — Urtubie, Worms et Ce, 29 sept.

Vaillat et Genicoud, 10 juillet. — Vannieven-Houven et Ce, 16 février. — Van-Peteghem, Cockerill et Ce, 11 février. — Vasseur et Letinois, 6 sept. — Vatin et Ce, 21 juillet. — Vaudechamps et Lenoir, 3 mars. — *Vaudeville*, 3 mars. — *Vendeur*, journal, 14 sept. — Vernier (Ve) et fils aîné, 23, 25 août. — Vial et Maubert, 20 oct. — Vidie (Jacques) et Ce, 2 mars. — Vigier et Ce, 13 mai. — Vignaux et Ce, 28 juin. — Vilback (de) et Ce, 7 janv., 30 mai. — Vilcocq, Mothereau et Ce, 10 fév. — Villaudoré, Leblonc et Mazuchelli, 21 janvier. — Villebœuf et Pompon, 27 mars. — Villy et Stroh, 7 juillet.

Wormser (A.) et Ce, 12 juin. — Wright (Georges) et Leyrot, 26 déc.

Zoegger et Ce, 8 juillet.

FAILLITES,

Déclarations, Rapports, Reports et Annulations.

Aigre, 11 avril. — Aillet, 20 janv., 24 mars, 30 juin. — Albert (femme), 17 fév. — Aldry (demoiselle), 24 janv. — Alhoy, 28 avril. — Alinot, 4 oct. — Allier fils et Conilleau, 3 fév., 25 mai. — Alrig, 21 sept. — Andorre, 18 avril. — Anger, 24 janv. — Aniel, 3 mai. — Anthoni, 1er sept. — Antonaroli, 12 janv. — Arquié, 12 sept. — Aubé, 3 août. — Aubin, 17 mars. — Audry jeune, 14 mars. — Audy, 27 juillet. — *Augustines* (voitures), 7 fév. — *Avant-Scène* (journal), 4 avril.

Babault et Ce, 10 mars. — Badin, 24 mars. — Badran, 11 sept. — Bagatta et Langlois, 10 oct. — Bagé et Acart, 9 mai. — Bailleul, 18 juillet. — Baillot, 21 fév. — Baillot de Guerville et Lubis, 6 déc. — Bailly (huiles), 14 fév. — Bailly, mécanicien, 28 avril. — Bainville (femme Boucher), 14 juin. — Baldeweck (femme), 2 mai. — Bance et Schroth, 9 mai. — Barba et Molard, 23 août. — Barbedienne, 16 juin. — Barbet, 8 déc. — Barbier, imprimeur, 21 fév. — Barbier, papetier, 11 avril. — Baron (*moutons*), 6 janv. — Baron, marchand à la toilette, 9 mai. — Barreau aîné, 6 juin. — Barret, 15 sept. — Bauch, 13 juillet. — Baudet et Ce, 28 août. — Baudier, 5 mai. — Beaudou, 6 oct. — Beauregard, 21 avril. — Beauvais, libraire, 30 déc. — Beauvais, traiteur, 24 janv. — Beauzé, 27 juin. — Bècle, 28 juillet. — Bédier, 24 fév. — Begny et demoiselle Chomont, 18 oct. — Bénard, 13 déc. — Bergé, 10 mars. — Berger (demoiselle), 28 fév. — Berle, 25 oct. — Bernier, 25 sept. — Bert (femme), 9 juin. — Bertot, 12 juillet. — Bertrand, menuisier, 2 juin. — Bertrand, négociant, 6 janv. — Besson, 2 juin. — Beuve, 23 juin. — Bidaut jeune et Ce, 28 fév. — Bignon, 3 août. — Bigot, 21 juillet. — Bichouord, 4 juillet. — Biot, 4 août. — Biré, 16 juin. — Blanchet, 9 oct. — Blard, 8 sept. — Blass, 9 juin. — Blesson, 3 mai. — Blondeau, 29 août. — Blot, 12 juillet. — Boguet jeune, 20 juillet. — Bohnert, 28 sept. — Bollet fils, 27 juin. — Bonnard, grainetier, 4 oct. — Bonnard, menuisier, 22 sept. — Bonneau, 23 juin. — Bonnefond, 29 juin. — Bonnet (vins), 6 déc. — Bonnet père et fils, 19 mai. — Borot, 7 fév. — Bouchard, 27 juillet. — Bouché, 25 oct. — Boucher (déménagement), 7 sept. — Boucher, traiteur, 7 mars. — Bouchez, 11 avril. — Boudesous, 22 nov. — Bouillé, 17 mars. — Bouillette, 24 juillet. — Bouis jeune, 24 mars. — Boulay, 9 juin. — Boullé, 18 avril. — Boulmier, 16 juin. — Bourbonne (femme), 28 avril. — Bourdon, 20 juillet, 29 août, 22 sept. — Bourge, 11 avril. — Bourgeois-Maze, 10 mars. — Bourguet, 7 mars. — Bourousse, 6 déc. — Boussonnière, 2 juin. — Boutet (couleurs), 20 janv. — Boutet jeune (rubans), 18 avril. — Bouton, 16 juin. — Bouvard, 13 oct. — Bouviot, 16 oct. — Boyer et Ce, 26 juin. — Branchu, 20 juin. — Brand, 29 sept. — Brandt, 22 août. — Brassod, 10 fév. — Brauzon, 11 nov. — Brazier, 23 juin. — Bresson aîné, 10 mars. — Breton, 23 déc. — Breton et Péchet, 17 fév. — Briand, 11 août. — Brierre, 26 oct. — Brismotier, 29 août. — Brissaud frères, 21 avril. — Brisset, 30 mai. — Brissy (demoiselle de), 21 août. — Broch, 14 août. — Brochet, 31 janv. — Broquette-Gonin, 31 mars. — Brossays, 4 avril. — Brossier, 21 mars. — Brouillet, 26 mai. — Bruand, 9 mai. — Brun et Duvoisin frères, 6 sept. — Brunet, chandellier, 7 sept. — Brunet, tailleur, 9 mai. — Brunswick, 16 août. — Buisson aîné, 10 août. — Bulle, 25 nov. — Bunel, 28 fév. — Buquet, 9 juin. — Burckart, 16 mai. — Burnet, 21 juillet.

Cadot, 2 déc. — Caen frères, 10 mars. — Cahn, 17 fév. — Cailleret, 4 nov. — Callet, 20 juin. — Callon, 17 janv. — Canard, 23 juin. — Canongé et Blain, 17 mars. — *Capitaliste* (journal), 24 juillet. — Cardon, 13 juillet. — Caron, boucher, 4 avril. — Caron (meubles), 2 déc. — Carpentier, 3 fév. — Casimir, 10 janv. — Castagnos, 12 oct. — Castelain, Legouest et Ce, 17 mars. — Castner (femme), 24 juillet. — Catelin, 12 janv. — Catherine, 6 juin. — Cauwemberg, 11 nov. — Caze, 7 sept. — Cazenove, 3 août. — Chaline, 16 août. — Chalvet, 16 juin. — Chambellan, 12 juillet. — Champagniat, 25 août. — Chantepré, 3 mai. — Chapelain. — Chapiron, 17 mars. — Chapon, 6 sept. — Chapron, 27 oct. — Chardini, 17 fév. — Chardon, 10 oct. — Charlier, 28 fév. — Charpentier, 13 déc. — Charton (femme), 3 mars. — Chartrain, 14 janv. — Chassaigne, 18 sept. — Chassat, 20 juillet. — Chatelain, Tapissier, 27 janv. — Chatelain (vins), 4 avril. — Chaubard, 26 sept. — Chaudesaigues, 14 juillet. — Chaudouët, Accard et Ce, 14 mars. — Chauveaux, 20 juillet. — Chauwin, 23 juin. — Chedel, 27 janv. — Chégaray, 13 janv. — Chevalier, 4 août. — Chevassus, 28 fév. — Chevillard (veuve), 25 nov. — Chevillon, 2 juin. — Chevreau, 16 juin. — Chineau, 17 janv. — Choseau, 3 fév. — Choumer, 30 juin. — Cirier fils, 11 août. — Clauzel, 18 août. — Clavaud (A.) et Ce, 27 juillet. — Clémencet (veuve), 17 fév. — Clément, 13 juin. — Clerc, 21 juillet. — Clerget, 12 juillet. — Coade, 14 avril. — Cocheteau fils, 17 fév. — Colard, 3 oct. — Colin, 26 août. — Conilleau, 25 mai — Constantin, 19 mai. — Coquart, 3 août. — Coquet, 27 janv. — Corbel, 10 mars. — Cordier, 9 mai. — Cordier (demoiselle), 14 mars — Cordonnier, dit *Henry*, 25 sept. — Coré, 13 juin. — Cosniau, 24 fév. — Coste, 14 avril. — Coudelou, 20 janv. — Coulombu, 29 sept. — Courant, 8 nov. — Courtat, 22 août. — Courteille, 7 juillet. — Courville, 3 mars. — Couteau, 20 juillet. — Couteret, 13 juil. — Couty, 4 oct. — Crémieux et Chéri, 26 juin. — Crépeaux, 23 oct. — Cretey, 29 août. — Creuzet, 2 mai. — Croizet, 24 mars. — Crouy, 21 fév. — Cuissez, 21 avril.

Daigues, 13 juillet. — Dameron, 9 juin. — Damesme (succession), 23 déc. — Damoville, 16 mai. — Danyaud, 9 juin. — Darricarère, 20 janv. — Dasse, 4 août. — Dauge, 17 oct. — Daversin, 4 sept. — Dealet, 10 fév. — Débladis (Ve) et Fillion, 17 juillet. — Deboisadam, 7 mars. — Debraine, 18 avril. — Debras, 16 oct. — Debrauz, 18 août. — Debruel, 21 août. — Dechaux, 4 août. — Dechezelle et Ce (*incendie*), 27 oct. — Dechorié, 20 juin. — Decours-Sené et Ce, 13 juin. — Dedome, 19 sept. — Defert, 2 oct. — Deglos, 1er août. — Delacroix, 8 nov. — Delafosse, 12 sept. — Delamotte, 26 mai. — Delaroche, 18, 20 oct. — Delarue, 9 mai. — Delavallade, 22 août. — Delelo, 12 juillet. — Delloye, 2 mai. — Delloye, Desmée et Ce, 16 mai. — Deloigne et demoiselle Levaché, 23 oct. — Deloy et Laval, 5 mai. — Delvau aîné, 20 janv. — Delvigne (femme), 21 août. — Démery, 20 juin. — Demonceaux, 18 sept. — Demoncey et Ce, 29 nov. — Denand, 28 avril — Denau (Ve), 7 mars. — Denis, 28 juillet. — Denoirjean, 3 mai. — Denorus, 23 juin. — Depaux, 3 août. — Dépée, 3 mars. — Depoix, 26 mai. — Dervillé, 14 avril. — Descayrac, 20 oct. — Deschamps, 26 mai. — Desessart, 16 mai. — Desgranges, 14 août. — Deshagès, 5 mai. — Deslandes (femme), 6 déc. — Despreaux, 9 juin. — Desprez et fils, 10 mars. — Desrez, 13 juin. — Desval-Barbe, 26 oct. — Detourbet, 17 mars. — Devauchelle aîné, 28 fév. — Deveau (femme), 26 juin. — Devergie aîné, 25 nov. — Didelot, 11 oct. — Digeon père, 8 août. — Dismier, 15 sept. — Dodin, Bricart et Ce, 17 fév. — Domaine et Ce, 11 août. — Dorange fils, 20 oct. — Doublet fils, 16 mai. — Douchy, 19 sept. — Drouhin, 7 avril. — Drouin, 31 août. — Dubois, 10 oct. — Dubuisson aîné, 20 déc. — Duchemin, 13 juin. — Duclos jeune, 29 août. — Duclos et Ce, 23 juin. — Ducroquet, 16 juin. — Dufour-d'Armes, 27 janv. — Duguy, 29 nov. — Dujardin, horloger. — Dujardin, menuisier, 23 oct. — Dukerley, 18 oct. — Dumas, charron, 21 fév. — Dumas (hôtel-garni), 23 août. — Dumercy, 12 mai. — Dumont, 14 sept. — Duperrel, 4 avril. — Dupont, loueur de voitures, 14 mars. — Dupont, lingère, 2 mai. — Dupont et Ce, 26 mai. — Dupressoir, 30 juin. — Dupuis, 5 mai, 18 oct. — Durand et Ce, fabricant de voitures, 17 mars. — Durand et Ce (demoiselle), hôtel garni, 19 sept. — Durand-Perron (femme), 23 déc. — Durmar-Hermann, 16 oct. — Duru, 17 oct. — Dussart, 2 juillet. — Duval, maçon, 10 mars. — Duval, mécanicien, 21 juillet. — Duval, négociant, 5 mai.

Eastwood aîné, 28 mars. — Edeline et Bâty, 2 mai. — Enfer fils, 16 mai. — Endrès. — Enouf, 29 août. — Ernult, 31 mars. — Esbrard, dit *Ebrard*, 12 mai. — Escoubé, 2 juin.

Fabre aîné, 31 août. — Faget (Ve) et Faget, 28 mars. — Fauvelet (femme), 17 fév. — Favre aîné, 13 oct. — Febvre et Ledoyen, 26 juin. — Fellion, 18 sept. — Fenot frères, 26 mai. — Férendier, 3 fév. — Féron, fruitier, 16 juin. — Féron, limonadier, 30 déc. — Ferrand aîné, 10 août.

— Fèvre, 15 août. — Fiérens, 7 avril. — Filhol, 28 sept. — Filliâtre, 12 mai. — Firnino aîné et Dalican, 6 déc. — Flamet jeune, 3 mars. — Fleig, 31 mars. — Fleinker, 22 juin. — Folliau, 17 oct. — Fontfreyde, 11 sept. — Formentier, 24 fév. — Fossone, 25 oct. — Foucault, 5 sept. — Foulley, 3 fév. — Foudrillon-Franck (femme), 25 août. — François, 28 juillet. — Fraumont, 24 janvier. — Frérot, 2 octobre. — Fressange fils, 4 sept. — Fressard, 6 oct. — Frey fils, 2 juin. — Froidure et Ce, 21 fév. — Fronteau, 25 août.

Gagé, 30 oct. — Gailard, 28 juillet. — Gailard et Thirion, 16 mai. — Galimas, dit *Laplanche*, 9 juin. — Gall, 13 oct. — Gallard, 24 fév. — Gallay fils, 16 juin. — Gallé, 7 avril. — Gallet, 5 mai. — Gallois, négociant, 23 mai. — Gallois (vins), 16 oct. — Gally-Cazalat, 28 sept. — Gambard, 4 juillet. — Gandon, 3 fév. — Garat (de), 24 juillet. — Gardie, 23 juin. — Gardien et Pottier, 3 août. — Garnot, 13 juin. — Garofalot, 11 sept. — Gateau, 28 sept. — Gaulin, 2 déc. — Gault et Ce, 14 août. — Gautherot, 9 juin. — Gauthier, charpentier, 30 août. — Gautier, limonadier, 20 janv. — Gavignot, 13 juin. — Gelin, 12 juillet. — Genret, 29 août. — Gentil, 6 oct. — Geoffray et femme Jansen, 12 mai. — George, 23 juin. — Gérard fils, 11 août. — Gérault, 7 sept. — Gerhard, 17 oct. — Germain, 25 juillet. — Gilquin, 3 mai. — Girard-Labrunie et Ce, 2 janv. — Giraud, entrepreneur, 7 juillet. — Giraud, épicier, 11 nov. — Gittard, 15 août. — Giusti (Dlle), 22 août. — Gluchouwski, 29 nov. — Gobin, 24 juillet. — Gœtschy aîné, 18 oct. — Gofestre, 31 mars. — Gohier-Desfontaines et Ce, 8 août. — Gosselin et Ce, 12 juillet. — Goumard, 29 août. — Gourdin, 10 mars. — Gourjon frères, 24 fév. — Grandjean et Gaillardet, 27 oct. — Gravazer aîné, 26 sept. — Grégoire, 11 nov. — Greiling, 28 fév. — Grillot, 30 oct. — Grimaud, 16 juin. — Gromort. — Grosset, 18 avril. — Guéné, 15 nov. — Guérard, 6 oct. — Guérillon, dit *Deschamps*, 30 déc. — Guesdron, 1er août. — Guibourgé, 7 août. — Guibout, 31 mars. — Guichard, 2 juin. — Guichon, 28 avril. — Guillaume, ébéniste, 14 fév. — Guillaume, épicier, 28 juillet. — Guillaume, hôtellier, 26 sept. — Guillaume (vins), 23 déc. — Guillot, bimbelotier, 12 janv. — Guillot, hôtellier, 21 avril. — Guillot, opticien, 4 avril. — Guillot (vins), 6 juin. — Guitard, 24 juillet. — Guitel, 31 janv. — Gunn, 23 juin. — Guthmann, ébéniste, 20 sept. — Gutmann, imprimeur, 7 fév.

Habert-Heuzé, 20 juillet. — Hahner, 31 oct. — Hainault, 25 sept. — Halary, 24 fév. — Halay, 20 janv. — Halot, 1er nov. — Happey, 10 août. — Hardouin, 13 oct. — Hazard père et fils, 5 sept. — Heideloff, 13 oct. — Henriot, 5 janv. — Herbinière, 12 sept. — Hérelle, 22 août, 10 oct. — Hériés, 17 juillet. — Herligenstein, 7 avril. — Herpin, Guillois et Ce, 24 fév. — Heuyer-Moreau, 9 mai. — Hinstin, 5 mai. — Hirschfeld et Ce, 24 mars. — Hirtz père, 9 mai. — Hoffmester, 10 oct. — Hommel, 24 oct. — Hottot et Legrain, 26 sept. — Houdet, 30 oct. — Houel, 28 avril. — Hoyet aîné, 9 juin. — Hugary, 27 oct. — Huguet, 29 nov. — Huguin et Ce, 7 février. — Huot, 4 avril. — Huron, 5 mai. — Hutin, dit *Gérard*, 5 janv. — Hyver père, 10 août.

Isouard et Ce, 19 oct. — Israël, 24 mars.

Jacques (Dlle), 4 août. — Jacquet et Alexandre, 9 mai. — Jacquin, 13 juin. — Janets, 28 juillet. — Jannin, 13 oct. — Jardin, boulanger, 13 juin. — Jardin, négociant, 18 oct. — Jaroch, dit *Jaroscki*, 4 oct. — Jarry, 7 fév., 18 mars. — Jaugeon, 14 fév. — Jolly (femme), 23 oct. — Joncœur, 7 avril. — Jonval, 9 déc. — Josse, boucher, 26 oct. — Josse grainetier, 22 nov. — Jost, 6 juillet. — Josz, 2 mai. — *Journal dramatique*, 2 janv. — Jousselin, 24 mars. — Jublin, 17 oct. — Juge, 14 mars. — Julien, 13 janv. — Jullien, 21 sept. — Jumel, 12 oct. — Justin, 31 août.

Kieffer, 27 déc. — Kientzy, 30 juin.

Labbé, dit *Colin*, 9 juin. — Labrosse, 30 août. — Lachassine, 7 avril. — Lacugne et Ce, 8 déc. — Lafon, 28 fév. — Lafond, 28 août. — Lallier, 16 août. — Laloubère, 16 juin. — Lambel, 17 oct. — Lambert, menuisier, 12 janv. — Lambert (toiles cirées), 7 mars. — Lambrun, 16 juin. — Lamome, 3 fév. — Lamothe, 24 fév. — Lamotte, 21 avril. — Lamy, 24 août. — Langlier, 10 août. — Langlois, brocheur, 16 déc. — Langlois, limonadier, 13 juin. — Langlois aîné et Ce, 28 juillet, 11 août. — Laniel, 8 sept. — Lantat, 5 mai. — Laplène jeune, 4 avril. — Laporte, 6 juillet. — Larauza, 5 mai. — Laroche, 18 août. — Laroque et Poizot, 6 sept. — Last (demoiselle), 7 mars. — Latapie, 26 mai. — Laugier, 8 août. — Laugier et Ce, 24 mars. — Laurent, 7 avril. — Laurenz (Ve), 5 oct. — Lausseure, 20 juillet. — Laveissière, 24 mars. — Lavallée, 5 mai. — Laverdet, 1er nov. — Lebailly, 10 juillet. — Leblond, 23 mai. — Lebouc, 4 avril. — Lebrun, 25 avril. — Lechevalier, 28 avril, 14 juin. — Leclerc, 10 juillet. — Lecomte, 5 mai. — Leconte, 15 nov. — Lecouteux, 13 juin. — Lecuir, 24 mars. — Lécuyer jeune, 11 avril. — Ledentu, 12 janv. — Lefébure, cartonnier, 19 mai. — Lefébure (vins), 13 oct. — Lefebvre, charbonnier, 6 janv. — Lefebvre, tapissier, 9 juin. — Lefèvre, mégissier, 24 oct. — Lefèvre (nouveautés), 14 fév. — Lefèvre (vins), 6 déc. — Lefranquebalme, 10 juillet. — Légerot, 28 mars. — Légier (succession), 21 juillet. — Legueux, 21 août. — Lelégard, 28 mars. — Leleu, 13 juin. — Leleu (succession), 12 oct. — Lelong, 19 mai. — Lemaire (chevaux), 21 juillet. — Lemaire, horloger, 27 déc. — Lemarié, 11 nov., 30 mars. — Lemoine, 27 janv. — Lemoine, traiteur, 25 août. — Lemoine fils, tailleur, 17 janv. — Lenfle-Dubois, 20 juin. — Lenoir, 21 août. — Lepeintre et Ce, 2 juin. — Lepeltier, 14 avril. — Lepesant, 7 juillet. — Leraton, 8 nov. — Leroy, 17 janv. — Lesage, 7 sept. — Lesage (Louis) et Ce, 16 mai. — Lesage et Grandvoinnet, 9 mai. — Lestrelin père, 19 oct. — Lesueur, 17 fév. — Letellier, 15 nov. — Letestu, 9 juin. — Levasseur, ébéniste, 14 sept. — Levasseur, épicier, 19 sept. — Levavasseur, 28 fév. — Lévy, 6 sept. — Levy-Lyon, 5 mai. — Lharmerout, 1er août. — Liard, 6 juillet. — Libert, 9 oct. — Lievermans, 30 déc. — Liguez, 11 nov. — Lion, 21 fév. — Lockert, 4 oct. — Lordereau, 5 janv. — Lossier (femme), 7 avril. — Louasse, 20 janv. — Lucas, 23 juin. — Luzine, 20 oct. — Lyonnet, 21 avril.

Madeline, 17 oct. — Magnan, 18 août. — Maillant, 11 nov. — Maire, 16 mai. — Maisnel, 18 juillet. — Malleville, 27 juin. — Mangnez, 26 sept — Marcel aîné et Ce, 3 juin. — Marcelin, 16 mai. — Marchand, 3 août. — Marchesi, 28 août. — Maréchal (Ve) et Lacroix, 7 fév. — Mariage, 3 mai. — Marlieurat, 24 mars. — Martin (bois), 25 août. — Martin, quincaillier, 5 mai. — Martin, sellier, 10 mars. — Martin, tapissier, 14 août. — Martinet et Ce, 3 août — Marx, 10 janv. — Massart, 13 juil. — Massé, 25 juil. — Massinot, 6 sept. — Masson (vins), 29 sept. — Masson fils, éditeur, 7 avril. — Massy, 31 janv. — Maucourt, 27 sept. — Maugas, 10 fév. — Mauguin, 25 août. — Mauroy, 3 fév. — Mauviel, 28 mars. — Mayer, 21 sept. — Mayer et Ce, 29 nov., 13 déc. — Mazerolles, 10 fév. — Médal, 3 mars. — Meeckel, 25 août. — Mégis, 10 janv. — Mégret, 3 mars. — Mellier, 28 sept. — Mennesson, 27 juin. — Mérantin, 25 sept — Merkens, 27 déc. — Mesanguy, 30 oct. — Messirel aîné, 12 mai. — Metayer, 4 avril. — Mévil, Polack et Ce, 24 fév. — Meyer, agent d'affaires, 9 mai. — Meyer, boulangère, 11 sept. — Michel, serrurier, 21 sept. — Michel fils, charpentier, 1er mars. — Michel-Abraham, 3 fév. — Mignot, 7 juillet. — Milan, 4 nov. — Milbert, 20 juin. — Millon, 17 juillet. — Minard, 26 mai. — Molas, 9 août. — Montan-Hardiviller, 23 mai. — *Moniteur de l'enregistrement*, 15 nov. — Montigny (demoiselle de), 21 fév. — Monvoisin fils, 4 avril. — Morand. — Moreau, négociant, 1er sept. — Moreau, taillandier, 4 juillet. — Morel, 23 juin. — Morin, 5 janv. — Morlière, 16 mai. — Mossaz, 20 janv. — Mottay, 21 avril. — Mougin, 28 juillet. — Mougin et Goy, 3 mars. — Moutiez, 17 mars. — Mutel, 17 janv.

Nérat, 4 juillet. — Nézel (Théodore) et Ce, 17 mars. — Noël, 12 oct. — Noguez, 29 juin. — Novion, 3 mars.

Obrecht, 28 avril. — Olivier, 20 janv. — Oppenheim, 28 fév. — Oriol, 24 mars. — Ouartelle (Ve), 4 oct. — Outrequin et de Balzac, 20 oct.

Pache, 19 mai. — Pachon, 7 avril. — Pailheret-Lachaume, 29 sept. — Pallisson, 26 sept. — Parent (Ve) et fils, 28 juillet. — Pâris, 19 sept. — Parisis, 31 mars. — Parry, 29 août. — Pasquier, 3 mai. — Paul, 9 décembre. — Pauwels, 10 mars. — Pavy et Ce, 6 janv. — Payen fils et Ce, 18 avril. — Peeret, 21 sept. — Pellagot, 8 nov. — Peltier, 10 janvier. — Pérot, 9 juin. — Perret (Dlle), 16 déc. — Perrin, 17 janv. — Perséguers, 4 nov. — Petitjean (Ve), 6 juillet. — Petitprêtre, 9 déc. — Peverier, 10 mars. — Peyrebonne (femme), 28 juillet. — Pfeiffer, 11 août. — Piat, 6 juin. — Pichard, 19 oct. — Picot, faïencier, 10 mars. — Picot, grainetier, 2 juin. — Picq, 14 mars. — Piédecoq, 28 mars. — Pierrelée, 31 mars. — Pierron, 7 juillet. — Piffret, 22 août. — Pillay (Ve), 17 janv. — Pion, 5 oct. — Pionnier, 9 août. — Piquot, 18 août. — Pitre (Ve), 3 mai. — Pivot aîné, 1er sept. — Planchet, 8 sept. — Plé, 4 avril. — Plisson, 14 févr. — Pochinaz, 11 août. — Poinsteau, 23 juin. — Poirier, 14 avril. — Poret, 15 août. — Porrez, 25 avril. — Potier, porcelainier, 23 déc. — Potier, nourrisseur, 9 déc. — Potot, 20 juin. — Pottemain, 7 sept. — Pouchin, 18 avril. — Pouget, 5 oct. — Poullet, 8 août. — Poupaille, 13 juin. — Poupinel, 27 janv. — Pourrat frères, 7 juillet. — Poussin fils (Charles) et Ce, 20 oct. — Pouverel, 11 août. — Prédaval, 14 avril. — Préplu, 13 décembre. — Prestrot, 12 oct. — Prévost, imprimeur, 15 nov. — Prévost, linger, 5 oct. — Prévost et Sulleau, 25 juillet. — *Prévoyance* (sur la vie), 24 févr. — *Prévoyance* (incendie), 27 oct. — Prophette, 27 oct. — Prost-Dame, 18 août. — Provost, 6 décembre.

Quantin, 1er août. — Quatremains, 28 mars. — Quennesens, 17 juillet. — Quesnel, 10 mars. — Quignout (femme), 20 juin.

Radat, 30 juin. — Raillard, 19 mai. — Ramenay, 25 nov. — Randoulet, 22 nov. — Raspail, 26 sept. — Ravelet, 9 déc. — Ravier, 7 mars. — Reboul, 2 déc. — Rebourcière, 3 oct. — Rebstock, 14 sept. — Recy, 22 sept. — Redon, 22 août. — Renard, 8 sept. — Renaud, 10 mars. — Renaud et Ce, 11 juillet. — Renaudot, 5 mai. — Renault, 23 mai. — Renevey, 15 novembre. — Ricaux, 9 mai. — Richard, brossier, 29 juin. — Richard, joaillier, 14 juillet. — Riel, 23 juin. — Rigault, 11 sept. — Rignoux et Ce, 12 mai, 10, 11 oct. — Rivat, 24 mars. — Rivet, 2 juin. — Rivière (Ve), 7 avril. — Robbs, 22 août. — Robin, 4 sept. — Robinet (femme), 27 sept. — Rochart, 3 mars. — Rochefort et Ce, 2 juin. — Rodier, 10 août. — Rogier fils, 21 février. — Rogier (vins), 30 oct. — Rohard, 1er août. — Rohant, 7 juillet. — Romanson frères, 9 juin. — Romilly de Genève et Ce, 6 janv. — Roquemont, 8 sept. — Roret, 31 mars. — Rosier, 20 oct. — Rossi, 31 janv. — Rouhier, 30 juin. — Roumier (Dlle), 30 mai. — Roussel, 7 avril. — Roussel et Ce, 23 juin. — Rousselon, 27 janv. — Roux, 2 déc. — Roger et Ce, 27 janv. — Ruin, 3 août.

Salivet et Dubois, 17 oct. — Sallé, 9 déc. — Salvator jeune, dit *Chéri*, 31 août. — Sanders, 23 août. — Sanis, 11 novembre. — Sanson, 21 avril. — Sarthon, 11 nov. — Sasias et Léon, 29 août. — Savary et Coreau, 9 mai. — Savigny (de), 11 avril. — Sazerac, 20 déc. — Scellier (femme), 17 fév. — Schiltz, 29 sept. — Schindler, 30 déc. — Schmeily, 28 avril. — Schomer, 7 avril. — Schweich frères, 13 janv. — Séguin-Giroust, 28 mars. — Sellier, 13 juillet. — Seoquare (femme), 1er nov — Serigne, 18 juillet. — Sibille et Cazeaux, 17 mars. — Sifflet, 18 juillet. — Sigas, 20 juillet. — Simon, 24 août. — Simon aîné, 1er sept. — Simonet (Dlle) et Ce, 17 fév. — Sisley-Vandaël et Ce, 9 déc. — Sommereux, 7 avril. — Sonnier, 4 avril. — Sorel fils, 16 juin. — Soreph aîné, 1er août. — Sorin, 26 mai. — Soyez, Bouillard et Ce, 29 août. — Spreafico, 24 oct. — Straub et Sauerborn, 20 juin. — Streel, 14 juillet.

Taillard, 10 mars. — Talote, 23 déc. — Tardu, 26 juin. — Tasson, 25 sept. — Tatris, 21 juillet. — Tellier, 21 sept. — Tennevet (femme), 2 juin. — Testard, 17 février. — Texier, 24 mars. — *Théâtre Saqui*, 15 sept. — Theveau, 10 août. — Thibaut, 24 oct. — Thierry, 23 juin. — Thioust, 26 oct. — Thiveau, 30 mai. — Thivillion, 18 août. — Thomas, 28 fév. — Thomas dit *Lonchamps*, 7 avril. — Thoreau de Sanegon, 26 oct. — Thoury, 20 juillet. — Tiéche, 29 juin. — Tillette aîné, 11 juillet. — Tissandier, 24 mars. — Tissot (Ve), 14 juillet. — Toscan, 6 sept. — Tossi, 23 août, 13 sept. — Tousé, 13 juin. — Touzan, 21 févr. — Touzé, 13 juin. — Tremblay, carrossier, 5 mai. — Tremblay, herboriste, 5 septemb. — Trincot, 16 oct. — Tronc, 17 fév. — Tros et Delarue, 27 juillet.

Urtubie (*D'*) et Worms, 31 janv.

Vaillant, 23 août. — Valeau, 13 juillet. — Vallée, 11 avril. — Vallier et Ce, 15 sept. — *Vapeur*, journal, 28 avril. — Varlé, 30 août. — Varnoult, 28 mars. — Vaudremont, 19 juillet. — Vauquelin, 13 déc. — Verdavainne et Ce, 12 janvier. — Verdin, 11 avril. — Vérel aîné, 2 juin. — Verpillat-Fournier, 10 janv. — Vétillard, 27 janv. — Veyrier, 26 mai. — Vezin, 16 oct. — Vialard, 10 oct. — Vienne, 19 mars. — Vigneron, 28 février. — Vignon, 21 mars. — Vigouroux, 13 juin. — Villecoq, 31 mars. — Villebesseyx, 13 juin. — Villeneuve (de), 23 juin. — Villette, 23 déc. — Violette, cordonniers, 1er nov., 13 déc. — Vitry, 19 mars. — Vogel, 22 nov. — *Voitures de l'Etoile*, 28 juillet, 11 août. — Vuiart, 6 juin.

Waldeck, 11 avril. — Ward, 8 nov. — Watson, 18 avril. — Weil, 31 mars. — Wettemerd, 4 sept. — Weynen et Ce, 2, 5 juin. — Wiel frères, 5 mai. — Wirth, 16 déc.

Yorande, 3 février.

Zano (femme), 29 sept. — *Zeit*, journal, 18 août. — Zeligowski, 30 juin, Zwang, 10 février.

ÉTAT

DES OUVRAGES DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE,

Dont l'annonce ou la notice se trouve dans la Gazette des Tribunaux (quatorzième année judiciaire).

Actions possessoires (*Traité théorique et pratique des*), par M. Caroux, 4 février.

Assises du royaume de Jérusalem conférées entre elles, ainsi qu'avec les lois de France, par M. Victor Foucher, 4 février, 15 avril.

Censeur (*le*), revue législative, par M. Legat, 6 janvier.

Code des justices de paix, par M. Lépine, 26 octobre.

Code municipal, par MM. de Puibusque et Leber, 27 juillet,

Codes français, collationnés et annotés, par Bourguignon, 19 déc.

Contrefaçon (*Traité de la*), par M. Et. Blanc, 25 février.

Cours de droit administratif, appliqué aux travaux publics, par M. Cotelle, 30 août.

Délits et contraventions (*Traité des*) *de la parole, de l'écriture et de la presse*, par M. Chassan, 23, 24 mai.

Dictionnaire du contentieux commercial, par MM. de Villeneuve et Massé, 15 février, 25 mai.

Dictionnaire municipal, par M. de Puibusque, 27 juillet.

Dictionnaire des prescriptions, par J. Bousquet, 28 déc.

Discours sur la constitution de l'esclavage en Occident, pendant les derniers siècles de l'ère païenne, par M. de Saint-Paul, 28 déc.

Doctrina pandectarum, par M. Mühlenbruch, 6 mars.

Droit romain au moyen-âge (*Histoire du*), par M. de Savigny, traduction de M. Guénoux, 25 avril.

Droits d'auteurs (*Traité des*), par M. Renouard, 16 août.

Droits d'enregistrement (*Traité des*), par MM. Championnière et Rigaud, 20 juillet.

Duel (*du*), par MM. Brenet, Nougarède de Fayet et Joly, 6 mars.

Encyclopédie du droit, répertoire raisonné de législation et de jurisprudence en matière civile, administrative, criminelle et commerciale, par MM. Sebire et Carteret, 3 déc.

Esclavage et Traite, par M. Agénor de Gasparin, 6 mars.

Esprit de la jurisprudence sur les principales dispositions du Code civil, par M. Fouët de Conflans, 6 mars.

Essai d'économie sociale, par M. Mathon de Fogères, 6 mars.

Faillites (*Commentaire sur la loi nouvelle des*), par M. Lainné, 6 mars.

Guide des Tribunaux militaires, par M. de Chénier, 21 nov., 5 août.

Institutes de Justinien, avec un choix de textes pour servir à l'histoire du droit romain, par M. Blondeau, 4 février.

Lettres de change (*Traité des*) *et des effets de commerce en général*, par M. Louis Nouguier, 12 oct.

Liberté et Travail, par l'abbé Hardy, 6 mars.

Manuel de droit commercial, par M. Bravard-Veyrières, 22 juin.

Manuel des Maîtres de poste et des Entrepreneurs de voitures publiques, par M. Vanhaffel, 17 juillet.

Manuel du Procureur du Roi, par M. Massabiau, 10 janv.

Orateurs (*les*) *personnels*, par Timon, 13 déc.

Police de France, ou résumé alphabétique des dispositions législatives applicables aux crimes, délits et contraventions, par M. Truy, 1er août.

Police de Paris (*Histoire de la*), par M. Horace Raisson, 27 févr.

Postes en France et à l'étranger (*de l'Institution comparée des*), par M. Jouhaud, 7, 9 février.

Recherches sur le droit de propriété chez les Romains sous la République et sous l'Empire, par M. Charles Giraud, 28 déc.

Recueil général des arrêts du Conseil-d'Etat depuis l'an VIII jusqu'à 1839, par MM. Roche et Lebon, 15 sept.

Table générale des lois, décrets, ordonnances, réglemens et avis du Conseil-d'Etat depuis 1788, par M. Duvergier, 5 sept.

Taxe en matière civile, par M. Carré. 25 nov., 12 janv., 25 avril.

Traité de la confection des lois, par MM. Valette et Bénat de Saint-Marsy, 24 janv.

FIN DE LA TABLE DE LA GAZETTE DES TRIBUNAUX.

IMPRIMERIE DE A. GUYOT, IMPRIMEUR DE L'ORDRE DES AVOCATS, RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, 37.